6
N

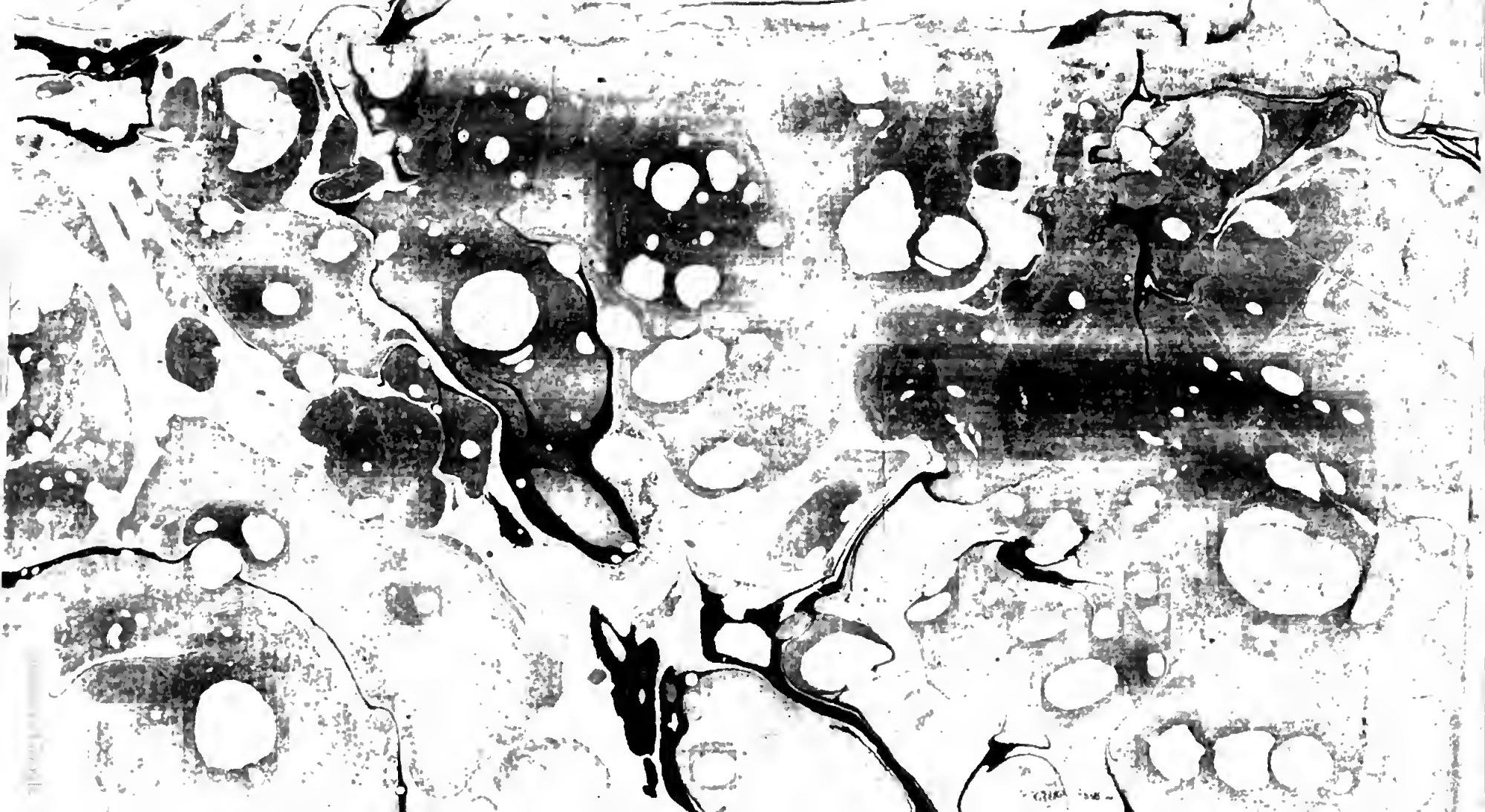

4 1797

HISTOIRE
ET REGNE
DE
LOUIS XI.

Par Mademoiſelle DE LUSSAN.

TOME PREMIER.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

A PARIS,
Chez PISSOT, Libraire, Quai de Conti,
à la deſcente du Pont-neuf.

M. DCC. LV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

A SON ALTESSE SERENISSIME

MONSEIGNEUR

LE PRINCE *DE CONDÉ.*

MONSEIGNEUR;

L'accueil favorable que le Public a fait à Charles VI. me fait eſpérer qu'il trouvera l'Hiſtoire de Louis XI. digne de l'hommage que j'en

fais à VOTRE ALTESSE SERENISSIME. *Elle y verra les manœuvres ſourdes & ménagées de ce Monarque en oppoſition avec la véhémence & la préſomption de Charles, dernier Duc de Bourgogne, & par quelles routes différentes leur haine réciproque ſe manifeſte. Ce contraſte (ſi j'ai bien traité cette Hiſtoire) doit y jetter un genre d'intérêt qui donnera matiere à d'utiles réflexions. La ſageſſe qui dans* VOTRE ALTESSE SERENISSIME *a dévancé les années, ſon ame qui ſe montre pure, élevée & rem-*

plie du deſir de la vraie gloire, en lui préſentant comme dangereux le caractere de ces deux Princes, lui rendront encore plus cher le modele qu'elle ſe propoſe & qu'elle trouve chez elle en la perſonne du grand Prince de Condé. Son reſpect pour la mémoire de cet auguſte Ayeul (dont les victoires ont répandu tant d'éclat ſur le Regne de Louis XIV.) & le zele de VOTRE ALTESSE SERENISSIME *pour marcher ſur ſes traces, lui ſont des garans d'un glorieux avenir. Elle jouit déja d'un bonheur préſent, celui d'être*

uni à une Princeſſe (a) *chez qui la piété ajoute encore aux graces naturelles. Le tems ne fera qu'augmenter une félicité ſi pure ; il amenera les occaſions de faire paroître toutes leurs vertus. Deux Epoux reſpectables reſſerrent encore leurs chaînes en découvrant ſucceſſivement en eux de nouvelles perfections. Je ſuis avec le plus profond reſpect,*

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE SERENISSIME,

La très-humble & très-obéiſſante ſervante,
M. DE LUSSAN.

(a) *Charlotte-Godefride-Eliſabeth de Rohan-Soubiſe.*

SOMMAIRES
Du Tome premier.

LIVRE PREMIER.

LA Cour de Charles VII. Pag. 1
La Famille Royale, 4
L'abſence du Dauphin, 7.
Charles VII. veut déshériter le Dauphin, 18
Mort de Charles VII. 20
Avénement de Louis XI. au Trône, 27
Service d'Avenes, 29
Promotion de Maréchaux de France, 30
Le Maréchal de Borzell, 35
Le Seigneur de Montauban, Amiral de France, 36
Diſgrace du Comte de Damartin, 37
Entrée du Roi en France, 40
Obſéques de Charles VII. 43
Entrée du Roi à Rheims, 49
Le Sacre, 51
Chevaliers faits au Sacre, 54
Hommage du Duc de Bourgogne, 55
Entrée du Roi dans Paris, 61
Mutations dans les Charges, 66
Suppreſſion de la Cour des Aydes, 71

Le Roi à Amboiſe, 73
Arrivée de la Reine, 75
Affaires d'Angleterre, 76
Sédition de Rheims, 84
Mort du Maréchal de Saintrailles, 86
Mariage de Mademoiſelle d'Anjou, 87
Le Comte de Charolois à Tours, 88
Abolition de la Pragmatique-Sanction, 90
Liberté du Duc d'Alençon, 100
Appanage de Monſieur, 104
Envoyé du Duc de Milan, 105
Le Comte de Charolois, Gouverneur de Normandie, 108
Hommage du Duc de Bretagne, 112
Négociation du mariage du Prince de Savoye avec la Ducheſſe Douairiere de Bretagne, 113
Mariage de Madame, 129
Mariages des ſœurs naturelles du Roi, 132
Affaires de Naples, 135
Prélats exclus du Parlement, 139
Arrivée de la Reine d'Angleterre, 141
Naiſſance de Louis XII. 142
Premiers favoris du Roi, 144

LIVRE SECOND.

ACQUISITION *du Rouſſillon & de la Cerdagne*, 148

Levée du siége de Gironne, 163
Parlement de Bordeaux, 164
Naissance de Madame Anne de France, 166
Les François chassés du Royaume de Naples, 167
Maison de Savoye, 176
Les affaires de Lyon. 181
Le Roi, Arbitre des rois d'Espagne, 183
L'entrevûe de la Bidassoa, 190
Edit de la régale, 199
Secours accordé à la Reine d'Angleterre, 202
Bataille d'Exham en Angleterre, 205
Traité de Chinon avec la Reine d'Angleterre, 214
Premiere trève avec l'Angleterre, 216
Arrêt contre le Comte de Damartin, ibid.
Rachat des villes de Somme, 220
Entrevûe de Hedin, 236
Le Roi à Tournai, 243
Le Roi se met en possession des villes de Somme, 245
Premier traité avec les Suisses sous ce regne, 246
Mort de la Reine Mere, 249
Retour du Duc de Calabre en France, 251

Alliance avec Milan, 254
Affaires du Parlement, 259
Défense de la chasse, 261
Réconciliation du Comte de Charolois avec le Duc de Bourgogne, 265
Le Roi fait arrêter le Prince Philippe sans terre, 271
Tristan l'Hermite, 273
Députation des Genevois, 274
L'Ordre du Croissant, 275
Naissance de Madame Jeanne, 278
Mort du Comte de Nevers, 279
Diverses Ordonnances, 281
Rétablissement de la Cour des Aydes, 286
Les Postes, ibid.
Le Comte de Varvick à Paris, 287
Le Duc de Bourgogne à Hedin, 291
Le Cardinal Balue, 295
Seconde trève avec l'Angleterre, 298
L'entrepriſe de Rubempré, 299
Le Duc de Bourbon à Lille, 306
Le Comte de Nevers, Gouverneur de Picardie, 310
Le Chancelier à Lille, 312
Assemblée des Notables à Tours, 320
Ambassade en Bretagne, 322
Mort du Duc d'Orléans, 329

LIVRE TROISIEME.

LA Ligue du bien public, 331
Arbitrage entre le Roi & le Duc de Bretagne, 335
Mariage du Roi Edouard, 338
Monſieur, Duc de Berry, ſe retire de la Cour en Bretagne, 344
Etonnement & précautions du Roi, 350
Evaſion de Damartin, 354
Manifeſte de Monſieur, 357
Le Roi marche contre le Duc de Bretagne, 358
Révolte du Duc de Bourbon, 361
Le Roi marche en Bourbonnois, 364
Traité de Nantes entre le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois, ibid.
Diſgrace des Croï, 365
Le Comte de Charolois, Lieutenant-Général du Duc de Bourgogne, 370
Nouvelles alliances du Comte de Charolois, 375
Armée du Comte de Charolois, 378
Nobleſſe qui ſuit le Comte de Charolois, 383
Armée du Duc de Bretagne, 385

Armée du Duc de Calabre, 387
Autres armées des Confédérés, 390
Forces du Roi, ibid.
Guerre de Bourbonnois, 393
Entrée du Comte de Charolois en France, 399
Siége de Riom, 404
Prise de Pont-Sainte-Maixence par le Comte de Charolois, 406
Le Maréchal de Rohaut se jette dans Paris, 408
Traité de Moissiat en Bourbonnois, 412
Le Comte de Charolois devant Paris, 416
Attaque du Fauxbourg S. Denis, 417
Prise de S. Cloud par le Comte de Charolois, 421
Marche du Roi vers Paris, 425
Marche du Duc de Bretagne, 427
Approche des armées, 430
Les armées en présence, 438
Bataille de Montlhery, 447
La nuit d'après la bataille, 475
Le Comte de Charolois sur le champ de bataille, 481

Fin des Sommaires du Tome premier.

HISTOIRE

HISTOIRE
DU REGNE
DE LOUIS XI.

LIVRE PREMIER.

LA Cour de France préſentoit aux yeux de l'Europe, ſur la fin du regne de Charles VII. (*a*) le plus grand & le plus noble des ſpectacles. On y voyoit un Roi éprouvé longtems par l'adverſité, faire un uſage glorieux de la proſpérité qu'il avoit ſçu mériter par ſes vertus. Il étoit dans ſa ſoi-

1461. Pâques le 5. d'Avril. La Cour de Charles VII.

(*a*) Charles VII. Roi de France né le 22. de Février 1402.

xantieme année, mais les lauriers
1461. couvroient ſes cheveux blancs, & ſes victoires rendoient ſa vieilleſſe encore plus reſpectable. Ses triomphes en avoient fait un conquérant, ſa juſtice & la douceur de ſes mœurs le faiſoient compter au rang des meilleurs Rois. Satisfait des droits du Trône, il n'avoit jamais cherché à les étendre. On l'aimoit encore plus qu'on ne l'admiroit.

Dans la conquête de ſon propre Royaume il avoit été ſecondé par ſa nobleſſe & par ſon peuple; tous partageoient avec lui les fruits de ſes exploits. Il en avoit fait part à la plûpart des Princes & des Seigneurs qui venoient ſouvent groſſir ſa Cour & en relever l'éclat. Jamais foule de courtiſans ne fut plus illuſtre. C'étoit un peuple de héros.

On y voyoit le Comte de Dunois, (*a*) le Duc d'Orleans (*b*) premier Prince du Sang, Jean d'Orleans Comte d'Angoulême (*c*) son frere, le Comte du Maine, (*d*) le Duc de Bourbon, (*e*) les Comtes de Vendôme & d'Eu, (*f*) tous Princes du Sang: le Maréchal de Saintrailles, (*g*) le Comte de Damartin. (*h*) Le Roi les consultoit tous pour le 1461.

(*a*) Jean fils naturel de Louis Duc d'Orleans, & de Marie d'Enguien, né en 1403.

(*b*) Charles Duc d'Orleans né le 26. Mai 1391.

(*c*) Jean d'Orleans, Comte d'Angoulême, né le 26. Juin 1404.

(*d*) Charles d'Anjou, Comte du Maine, né en 1414.

(*e*) Jean II. Duc de Bourbon & d'Auvergne, né en 1425.

(*f*) Jean II. de Bourbon, Comte de Vendôme, né en 1426. & Charles d'Artois, Comte d'Eu, né en 1394.

(*g*) Jean Poton, Seigneur de Saintrailles, Maréchal de France.

(*h*) Antoine de Chabannes, Comte de Damartin.

gouvernement d'un Royaume
1461. qu'ils avoient défendu. Les Comtes du Maine & de Damartin étoient ceux que le Roi honoroit le plus de ſa confiance.

La Famille Royale. *Le Pere Daniel. a. Ch. VII.*

La mort de la belle Agnès, (*a*) cette favorite ſi digne de l'être, obſcurcit pendant quelques jours l'éclat de la Cour; mais la paſſion que prit le Roi pour la Dame de Villequier, (*b*) niéce d'Agnès, lui rendit bientôt tout ſon luſtre. Ce fut une nouvelle épreuve pour la Reine Marie d'Anjou (*c*) qui n'avoit pu fixer le cœur du Roi, quoiqu'elle fût l'une des plus aimables Princeſſes de ſon ſiécle : auſſi prudente que vertueuſe, elle n'avoit ja-

(*a*) Agnès Sorel Dame de Beauté.

(*b*) Antoinette de Mailleſais, femme de Louis Seigneur de Villequier.

(*c*) Marie d'Anjou Reine de France, fille de Louis II. Roi de Sicile, & de Yolande Infante d'Arragon, née le 14. d'Octobre 1404.

mais reproché à un époux infidele des foibleſſes qu'elle plaignoit bien plus qu'elle ne les condamnoit : elle s'étoit entierement tournée du côté de Dieu, & y avoit trouvé des conſolations que la prudence humaine n'eût pu lui procurer. Les François témoins de cette conduite avoient conçu pour elle une tendreſſe & une vénération qui adouciſſoient en quelque maniere ſa douleur & ſes peines. 1461.

Elle avoit eu deux fils du Roi, & pluſieurs filles dont il ne reſtoit plus à établir que la plus jeune, Madame Catherine. Le Dauphin (*a*) Louis étoit abſent depuis quelques années; Monſieur, Charles, (*b*) le ſecond fils du Roi entroit dans ſa quin- *Le Pere Anſelme.*

(*a*) Louis Dauphin de France né le 3. de Juillet 1423.

(*b*) Charles de France né le 28. de Décembre 1446.

zieme année. On l'appelloit *le petit Seigneur*. La nature ſembloit s'être épuiſée en ſa faveur. Beau, bien fait, affable & doux. Deux des filles du Roi (*a*) & de la belle Agnès étoient auſſi à la Cour, & contribuoient à l'embellir.

1461.

Louis XI. n'avoit pas reçu de la nature les mêmes avantages que Monſieur, il étoit grand ſans avoir bon air. Il ſe courboit un peu & affectoit de ne porter que des habits ſimples, il n'en mettoit de riches que les jours de cérémonie. Alors on ne pouvoit diſconvenir qu'il n'eût l'air d'un Prince.

L'inégalité de ſes traits ſembloit marquer les variations de ſon caractere. Sa tête n'étoit ni groſſe, ni petite, & s'élevoit un peu en pointe. Il avoit le front petit, les yeux gros à fleur de

(*a*) Charlotte & Jeanne de Valois.

tête, & vacillans, le teint blanc & uni, les cheveux courts, les narrines larges, les lèvres groſſes & vermeilles, les dents belles, le menton pointu, le cou délié & un peu court, la poitrine étroite, les mains & les bras longs & menus, les cuiſſes maigres, la jambe bien faite, quoiqu'il marchât mal. 1461.

L'abſence du Dauphin répandoit beaucoup d'amertume ſur la félicité du Roi & du Royaume. On craignoit que la méſintelligence entre le pere & le fils ne dégénérât en guerre civile. On craignoit même que ce jeune Prince parvenu au Trône ne fît un crime aux François d'une obéiſſance qu'ils n'avoient pu conſerver au Roi, qu'en s'oppoſant aux vûes particulieres de ſon fils, & en refuſant d'entrer dans ſes projets. Comme les premieres actions du Dauphin ne

L'abſence du Dauphin.

contribuent pas peu à le caractériſer, on croit devoir s'étendre ſur cette abſence, quoiqu'arrivée ſous le regne précédent.

1461.

Comines, l. 6. c. 13.

Dès l'âge de 17. ans le Dauphin déja las d'obéir, & impatient de gouverner, s'étoit mis à la tête de la ligue qu'on appella *la Praguerie*, & eût ſuſcité de fâcheuſes affaires au Roi ſon pere, ſi ſa vigilance & ſa fortune n'euſſent détruit ce parti encore naiſſant. Le Dauphin ramené au devoir n'avoit pas été plus tranquille à la Cour. Il s'y étoit commis avec la maîtreſſe du Roi, avec les Miniſtres, & y avoit paru d'une humeur ſi inquiete, que Charles VII. qui ſoupiroit après le repos, lui permit en 1455. de faire un voyage en Dauphiné, comptant que pendant ſon abſence il jouiroit d'un calme incompatible avec les mouvemens que le Dau-

phin ſe donnoit à la Cour.

Le Roi reconnut bientôt le danger de ce voyage. La conduite que tenoit ſon fils en Dauphiné, ſes intelligences au-dedans du Royaume redoublerent ſes craintes. Le Dauphin arrivé à Grenoble s'y mit en poſſeſſion de l'autorité ſouveraine, & prétendit en avoir le droit en vertu des clauſes de la donation du Dauphin Humbert. Il avoit été accompagné d'un très-grand nombre de gens de qualité qui ſe livroient aux eſpérances de l'avenir. Quoique les finances du Dauphin fuſſent médiocres, & qu'il ne fût point en état d'entretenir une Cour ſi nombreuſe, il n'avoit pas héſité à s'en charger, dans l'idée qu'il retireroit de leurs ſervices de grands avantages, & qu'ils contribueroient à l'exécution des vaſtes deſſeins qu'il formoit. Le 1561.

Roi qui en tiroit les mêmes con-
1461. séquences envoya ordre à tous ces Seigneurs de se retirer chez eux. Ils obéirent, satisfaits du mérite d'avoir signalé leur attachement pour l'héritier de la Couronne, & persuadés qu'ils en recueilleroient un jour les fruits.

Le Dauphin ne continua pas moins d'agir en Souverain. Il leva des troupes, envoya des Ambassadeurs aux Princes voisins. Veuf de Marguerite d'Ecosse, il négocia un mariage avec
Pere Anselme. la Princesse Charlotte (*a*) fille aînée de Louis Duc de Savoye: alliance qui, dans la conjoncture, pouvoit lui être d'une grande ressource, & convenable à tous égards. Le Roi en fut d'abord très-irrité, mais dans la suite il l'approuva. Ce mariage n'empê-

(*a*) Charlotte de Savoye, fille de Louis Duc de Savoye & d'Anne de Chypre, née en 1445.

cha pas le Dauphin d'entrer en différend avec ſon beaupere, & de lui déclarer la guerre. Alors le Roi ouvrit les yeux, il comprit que ſon fils élevoit Trône contre Trône, & que cette guerre étoit un apprentiſſage pour tourner enſuite ſes armes contre lui-même. Il commanda au Comte de Damartin de conduire ſon armée en Dauphiné, de s'aſſurer du Dauphin, & de le lui ramener. Damartin uſa d'une ſi grande diligence, que le Dauphin, hors d'état de ſe défendre, n'eut d'autre parti à prendre que celui d'obéir, ou de ſortir du Royaume. Il choiſit le dernier, tant il craignoit de ſe voir encore au pouvoir de ſon pere, & dans la ſoumiſſion. Il ſortit de France, & alla trouver à Bruxelles le Duc de Bourgogne (*a*) qui reſ-

1461.

Comines ibidem.

(*a*) Philippe III. dit le Bon, Duc de Bourgogne, né en 1396.

pectant le fils de ſon Roi, & ſe
1461. piquant de la plus haute généroſité, ne balança pas à lui accorder un azile; il lui rendit tous les honneurs dûs à ſa naiſſance & au rang qu'il devoit tenir un jour.

Le Roi n'oublia rien pour retirer ſon fils d'auprès du Duc, qui de ſon côté exhorta & preſſa le Dauphin de retourner en France, craignant d'entrer en guerre avec le Roi, & redoutant même la préſence d'un tel hôte. Le Dauphin fut inflexible; le Duc n'inſiſta plus, l'aſſura d'une protection inviolable, ſans cependant s'engager à ſervir par les armes ſes paſſions & ſes intérêts. Le Roi fut pluſieurs fois tenté d'employer la force pour ſe faire obéir; mais rappellant le ſouvenir du paſſé, la puiſſance du Duc, & les intelligences du Dauphin à la Cour,

il n'osa replonger son Royaume dans une guerre civile où pourroient entrer les Anglois, qui n'avoient été chassés de France que par la désertion du Duc. Ainsi il laissa le Dauphin en repos, & se contenta de le solliciter souvent, mais inutilement, de revenir à la Cour. 1461.

La retraite du Dauphin chez le Duc de Bourgogne arriva en 1456. & dura près de 5. ans. Le Duc lui assigna pour son séjour la petite ville de Genep en Brabant, à une lieue de Bruxelles, & lui donna douze mille écus pour son entretien. Il fournit aussi des pensions aux Seigneurs qui l'avoient suivi. Les principaux étoient, Jean Sire de Montauban, le Seigneur de Tournon, Joachim Rohaut & Jean de Guerre. Les deux premiers eurent chacun 200. florins de pension ; Rohaut étoit

Pere Anselme. Comines ibidem.

un Capitaine d'expérience. De Guerre avoit mérité la confiance du Dauphin en lui faiſant prêter une ſomme conſidérable, par la ville de Romans. Ces médiocres ſecours du Duc de Bourgogne les tiroient à peine de l'indigence. Mais l'exemple du Prince, & le Trône qui l'attendoit, la leur faiſoient ſupporter avec joie & patience.

1461. *Comines, Preuves du 18e. livre. Notes marginales.*

Une vie ſi bornée convenoit peu au génie entreprenant du Dauphin; réduit à des plans & à de vaſtes projets qu'il faiſoit avec ſes courtiſans, il étoit encore obligé à meſurer ſes paroles, & à compaſſer toutes ſes démarches pour ménager le Duc de Bourgogne, le Comte de Charolois ſon fils, (*a*) & leurs Miniſtres. Conduite d'autant plus

(*a*) Charles de Bourgogne, Comte de Charolois, fils unique du Duc de Bourgogne, né le 10. de Décembre 1433.

délicate, que le pere & le fils étoient d'humeurs différentes, & qu'il étoit dangereux de ſe brouiller avec l'un ou avec l'autre. Ce fut-là que le Dauphin commença d'exercer ce génie ſouple, adroit, inſinuant, qu'il eut toujours dans les négociations. Il ſe conduiſoit ſi finement qu'il ne fut jamais commis dans ces intrigues de Cour, quoiqu'il les excitât quelquefois, & qu'il fût l'auteur ſecret des méſintelligences du pere & du fils. 1461.

Le Comte en pénétra quelques mouvemens. Ses ſoupçons furent la ſource de l'antipathie qui ſe forma entre lui & le Dauphin. Elle fut encore fomentée par la familiarité ſi dangereuſe entre les grands Princes, & par la délicateſſe des ſituations. L'un avoit à regret des égards pour un Prince né ſon ſujet; l'autre

se révoltoit contre le respect
1461. qu'il étoit forcé de rendre à un Prince refugié, qui ne subsistoit que par les bienfaits du Duc son pere.

Pere Anselme. Du Tillet. On amena la Dauphine à Genep en 1457. Elle y devint grosse l'année suivante, & accoucha à Namur le 27. de Juillet 1458. d'un fils, qui fut nommé Joachim. Comme par les loix fondamentales de l'Etat, il en devenoit après son pere l'héritier nécessaire, sa naissance augmenta le crédit & la considération du Dauphin. Il cultiva avec plus de soin ses correspondances, & en accrut le nombre à la Cour & dans les principales villes du Royaume. Le Roi qui en eut quelque connoissance fit de nouvelles instances pour obliger le Duc de Bourgogne à lui renvoyer le Dauphin, ou à le faire sortir de ses

Etats. Sur ſon refus, il reprit le projet de l'y aller chercher à la tête d'une armée : vains efforts d'un pere irrité, toujours ſuſpendus par la politique ou par l'impuiſſance! 1461.

Le Dauphin allarmé ne pouvoit être délivré de ſes inquiétudes que par la mort du Roi. S'il n'oſoit paroître la ſouhaiter, il étoit du-moins diſpoſé à s'en conſoler facilement, & à recevoir cet évenement avec tranquillité. On ajoute qu'il entretenoit des Aſtrologues, & qu'il les conſultoit ſur le tems où ſon exil devoit finir. Le fait eſt incertain, mais il eſt vrai qu'il croyoit qu'on pouvoit pénétrer dans l'avenir. Au mois de Mai de l'année 1459. la Dauphine mit une fille au monde à Genep. Elle fut appellée Marie, du nom de la Reine, qui voyoit avec beaucoup de douleur la diviſion

Saiſſel ; Comparoiſ.

Pere Anſelme.

se perpétuer entre son époux & son fils.

1461. Charles VII. veut déshériter le Dauphin. *Saissel, Comp. P. Daniel. Mezeray.*

Les choses étoient en cette disposition, lorsque le Roi & toute la Cour allerent à Mehun sur Yere, maison Royale en Berry, dont l'air pur & les promenades délicieuses plaisoient infiniment au Roi qui les croyoit favorables à sa santé. Là, plein de colere & d'indignation contre le Dauphin, il se livroit quelquefois à des desirs de vengeance. Quittant le projet d'une guerre difficile & douteuse, il en forma un bien plus cruel pour le Dauphin, & qui l'eût puni plus surement. Ce fut de l'exhéréder, & d'instituer le Prince Charles son second fils pour son héritier. Sa tendresse pour ce Prince aimable, élevé sous ses yeux, toujours dans le respect & dans la soumission, favorisoit ce dessein. Il étoit déja majeur,

ſuivant la loi de Charles V. : le Roi avoit auprès de lui aſſez de Miniſtres qui, redoutant le génie du Dauphin, pouſſoient Sa Majeſté à un parti ſi violent, en appuyant ſur la conduite de ce Prince, ſur ſa longue abſence hors du Royaume, & ſur ſon refus d'y revenir, qu'ils taxoient de rébellion; mais les gens ſages, ceux qui aimoient l'Etat, le Roi lui-même, véritable pere de ſon peuple, réfléchirent ſur la force de la loi fondamentale de la Monarchie, & ſentirent que la déſobéiſſance du Dauphin ne pouvoit fournir un motif ſuffiſant pour une exhéréda-tion. Ils faiſoient le parallele des deux freres; ce parallele n'étoit pas à l'avantage du plus jeune. Ses mœurs, il eſt vrai, étoient pures & douces, il étoit beau & bien fait; mais on ne découvroit en lui aucune des 1461.

qualités qui rendent un Prince
1461. digne du Trône. L'aîné, au contraire, d'un âge mûr, plein de capacité, de lumieres, ayant déja un fils, appuyé de cette puiſſante Maiſon de Bourgogne, lié avec la plûpart des Seigneurs de la Cour; enfin qui dans les occaſions s'étoit montré Soldat & Capitaine. Le Roi n'eût donc fait, par une action ſi injuſte, que ſignaler inutilement ſa vengeance, & que ternir la gloire de ſon regne, en laiſſant après ſa mort ſon Royaume en proie aux horreurs d'une guerre civile, ſous laquelle eût ſuccombé ſon fils bien aimé, qui n'auroit plus eu pour partage que la haine immortelle de ſon frere.

Mort de Charles VII.

Au milieu de ces agitations, mais dont la raiſon triomphoit, un Officier que le Roi aimoit vint l'avertir qu'il avoit eu des avis qu'on vouloit l'empoiſon-

Hiſt. Eccl. tom. 23. Com. l. 6. §. 7.

ner. La défiance qu'il avoit du Dauphin ne permit pas au Roi de douter que la choſe ne fût vraie. Le bon ſens vouloit qu'il l'approfondît, & qu'il prît les précautions convenables pour s'en garantir. Mais la frayeur de la mort cauſa un tel bouleverſement chez ce Prince, qu'il ne fut plus ſuſceptible de raiſon. Il ſe crut environné d'empoiſonneurs ; ſes plus fideles ſerviteurs lui devinrent ſuſpects ; en un mot, il réſolut de ne plus ni boire, ni manger, dans la crainte qu'on ne mêlât du poiſon dans ſes alimens ou dans ſon breuvage. L'expédient étoit ſûr pour ſe garantir du poiſon, mais non pas pour éviter la mort. Ses Miniſtres & ſes Officiers lui repréſenterent en vain la grandeur du danger, l'égarement de ce deſſein. Il n'écouta rien, & ne fut touché ni des prieres, ni des 1461.

larmes qu'une ſincere affliction
1461. arrachoit à tout ce qui l'entouroit.

La Cour étoit livrée à la douleur & à la conſternation. Le Roi paſſa cinq ou ſix jours dans cette étrange obſtination. Comme on vit qu'il s'affoibliſſoit, ceux qui lui étoient le plus attachés aſſemblerent les Médecins; on décida qu'il falloit le ſervir malgré lui, & recourir à la force pour le ſauver. Le parti étoit dur, mais la néceſſité autoriſoit cette violence, & on ne s'y détermina qu'après une mûre délibération.

Pluſieurs de ſes Officiers aſſemblés autour de lui ſe ſaiſirent de ſa perſonne, le tinrent avec fermeté, pendant que d'autres lui ouvrirent la bouche, & lui
P. Daniel. firent avaler par force un bouillon nourriſſant. Secours tardif que la trop longue diette rendit

inutile. Soit épuiſement, ſoit revolution intérieure, à quoi contribua peut-être la violence de l'opération qu'on lui avoit faite, la fiévre le prit, & fut d'abord ſi ardente qu'on craignit pour ſa vie; en effet, peu de jours après il mourut. 1461.

Lorſque la mort du Roi parut certaine, on vit à la Cour la revolution la plus ſubite. Le courtiſan occupé de ſa fortune & du ſoin de l'avenir, oublia que Charles avoit regné. Il fut abandonné preſque de tout le monde. A peine lui reſta-t-il des domeſtiques pour le ſervir. On ne ſongeoit qu'au nouveau regne, qu'au caractere du Roi futur, qui pouvoit faire à tous les Seigneurs des crimes de leur attachement à ſon pere, & de la négligence qu'on avoit eue pour lui. Attentifs à la réparer, ils faiſoient partir des couriers pour l'inſ- *Dargentré, Hiſtoire de Bretagne.*

truire de tout ce qui ſe paſſoit.
1461. On vouloit lui faire comprendre combien on s'intéreſſoit à le voir ſur le Trône, & avec quelle impatience on en attendoit le moment. Tel eſt le ſort des Rois; on agit avec les ſouverains, pendant leur vie, comme s'ils étoient immortels. Le voile ſe rompt à leur mort, & découvre le genre de l'affection qu'on leur a portée.

Il faut excepter de cet abandon général le Grand-Ecuyer Tanneguy du Châtel, neveu de ce célebre du Châtel qui avoit ſauvé la vie & la Couronne au Roi; il n'avoit été ni moins attaché, ni moins fidele à ſon Prince; il l'aimoit pour lui-même ſans aucune vûe d'intérêt, ni de grandeur. Indifférent à ce qu'il alloit devenir, & aux reſſentimens du nouveau Prince, il reſta aſſidu auprès du Roi, pour lui

lui rendre & pour lui faire rendre tous les ſervices qu'exigeoit ſa ſituation, renfermant ſa douleur pour être utile à ſon Roi juſqu'au dernier moment. 1461.

Le Roi revenu à lui-même connut alors ſon état, & ſe diſpoſa à la mort en Prince Chrétien. Ses approches exciterent dans ſon cœur une vive douleur de ſes péchés, ſur-tout de ſes amours volages. Il reçut tous ſes ſacremens, & mourut le mercredi 22. de Juillet à une heure après midi. On ne l'apprit à Paris que le lendemain 23. Sur le ſoir on vit une Comette brillante qui faiſoit paroître toute la ville en feu. Les peuples la regarderent comme le ſigne de l'extinction d'un regne dont la fin avoit été ſi glorieuſe aux François, & ils ne douterent point qu'elle n'annonçât le changement & les troubles que le

P. Daniel.

Pere Anſelme.

C. ſcandaleuſe.

nouveau regne alloit produire.

1461. Cet avis donné au Roi qu'on le vouloit empoiſonner, les funeſtes précautions qu'il avoit priſes pour s'en garantir, une mort ſi prompte qui les avoit ſuivies; tout avoit frappé les eſprits, & le bruit ſe répandit qu'il étoit mort en effet du poiſon qu'on lui avoit donné. Le Grand-Ecuyer que ſa douleur autoriſoit à tout croire & à ne rien négliger, ne le vit pas plutôt expiré, qu'il fit arrêter Adam Fumée l'un de ſes Médecins, afin que dans la ſuite on vérifiât un bruit ſi important. Il ſemble que les apparences y repugnoient. Auroit-on commis le crime, lorſqu'on lui fit avaler du bouillon par force, à la vûe de ſes plus fideles ſerviteurs; & l'eût-on conſommé, lorſqu'on prenoit les plus juſtes meſures pour l'empêcher? De plus, avoit-

Pere Anſelme.

on beſoin de poiſon? Le parti que ce Prince avoit pris pour s'en garantir, ne le conduiſoit-il pas au tombeau? 1461.

Il arriva ce moment où le Dauphin, qui l'avoit tant deſiré, prit le nom de Louis XI. & qu'il monta ſur le plus beau Trône de l'Europe. Le Comte du Maine (*a*) ſon oncle lui dépêcha trois couriers le jour même de la mort de Charles VII. On lit avec étonnement que le premier arriva à Genep le jour même, quoiqu'il y ait 80. lieues de diſtance de cette ville à Mehun. Le courier n'eut que onze heures pour ce trajet. Les poſtes n'étoient pas encore établies. Il faut dire, ou qu'il partit avant la mort du Roi, ou qu'il n'arriva que dans la nuit qui commençoit le 23. de Juillet. Les

Avenement de Louis XI. au Trône. *P. Daniel.*

(*a*) Charles d'Anjou frere de la Reine mere.

partiſans du Dauphin, il y en avoit beaucoup à la Cour, quoiqu'ils n'oſaſſent ſe déclarer, firent auſſi partir des couriers. Quelque ſoin que le Dauphin prît pour garder les bienſéances, ſa joie échappa; il avoit vécu de maniere avec le feu Roi, qu'on n'en fut pas ſurpris, & qu'on ne lui en fit pas un nouveau crime.

1461. *Saiſſel, Comp. P. Daniel.*

Chronique de 1400. à 1477.

Chacun ne penſoit qu'à s'inſinuer auprès de Louis, qu'à prévenir ſes deſirs, & à gagner ſes bonnes graces. Mehun fut bientôt déſert, tout couroit vers le Brabant. Les quatre Princes de Bourbon, (*a*) qui étoient freres, ſe rendirent auprès du Roi, après avoir viſité la Comteſſe de Charolois leur ſœur. (*b*)

(*a*) Jean Duc de Bourbon, Pierre Comte de Beaujeu, Charles Archevêque de Lyon, & le Prince Jacques.

(*b*) Marie de Bourbon.

Pluſieurs y coururent auſſi de Paris. Simon-Charles Maître des Comptes, apparemment incommodé, y arriva en litiere. Louis le confirma dans ſa Charge. Il en donna de pareilles à d'Harmenonville (*a*) & à Louvier. Il créa Jean Baillet Maître des Requêtes. Il étoit juſte de marquer par des bienfaits ſon avénement à la Couronne. Il renvoya tous les autres à Paris, prévoyant qu'il alloit avoir bientôt une plus groſſe Cour, & mieux compoſée. 1461. *C. ſcand.*

Il ne ſe paſſoit point de jour qu'elle ne s'accrût. Le Roi partit de Genep le 1. d'Août, & ſe rendit à Avenes. Le Duc de Bourgogne accourut l'y féliciter de ſon avénement au Trône, il étoit ſuivi de cette Cour nombreuſe qui alloit de pair avec Service d'Avenes. *P. Daniel.*

(*a*) Pierre l'Orfévre, Seigneur d'Harmenonville.

celle des Rois. On y célébra
1461. dans la principale Egliſe, le 3. d'Août, un ſervice ſolemnel pour le feu Roi. Tous les aſſiſtans témoignerent une douleur ſincere de la mort d'un Prince preſque auſſi cher à ſes voiſins qu'à ſes peuples. Le nouveau Roi ſçut renfermer & cacher, pour ce moment, la joie que lui cauſoit cet évenement.

Promotion de Maréchaux de France. *Pere Anſelme.*

Il n'attendit pas à être en France pour faire uſage de ſon autorité. Impatient de ſignaler ſa reconnoiſſance pour des ſerviteurs fideles qui avoient tout ſacrifié à ſon ſervice, qui avoient été compagnons de ſa mauvaiſe fortune, & la lui avoient adoucie; il créa Maréchaux de France Tournon & Rohaut, promotion qui ſurprit toute la Cour, & le reſte de la France, par pluſieurs endroits. Juſques-là le Bâton n'avoit été que le prix des grands

ſervices, & la récompenſe de la valeur ; la ſuite d'une victoire remportée, ou d'une Province conquiſe. Le Roi rendoit cette dignité arbitraire, & la mettoit au rang des faveurs que les Princes peuvent diſtribuer à leurs courtiſans. C'étoit un uſage invariable qu'il ne devoit y avoir en France que deux Maréchaux de France ; ces places étoient remplies par les Maréchaux de Lohéac (*a*) & de Saintrailles. Le Roi deſtitua le premier ; les exemples de pareilles mutations ne manquoient pas, cette dignité étant encore amovible ; mais il n'oſa deſtituer Saintrailles que la grandeur de ſes ſervices mettoit au-deſſus des caprices de la Cour. Ainſi il y eut en France, dans le même tems, trois Maréchaux de France : c'étoit de bonne heure diſpoſer les

1461.

P. Daniel.

(*a*) André de Laval, Sire de Lohéac.

peuples à voir le nouveau Roi
1461. établir ſa volonté pour l'unique loi de l'Etat.

P. Anſelme aux Maréchaux.

Tournon, qu'on appella depuis le Maréchal d'Armagnac, étoit de Guyenne; ſa naiſſance n'a jamais été bien développée. On le diſoit bâtard d'un Comte d'Armagnac; mais il prétendoit être fils d'Arnaud Guillen de Leſcun, & d'Anne d'Armagnac, fille de Jean IV. Comte d'Armagnac, & qui étoit libre, lorſqu'elle mit au monde Tournon; il fut nommé Jean, & eût dû s'appeller Leſcun, ſi la grandeur de la Maiſon de ſa mere ne lui eût fait préférer le nom d'Armagnac qu'il porta toujours. Il ſuivoit la coutume de pluſieurs grandes Maiſons d'Eſpagne dont la Gaſcogne eſt voiſine, & où les fils prennent ſouvent le nom de la famille de leur mere. Par cette qualité de *libre*, il inſi-

nuoit qu'il y avoit eu, ou qu'il pouvoit y avoir eu un mariage contracté entre Leſcun & la Princeſſe d'Armagnac. 1461.

Il poſſédoit de grands biens en Gaſcogne, dont le principal Fief étoit Tournon. Il en avoit pris le nom. Il s'étoit attaché au Dauphin, il le ſuivit en Dauphiné en 1455. aidant généreuſement ce Prince de tout ſon bien. Le Dauphin de ſon côté l'honora de ſa plus intime confiance, le créa d'abord Sénéchal de Valentinois, puis Maréchal de Dauphiné. La fortune du Dauphin ayant changé, par l'arrivée du Comte de Damartin que le Roi envoya contre lui avec une armée, Tournon ne balança pas à ſuivre le Dauphin en Flandre, & à lui continuer le ſacrifice de ſes établiſſemens, ainſi que celui de ſes biens. En 1457. le Dauphin

le nomma Gouverneur de Dau-
1461. phiné. C'étoit une grace inutile, Charles VII. s'étoit mis en poſſeſſion de cette Province; mais le tems ne paroiſſoit pas éloigné où le bienfait pourroit ſe réaliſer.

Le Dauphin devenu Roi le confirma, & le nouveau Maréchal envoya ſur le champ prendre poſſeſſion de ce Gouvernement. Ses Lettres furent enregiſtrées le 8. d'Août, & il y mit des Champs (*a*) pour ſon Lieutenant. Le Roi, en lui donnant le Bâton, lui aſſigna vingt-cinq mille écus de penſion, le fit Conſeiller d'Etat, ſon premier Chambellan, & lui donna depuis le Comté de Cominges, le Vicomté de Serriéres, & la Seigneurie de Langoiran auprès de Bordeaux. Ces bienfaits faiſoient autant d'honneur au Prince qu'au favori; l'un ſignaloit magnifique-

(*a*) Aimé Allemand, Seigneur des Champs.

ment ſa reconnoiſſance, l'autre recueilloit le prix de ſon mérite & de ſes ſervices. 1461.

Joachim Rohaut étoit premier Ecuyer du Corps du Dauphin dès l'an 1441. Il s'étoit diſtingué à la guerre qu'il entendoit bien, & il avoit acquis de la réputation à la bataille de Caſtillon.

Le Maréchal de Borzell. *P. Anſelme aux Maréchaux.*

On ne ſçait ſi ce ne fut point dans le même tems que le Roi, pour plaire au Duc de Bourgogne, ou peut-être à ſa priere, conféra la même dignité de Maréchal de France à Volfard de Borzell, l'un des plus grands Seigneurs de la Cour du Duc. Il étoit fils de Henri de Borzell, Seigneur de la Vere en Hollande, & de Jeanne de Haluïn. Henri avoit bien mérité du feu Roi, en le ſervant dans les dernieres guerres. Il étoit auſſi Comte de Granpré en Cham-

pagne, & de Boucan en Ecoſſe; libéralité des Rois de France & d'Ecoſſe. On ne voit pas qu'il ait jamais fait les fonctions de cette dignité qu'il n'avoit reçue que comme une marque d'honneur.

1461.

Le Seigneur de Montauban, Amiral de France. *Pere Anſelme.*

Le Roi ne répandit pas ſes graces avec moins de profuſion ſur Jean de Montauban; ſon attachement pour le Dauphin ne s'étoit jamais démenti. Le Roi l'aimoit d'autant plus, que cet attachement étoit volontaire. Né Breton, il eût pu ſe retirer dans ſes Terres à couvert de la colere de Charles VII. C'étoit un homme d'eſprit, brave & entreprenant, mais d'un caractere violent. Le Roi lui donna la Charge d'Amiral de France poſſédée par le Comte de Sancerre. (*a*) Sancerre étoit un vieux Capitaine d'une des premieres Maiſons de France, il

(*a*) Jean V. Sire de Beuil.

avoit fait de grandes choſes ſous le feu Roi, ce qui n'étoit pas un titre pour ſe concilier les bonnes graces du nouveau. Sancerre qui avoit une grande fortune, & une véritable probité, n'en reſta pas moins attaché à ſon Roi, qui priva encore le Comte de Tancarville (*a*) de la Charge de Grand-Maître des Eaux & Forêts de France, pour en gratifier le nouvel Amiral. Le Roi en détacha la Maîtriſe de Normandie en faveur de Guillaume de Caſſenoue de Coulon, qu'il fit Vice-Amiral. 1461.

L'élévation de tous ces Seigneurs, quoique faite aux dépens des ſerviteurs du feu Roi, faiſoit honneur aux ſentimens de reconnoiſſance que Louis XI. croyoit devoir à ſes créatures; mais il ſignala ſa haine dans la diſgrace du Comte de Damar- Diſgrace du Comte de Damartin. *Pere Anſelme.*

(*a*) Guillaume d'Harcour.

tin (a) eſtimé le plus honnête
1461. homme, & l'un des meilleurs Capitaines de France. Il n'avoit pas encore 50. ans, il ne s'étoit paſſé aucuns évenemens importans ſous le dernier regne, où il n'eût eu part, & dont ſur la fin il n'eût partagé la gloire; il étoit le ſecond fils du Grand-Maître de la Palice, & avoit poſſédé au plus haut dégré la confiance du feu Roi. Louis XI. n'étant que Dauphin l'avoit auſſi trouvé fort de ſon goût, & l'avoit fait entrer dans ſes deſſeins en 1441. lors de la ligue de la Praguerie. L'écart fut court. Damartin revint promptement au Roi, & répara ce moment de foibleſſe par les ſervices les plus grands & les plus continus, juſqu'à ſe charger en 1456. de chaſſer le Dauphin de Dauphiné;

(a) Antoine de Chabannes né 1411. fils de Jacques Seigneur de la Palice.

il ramena en effet cette Province à l'obéiſſance. 1461.

Le jeune Prince ne lui pardonna pas cette démarche ; il fut à peine Roi, que traitant Damartin de perfide & de déſerteur, il le déclara criminel de léze-majeſté, confiſqua tous ſes biens, & le priva de toutes ſes Charges. La dépouille étoit grande. Outre le Comté de Damartin qu'il poſſédoit par ſa femme Marguerite de Nanteuil, il étoit Seigneur de S. Fargeau, de Blanquefort en Guyenne, de Rochefort, d'Auriere, & il tenoit de la libéralité du feu Roi les Charges de Grand-Pannetier de France & de Sénéchal de Carcaſſone. *Cabinet de Louis XI.*

L'avidité des courtiſans put bien animer la vengeance du Roi. Il y en avoit deux arrivés depuis peu auprès de ce Prince, qui ſembloient déja le gouver-

ner, Normanville (*a*) & du Lau. (*b*) Le dernier obtint la confiſcation de la Terre de Blanquefort. Celles de Rochefort & d'Auriere furent données à Vaſt de Monteſpedon.

1461.

Entrée du Roi en France.

Mezeray. Abbr. Chr.

Le Roi ſe prépara à entrer en France. Le Duc de Bourgogne qui le vouloit accompagner avoit mandé toutes ſes troupes pour faire plus d'honneur au nouveau Monarque. Elles faiſoient un corps de dix mille hommes d'armes. Le Roi effrayé d'une ſi grande armée, & qui ne vouloit pas avoir un conducteur qui eût été ſon maître, s'il eût voulu, lui remontra doucement qu'une eſcorte ſi nombreuſe ſeroit à charge au Duc lui-même, & aux peuples : de plus, qu'elle n'étoit pas néceſſaire pour aller prendre poſſeſſion d'un Royaume

(*a*) Charles de Melun.
(*b*) Antoine de Châteauneuf.

paiſible. Le Duc la réduiſit à quatre mille hommes, tous gentilshommes choiſis : le Roi partit avec eux & avec ſa Cour. Une foule incroyable de nobleſſe le ſuivoit : à leur tête étoient le Duc, le Comte de Charolois ſon fils, le Duc de Cleves neveu du Duc, le Duc de Bourbon & ſes trois freres. 1461. *P. Daniel.*

On fit quelque ſéjour à Laon, où Balſac, (*a*) neveu de Damartin, vint réclamer la pitié du Roi en faveur de ſon oncle. Il rendit une lettre de Damartin au Maréchal de Rohaut ſon ancien ami, afin qu'il agît en ſa faveur; Rohaut généreux entra dans les intérêts de ſon ami. Il n'avoit eu aucune part à ſa diſgrace. Voyant les choſes peu diſpoſées à ramener l'eſprit du Roi, il crut qu'il falloit attendre *Cab. de Louis XI.*

(*a*) Robert de Balſac fils d'une ſœur de Damartin.

que le tems apportât de l'adou-
1461. ciſſement à ſes maux. Il manda à Damartin qu'il devoit commencer par ſe mettre à couvert de l'orage.

Le Duc de Bourgogne ne balança pas à préſenter Balſac au Roi, & à lui parler en faveur de Damartin. Le Roi fut inéxorable : ce qui n'empêcha pas le Duc de dire tout haut au Duc de Bourbon, que Damartin étoit l'un des plus honnêtes hommes de France, qu'il eût ſouhaité qu'il ſe fût retiré auprès de lui, & qu'il lui eût encore fait plus de bien que le feu Roi. Le Duc de Bourbon qui avoit tenu l'année précédente ſur les fonds de baptême le fils de Damartin, lui écrivit auſſi qu'il auroit dans peu de ſes nouvelles. Balſac retourna rendre compte de ces divers ſuccès à ſon oncle, qui, ſuivant le conſeil du Maréchal,

ſe retira à S. Fargeau, Terre que le feu Roi lui avoit aſſurée, & ſur laquelle la Comteſſe ſa femme avoit des droits. 1461.

Pendant qu'à l'une des frontieres du Royaume brilloient la joie & la magnificence qui ſuivent l'avénement des Rois, le cœur de la France & ſa Capitale étoient en deuil pour le bon Roi qu'on venoit de perdre : ſon corps étoit reſté à Mehun, la Reine Mere s'étoit retirée à Amboiſe avec Monſieur (*a*) & Madame. (*b*) Le Duc d'Orleans (*c*) l'y avoit ſuivie pour la conſoler dans ſon affliction, ſe croyant plus obligé à ce devoir qu'à celui d'aller faire ſa cour au nouveau Roi. Obſéques de Charles VII. *P. Daniel: Obſerv. ſur l'Hiſt. de Louis XI.*

Le corps du feu Roi étoit preſque abandonné. Tout avoit

(*a*) Charles de France, frere du Roi.
(*b*) Madame Catherine, ſœur du Roi.
(*c*) Charles Duc d'Orleans.

couru vers la Flandre, & per-
1461. ſonne ne donnoit d'ordre pour
les funérailles. A la premiere
C. ſcandal. nouvelle de la mort de Charles
VII. Etienne Chevalier, Tré-
ſorier des Finances, partit de
Paris avec Dreux Bude, Au-
diencier de la Chancellerie,
pour ſe rendre à Mehun. Che-
valier étoit l'un des Exécuteurs
teſtamentaires du feu Roi; cette
qualité & ſa Charge le met-
toient en état de fournir aux
frais des obſéques. Mais en paſ-
ſant par Montargis il fut arrêté,
auſſi-bien que Bude, par Ai-
greville qui en étoit Gouver-
neur.

D'argentré. Le Grand-Ecuyer (*a*) ſe diſ-
tingua ſeul de la foule de tant
de Seigneurs qui devoient leur
fortune au feu Roi. Il écouta
plus encore ſa tendreſſe que ſon
devoir. Au hazard de perdre la

(*a*) Tanneguy du Châtel.

ſomme immenſe qu'il falloit pour cette cérémonie, il en donna les ordres, répondit de tous les frais, & les paya de ſon argent. Ils monterent à trente mille écus, grande ſomme pour ce ſiécle, où l'argent étoit encore ſi rare que, pour faire l'évaluation de cette ſomme ſur le pied qu'il eſt aujourd'hui, il la faudroit ſextupler. 1461. *De Thou. Pere Anſelme.*

Les obſéques de Charles VII. ſe firent avec les cérémonies ordinaires, & avec encore plus de magnificence que les obſéques des Rois ſes prédéceſſeurs.

On tranſporta ſon corps à Paris le jeudi 6. d'Août, il fut d'abord dépoſé dans l'Egliſe de Notre-Dame des Champs. (*a*) *Chr. ſcand.*

Le lendemain 7. le Clergé de Paris, ſuivi de pluſieurs Seigneurs, Officiers, Bourgeois,

(*a*) Aujourd'hui les Carmelites de la rue S. Jacques.

& d'un peuple très-nombreux,
1461. alla prendre le corps dans cette Egliſe. Les Crieurs marchoient les premiers en habit de deuil, couverts devant & derriere de l'écuſſon de France. Enſuite venoient deux cens pauvres vêtus de noir, portant chacun un flambeau du poids de quatre livres orné d'un double écuſſon. On voyoit après le Clergé l'effigie du Roi ſous un poile dont quatre Officiers du Parlement tenoient les quatre coins. L'effigie étoit revêtue des habits Royaux. Elle avoit la couronne ſur la tête, le ſceptre dans ſa main droite, & la main de juſtice dans la gauche. Six Pages du feu Roi entouroient la litiere, verſant un torrent de larmes, ainſi que tout le peuple. C'étoit un bel éloge pour le Prince mort, & le plus grand ornement de la cérémonie.

Le Duc d'Orleans, arrivé d'Amboiſe, menoit le deuil ſuivi des Comtes d'Eu & de Dunois, du Chancelier (*a*) & du Grand-Ecuyer, tous à cheval en longs manteaux de deuil. Les Officiers de la Maiſon du Roi & un peuple nombreux terminoient la marche. 1461. *Du Tillet, Obſéq. des Rois.*

Le corps fut porté à Notre-Dame, où l'on fit un ſervice magnifique. De-là dans la même pompe on tranſporta le corps à Saint-Denis : Jean d'Harcour, Archevêque de Narbonne, officia à Paris & à S. Denis. Thomas de Courcelle, Docteur de Sorbonne, prononça à S. Denis l'Oraiſon funebre : on dépoſa enſuite le corps dans la Chapelle des deux Rois, (*b*) ſon pere & ſon ayeul. La Reine ſa veuve y fonda douze Chapelles arden- *Chr. de* 1409.

(*a*) Jean Jouvenel des Urſins.
(*b*) Charles V. & Charles VI.

1461. tes, où pendant sa vie douze Prêtres devoient se relever jour & nuit, & y prier Dieu pendant une heure pour le repos de l'ame de ce Roi.

D'Argentré. Le Grand-Ecuyer ayant rempli les devoirs de sa reconnoissance & de son amour quitta aussitôt la Cour, pour faire connoître les seuls motifs qui l'avoient fait agir, & se retira dans ses Terres de Bretagne. Le Duc de Bretagne (*a*) qui connoissoit le prix de sa vertu l'attira à sa Cour, le fit Gouverneur de Nantes, lui donna la Charge de Grand-Maître de son Hôtel, & lui procura le mariage de la fille (*b*) du Seigneur de Malétroit, dont l'aînée venoit d'épouser Jean de Rieux Maréchal de Bretagne.

P. Anselme.

(*a*) François II.

(*b*) Jeanne de Raguenel de Malétroit, Vicomtesse de la Beliere & de Camborn.

Tous

Tous les Princes & Seigneurs qui avoient aſſiſté aux obſéques ſe hâterent d'aller joindre le Roi qui étoit déja en chemin pour ſe rendre à Rheims, où ſe devoit faire la cérémonie du Sacre. Le Chancelier & les principaux Magiſtrats y allerent. Le Roi marchoit lentement, à chaque pas ſon cortége groſſiſſoit. Les Princes & une partie de la ſuite le dévancerent pour ſe rendre à Rheims, d'où ils partirent le 14. d'Août pour aller au-devant de lui. Ils le rencontrerent à l'Abbaye de S. Thiéry, & le conduiſirent dans cette ville. Aux portes de Rheims le Roi monta ſur un cheval blanc caparaçonné aux armes brodées de France.

1461. Entrée du Roi à Rheims. *Du Tillet; des rangs & des Grands de France.*

Louis XI. avoit un habit de Damas blanc & couleur de feu; il étoit ſuivi des Ducs de Bourgogne, d'Orleans & de Bour-

1461. bon; des Comtes de Charolois; d'Angoulême, d'Eu, de Nevers, de Beaujeu, de Vendôme & de Dunois; du Prince Jacques de Bourbon; des Maréchaux d'Armagnac & de Rohaut; de l'Amiral; des Comtes de S. Paul, d'Eſtampes, d'Harcour, de Brienne, de Portien, de Roucy & de Braine; des bâtards de Bourgogne & de Brabant; du Seigneur de Pienne, & d'une infinité d'autres, tant François que des Etats du Duc de Bourgogne.

On y voyoit du Clergé le Cardinal de Longueil, (*a*) le Légat du Pape, le Patriarche d'Antioche; les Archevêques de Lyon, de Bourges & de Bordeaux; les Evêques de Troyes, de Chartres, du Puy, de Paris, de Tournay, de Senlis, de Soiſſons,

(*a*) Richard Olivier de Longueil, Cardinal, Evêque de Coutances.

d'Alby, de Rennes, de Lizieux & d'Amiens; les Abbés de S. Rémy, de S. Vincent & d'Ygny. 1461.

Des Princes étrangers honorerent auſſi cette Entrée. Le Duc de Cleves, (*a*) les Evêques de Liège & de Cambray, les Comtes de Genève, de Virtemberg & de Bergues, le Seigneur de Raveſtein.

Le ſoir même le Roi pourvut de la Charge de Maître des Arbalétriers de France, le Sire d'Auxy premier Chambelan du Duc de Bourgogne; il vouloit obliger ce Prince dans la perſonne d'un de ſes favoris. Il fit auſſi d'Auxy ſon Chambelan, & lui aſſigna une penſion de deux mille francs. *Pere Anſelme.*

Le lendemain 15. d'Août, jour du Sacre, le Roi fut armé *Le Sacre. Du Tillet, des Chevaliers.*

(*a*) Jean II. Duc de Cleves, neveu du Duc de Bourgogne.

1461. Chevalier par le Duc de Bourgogne. L'Archevêque de Rheims, Jean Jouvenel des Urſins, fit la cérémonie, qui fut accompagnée de cette pompe & de cette majeſté qui lui eſt ordinaire, & qui la rend encore plus auguſte. *Du Tillet, des Pairs.* Le Duc de Bourgogne, Doyen des Pairs, y tint ſon rang naturel. Le Duc de Bourbon, les Comtes d'Angoulême, d'Eu, de Nevers & de Vendôme y repréſenterent les Ducs de Normandie, de Guyenne, les Comtes de Toulouſe, de Flandre & de Champagne, ſans qu'on fût ſurpris de ce que le Duc de Bourbon, qui n'étoit que le ſixieme Prince du Sang, précédât le Comte d'Angoulême qui étoit le ſecond.

L'ancienne coutume ſubſiſtoit encore; les chefs des branches de la Maiſon Royale avoient le pas ſur tous les puînés des bran-

ches aînées. Par cette même raiſon, le Comte d'Eu, chef de la branche d'Artois, précéda les Comtes de Nevers & de Vendôme puînés des Maiſons de Bourgogne & de Bourbon. 1461.

Les Pairs Eccléſiaſtiques (*a*) y aſſiſterent ſelon l'ordre de leurs Pairies; mais les autres Prélats précéderent les nouveaux Pairs, & tous les autres Princes & Seigneurs, ayant toujours été placés, tant à l'Egliſe qu'au feſtin Royal, à la droite du Roi. Ce Prince en entrant dans la ſalle du feſtin avoit à ſa gauche le Duc de Cleves, à qui il fut bien-aiſe de faire cet honneur. Le Maréchal d'Armagnac fit l'office de Connétable, en tenant l'épée nue pendant le repas devant la table du Roi. Le Comte de Portien y fit les fon- *Pere Anſelme. Du Tillet, des Prélats.*

(*a*) L'Evêque & Duc de Laon étoit Jean de Gaucour.

ctions de la Charge de Grand-Maître, & le Maréchal de Rohaut de celle de Grand-Ecuyer, à cauſe de l'abſence de Gaucour (*a*) & de du Châtel, tous deux revêtus de ces dignités.

1461.

Chevaliers faits au Sacre.

Pere Anſelme.
Du Tillet.
Bayle à Piſſeleu.
Chr. ſcand.

Le Roi, ſuivant l'ancien uſage, fit cent dix-ſept Chevaliers. Le titre de Chevalier étoit alors dans une grande conſidération, d'autant plus que l'Ordre de l'Etoile établi par le Roi Jean II. étoit depuis longtems en décadence. Cette qualité n'étoit le fruit que des exploits militaires, & ne s'accordoit ordinairement qu'au moment d'une bataille; on ſuppoſoit que le nouveau Chevalier alloit y gagner *ſes éperons*.

P. Daniel.

Les Rhémois prirent ce tems de faveur pour demander au Roi quelque diminution ſur les impôts. Quoique le Roi ne fût pas

(*a*) Raoul VI. Sire de Gaucour.

diſpoſé à leur accorder cette grace, il ne convenoit pas dans la conjoncture préſente de les refuſer. Il leur donna de belles paroles que les Rhémois prirent aſſez légerement à la lettre. 1461.

Hommage du Duc de Bourgogne.

Le 17. d'Août le Duc de Bourgogne rendit hommage au Roi du Duché de Bourgogne, des Comtés de Flandre, d'Artois, de Charolois, & de toutes les Terres qu'il tenoit de la Couronne. Il s'en acquitta avec une pompe & une magnificence extraordinaire. Tout le monde avoit les yeux ſur lui : l'occurrence étoit d'autant plus ſinguliere, que ce Prince n'avoit jamais rendu d'hommage. Le feu Roi l'en avoit expreſſément diſpenſé par le traité d'Arras. Il le fit de bonne grace; loin de ménager les termes, il joignit à ſon hommage une promeſſe de ſervir le Roi de ſa perſonne, &

Du Tillet, Invent. des Pairs.

Traité d'Arras.

de tous ſes autres Etats.

1461. *P. Daniel.* Après la cérémonie, il ſe jetta aux pieds du Roi, & lui dit; qu'excité par l'amour & le reſpect, il le ſupplioit de pardonner généreuſement à ceux qui l'avoient perſécuté. Il lui remontra qu'ils n'avoient fait que leur devoir, en obéiſſant pourlors au Roi leur Maître, & qu'ils ſeroient diſpoſés à le ſervir avec le même zele & la même fidélité. Il le conjura encore de ne rappeller jamais les diſpoſitions où avoit été le feu Roi pour Monſieur, que ce jeune Prince en étoit innocent, qu'il ne devoit pas moins le regarder & le traiter en frere. Il finit en lui diſant qu'une pareille conduite aſſuroit la félicité de ſon regne, & lui procureroit un repos inaltérable dans la jouiſſance de la plus belle Couronne du monde; & comme s'il eût fait une eſ-

pece de prophétie, il lui insinua qu'une conduite opposée lui attireroit des guerres, des divisions & des travaux infinis. 1461.

Le discours fut pathétique, & toucha tous ceux qui l'entendirent; peut-être eût-il été plus prudent de le rendre moins public. Le Roi y applaudit, & promit de s'y conformer, recevant en bonne part l'avis d'un Prince expérimenté qui avoit signalé pour lui sa fidélité & sa générosité. On ne lisoit pas dans son cœur; les suites firent connoître que les passions qui y regnoient s'opposoient à l'exécution. Un Auteur moderne a écrit que le Roi avoit excepté sept personnes de l'amnistie; ce qui est sans apparence: ç'eût été la rendre illusoire, & jetter dans sa Cour l'excès de la défiance; chacun auroit craint d'être l'un des sept. Quel sujet d'inquiétude! *Mezeray, Abbrchr.*

1461. Ambaſſadeurs d'Orient.

Obſ. ſur l'Hiſt. de Louis XI. par Varillas.

Chron. de 1400. à 1476.

Hiſt. Eccl. tome 23.

Le Roi donna enſuite audience au Légat du Pape, qui amenoit avec lui des Ambaſſadeurs de pluſieurs Princes d'Orient environnés de la puiſſance Ottomane, & prêts à ſuccomber ſous ſes armes. Pie II. élu le 27. d'Août 1458. avoit formé le généreux deſſein d'arrêter les progrès du redoutable Mahomet II. qui, huit ans auparavant, avoit conquis Conſtantinople, & étendu bien loin ſa domination dans l'Europe & dans l'Aſie. Il comptoit ſur l'union des Princes de l'Europe; mais il vouloit auſſi procurer une diverſion par les armes des Princes d'Aſie, plus intéreſſés encore à prévenir le joug qui les menaçoit de plus près. Dans ces vûes, il avoit envoyé en Orient un Cordelier de Bologne pour exciter ces Princes, & les mettre en mouvement.

Le Cordelier homme d'eſprit, fin, intriguant, avoit bien plus penſé à ſes intérêts qu'à ceux de l'Egliſe. Après un aſſez long ſéjour en Orient, il étoit revenu à Rome, amenant avec lui des Ambaſſadeurs de ces Souverains, qui offroient de la part de leurs Maîtres, non-ſeulement d'armer contre les Turcs, mais encore de ſe ſoumettre au S. Siége; le motif du Négociateur ſe dévoiloit par la demande qu'ils faiſoient, que Sa Sainteté le nommât Patriarche d'Orient. Le Pape ne pénétra pas le myſtere, il ſe contenta de nommer pour ſon Légat le Cordelier, & de l'envoyer en France pour s'aſſurer des ſecours qu'on pourroit tirer du Roi & du Duc de Bourgogne; lui promettant, s'il réuſſiſſoit, de le renvoyer en Orient avec les Bulles de Patriarche. 1461.

1461. Le Légat arriva en France ſur la fin du regne précédent, ſuivi des Ambaſſadeurs de David Comnéne Empereur de Trébiſonde, de George Prince de Perſe, fils du Roi Alexandre, de Azan gendre de l'Empereur de Babylone, de Gorgora Prince d'Yberie, de Urtébec Prince de l'Arménie mineure. Le Légat trouva le feu Roi expirant; il ſe hâta de ſe rendre à Rheims avec ſes collégues, pour prévénir le Roi, & profiter des diſpoſitions favorables où il ſuppoſoit que ſeroit ce Prince à ſon avénement. Il ſe preſſoit encore plus de profiter de ſa Légation, en l'exerçant & en amaſſant de l'argent à la faveur des fonctions qu'elle lui procuroit.

Il ne falloit avoir qu'une médiocre connoiſſance des affaires de l'Aſie, pour découvrir que ces Ambaſſadeurs étoient ſuppo-

sés, & que les Monarchies d'Orient n'étoient point telles qu'ils les exposoient. Le Roi perça aisément le secret de l'Ambassade. Il fit entendre au Légat qu'il le prenoit pour un fourbe, aussi-bien que ses collégues, & il leur ordonna à tous de sortir de ses Etats. Le Pape fut à peine désabusé par la conduite du Roi; mais il refusa au Légat de lui faire expédier les Bulles qu'il lui avoit promises. Cependant il souffrit qu'il passât à la Cour du Duc de Bourgogne, où l'on étoit plus facile à se laisser séduire. 1461.

Le Roi fit quelque séjour à Rheims, d'où il prit sa route vers Paris; marchant lentement, toujours dans les plaisirs & dans les réjouissances. Il s'arrêta quelque tems à Meaux, à S. Denys, & en partit le lundi 31. d'Août pour faire son entrée dans Paris.

Entrée du Roi dans Paris.

Du Chesne, Hist. d'Angl. Chr. scand.

1461. Ce fut véritablement un jour de triomphe. Le Roi étoit ſuivi de tous les Princes de ſon ſang, de toute la haute Nobleſſe & de près de quatorze mille Gentilshommes dans le plus pompeux équipage.

Les Pariſiens s'étoient mis en état de ſignaler leur joie, & cet amour paſſionné qu'ils ont pour leurs Rois. Les rues étoient ſuperbement tapiſſées. Le bruit des acclamations l'emportoit ſur celui des cloches qui retentiſſoient de toutes les Egliſes.

Le Prevôt des Marchands (*a*) & les Echevins s'avancerent une lieuë au-devant du Roi, & lui préſenterent les clefs de la ville.

Le Roi s'arrêta au fauxbourg ſaint Honoré dans l'hôtel des Porcherons qui appartenoit à Bureau. Il y reçut les complimens des compagnies Souveraines &

(*a*) Henri de Livres.

de tous les corps. L'Evêque de Paris étoit à la tête du Clergé. Le Roi y fit encore des Chevaliers pour rendre auſſi célébre que ſon ſacre le jour où il faiſoit ſon entrée dans la Capitale de ſon Royaume. Il la fit par la porte ſaint Denis entouré de tous les Princes. Le Maréchal de Rohaut tenoit le rang de Grand Ecuyer, & portoit devant le Roi l'épée royale dans le foureau. On avoit préparé de diſtance en diſtance des ſpectacles & des décorations ſuivant le goût du ſiécle. A la porte ſaint Denis, on avoit conſtruit un vaiſſeau d'argent, c'étoit les armes de la Ville ; & ſur la hune du maſt il paroiſſoit un Roi revêtu de ſes habits royaux, conduit par deux Anges, des ſtatues & des bas-réliefs environnoient le vaiſſeau.

1461.

Pere Anſelme.

Chr. ſcand.

On trouvoit à la Trinité un concert & des fontaines de

1561. vin, de lait, de liqueurs qui couloient. Devant cette Egliſe on avoit repréſenté le myſtere de la Paſſion, dont les ſtatues étoient de grandeur naturelle.

A la fontaine des Innocents on voyoit une Chaſſe & ſon attirail. Aux Boucheries on avoit élevé un fort défendu par les Anglois ſur qui on l'emportoit d'aſſaut. En paſſant ſur le pont au Change, on laiſſa aller une multitude infinie d'oiſeaux comme préſage de la liberté, où on ſe flatoit que le Roi laiſſeroit vivre ſon peuple. Enfin ce Prince arriva à Notre-Dame où il fit ſa priere, enſuite il ſe retira au Palais où il ſoupa & coucha. Le Duc de Bourgogne alla loger à l'hôtel d'Artois, ancien domicile des Princes de ſa maiſon. Il avoit encore à Paris l'hôtel de Flandre & à une lieuë de Paris le château de Conflans.

Le lendemain le Roi alla loger au palais des Tournelles près la Baſtille ; il y fit depuis ſa demeure ordinaire. Le 3 de Septembre, Corbie conſeiller au parlement petit-fils du Chancelier de ce nom, régala magnifiquement chez lui le Roi & toute la Cour. Il avoit invité pluſieurs Dames de Paris & mêmes de ces riches Bourgeoiſes qui n'imitent que trop le luxe de la Cour. Le Roi dans ce repas, fit Corbie premier Préſident du parlement de Dauphiné. 1461.

Les jours ſuivans le Roi voulut bien encore manger chez pluſieurs particuliers, familiarité qui les honoroit & qui faiſoit beaucoup eſpérer de la bonté du Prince.

Le 13. le Comte de Charolois pour ſignaler ſa magnificence & ſon attachement au Roi, fit un célébre Tournois devant le pa- *Chron. de* 1400.

1461. lais des Tournelles où il courut & combattit avec les principaux Seigneurs de la cour.

Mutations dans les Charges.

Dans ces premiers jours où tout s'empreſſoit pour plaire au Roi & pour prévenir juſqu'à ſes deſirs, il donna à ſon autorité toute l'étenduë qu'elle pouvoit avoir, ſans daigner ſe ſouvenir des conſeils du Duc de Bourgogne; il déplaça ceux qu'il n'aimoit pas, ou qui lui étoient ſuſpects pour leur ſubſtituer ſes créatures. Il deſtitua le Chancelier des Urſins, magiſtrat d'une exacte probité, & qui pouvoit compter ſes jours par les ſervices qu'il avoit rendus à l'état. Il mit en ſa place Morviliers (*a*) Conſeiller au Parlement, fils du premier Préſident de ce nom: Morviliers n'étoit peut-être pas moins habile que des Urſins, mais il

Chr. ſcand.

P. Anſelme aux Chanceliers.

(*a*) Pierre de Morviliers, Seigneur de Clary.

avoit moins de mœurs. Son caractere étoit plus vif & plus vé- 1461.
hément. Ses proviſions ſont du 3 de Septembre.

Il priva le Duc de Bourbon, quoique ſon beau-frere, du gouvernement de Guyenne, & deſtitua le Comte de Dunois de la charge de Grand Chambelan. Après ces deux exemples il n'y avoit point de Courtiſan qui pût être ſurpris de ſon ſort. Il priva auſſi Boiſſi (*a*) de la charge de premier Chambelan & de celle de Sénéchal de Saintonge. On confiſqua même une partie de ſes terres à la ſollicitation de ſes ennemis & ſur de faux rapports.

La retraite de du Châtel fit ſupoſer qu'il renonçoit à la charge de grand Euyer. Le Roi la conféra à Jean de Guargueſalles qui l'avoit ſuivi dans ſon exil.

(*a*) Guillaume Gouffier, Seigneur de Boiſſy.

Cruſſol (*a*) qui s'étoit auſſi attaché au Roi lorſqu'il n'étoit que Dauphin, fut revêtu de celle de Grand Pannetier, dont jouiſſoit Damartin avant ſa diſgrace. Le Roi témoignoit beaucoup de confiance à ce Seigneur qu'il fit l'un de ſes Chambelans ; & il donna une charge de Maître des Requêtes à Geraud ſon frere, Comte de Lyon.

1461.

Pere Anſelme.

Gaucour étoit grand-Maître de la maiſon du Roi. On ſçavoit qu'il avoit merité cette dignité par ſes exploits militaires & ſes fidelles conſeils. Mais il étoit vieux & retiré dans ſes terres. Ce fut le prétexte du Roi pour la lui ôter ; il la donna au comte de Portien (*b*) premier Miniſtre & favori du Duc de Bourgogne.

Com. preuv. du 2. Liv.

Pere Anſelme.

(*a*) Louis Seigneur de Cruſſol.

(*b*) Antoine de Croï, dit le grand Seigneur de Croï & de Renti, Comte de Portien.

Il croyoit s'acquiter par-là de ce qu'il devoit à ce Prince & à Portien lui-même, qui pendant ſon ſéjour de Flandre lui avoit rendu des offices eſſentiels, peut-être auſſi vouloit-il piquer par cette élévation le Comte de Charolois qui ne voyoit qu'avec chagrin la puiſſance & le crédit de ce Miniſtre. Tel étoit le caractere du Roi, qu'on pouvoit donner des vûes obliques à toutes ſes actions. Portien rendit hommage au Roi & lui prêta ſerment pour cette charge le 7 de Septembre. 1461.

Par ce même motif de plaire au Duc de Bourgogne, il donna le 8 la charge d'Avocat Général du Parlement à Guillaume de Ganay, ancien Avocat, qui étoit du Conſeil de ce Prince & avoit ſoin de ſes affaires à Paris. Il y joignit une penſion de mille francs.

La conduite que le Roi tint

avec le Grand Sénéchal de Nor-
1461. mandie parut encore plus extraordinaire. Il avoit été Grand-Maître d'Hôtel du Roi lorſque ce Prince n'étoit que Dauphin, & dans ce tems-là bien avant dans ſes bonnes graces. La haine y avoit ſuccedé, ſans qu'on n'en pût pénétrer d'autre raiſon que ſon inviolable fidélité pour le feu Roi. Le grand Sénéchal (*a*) n'avoit point de Charge dont Louis pût le priver. Celle de Grand Sénéchal étoit héréditaire dans la maiſon de Crepin, dont Brezé avoit épouſé l'héritiere (*b*). Il étoit l'un des premiers Capitaines de France, & avoit toujours ſervi glorieuſement. Le Roi le fit arrêter d'autorité abſolue, ſans dé-

(*a*) Pierre de Brezé, ſecond du nom, Seigneur de la Varenne.

(*b*) Jeanne Crepin, Dame du Buc Crepin, de Maulevrier & d'Anet, Sénéchale héréditaire de Normandie, dont le frere unique Antoine avoit pris le parti de l'Egliſe.

clarer le crime dont il l'accuſoit. Comme cela étoit nouveau à la Cour de France, elle en fut troublée & ſurpriſe. 1461.

Le 15 de Septembre, il donna le gouvernement du Louvre à Gaſpard Bureau frere de Monglas, & y joignit la Sur-intendance des bâtimens. Le 16 il confirma pour s'inſinuer dans les cœurs des Pariſiens le privilege qu'avoit chaque famille de jouir tous les ans d'un ſeptier de ſel pour leur proviſion au prix du marchand. *Conférence des Ordonnances.*

Le Roi fit encore dans la Magiſtrature pluſieurs changemens ſelon les différentes vûes : il deſtitua le Prevôt de Paris, & déplaça pluſieurs Conſeillers au Parlement, des Maîtres des Comptes & des Maîtres des Requêtes, leur ſubſtituant des perſonnes affidées. Il y avoit eu ſous les régnes précédents aſſez d'é- *Suppreſſion de la Cour des Aydes. P. Daniel.*

xemples de ces mutations ; mais
1461. on n'en avoit point du bouleverſement qu'il fit dans la Cour des Aydes en la ſupprimant toute entiere de ſon chef, ſans l'avis ni des Princes, ni des Grands du Royaume. Il attribua ſa juriſdiction aux Maîtres des Requêtes de l'Hôtel, quoiqu'ils n'euſſent point l'intelligence des procédures & des matieres de Finance qui ſont une Juriſprudence ſinguliere. Il mit dans leur corps quelques Officiers expérimentés dans les affaires des Aydes ; mais les impoſitions étoient devenues d'une trop grande conſéquence en France pour n'avoir pas de Magiſtrats particuliers. Par ce nouvel arrangement, la connoiſſance des Aydes alloit par appel au Parlement déja aſſez ſurchargés d'affaires.

Jean de Scepeaux qui en étoit premier Préſident mourut le 10 de

de Septembre, il avoit exercé cette charge quatre ans. Le Roi par égard pour ce grand corps, laiſſa ſubſiſter pour le choix d'un ſucceſſeur l'ordre ancien des élections. Elie de Tourette fut élu le 11, très-peu de temps après il mourut. La nouvelle élection fut en faveur de Mathieu de Nanterre, Préſident à Mortier. 1461.

Après tous ces changemens, le Roi ſe diſpoſa à partir pour la Touraine. Il y avoit été élevé, il avoit beaucoup d'inclination pour cette Province, que la bonté de ſon air & la beauté de ſes promenades font apeller le jardin de la France. Le feu Roi qui s'y plaiſoit, avoit embelli toutes les maiſons Roiales des environs, Mehun, le Parc, Amboiſe, Chinon. Le Roi à Amboiſe. *P. Daniel.*

Le Roi ſe ſépara avec de grandes marques d'amitié du Duc de Bourgogne & du Comte de

Charolois qui vouloient faire encore quelque ſéjour à Paris; il leur promit de ne pas s'allier avec les Liégeois, & même s'il étoit néceſſaire, de ſe déclarer contre eux pour le Duc dans ſes différents avec ces Republiquains.

1461.

Conf. des Ordon.

Le Roi partit. Il arriva à Tours ſur la fin de Septembre. Il y conſacra les premices de ſon regne en confirmant le Parlement de Toulouſe, érigé par le feu Roi en 1421. lorſqu'il n'étoit encore que Regent, & en 1444. lorſqu'il avoit preſque chaſſé les Anglois.

P. Daniel.

De Tours, le Roi alla rendre ſes devoirs à Amboiſe, à la Reine-Mere (*a*). Ce dut être une grande conſolation pour cette Princeſſe après une abſence de ſix ans. Le Roi regla avec elle ce qui concernoit ſon doüaire qu'il lui aſſigna ſur l'Aunis, ſur Chinon,

(*a*) Marie d'Anjou Sicile.

ſur Pezenas & ſur quelques autres terres. Elle n'avoit pas beſoin d'un plus grand revenu paſſant ſa vie dans la retraite en Touraine, ou à Bourges. Elle réſidoit le plus ſouvent dans cette derniere ville; elle n'interrompoit cette retraite que pour aller preſque tous les mois à ſaint Denys, pour aſſiſter au ſervice qu'elle y faiſoit célébrer pour le feu Roi ſon Seigneur, s'attirant de toute la nation un redoublement de reſpect par une piété que la Religion excitoit plus que la reconnoiſſance. 1461.

La Reine (*a*) n'avoit pas demeuré long-tems en Flandre après le Roi. Elle en partit avec la famille Royale qui n'étoit compoſée que du Dauphin Joachim & de madame Louiſe âgée ſeulement de 7 mois. La Reine ſe rendit en droiture en Touraine & Arrivée de la Reine.

(*a*) Charlotte de Savoye.

alla à Amboiſe auprès de la Reine-
1461. Mere. Ce fut dans cette ville que cette Princeſſe fit ordinairement ſa réſidence. Sa Cour n'y étoit pas groſſe, quoiqu'elle ne fut âgée
Com. l. 6. c. 13. que de 22 ans, qu'elle fut douce & complaiſante, qu'elle ne manquât pas d'eſprit, comme elle n'étoit pas bien partagée des dons de la nature, le Roi n'avoit pour elle que de l'indifférence ; ſans le deſir d'avoir des enfans, il auroit oublié qu'elle étoit ſa femme.
Du Tillet à Louis XI. Ce deſir ſe reveilla par la perte du Dauphin qui arriva peu de tems après qu'on l'eut conduit à Am-
Pere Anſelme. boiſe. Il étoit dans ſa troiſiéme année, & la perte étoit d'autant plus grande pour le Roi, qu'il haïſſoit Monſieur qui devenoit l'héritier préſomptif de l'Etat. Le Dauphin fut enterré aux Cordeliers d'Amboiſe.

Affaires d'Angleterre. Le Royaume joüiſſoit d'une profonde paix. On ne pouvoit

craindre de la voir troublée que du côté de l'Angleterre. La révolution qui venoit d'y arriver, inſpiroit ſur cela de juſtes défiances. Après que les Anglois eurent été chaſſés de France, la maiſon Royale de Lancaſtre qui occupoit le trône devint odieuſe à la nation. La maiſon d'Yorck choiſit ce tems pour faire valoir ſes droits. De-là cette fameuſe querelle des deux Roſes que les deux partis portoient dans leurs enſeignes; la Roſe rouge affectée à la maiſon de Lancaſtre, ainſi que la blanche l'étoit à celle d'Yorck. 1461. *Du Cheſne, Hiſt. d'Angl. Hiſt. Eccl. tome 23. Diction. de Bayle.*

Le droit n'eût pas été douteux entre des particuliers. Les Princes d'Yorck deſcendoient du ſecond fils du Roi Edouard III. & les Lancaſtres ne ſortoient que du troiſiéme ; mais ceux-ci avoient pour eux l'avantage d'une poſſeſſion de ſoixante ans, & les

décisions du Parlement qui re-
1461. présentant la nation prétend avoir le droit de faire les Loix & de les interpréter.

Le mérite des sujets decida cette question obscure. Le Roi Henri VI. se trouva d'un génie borné, incapable d'affaire, de mœurs pures; mais plus propre à vivre dans un Cloître qu'à regner. Richard Duc d'Yorck, au contraire, avoit le courage, l'activité & les lumieres qui rendent un Prince digne du trône. Il sçut mettre dans ses intérêts le Comte de Varvick, le héros de son siécle & le plus grand Seigneur d'Angleterre. Henri fut détrôné. On lui laissa par pitié le nom de Roi, la couronne fut assurée au Duc d'Yorck & à sa posterité.

La Reine femme d'Henri VI. reclama contre cette Loi, c'étoit la célebre Margueritte d'An-

jou, fille de René, Roi de Sicile, & cousine germaine du Roi. 1461.
Cette Princesse avec tous les agrémens de son sexe, possédoit les qualités des héros. Le cœur, l'activité, l'intrepidité, la hardiesse. Heureuse si elle les eût temperées par plus de douceur & de modération. Sa fierté, ses hauteurs, son ambition la rendirent odieuse à ses sujets. Ayant rassemblé avec le secours des partisans de Lancastre une puissante armée, elle vainquit le Duc d'Yorck & lui fit couper la tête sur le champ de bataille aussibien qu'au Comte de Salysberi pere du Comte de Varvick. Elle délivra ensuite le Roi son époux, lui remit la couronne sur la tête & l'assura à Edouard Prince de Galles, seul fruit de leur mariage.

Edouard fils du Duc d'Yorck & le Comte de Varvick man- *Rapin Thoiras, H. d'Ang.*

quoient à ſon triomphe. C'en fut
1461. aſſez pour le rendre inutile. Edouard ne gardant plus les ménagemens timides de ſon pere, prit hautement le nom de Roi, n'admettant point de milieu entre la mort & le trône. Varvick remit ſur pied une nouvelle armée. On combattit à Taunton le 29 de Mars 1460. des flots de ſang furent répandus pour cette fameuſe querelle ; trente-ſept mille hommes y périrent des deux côtés. Varvick le démon des combats, fit paſſer la victoire du côté d'Edouard. Henri, ſa femme & ſon fils ſe refugierent avec peine en Ecoſſe.

Le vainqueur fut couronné Roi à Londres le 20 de Juin, preſque tout le Royaume ſe ſoumit à lui. Varvick devint premier Miniſtre, & fut revêtu des plus grands honneurs. Edouard IV. c'eſt le nom que prit le nou-

veau Roi, augmenta de 80 mille écus les revenus du favori, recompenſe magnifique, s'il en étoit pour la conquête d'une couronne. Il fit épouſer au Duc de Clarence ſon frere la fille aînée de Varvick, pour l'approcher en quelque maniere du trône qu'il lui avoit procuré. 1461.

Avant la bataille de Taunton, Edouard avoit envoyé ſes deux freres George & Richard chez le Duc de Bourgogne pour réſerver une reſſource à ſon parti. On étoit partagé à cette Cour ſur le ſuccès ; le Duc étoit paſſionné pour la maiſon d'Yorck. Le Comte de Charolois ſon fils prenoit ouvertement parti pour les Lancaſtres, on ne pouvoit l'en blâmer, ſa mere en deſcendoit. Le Duc applaudiſſant à la fortune, envoya ſes Ambaſſadeurs reconnoître le nouveau Roi.

Malgré cette cataſtrophe, la
1461. Reine d'Angleterre eſpéroit encore. Elle avoit dans le Royaume un grand nombre de partiſans. La France & l'Ecoſſe étoient ſes alliées. Jacques III. Roi d'Ecoſſe, avoit reçu ces illuſtres malheureux avec tous les témoignages de bonté qu'ils pouvoient deſirer. Le Roi Jacques étoit allé au-devant d'eux, & les avoit conduits à Edimbourg. Il promettoit d'employer toutes ſes forces pour les rétablir.

La Reine d'Ecoſſe, (*a*) pour leur aſſurer encore plus la protection de ſon mari, avoit offert ſa fille aînée (*b*) au Prince de Galles : ce mariage alloit ſe conclure, ſi le Duc de Bourgogne, oncle de cette Princeſſe, n'eût

(*a*) Marie de Gueldres, fille d'Adolphe Duc de Gueldres & de Marie de Bourgogne.

(*b*) Marguerite d'Ecoſſe.

envoyé en grande diligence le Seigneur de la Grutuſe en détourner le Roi & la Reine d'Ecoſſe. Ce Duc attaché également au Roi Edouard & au Roi d'Ecoſſe, ne vouloit pas qu'ils devinſſent irréconciliables. 1461.

Le feu Roi vivoit encore, lorſque la bataille de Taunton ſe donna. Lié par tant d'intérêts à la Reine d'Angleterre, il envoya des ordres ſur toutes les côtes, qu'on y reçût avec humanité tous les Seigneurs Anglois qui ſe ſeroient ſauvés de la bataille, & auroient abordé en ſon Royaume. Jean Duc de Somerſet, Prince du ſang de Lancaſtre avoit échappé au carnage. Il débarqua après bien des périls en Normandie. Comme on ignoroit les diſpoſitions du Roi qui venoit de ſuccéder à ſon pere, le Duc au lieu d'un azile trouva des fers. On l'arrêta dans le lieu

de ſon débarquement, & on en-
1461. voya au Roi pour prendre ſes ordres. Le Roi aſſez irréſolu commanda qu'on l'amenât à Tours. Le Comte de Charolois y arriva peu de tems après, & obtint de Sa Majeſté la liberté du Duc ſon parent. Le Comte ne fit pas la choſe à demi. Il le mit en équipage, lui fournit de grandes ſommes, & l'envoya à Bruges attendre en ſûreté quelque heureux changement à ſes affaires. La Cour de Bourgogne étoit l'azile des deux partis, le malheureux étoit ſûr d'y trouver un protecteur.

Sédition de Rheims. *Chr. ſcand. Chron. de 1400. à 1476.*

Une nouvelle extraordinaire ſurprit la Cour, & paroiſſoit d'un mauvais préſage pour la félicité du nouveau regne. Le Roi, après le Sacre, avoit fait eſpérer aux Rhémois quelque diminution des impôts qu'on levoit ſur le vin; l'année avoit

été ſtérile, ce qui avoit beaucoup diminué leur revenu. Les grands frais du Sacre avoient achevé de les incommoder. Sans penſer à une promeſſe vague, le Roi avoit fait renouveller les baux des Aydes ſur le même pied, & on levoit le produit avec rigueur. Ces peuples ſe livrerent à une eſpece de déſeſpoir. Ils ſe ſouleverent, tuerent les Commis des Aydes, & firent au milieu de leur rue des feux de joie des regiſtres de ces impoſitions. 1461.

Il étoit important qu'on ne laiſſât pas impunie, au commencement d'un regne, une ſédition d'un ſi pernicieux exemple. Mouy (*a*) qui commandoit en Champagne eut ordre de la châtier; il s'y conduiſit avec une prudence qui lui attira de grands éloges. Il diſſimula ſes ordres,

(*a*) Colard de Mouï.

pour arrêter une révolte ouverte
1461. qui eût perdu les Rhémois. Pendant qu'il aſſembloit ſes troupes, il fit gliſſer dans Rheims ſes meilleurs ſoldats déguiſés en payſans ; ils s'aſſurerent des principaux poſtes, & lui ouvrirent une porte, lorſqu'il ſe préſenta devant Rheims. Ainſi il n'y eut point de ſang répandu. La ville fut d'abord remiſe au devoir. On arrêta les plus coupables, dont il y en eut quatre-vingt de décapités ; nombre qui eût paru trop grand à un Prince débonnaire. On le crut néceſſaire pour intimider le reſte du Royaume.

Mort du Maréchal de Saintrailles. *Chron. de 1400. à 1476.*

Des idées ſuperſtitieuſes ſuccéderent à ce ſujet d'effroi. Les peuples regardoient comme un préſage ſiniſtre des exhalaiſons de feu vûes en l'air pendant tout le mois d'Octobre à différens intervalles. L'incendie de la ville d'Evreux preſque toute conſumée, enfin la

mort de deux grands Capitaines, perte toujours considérable pour un état: l'un fut Robert Floquet, baillif d'Evreux, déterminé partisan, l'autre, le célébre Maréchal de Saintrailles (*a*) le compagnon de la Pucelle & du Comte de Dunois qui n'avoient rien exécuté de grand sans lui. Il mourut à Bordeaux dans une extrême vieillesse, comblé des bienfaits du Prince, mais au-dessous de ses services. 1461. *Pere Anselme. P. Daniel.*

Alors s'accomplit le mariage de Louise d'Anjou, cousine germaine du Roi avec Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, projetté du vivant du feu Roi qui en avoit fait passer le contrat le 12 de Juin. Elle étoit fille du Comte du Maine (*b*) oncle du Mariage de Mademoiselle d'Anjou. *Du Tillet; Invent. d'Anjou.*

(*a*) Jean Poton, Maréchal de France, Seigneur de Saintrailles & de S. Macaire, Sénéchal de Bordeaux, Gouverneur du Château Trompette.

(*b*) Charles d'Anjou.

Roi. Par un acte du 17 de No-
1461. vembre, le Comte lui constitua une dot de 60 mille livres. Nemours étoit fils du Comte de Perdiac, second fils du Connétable d'Armagnac; Perdiac avoit été gouverneur du Roi. En faveur de ce mariage, Eleonore de Bourbon sa mere fille du Roi Jacques (*a*), lui céda tous ses droits sur le Comté de la Marche & sur le Duché de Nemours. Il y avoit longtemps qu'on n'avoit vû un mariage si bien assorti. La Princesse étoit l'une des mieux faites de la Cour & du plus grand mérite. Le Duc passoit pour un Cavalier accompli, mais d'un génie trop hardi & trop disposé à entrer dans tous les partis.

Le Comte de Charolois à Tours.

Le Roi étoit au Château du Plessis auprès de Tours. Le

C. de 1400.

(*a*) Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, qui épousa Jeanne II. Reine de Naples.

Comte de Charolois étoit venu l'y joindre. Le vieux Duc ſon pere avoit reſté peu de temps à Paris après le départ du Roi. Il en étoit parti le 30 de Septembre, avoit ſejourné le premier & le 2 d'Octobre à S. Denys dans des exercices de piété, & étoit arrivé à Valenciennes le 12. ſuivi de cette foule de Princes (*a*) & de Grands qui ornoient toujours ſa Cour. 1461.

Le Comte avoit joui plus longtems des plaiſirs de Paris, il quitta cette ville pour aller en pelerinage à S. Claude s'acquitter d'un vœu, de-là il ſe rendit à Moulins chez le Duc de Bourbon ſon beau-frere. De Moulins il fut trouver le Roi au Pleſſis : ce Prince le reçut avec

(*a*) L'Evêque de Liége, l'Archevêque de Lyon, le Prince Jacques de Bourbon, les Comtes d'Eſtampes & de S. Paul, le Seigneur de Raveſtein.

les témoignages de l'amitié la
1461. plus ſincere. Il ordonna que lui & ſa ſuite fuſſent deffrayés. Il l'appelloit toujours ſon frere (*a*). Ils vivoient enfin dans la plus étroite familiarité, mais à travers ces careſſes, le Courtiſan pénétrant & malin perçoit la ſecrette antipathie de ces deux Princes d'un caractere ſi oppoſé, & qui ne gagnoient pas à ſe voir de ſi près & à ſe connoître trop.

Abolition de la Pragmatique-Sanction.

Oſerv. ſur l'Hiſt. de Louis XI. P. Daniel.

Lettre de Pie II. Epître 385. Hiſt. Eccl. tom. 23.

Le Nonce du Pape, Antoine de Naxa & l'Evêque (*b*) d'Arras Jean Jofredi, arriverent en ce tems-là au Pleſſis pour féliciter le Roi au nom de Sa Sainteté, ſur ſon heureux avénement à la Couronne. Ils rendirent au Roi des Lettres du Pape très-flateuſes. Ces Lettres excitoient auſſi

(*a*) Le Comte de Charolois avoit épouſé en premieres nôces Madame Catherine, ſœur du Roi.

(*b*) Jean Joffredy, Evêque d'Arras & depuis d'Alby.

le Roi à ſe joindre à Sa Sainteté dans le grand deſſein qu'elle avoit conçu de former une Ligue contre les vaſtes deſſeins du Sultan Mahomet II. qui menaçoit le reſte de l'Aſie & l'Europe même. 1461.

Cette démarche n'étoit que le prétexte de la Legation. Un projet bien plus important à la Cour de Rome animoit le Pape Pie II. l'Egliſe de France aſſemblée à Bourges 23 ans auparavant, profitant des diviſions de Rome & voulant prévenir ſes entrepriſes, avoit dreſſé cette ordonnance fameuſe appellée la Pragmatique-ſanction, le Palladium de l'Egliſe Gallicane, le frein de la cupidité & des vexations de la Cour Romaine. Autoriſée par la puiſſance ſéculiere, elle avoit été depuis la Loi de l'Egliſe de France, & tout s'y gouvernoit encore par ſes juſtes déciſions.

1461. *Obſerv. ſur l'Hiſt. de Louis XI.*

Le Roi qui n'étoit alors que Dauphin s'étoit trouvé lui-même à l'aſſemblée, mais trop jeune pour en comprendre ni en autoriſer le réſultat. Depuis il l'avoit deſapprouvé par la diſpoſition ſecrette où il étoit toujours de cenſurer les actions du Roi ſon pere. Refugié en Flandre, il confia ſon mécontentement à l'Evêque d'Arras l'un des miniſtres du Duc de Bourgogne, & qui entretenoit des intelligences avec la Cour de Rome. Elle étoit outrée des décrets de la Pragmatique, de leur ſuccès, & ne perdoit jamais de vûe les moyens de la détruire.

L'Evêque d'Arras, quoique né de parens obſcurs, s'étoit élevé par ſa ſcience & ſon mérite aux premieres dignités Eccléſiaſtiques. Elles ne ſatisfaiſoient point ſon ambition qui trouvoit tout au-deſſous d'elle dès qu'il

reſtoit des honneurs où elle pouvoit parvenir. Il avoit en vûe le Chapeau, & de plus riches bénéfices que ceux qu'il poſſédoit. Il entretint le Dauphin dans cette diſpoſition & en donna avis au Pape qui flata ce Prince par de magnifiques promeſſes, & tira de lui celle d'abolir la Pragmatique auſſitôt qu'il ſeroit monté ſur le trône. 1461.

C'étoit l'exécution de cette parole que le Nonce & l'Evêque venoient ſolliciter. Le Pape s'en repoſoit beaucoup plus ſur l'Evêque dont il connoiſſoit le génie vif & inſinuant, il ne balança pas à lui promettre, s'il réuſſiſſoit, le chapeau de Cardinal & tous les bénéfices qui ſe trouveroient à ſa bienſéance & qui ſeroient à la diſpoſition du ſaint Pere. L'Evêque en conféra avec le Roi & lui fit ſentir tous les avantages qu'un Roi de France pouvoit re- *Hiſt. Eccl. tome 23.*

tirer de ſa parfaite intelligence
1461. avec la Cour de Rome.

Il trouva le Roi dans les mêmes ſentimens où il l'avoit vû en Brabant. Ce Prince ne fit aucune difficulté de conſentir à l'abolition de la Pragmatique. Mais trop intéreſſé pour ſe contenter d'eſpérances vagues & incertaines, il en voulut une récompenſe fixe & préſente. Il demanda à l'Evêque que le Pape renonçât à l'alliance de Ferdinand Roi de Naples, & qu'il accordât l'inveſtiture de ce Royaume au Roi de Sicile (*a*) ſon oncle, qui y avoit un droit inconteſtable : qu'il nommât un Légat réſidant en France pour expédier les Bulles des Bénéfices de la Monarchie, afin que l'argent n'en ſortît point : enfin qu'il donnât un Chapeau au Protonotaire d'Albret ſon couſin.

(*a*) René d'Anjou, Roi de Sicile.

L'Evêque n'hésita point à assurer que le Pape accorderoit ces trois graces au Roi : soit qu'il crût que Sa Sainteté ne pouvoit acheter trop cherement la destruction d'une Loi si fatale à son autorité, soit que sensible à son intérêt seul il se souciât peu de sacrifier l'honneur du Roi & le bien de l'Etat à sa fortune : sur un engagement aussi frivole le Roi fit dresser un édit qui revoquoit & annulloit l'Ordonnance de 1438. & remettoit les choses dans le même état où elles avoient été avant l'établissement de la Pragmatique. Il fit plus, il le délivra à l'Evêque qui partit aussitôt avec le Nonce après avoir écrit au Pape le succès de sa négociation, & qu'il lui portoit cette abolition tant desirée. 1461.

Ce fut un grand triomphe pour la Cour de Rome, & l'événement le plus heureux du pon-

1461. tificat de Pie II. Il ſe livra aux tranſports de ſa joie. Dans un Conſiſtoire tenu le 8 Décembre, il nomma Cardinaux l'Evêque d'Arras (*b*) & le Protonotaire d'Albret, (*c*) impatient de ſignaler ſa reconnoiſſance envers ce Prélat, & de donner au Roi des marques du déſir qu'il avoit de le ſatisfaire. Le peuple Romain entrant dans les ſentimens du ſaint Pere fit des feux de joie par toutes les rues, on y traîna une expédition de la Pragmatique comme un trophée de la honte des François & de la gloire des Papes. La nuit de Noel Sa Sainteté benit une épée dont le fourreau étoit garni d'émeraudes, & l'envoya au Roi par le Nonce. On avoit gra-

Addition à l'Hiſt. de Louis XI.

(*a*) Le Cardinal Joffredy du titre de S. Silveſtre & de S. Martin aux Champs.

(*b*) Louis d'Albret, ſecond fils de Charles Comte d'Albret, né 1422. Evêque de Cahors, de Mirepoix & d'Aire, Cardinal du titre de S. Marcelin & S. Pierre.

yé

vé ſur la lame des vers qui éle- 1461.
voient ce Prince juſqu'au ciel.

La promotion de d'Albret au Cardinalat, fut le ſeul des trois articles (que le Roi avoit exigé) qui eût ſon exécution. Le Pape n'avoit garde de ſe brouiller avec le Roi de Naples alors victorieux. La ceſſation du tranſport d'argent à Rome ne lui eût pas été moins préjudiciable que ſi la Pragmatique eût ſubſiſté. Le Pape refuſa avec fermeté ces deux graces. La premiere marque que Louis XI. donna de ſon courroux, fut la diſgrace du Cardinal Joffredi.

Le Pape n'eut pas lieu de s'applaudir d'avoir mécontenté le Roi. Ce Prince peut-être par un raffinement de politique, avoit fait dreſſer l'Edit de l'abolition de la Pragmatique. Il l'avoit envoyé au Parlement pour l'y faire vérifier, & il y

avoit trouvé de grands obſtacles.

1461.

Du Tillet, des Libertés de l'Egliſe Gall.

Le Parlement de Toulouſe n'avoit obéi qu'en inſérant dans le regiſtre, qu'il ne le faiſoit que par l'ordre exprès du Roi. Le Parlement de Paris ne fut pas ſi complaiſant, il s'aſſembla, il dreſſa ſes griefs qui montoient au nombre de quatre-vingt neuf, & il députa deux Préſidens aux Enquêtes pour les porter au Roi & lui faire ſes remontrances.

Addit. à l'Hiſt. de Louis XI. t. 4.

Le Roi inſtruit alors des refus du Pape ne preſſa point l'enregiſtrement. La Pragmatique ſubſiſta en partie & ſervit encore de Loi dans la plûpart de ſes articles, d'autant plus que le Roi fit lui-même dans la ſuite des Ordonnances ſur les réſerves de la Cour de Rome & ſur les graces expectatives, les deux principaux abus auxquels la Pragmatique avoit remédié. Le Prince fit plus:

il dit nettement à l'Evêque de Terni qui en revenant de la nonciature d'Angleterre paſſoit par la France pour retourner à Rome, qu'il revoqueroit l'édit d'abolition ſi Sa Sainteté n'accordoit pas l'inveſtiture de Naples à la maiſon d'Anjou. Le Pape quelque tems après ayant écrit au Roi ſur la priſe de Trebiſonde par les Turcs pour l'obliger à entrer dans la Ligue des Princes Chrétiens, le Roi ne lui fit qu'une réponſe vague & peu ſatisfaiſante. 1461.

Le Cardinal Joffredy étant revenu en France mécontent lui-même du Pape qui ne lui avoit accordé que l'Evêché d'Alby, quoiqu'il eût demandé que celui de Beſançon y fût joint, le Roi le reçut en grace, ſacrifiant ſon reſſentiment à l'eſpérance que ce Cardinal dont il eſtimoit la capacité le ſerviroit contre Rome & lui ſuggéreroit les moyens de

chagriner le Pape. Le Roi avoit
1461. toujours ſon intérêt, pour prémier mobile.

Liberté du Duc d'Alençon. *Du Tillet, des Pairs. Pere Anſelme. P. Daniel.*

Avant & depuis cet Edit le Roi fit pluſieurs graces qui furent diverſement interprétées. Combien ne fit-on point de raiſonnemens ſur la liberté & les lettres d'abolition qu'il accorda le 11. d'Octobre à Jean Duc d'Alençon, Prince du Sang, convaincu ſous le feu Roi du crime de léze-majeſté dans le célebre Parlement de Vendôme. Par une grace particuliere le feu Roi avoit commué la peine de mort, en priſon perpétuelle. Le Roi lui faiſant grace entiere, le rétablit dans tous ſes biens. C'étoit l'eſprit le plus dangereux & le plus remuant du Royaume, toujours prêt à entrer dans tous les partis qui ſe faiſoient contre l'Etat.

On diſoit que le Roi affectoit

par-là de décrier la mémoire du Roi ſon pere, & qu'il vouloit récompenſer les dangers qu'avoit couru ce Duc, lorſqu'en 1441. il avoit tramé avec le Dauphin la faction de la Praguerie. Il étoit parrain du Roi; ce Prince veuf d'une fille (*a*) du Duc d'Orleans s'étoit remarié à Marie fille aînée du Comte d'Armagnac, (*b*) Princeſſe auſſi ſage que ſon pere & ſon mari étoient turbulens. 1461. *Daya, des Dauphins.*

Pendant la priſon du Duc, n'ayant pas la liberté de s'y enfermer avec lui, elle s'étoit retirée aux Hoſpitalieres de Mortagne. Elle vint rejoindre ſon mari, & lui amena ſa famille qui ne conſiſtoit qu'en deux enfans, René Comte du Perche,

(*a*) Jeanne fille de Charles Duc d'Orleans, & d'Iſabelle de France.

(*b*) Jean IV. mari d'Iſabelle Infante de Navarre.

& Catherine d'Alençon. Le Roi
1461. maria le 4. de Janvier Made-
Mezeray. moiſelle d'Alençon au Comte de Laval, (*a*) & peut-être à la conſidération de la Ducheſſe, rendit au Comte d'Armagnac ſon frere, le Comté d'Armagnac, dont le feu Roi s'étoit emparé pour des cauſes très-légitimes : mais ſe défiant avec raiſon du caractere du Duc, il mit garniſon dans Verneuil, dans Domfront & dans Ste Suzanne, les trois meilleures places de ſon appanage ; & il ſe réſerva la tutelle du Comte du Perche, afin qu'il fût élevé ſous ſes yeux, & que le Duc ne le pût marier qu'avec l'agrément & le conſentement du Roi.

Addit. à l'Hiſt. de Louis XI. Quel commentaire ne fit-on point encore ſur ce que le Roi mit en liberté, ſans aucune procédure, le Médecin Fumée que

(*a*) Guy XIV.

le Grand-Ecuyer du Châtel avoit fait arrêter, comme ſoupçonné de la mort du feu Roi? N'étoit-ce pas rejetter ſur ſoi-même les ſoupçons les plus odieux, dans le tems même qu'il punit & qu'il diſgracia l'autre Médecin du feu Roi, qui avoit opiné à uſer de violence pour lui faire avaler du bouillon? Le Roi vouloit donner par-là un grand exemple du reſpect dû à la Majeſté Royale, & montrer qu'il n'eſt ni occaſion, ni péril, qui puiſſe permettre de lui impoſer des loix. Il fit plus; il nomma Fumée ſon premier Médecin; l'ayant depuis reconnu capable d'autre choſe que de pratiquer cette ſcience, il lui donna une Charge de Maître des Requêtes, & ſe ſervit de lui en diverſes négociations. 1461. *Dict. de Bayle.*

La liberté de Chevalier & de Bude fut plus applaudie. On les *C. ſcandal.*

avoit arrêtés ſans fondement. Le
1461. Roi les fit délivrer, leur fit rendre leurs biens, & les continua dans leurs offices.

Appanage de Monſieur. *Du Tillet, Invent. des Fils de France.*

La Cour étoit à Tours dans les plaiſirs, que les Reines ne partageoient pas avec elle, ne ſortant preſque point d'Amboiſe, où Monſieur étoit reſté auprès de la Reine Mere. Le Roi le fit venir au Pleſſis, pour régler avec lui ſon appanage. La volonté de Louis XI. fut la loi ſouveraine; il en uſa avec une grande économie, ne lui ayant aſſigné que le Duché de Berry, dont le revenu étoit aſſez modique. Partage bien différent de ceux des enfans de Charles V. mais le Roi ſe ſouvenoit des troubles que leur puiſſance avoit excité dans l'Etat, & il réſervoit à augmenter les revenus de ſon frere ſuivant ſes beſoins. Le jeune Prince, d'un naturel doux,

ne réclama point contre la médiocrité de ſon appanage. Les Lettres furent expédiées à Montrichard, où le Roi avoit fait un voyage de plaiſir. Elles étoient à l'ordinaire pour le Prince & ſa poſtérité maſculine, au défaut de laquelle le Berry devoit revenir à la Couronne. 1461.

Le Roi reçut avec plaiſir les félicitations que lui envoya faire François Sforce, Duc de Milan, par Pierre Poſterula ſon Envoyé extraordinaire. C'étoit un Prince du plus grand mérite, artiſan de ſa fortune, & redoutable aux Princes d'Italie. Le Roi étoit lié avec lui peut-être dès le tems qu'il vouloit trancher du Souverain en Dauphiné. Il le mettoit au rang de ſes plus chers alliés; & le Duc lui étoit d'autant plus attaché, qu'il craignoit que ce Monarque n'appuyât les droits de la Maiſon

Envoyé du Duc de Milan.

Addit. à l'Hiſt. de Louis XI. c. 3.

d'Orleans (*a*) ſur le Duché de
1461. Milan, qui n'étoient que trop bien fondés.

Pere Anſelme. Le Roi donna audience à l'Envoyé du Roi & de la Reine de Chypre, qui imploroient ſon ſecours pour être rétablis dans leur Royaume. Ils ſe flattoient d'obtenir ce ſecours, le Roi de Chypre étant frere de la Reine. La Maiſon de Savoye étoit alors dans une ſi grande union avec la Maiſon de France, que les deux Etats ſembloient n'avoir que les mêmes intérêts. Louis Duc de Savoye regnoit depuis l'année 1451. Sa femme étoit Anne fille de Jean II. Roi de Chypre; il en avoit eu Amedée, Charlotte & Louis. Il s'étoit fait une double alliance de Charlotte avec le Roi, dans le tems qu'il n'étoit que Dauphin, & d'Amedée avec

(*a*) A cauſe de Valentine de Milan, mere du Duc d'Orleans.

Madame Yolande ſœur du Roi.

Le Prince Louis parut deſtiné à la fortune la plus brillante; Jean III. Roi de Chypre ſon oncle, étant mort en 1457. & n'ayant laiſſé qu'une fille nommée Charlotte pour héritiere, Louis l'avoit épouſée & avoit été reconnu Roi de Chypre; mais lui & la Reine ſa femme ayant mécontenté la haute Nobleſſe de Chypre, le Prince Jacques frere naturel de Charlotte, avec le ſecours du Soudan d'Egypte, les avoit chaſſés de leurs Etats en 1459. Depuis ce tems-là ils erroient en Italie, en mendiant l'aſſiſtance des autres Souverains. Le Roi de Chypre ayant appris l'avénement du Roi à la Couronne, attendit tout de la double alliance qui uniſſoit les deux Maiſons. Il ne connoiſſoit pas le caractere de ſon beau-frere. 1461. *Gratiani, Hiſt. de Chypre.*

1461. Le Roi n'étoit ni d'humeur ; ni en disposition d'entreprendre une guerre si éloignée. Tout se passa avec l'Envoyé en complimens & en paroles obligeantes : mais plus sensible à une lettre de félicitation du célebre Filelfe, l'un des plus beaux esprits d'Italie, il eut attention aux prieres qu'il lui faisoit pour un sçavant Grec (*a*) qui étoit venu s'établir en France.

Le Comte de Charolois Gouverneur de Normandie. *Chr. de 1400.*

La présence du Comte de Charolois ornoit & embellissoit la Cour. Le Roi & lui paroissoient toujours dans une parfaite union. Ce n'étoit que fêtes & que parties de plaisirs. On y mêloit souvent des pélérinages de dévotion, suivant le génie du Roi. Le 4. de Décembre ils allerent ensemble à Ste Cathérine de Fierbois. Le 11. le Comte alla visiter les Reines à Am-

(*a*) Georges Clision.

boiſe : peu de jours après il y eut une grande chaſſe où le Comte s'égara ; on ne ſçut ce qu'il étoit devenu, & le Roi en témoigna une inquiétude obligeante. Enfin, pour ſignaler eſſentiellement ſa reconnoiſſance, il lui fit expédier les proviſions du Gouvernement de Normandie, & y attacha une penſion de trente-ſix mille francs. C'étoit prendre le Comte par ſon endroit ſenſible ; laborieux & actif, il paſſoit la plûpart de ſon tems à régler les affaires de la Hollande, dont le Duc ſon pere lui avoit donné le Gouvernement : combien celui de la plus belle & de la plus riche Province de France flattoit-il plus ſon goût & ſa vanité ? 1461.

Ce Gouvernement donné au Comte de Charolois étoit une ſuite de la diſſimulation de Louis XI. Il vouloit amuſer le Comte, *Mezeray. P. Daniel.*

& l'éloigner au plutôt de sa Cour;
1461. où sa présence choquoit ses yeux. Il n'étoit que trop jaloux de la puissance & de l'élevation de cette Maison de Bourgogne; dans le tems qu'il accabloit le Comte de caresses, il renouvelloit secrettement l'alliance avec les Liégeois qui en étoient les ennemis irréconciliables.

Com. l. 1. c. 1. Le Comte ignoroit cette démarche; mais connoissant Louis XI. il ne balança pas à écouter les sollicitations de du Châtel, pour s'unir étroitement avec le Duc de Bretagne contre les entrepriſes du Roi. Du Châtel, dépouillé de sa Charge, n'attendoit du Roi que des persécutions. Tout puissant dans le Conseil du Duc, il l'éclairoit sur ses intérêts. Rouville, Vice-Chancelier de Bretagne, étoit venu à Tours pour assurer le Roi des respects de son Maître. Fin &

habile Miniſtre, il vit ſecrettement le Comte de Charolois. Il ſigna avec lui, au nom du Duc, un traité de confédération, lui donna les ſcellés de ſon Prince, & reçut les ſiens. Telles étoient les ſemences de haine & de diviſion qui ſe fomentoient entre le Roi & le Comte. 1461.

Le 14. de Décembre le Comte quitta le Roi, & s'en alla à Rouen, où il prit poſſeſſion le 19. de ſon nouveau Gouvernement. Il en exerça quelques jours les fonctions, & en partit le 21. pour aller rejoindre le Duc ſon pere. Il arriva à Bruges le 19. de Janvier, où il trouva ce Prince ſi dangéreuſement malade, qu'il étoit abandonné des Médecins. Il n'en mourut pas, mais il fut cinq mois à ſe rétablir. Ces cinq mois d'inaction du Duc augmentoient & affermiſſoient tous les jours le crédit & l'autorité *C. de 1400.*

du Comte ſon fils unique.

1461. Cette Cour, malgré ſa proſpérité ne laiſſoit pas d'être orageuſe par la haine que ce jeune Prince laiſſoit voir contre les Miniſtres de ſon pere. On y empoiſonna une niéce de la Ducheſſe (*a*) qui s'intriguoit trop dans ces mouvemens. Le Duc perdit auſſi ſon Chancelier, (*b*) Miniſtre ſage & éclairé. Il mourut à Autun, où il conduiſoit les affaires du Duché.

Hommage du Duc de Bretagne. *Chronique de 1400.*

Peu après le départ du Comte de Charolois, le Duc de Bretagne vint à Tours pour y rendre hommage au Roi de ſon Duché. L'action étoit hardie, après le traité qu'il venoit de conclure. C'étoit un jeune Prince de 27. ans, d'un génie borné, mais aſſez droit, avide de plaiſirs, & qui

(*a*) Béatrix de Portugal, niéce d'Iſabelle de Portugal, Ducheſſe de Bourgogne.

(*b*) Nicolas Rolin.

faiſoit le bien ou le mal, ſelon les impreſſions de ſes Miniſtres. La cérémonie de l'hommage ſe fit le 18. de Décembre; il le rendit auſſi pour le Comté de Monfort, pour celui d'Etampes, & conformément aux anciens hommages. Le Roi lui dit qu'il vouloit aller le voir, & en même tems s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait à S. Sauveur de Rhédon. Le Duc ſe ſeroit bien paſſé de cette viſite; mais ne l'oſant témoigner, il partit pour aller tout diſpoſer à la réception de ſon Souverain. 1461.

Négociation du mariage du Prince de Savoye avec la Ducheſſe douairiere de Bretagne.

Le Roi avoit pluſieurs vûes dans ce voyage, il vouloit en montrant aux Bretons la Majeſté du Souverain diminuer l'affection qu'ils avoient pour leur Prince particulier, elle étoit au-deſſus de toute expreſſion; il vouloit pénétrer le caractere de ce Prince, connoître ſa Cour, ſonder *Vie de Françoiſe d'Amboiſe.*

1461. ſes Miniſtres, & en engager quelqu'un dans ſes intérêts : ſa puiſſance lui procurant aſſez de moyen pour y réuſſir.

Le pelerinage de Rhedon pouvoit bien auſſi occaſionner ce voyage, ces ſortes de dévotions ayant toujours été pour ce Prince des raiſons ſérieuſes & importantes.

Il y avoit un troiſiéme motif où la Reine entroit, c'étoit de marier le Prince Janus ſon troiſiéme frere avec la Ducheſſe douairiere de Bretagne, dont la naiſſance, la beauté & les richeſſes étoient les moindres qualités. C'étoit Françoiſe d'Amboiſe fille de Louis (*a*) Seigneur de Thouars & veuve de Pierre II. Duc de Bretagne.

On ne parloit que de ſa vertu, de ſon eſprit, ſur-tout de ſa pié-

(*a*) Louis Sire d'Amboiſe, Seigneur de Thouars, Prince de Talmont.

té. La Reine croyoit ne pouvoir procurer à ſon frere une plus digne épouſe. Du côté même de l'intérêt ce Prince y trouvoit de grands avantages. La Ducheſſe avoit un douaire de 7000 livres de rente, ſa dot qui devoit lui être rendue, & l'expectative de tous les biens de la maiſon d'Amboiſe, comme fille aînée du Seigneur de Thouars. 1461.

Ce mariage étoit l'objet des vœux de la maiſon de Savoye, du Roi, de la Reine, du Seigneur de Thouars, & de tous ſes parens. La Reine n'avoit que des vûes pures & ne s'attachoit qu'au mérite du ſujet. Le Duc de Savoye & le Prince ſon fils y joignoient le motif des grands biens de la Ducheſſe. La maiſon d'Amboiſe conſidéroit la gloire de cette alliance qui alloit l'unir de ſi près à la famille Royale. Mais le Roi & Thouars n'écoutoient que

la politique & leurs paſſions.
1461. Thouars avoit eu de Marie de Rieux ſa femme une ſeconde fille, Marguerite d'Amboiſe qui avoit épouſé malgré ſon pere, mais du conſentement du feu Roi, Louis Seigneur de la Tremoille. Si la Ducheſſe ne ſe remarioit pas, la Dame de la Tremoille étoit ſon héritiere, & les grands biens de la maiſon d'Amboiſe alloient fondre dans celle de la Tremoille, déja l'une des plus puiſſantes du royaume.

Cette idée effrayoit le Roi qui ne penſoit qu'à abbaiſſer les grandes maiſons. Thouars craignoit encore plus cet événement. Toujours mécontent du mariage de ſa ſeconde fille, il avoit une haine mortelle pour elle & pour ſon mari; il étendoit cette haine juſqu'à leurs enfans, il deſiroit avec une ardeur incroyable que la Ducheſſe paſsât à de ſecondes nôces;

celles qui s'offroient flatoient ſon ambition & ſa vengeance. Tout s'unit pour favoriſer le mariage du Prince de Savoye avec la Ducheſſe. L'autorité Royale & la paternelle, l'ambition, la politique, la haine & l'intérêt. 1461.

Le principal reſtoit à faire. C'étoit de déterminer la Ducheſſe qui n'ayant pas été heureuſe dans ſon premier mariage, & s'étant entiérement tournée vers Dieu, avoit réſolu de paſſer le reſte de ſa vie en viduité, ne s'occupant plus que d'œuvres de piété, édifiant toute la Bretagne par ſon humilité, ſes aumônes & ſes prieres. Elle s'étoit même d'abord retirée aux Religieuſes de ſainte Claire de Nantes dans le deſſein de s'y conſacrer à Dieu. Une maladie l'empêcha d'exécuter ce projet; elle étoit ſortie de ce Couvent pour aller prendre l'air dans une de ſes maiſons, & réta-

blir ſa ſanté affoiblie par ſes auſ-
1461. térités. On ſçavoit à la Cour cette diſpoſition, mais on ne crut pas qu'elle pût tenir contre tous les reſſorts qu'on ſe propoſoit de faire jouer.

D'argentré. Le Roi ſe rendit en Bretagne avec une partie de ſa Cour, accompagné du Seigneur de Thouars pere de la Ducheſſe & de l'Amiral (*a*) qu'elle appelloit ſon oncle. Le frere de l'Amiral avoit épouſé une Princeſſe de Bretagne tante du feu Duc Pierre. L'Amiral étoit un des Seigneurs de France le plus ſpirituel, le plus hardi & le plus propre à perſuader la Ducheſſe.

Vie de Françoiſe d'Amboiſe. Thouars le choiſit pour inſtruire la Ducheſſe de ſes deſſeins & de ceux du Roi, il alla la voir & les lui expoſa dans les termes les plus magnifiques & avec les cou-

(*a*) Jean de Montauban, Amiral de France.

leurs les plus capables d'éblouir. La Ducheſſe pour toute réponſe montra à l'Amiral ſon Crucifix : *Voilà*, lui dit-elle avec une noble ſimplicité, mais en même-tems avec le ton le plus ferme, *mon unique Epoux, le ſeul que j'aurai le reſte de ma vie.* 1461.

L'Amiral ne ſe rebuta pas. Il s'adreſſa à ſon Directeur pour lui faire ſentir que le bonheur du Roi, que le repos de l'Etat en dépendoit. Ce Directeur étoit le Provincial des Carmes de Nantes nommé la Muſſe, ſaint Religieux & occupé uniquement de ſon miniſtere. Il refuſa de ſe prêter aux volontés de l'Amiral, & le renvoya à la Ducheſſe qui ſeule devoit décider une affaire où elle avoit ſeule intérêt.

L'Amiral recommença de preſſer la Ducheſſe ; la trouvant inébranlable, il crut que le Provincial l'affermiſſoit. Il le menaça

1461. des plus cruels traitemens, & parla à peu près en mêmes termes aux Dames de la ſuite de la Princeſſe, ne conſultant dans cette conduite que ſon humeur hautaine & violente. La Ducheſſe commença de s'étonner. Elle fit éloigner le Provincial & celles de ſes filles qu'elle crut les plus foibles ; elle ſe retira avec les autres dans ſa belle maiſon de Rochefort. Elle ne ſçavoit pas que l'Amiral avoit employé d'autres voies que des menaces ; qu'il avoit prodigué les promeſſes & les préſens, appas triomphans, ſur-tout lorſqu'on ne propoſe pas de crimes : la plûpart s'étoient vendues à l'Amiral & avoient promis de l'inſtruire des démarches de la Princeſſe & de la porter au mariage propoſé. La Ducheſſe n'étoit pas moins ferme dans ſa réſolution.

Le Roi étoit arrivé à Rhedon ſon

Son approche troubla la Ducheſſe & la fit recourir à un expédient qu'elle crut capable d'arrêter le projet de ce Prince ; elle alla à l'Egliſe de Rochefort où elle fit ſes dévotions, & imédiatement après elle ſe leva & prononça tout haut un vœu de chaſteté perpetuel. 1461.

Le lendemain Thouars arriva à Rochefort & lui rendit une lettre du Roi remplie de politeſſe & de bonté, mais en même-tems très-preſſante pour la déterminer au mariage du Prince de Savoye. Thouars l'appuya fortement & la ſollicita d'obéir au Roi, en ajoutant qu'il lui avoit déja engagé ſa parole, & qu'il l'avoit auſſi engagée au Duc de Savoye.

La Ducheſſe répondit qu'elle n'étoit plus maîtreſſe de contracter de ſecondes nôces, qu'elle avoit promis au feu Duc ſon mari de ne ſe point remarier, & qu'elle

l'avoit promis à Dieu bien plus
1461. ſolemnellement.

Thouars le plus impérieux des hommes ſurmonta la violence de ſon humeur. Il remontra doucement à ſa fille la nullité de ces promeſſes & tout ce qu'elle devoit à l'état, à ſon Roi, à ſon pere. Il employa de tendres reproches, les prieres les plus inſinuantes, les larmes mêmes que ſa tendreſſe pour ſon pere rendoit plus puiſſantes. Preſſée ſi vivement, elle fut attendrie & ébranlée. Elle délibera un inſtant ſi elle ſe rendroit à tant de motifs; mais reprenant de nouvelles forces, un refus abſolu finit le combat.

Contentez-vous, dit-elle à ſon pere, *que vous m'ayez fait douter un moment ſi je ſerois fidelle à mon Dieu.*

Ne pouvant s'empêcher d'admirer une conſtance ſi rare,

Thouars en alla inſtruire le Roi à Rhedon, croyant lui ôter toute eſpérance du ſuccès. Le Roi n'en jugea pas ainſi, il ne crut point qu'une jeune femme, foible, dépourvûe de conſeil & d'appui, pût lui réſiſter. Il avoit toujours devant les yeux l'exceſſive élevation où la viduité de la Ducheſſe alloit porter la maiſon de la Tremoille. Il penſa à de nouveaux expédiens pour vaincre la réſolution de la Ducheſſe. 1461.

L'Amiral lui en offrit un, croyant toujours le Provincial des Carmes l'auteur de la réſiſtance de la Ducheſſe, il propoſa au Roi d'enlever ce Moine & de le menacer de le faire mourir ſi elle ne ſe conformoit aux volontés du Roi. Il prétendoit que l'attachement des femmes pour leur directeur alloit ſi loin qu'un ſi grand danger détermineroit abſolument la Princeſſe. Le Roi re-

jetta un conſeil auſſi emporté que
1461. ridicule, & choiſit des voies plus efficaces, quoique peut-être auſſi violentes.

Il envoya commander à la Ducheſſe de venir à Rhedon pour lui rendre hommage de toutes ſes Terres. Il lui écrivoit en conformité & ne lui parloit plus de ſon mariage. La Ducheſſe s'excuſa dans ſa réponſe ſur ſa naiſſance & ſa dignité qui lui donnoient le droit de rendre cet hommage par procureur. Le Roi inſiſta, il dit qu'étant venu en perſonne, il étoit juſte & indiſpenſable qu'elle vînt elle-même s'acquitter de ce devoir. On lui fit ſentir qu'une ſaiſie & une confiſcation ſuivroit ce refus.

La Ducheſſe contrainte d'obéir partit pour Rhedon, elle trouva que le Roi n'y étoit plus, peut-être pour la fatiguer, il étoit déja allé à Nantes; il fallut l'y

ſuivre, elle n'y put arriver que tard, la plûpart de ſes domeſtiques gagnés par ſon pere & par l'Amiral avoient retardé exprès le départ de ſes équipages. Elle fut obligée de coucher dans le fauxbourg. On ne vouloit pas qu'au milieu de la ville elle fût en état d'être ſecourue d'un grand peuple. 1461.

Le lendemain comme elle y entroit, l'Amiral ſe préſenta ſuivi de cinq ou ſix Gentilshommes, il lui dit qu'il l'arrêtoit par ordre du Roi; & la prit en même-tems par le bras comme pour ſe ſaiſir de ſa perſonne. La Ducheſſe fit réſiſtance, n'ignorant pas que le Roi n'avoit ni le pouvoir, ni aucun ſujet pour donner un pareil ordre. Le peuple s'apperçut de cette violence, il aimoit paſſionnement la Princeſſe; de plus, jaloux de ſes priviléges, il s'émut, s'attroupa & s'arma. En un mo-

ment les chaînes furent tendues,
1461. & l'Amiral riſquoit ſa vie s'il ne ſe fût ſauvé promptement. Le Duc de Bretagne que la Ducheſſe avoit fait avertir dès le commencement de la ſédition, envoya des gens pour l'appaiſer.

La Ducheſſe alla tranquillement entendre la meſſe à Notre-Dame ſuivie d'une multitude incroyable de peuple qui l'eſcortoit, & qui établit un corps-de-garde pour ſa ſûreté autour de ſon palais. Sans avouer ni déſavouer l'Amiral, le Roi, accompagné du Duc, alla l'après-midi rendre viſite à la Ducheſſe, il ne lui parla ni du mariage ni de l'hommage ; mais il la pria de venir à la Cour, ajoutant que la Reine prévenue de ſa vertu & de ſa piété, deſiroit avec ardeur de la connoître.

La Ducheſſe ſe défendit modeſtement, rejetta les louanges, &

allegua ſon amour pour la retraite, lequel ne lui permettoit 1461.
pas de quitter ſes exercices pour ſe produire ſur un ſi grand théâtre. Le Duc pour plaire au Roi, preſſa auſſi la Ducheſſe d'avoir cette complaiſance pour la Reine ; mais la Ducheſſe ſçavoit que ce n'étoit qu'un compliment que la bienſéance arrachoit au Duc, qui dans le fond ne ſouhaitoit pas qu'elle ſortît de la province.

Le Roi ne la voulut point effaroucher par de plus longs diſcours ; mais partant pour Tours peu de jours après, il donna des ordres pour enlever la Ducheſſe & l'amener à la Cour. On prépara pour ce deſſein des bâteaux ſur la Loire qui en facilitoit l'éxécution, le palais de la Princeſſe étant ſitué ſur les bords. Soit que l'entrepriſe eût tranſpiré, ſoit que le Duc craignît quelque violence, il donna la

1462. garde de la Ducheſſe à l'Amiral de Bretagne & à un des Capitaines de la ville de Nantes. On établit une ronde, & l'on mit en batterie l'artillerie du Château. Précautions inutiles, les Officiers chargés de cet enlevement avoient intelligence avec les domeſtiques de la Ducheſſe, ceux-ci devoient à 11 heures du ſoir leur ouvrir une porte du Palais qui donnoit ſur l'eau, les introduire dans l'appartement de la Princeſſe qu'on devoit tranſporter dans un bâteau juſqu'au lieu où une forte eſcorte l'eut conduite hors de la Bretagne.

Vie d'Amboiſe Mezeray. Abbr. Chr. La nuit s'avançoit, l'heure approchoit où la trahiſon devoit ſe conſommer, lorſque le tems ſe mit tout-à-coup au froid; quoiqu'on ne fût qu'au mois de Novembre il s'éleva un vent du nord ſi vif & ſi piquant qu'en deux heures la Loire ſe trouva

gêlée & les bâteaux ne purent avancer ; cet accident fit renoncer au projet. La Ducheſſe partit de Nantes, & le Roi ſe déſiſta d'une alliance qui recevoit tant de difficultés. 1461.

Le Mariage de Madame Madeleine ſœur du Roi avec le Prince de Viane (*a*) ne reçut pas les mêmes difficultés. Cette Princeſſe étoit dans ſa dix-neufviéme année, & avoit été accordée par le feu Roi à Ladiſlas Roi d'Hongrie & de Boheme. Une triſte cataſtrophe en empêcha l'exécution. Ce jeune Prince dans le feu de ſa jeuneſſe avoit promis à une fille de qualité de Frague de l'épouſer, & elle s'étoit rendue à cette promeſſe. Il fut aſſez imprudent pour continuer de la voir

Mariage de Madame. *Pere Anſelme.*

(*a*) Gaſton de Foix, Prince de Viane, fils aîné de Gaſton IV. Comte de Foix & Prince de Bearn, & de Dona Léonore d'Arragon, Infante de Navarre, fille de Don Juan II. Roi d'Arragon & de Navarre.

& de l'aimer malgré l'ambaſſade
1461. qu'il avoit euvoyée en France pour demander Madame, croyant que ſa maîtreſſe ſe contenteroit de ſon cœur, & que les raiſons d'état le diſpenſoient de ſon engagement. La maîtreſſe plus ambitieuſe que tendre, aima mieux le voir mort qu'infidelle. Elle l'empoiſonna à Prague lorſqu'il étoit dans le bain, en lui préſentant un coûteau pour peler du fruit.

Le feu Roi avoit depuis écouté la recherche du Comte de Foix qui demandoit Madame pour le Prince de Viane ſon fils aîné, heritier de la couronne de Navarre après la mort du Roi dom Juan ſon ayeul, & de l'Infante ſa mere Comteſſe de Foix. L'intérêt de l'Etat rendoit ce mariage très-utile, étant eſſentiel de ſerrer l'alliance qui ſubſiſtoit entre les couronnes de France &

de Navarre, pour oppoſer cette derniere aux entrepriſes des Rois de Caſtille & d'Arragon. 1461.

Le Roi ſuivit le projet de ſon pere, & fit un voyage en Guyenne pour conſommer cette alliance. Il paſſa à la Rochelle le 2 de Février, & ſe rendit à Bordeaux. Le Comte de Damartin l'y vint trouver. Il fut introduit dans la chambre du Roi par le Comte de Cominges. Il ſe jetta aux genoux de ce Prince & lui demanda juſtice plutôt que grace. Le Roi fut inflexible, & lui ordonna de ſortir de ſes états. Heureux encore qu'il lui eût laiſſé la liberté. Le contrat de mariage avoit été dreſſé à l'Eſcar dès le 16 de Janvier. *Du Tillet. Cabinet de Louis XI.* *Pere Anſelme.*

Jean Daure, un Seigneur de la cour de Foix, vint épouſer Madame, comme Procureur du jeune Prince, le 11 de Février, & la conduiſit à Pau où le mariage ſe *Cab. de Louis XI*

célebra. Le 16. le Comte de Foix
1461. vint saluer le Roi & lui fit les premieres propositions du compromis que les Rois de Castille & d'Arragon vouloient faire entre ses mains pour leurs différends.

Mariages des sœurs naturelles du Roi.

Le Roi maria ensuite la cadette des filles que le Roi son pere avoit eu de la belle Agnès. Il en avoit eu trois que la mémoire de leur pere & la conduite de leur mere rendoient extrêmement cheres à la France. Agnès ne s'étoit jamais oubliée avec la Reine ; sans orgueil, sans ambition, elle ne s'étoit jamais attachée qu'à faire du bien. Ces trois jeunes filles étoient d'une beauté qui ne le cédoit que de peu à celle de leur mere. Marguerite l'aînée avoit été élevée à Taillebourg par l'Amiral de Coétivi, Seigneur de Taillebourg. Le feu Roi fit expédier au mois de No-

P. Anselme.

Du Tillet, les Fils de France.

vembre des Lettres Patentes à Vendôme, par lesquelles il la reconnoissoit pour sa fille, & lui donnoit le nom de Valois, usage qui jusques-là n'avoit pas passé aux enfans illégitimes, & il consentit qu'elle portât les armes de France avec la barre. Il lui assigna une dot de douze mille écus d'or, & y joignit les droits qu'il avoit sur Royan & Mornac. 1461. *Pere Anselme.*

Louis onze toujours disposé à retrancher les liberalités de son pere ou à rabaisser ses favoris, fit don à son avénement de ces mêmes droits à Gaston du Lion; rappellant même l'origine du don de Taillebourg, il le revoqua & en gratifia le Comte du Maine son oncle. Coétevi s'opposa à ce don, & prétendit prouver que le Roi n'avoit pas le droit de le revoquer. C'eût été une discution que l'autorité Royale eût rendu inutile, si Taillebourg

1461. n'eût trouvé le ſecret de regagner les bonnes graces du Roi qui revoqua les dons faits à du Lion & au Comte du Maine au mois de Septembre 1462. Il confirma Coétivi dans la poſſeſſion de toutes ces terres & y ajouta la Seigneurie de Rochefort en Saintonge.

Pere Anſelme. Le Roi maria les deux ſœurs de Marguerite aux fils de deux diſgraciés. Il donna la plus jeune à Antoine Comte de Sancerre, (*a*) fils du Sire de Beuil, à qui il avoit ôté l'Amirauté. De Beuil n'en avoit témoigné aucun mécontentement, & n'en étoit pas moins attaché au Roi. Ce mariage s'étoit fait à Tours le 23. de Décembre. Elle eut quarante mille écus d'or en dot, dont il n'y eut que dix mille cinq cens de payés comptant.

(*a*) Fils de Jean V. Sire de Beuil, & de Jeanne de Montejan ſa premiere femme.

De retour de Bordeaux, il approuva la recherche du Comte de Maulevrier (*a*) pour Mademoiſelle Charlotte ſeconde fille d'Agnès Sorel. Il n'étoit pas naturel qu'en lui faiſant cette grace, il laiſſât dans les fers le Grand-Sénéchal (*b*) de Normandie ſon pere, qu'il avoit fait transférer dans la Tour de Loches. Sa haine ou ſa jalouſie ſubſiſtant contre ce Seigneur, il ne le mit en liberté qu'à condition qu'il iroit en Italie ſervir le Duc de Calabre. Ce mariage fut célébré le 21. de Mars. On ne donna point dans le contrat le nom de Valois à l'épouſe. 1461. *Du Tillet aux Fils de France.*

Le Duc de Calabre (*c*) avoit beſoin d'un plus grand ſecours Affaires de Naples. *Recherches de Paquier.*

(*a*) Jacques de Brezé.

(*b*) Pierre de Brezé, Seigneur de la Varenne.

(*c*) Jean d'Anjou, Duc de Calabre & de Lorraine, fils de René Roi de Sicile, & d'Iſabelle Ducheſſe de Lorraine.

1561. que celui d'un ſimple Général ; quelque expérimenté qu'il fût. On n'entrera pas dans le détail des droits de la Maiſon d'Anjou ſur la Couronne de Naples, qui avoient coûté tant de ſang à la France depuis le commencement du regne de Charles VI. C'eſt une matiere trop connue, & qui intéreſſe aſſez peu ce regne. Il y avoit eu quatre Princes de cette Maiſon qui avoient diſputé cette Couronne, & porté le nom de Rois de Sicile. Louis I. Louis II. Louis III. & René frere de la Reine Mere. Le Duc de Calabre étoit fils aîné du Roi René, & par conſéquent couſin germain du Roi. Cette qualité, l'intérêt qu'un Prince du Sang de France fût placé ſur un Trône faiſoient deſirer au Roi que les affaires de ce Duc proſpéraſſent en Italie ; mais elles ne le toucherent jamais aſſez pour

y employer les forces de ſon Royaume, quoiqu'il aimât & eſtimât ce jeune Prince l'un des plus accomplis de ſon ſiécle. 1461.

Dès l'année 1458. ce jeune Duc avoit entrepris de reconquerir le Royaume de Naples que D. Alphonſe Roi d'Arragon avoit uſurpé, & qu'il avoit enſuite laiſſé à D. Fernand ſon fils naturel. Gènes s'étoit en ce tems-là donnée de nouveau à la France, & le feu Roi qui vouloit favoriſer ſon beaufrere lui en avoit donné le Gouvernement.

Les commencemens de l'expédition du Duc de Calabre furent flatteurs. Il conquit une grande partie du Royaume, gagna la bataille de Sarno, & réduiſit ſon ennemi à de fâcheuſes extrémités ; mais ſuivant le génie des François, plus propres à vaincre qu'à profiter de leurs victoires, il laiſſa reſpirer Dom *Hiſt. Eccl.*

Fernand. Il mécontenta les Na-
1461. politains (*a*) qui s'étoient déclarés pour lui, & il perdit une partie de ſes conquêtes.

Les Génois accoutumés à l'inconſtance ſe révolterent. Les Papes (*b*) qui s'accommodoient mieux d'un Roi à Naples peu puiſſant par lui-même, que d'un Prince François maître de la Provence, & qui avoit de ſi grandes reſſources en France, ſe déclarerent contre lui, & firent paſſer en Italie le fameux Scanderberg, Roi d'Albanie, qui ſoutint le Trône chancelant de Dom Fernand, & empêcha les progrès des François dans la Pouille. Leurs affaires commençoient à y décliner, les Seigneurs Napolitains réglant leur fidélité & leurs

(*a*) Jean Antoine des Urſins, Prince de Tarente, le Duc de Seſſe, le Marquisd e Cottion, le Seigneur de Centiglia.

(*b*) Pie II. & Paul II.

mouvemens ſur la fortune.

En France le Parlement de Paris, après l'avoir concerté avec le Roi (toujours diſpoſé à abaiſſer les Grands) ôta aux Evêques un privilége que la confuſion des regnes paſſés, & la bonté du feu Roi avoient établi. Tous les Evêques y avoient entrée. Les Chambres s'aſſemblerent le 30. de Janvier; il y eut un Arrêt célebre qui les exclut de ce droit. 1461.

Prélats exclus du parlement. *Du Tillet, des Pairs.*

On ſuppoſoit que les Prélats inſtruits ſeulement des affaires Eccléſiaſtiques étoient peu propres à s'immiſcer dans la connoiſſance des procès des Laïques. Cet Arrêt banniſſoit le déſordre qu'attiroit la multiplicité des Juges, & on inſinua aux Evêques (*a*) la néceſſité de la

(*a*) L'Archevêque Duc de Rheims, les Evêques & Ducs de Laon & de Langres, les Evêques & Comtes de Châlon, de Noyon & de Beauvais.

1461. réſidence. Il y eut trois exceptions; la premiere en faveur de ſix Pairs Eccléſiaſtiques : la ſeconde pour ceux qui en avoient le droit établi par des titres, ou par un ancien uſage : la troiſieme pour les Prélats à qui le Roi en accorderoit la permiſſion. C'étoit laiſſer Louis XI. le maître des graces.

Du Tillet, du Parlem. Par Lettres-patentes expédiées à la Rochelle le 2. de Février, ce Prince fit don au Conſeiller de Marle d'une Charge de Préſident extraordinaire au Parlement, (*a*) en conſidération de ſes ſervices : mais lorſqu'il voulut en faire enregiſtrer les Lettres, & prendre poſſeſſion de cet Office; Jean Dauvet Procureur général, & que le Roi venoit de nommer Premier Préſident au

(*a*) Henri de Marle, Seigneur de Verſigny, Conſeiller au Parlement, Maître des Requêtes, petit-fils du Chancelier de Marle.

Parlement de Toulouſe, s'y oppoſa, & exhiba un don qu'il avoit du Roi d'un Office de cinquieme Préſident. La Cour débouta de Marle : ç'eût été admettre ſix Préſidens, au lieu de quatre. C'eût été auſſi agir contre l'intention du Roi, qui ne vouloit au plus y en introduire qu'un cinquieme. 1461.

Un plus grand ſpectacle attira les yeux de toute la France. La famille Royale de Lancaſtre, refugiée en Ecoſſe, n'y trouva pas toutes les reſſources dont elle s'étoit flattée. Le Duc de Bourgogne, partiſan déclaré de la Maiſon d'Yorck, y balançoit les diſpoſitions du Roi & de la Reine d'Ecoſſe. De plus, ils n'étoient pas aſſez puiſſans pour chaſſer du Trône Edouard IV. La Reine Marguerite d'Anjou femme de Henri VI. ſe déter-

Arrivée de la Reine d'Angleterre. *Rapin Thoiras, H. d'Angl.*

mina, ſur toutes ſes raiſons, à
1461. paſſer en France pour implorer le ſecours du Roi ſon couſin germain.

Elle laiſſa le Roi ſon mari, & le Prince de Galles ſon fils, en Ecoſſe; elle s'embarqua ſecrettement, & vint deſcendre en Normandie. Le Roi engagé par les nœuds du ſang, & par la politique, lui fit l'accueil le plus favorable. Il fit publier que tous ſes ports fuſſent ouverts aux partiſans de cette Princeſſe, dans le tems qu'il les faiſoit fermer aux partiſans de la Maiſon d'Yorck. Cette Reine vint le trouver à Tours; il lui promit de ne rien oublier pour rétablir Henri VI. ſur le Trône.

Naiſſance de Louis XII. *Chroniq. de* 1400.

Ce fut au commencement de Mars que cette Princeſſe arriva en France. Vers le milieu de ce mois la Ducheſſe d'Or-

leans (*a*) accoucha d'un fils à Blois. Le Roi voulut le tenir sur les fonds, & choisit la Reine d'Angleterre pour la Maraine. On le nomma Louis. Quoique fils du premier Prince du Sang, il y avoit peu d'apparence qu'il regnât un jour; la Reine avoit des enfans presque tous les ans, & n'étoit que dans sa vingt-deuxieme année. Monsieur, Duc de Berry, paroissoit de la plus vigoureuse constitution; mais la providence avoit ses vûes. Elle vouloit par des ressorts secrets, & après des revolutions imprévûes, placer un jour sur le Trône ce Prince nouveau né, pour montrer aux François un Roi qui servît de modele à ses successeurs, & qui justifiât que la grandeur & la puissance des Souverains ne sont point incompati- 1461.

(*a*) Marie de Cleves femme de Charles Duc d'Orleans.

bles avec l'amour & la fidélité
1461. des ſujets. Ce fut le grand & le bon Roi Louis XII.

Le Roi étoit bien éloigné de penſer à un tel évenement, lui, alors dans la fleur de ſon âge, n'ayant encore que 38. ans, & jouiſſant d'une ſanté parfaite.

Premiers favoris du Roi.

On a déja parlé des Seigneurs que le Roi, en montant ſur le Trône, avoit honoré de ſa faveur, & qui ſembloient la devoir autant à ſa reconnoiſſance qu'à ſon goût. C'étoit l'Amiral de Montauban & le Maréchal d'Armagnac. Pour gratifier le ſecond, il confirma ſon frere Leſcun (*a*) dans l'Archevêché d'Auch; il y avoit été nommé par la tranſlation de Philippe de Levy (*b*) à l'Archevêché d'Ar-

(*a*) Jean de Leſcun, bâtard d'Armagnac.

(*b*) Philippe fils d'Euſtache de Levy, Baron de Caylus, Evêque d'Agde, puis Archevêque d'Auch, & enſuite d'Arles.

les.

les. Charles VII. avoit ſuſcité des obſtacles à Leſcun, que le Roi leva par ſon autorité. Il ſe vit enfin tranquille dans la jouiſſance de ce riche Bénéfice. Juſques-là Levy avoit continué à y réſider & à y faire ſes fonctions; ce ne fut que cette année qu'il prit poſſeſſion d'Arles, dont s'étoit démis le Cardinal de Foix. (*a*) 1461.

Trois nouveaux favoris ſe joignirent aux deux premiers, & eurent bientôt autant ou plus de crédit qu'eux, n'ayant ni moins d'eſprit, ni moins de ſoupleſſe à ſe conformer aux humeurs du Roi. Ce fut Melun (*b*) de Normanville, Châteauneuf du Lau (*c*) *Pere Anſelme.*

(*a*) Pierre de Foix, Cardinal, frere de Gaſton IV. Comte de Foix.

(*b*) Charles de Melun, Seigneur de Normanville.

(*c*) Antoine de Châteauneuf, Seigneur du Lau.

& du Fou. (*d*) Le premier,
1461. d'une des plus illuſtres Maiſons du Royaume, devint bientôt le plus accrédité. Le Roi lui avoit déja deſtiné une partie de la confiſcation de Damartin. Il fit ſon pere Philippe de Melun, Seigneur de la Borde & de Nantouillet, Gouverneur de la Baſtille; au mois de Juin de l'année ſuivante, il érigea en faveur de Normanville ſa Terre de Landes en Baronie, & lui en donna la haute Juſtice. Ce Seigneur avoit quatre freres, dont Louis, l'aîné, étoit Archevêque de Sens.

Du Lau fut fait Grand-Chambelan, Grand-Boutelier, Capitaine de cent hommes d'Armes, & eut la Terre de Blanquefort de la dépouille de Damartin; il obtint la Baronie de Duras,

(*d*) Yves, Seigneur du Fou en Poitou.

confiſquée ſur Gaillard de Durfort, ancien partiſan des Anglois. 1461.

Du Fou eut les Charges d'Echanſon & de Chambelan du Roi à deux mille francs d'appointemens, le Gouvernement de Luſignan, & deux mille ſept cens livres de penſion.

LIVRE SECOND.

Année 1462. Pâques le 18. d'Avril. Acquisition du Roussillon & de la Cerdagne. *Mariana. Rerum Hisp.*

AVEC l'année 1462, commença une négociation peu honorable pour la France; mais qui devoit lui être si avantageuse en cas qu'elle réussît, que cet avantage y remplaçoit, sur-tout dans l'esprit du Roi, le défaut de gloire. Les Catalans s'étoient révoltés contre leur Souverain Dom Juan II, Roi d'Arragon. Ils accusoient la Reine d'avoir empoisonné D. Carlos, Prince de Viane, fils aîné de Dom Juan & de sa premiere femme Dona Léonor Reine de Navarre : persuadés que le Roi ne l'avoit pas ignoré, ce Prince ainsi que la Reine étoit l'objet de leur haine. Quelle que soit, pour l'ordinaire, l'obscurité ré-

pandue ſur ces ſortes de crimes, il y avoit à celui-ci des préſomptions ſi violentes qu'elles ſaiſiſſoient tous les eſprits. 1462.

Dom Carlos, quoiqu'orné de mille vertus, avoit pris les armes contre ſon pere ; mais la vertu même cede quelquefois à l'ardeur de regner, ſur-tout lorſqu'elle eſt appuyée de la juſtice. D. Carlos étoit héritier par ſa mere de la Couronne de Navarre, ſon pere la lui retenoit. La fortune ne ſeconda pas les droits du jeune Prince ; il fut vaincu, & tomba entre les mains de ſon pere. Son malheur redoubla la pitié.

Les Catalans, quoique ſujets naturels du pere, mécontens de ſon gouvernement, prirent les armes pour procurer au fils la liberté, & le demanderent pour leur Prince, en attendant que le ſceptre lui échût. Une longue

1462. guerre s'alluma, preſque toujours déſavantageuſe aux Arragonois. D. Juan, cédant aux conjonctures, conſentit de remettre D. Carlos en liberté, & de lui abandonner la jouiſſance de la Catalogne. Il en donna la commiſſion à la Reine ſa femme, chargée de la garde du Prince. Elle l'exécuta à la lettre : mais le Prince tomba en langueur preſqu'auſſitôt, & mourut à Barcelone le 23. de Septembre 1461. avec tous les ſimptômes du poiſon.

Pere Anſelme. Mariana, ibidem.

Cette mort aſſuroit la ſucceſſion du Roi d'Arragon à D. Fernand ſon ſeul fils du ſecond lit. La Reine d'Arragon avoit tant d'intérêt qu'elle lui échût, que les Catalans n'héſiterent pas à la ſoupçonner du crime. Ils ſe révolterent de nouveau, jurerent de ne plus obéir à un Roi parricide, & de venger leur Prince

bien aimé ſur celle qui le leur avoit ravi, & même ſur le jeune Prince qui en étoit innocemment la cauſe. 1462.

Le hazard les ſervit d'abord; la Reine & ſon fils, encore enfant, ſe trouvant dans la Province, Huges Roger Comte de Pallars, qui s'étoit mis à la tête des Catalans, alla les aſſiéger dans Girone. Le Roi d'Arragon preſque déſarmé, peu en état de mettre ſur pied des forces capables de faire lever le ſiége, fut livré aux craintes mortelles de voir périr ſa femme & ſon fils unique, qui n'avoient rien à eſpérer d'un peuple irréconciliable.

Dans cette dure extrémité, il s'adreſſa au Roi qui en paix avec tous ſes voiſins, maître d'un Royaume floriſſant, étoit ſeul en état de dompter les Rebelles & de ſoutenir la querelle des

1462. Rois ; mais il ne ſe piquoit pas de généroſité. Louis XI. étoit revenu à Bordeaux pour mettre ordre aux affaires de la Guyenne, peut-être pour profiter des troubles de l'Arragon. Tous les Seigneurs de Guyenne y étoient accourus, il avoit obligé le Comte d'Armagnac de rendre au Vicomte d'Arpajon (*a*) ſes terres de Rouergue que le Comte lui avoit confiſquées.

Mariana. Le Comte de Foix gendre du Roi d'Arragon & qui venoit de marier ſon fils avec Madame ſœur de Louis XI. agit en faveur de ſon beau-pere. Il falloit de l'argent pour lever une armée, on propoſa au Roi d'en prêter, on lui offrit pour ſûreté les revenus des Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne. On négocia vivement malgré les lenteurs des Eſpagnols, mais le danger

(*a*) Jean I. Vicomte d'Arpajon.

croiſſoit toujours. La Cour d'Arragon étoit en Navarre. Le Roi y envoya un de ſes Agens; dès le 12 d'Avril on dreſſa un traité à Olite; le Roi s'y engageoit de fournir 700 hommes d'armes au Roi d'Arragon pour agir contre les Catalans, moyennant deux cens mille écus d'or affectés ſur les revenus des deux Comtés. Pour mettre la derniere main à ce traité, la Cour d'Arragon ſe rendit à ſaint Palais en baſſe Navarre. 1462. *Fnvin.*

Le Comte de Foix vendit cherement au Roi d'Arragon les offices qu'il lui avoit rendus auprès du Roi. A quelques excès que l'ambition ait porté les hommes, on trouvera peu d'exemples qu'elle ait été moins palliée, & qu'on lui ait ſacrifié la vertu avec moins de pudeur; outre le Prince Dom Carlos qui venoit de mourir le Roi d'Arragon avoit eu de ſa *Mariana.*

premiere femme D. Blanche
1462. Reine de Navarre, les Infantes Dona Juanna & Dona Leonor. La premiere également aimable & vertueuſe avoit été mariée à Dom Enrique IV. Roi de Caſtille, la ſeconde étoit femme du Comte de Foix. Les nôces de la premiere furent malheureuſes, elle n'eut point d'enfans, le Roi de Caſtille fit caſſer ſon mariage pour cauſe de ſtérilité & de parenté; elle ſe retira en Navarre. La mort de Dom Carlos la rendoit légitime héritiere de cette couronne.

Le Roi d'Arragon n'eût fait que ſe conformer aux loix du pays & aux termes de ſon contrat de mariage, s'il eût remis à cette Princeſſe un trône dont il n'étoit que dépoſitaire : il eût même évité les déſordres que les refus de les exécuter avoient excité du vivant de Dom Carlos

& qui avoient enfin cauſé la perte de ce Prince. 1462.

Le Roi d'Arragon poſſédoit légitimement ſix ſouverainetés. (*a*) Leur éclat ne le touchoit point auprès de celle de Navarre qui appartenoit à ſa fille. Il vouloit garder cette couronne à quelque prix que ce fût.

Il y trouva d'abord une grande facilité. L'Infante retirée à Olite ne ſongea qu'à y mener une vie douce & tranquille ; peu flatée du trône qui l'attendoit, ſoumiſe au Roi ſon pere, l'aimant avec tendreſſe, elle n'étoit occupée que des pertes qu'elle avoit faites. Le Roi d'Arragon voyoit avec inquiétude les Navarrois remplis d'amour & de reſpect pour l'Infante, ſentimens que la vûe & les vertus de cette Princeſſe fortifioient ſans ceſſe dans

(*a*) Arragon, Valence, Catalogne, Mayorque, Cerdagne, Sicile.

leurs cœurs, & qui jaloux de
1462. leurs privileges pourroient ne vouloir plus obéir qu'à leur Reine. Il craignoit de plus que cette belle & jeune Princeſſe héritiere d'un Royaume ne fût recherchée par tous les Princes de l'Europe, convaincu que la honte de ſon divorce retomboit uniquement ſur le Roi de Caſtille. Le Roi d'Arragon enviſageoit en tremblant qu'il ſeroit alors forcé de ſe déſaiſir d'une couronne uſurpée & de la remettre à ſon nouveau gendre.

Le Comte de Foix qui avoit épouſé la ſœur puinée de l'Infante, pénétra tous les mouvemens qui agitoient l'eſprit de ſon beau-pere. Devoré lui-même d'ambition, il méditoit comment il pourroit ravir la couronne de Navarre à ſa belle-ſœur, & l'aſſurer à ſa femme qui la lui mettroit ſur la tête & la feroit paſſer

à ſes enfans. Ce n'étoit pas aſſez pour ſon ambition, il eût voulu dès ce moment poſſéder ce Royaume, mais il n'étoit ni en état d'en priver l'Infante, ni aſſez puiſſant pour le ravir au Roi d'Arragon. Regardant le dernier comme plus facile à gagner, il réſolut d'entrer dans ſes intérêts pour le faire ſervir aux ſiens. 1462.

Dans ces circonſtances, le Comte alla trouver ſon beau-pere. Il lui repréſenta que l'Infante ayant été déclarée hors d'état d'avoir des enfans par la Sentence qui avoit annullé ſon mariage avec le Roi de Caſtille, n'avoit plus de droit à la couronne de Navarre qui demandoit une Souveraine qui eût des héritiers : que ce droit étoit dévolu à l'Infante Dona Leonor ſa femme, & il ajoûta qu'après tant de travaux eſſuyés pour pacifier la Navarre, lui Roi d'Arragon,

devoit en porter la couronne le
1462. reſte de ſes jours; qu'il étoit prêt à ſigner un traité pour lui en laiſſer toute ſa vie la jouiſſance, pourvû qu'il déclarât l'Infante inhabile à lui ſuccéder, & qu'il tranſmît ſon droit à ſa ſœur pour éviter les malheurs que pourroient cauſer à l'état les prétentions de l'Infante. Il demanda enſuite au Roi d'Arragon de la lui remettre entre les mains.

Il n'étoit pas difficile de voir tout ce que cette propoſition avoit d'injuſte & d'odieux; mais le Roi d'Arragon vouloit abſolument retenir la Navarre. Il ſigna le traité. On envoya des gens de guerre enlever l'Infante à Olite; on la conduiſit avec violence au château de l'Eſcar en Bearn. En vain elle cria à la tyrannie, en vain elle reclama le ſecours de celui qui avoit porté le nom de ſon époux.

L'Infante finit ſes jours renfermée dans la priſon où ſon unique crime étoit d'être l'héritiere légitime d'un trône. Elle mourut après deux ans de captivité. Sa mort fit paſſer ſes droits à la maiſon de Foix, qui les ayant acquis par une accumulation de crimes, n'en jouit qu'avec trouble, & tranſmit tous ſes malheurs à la maiſon d'Albret. 1462.

Après ce myſtere d'iniquité, le Comte de Foix preſſa vivement la concluſion du traité entre la France & l'Arragon. Le Roi s'avança juſqu'à Sauveterre en Beam, on y convint d'une ligue entre les deux couronnes; Bayonne fut choiſi pour y mettre la derniere main. Les Commiſſaires des Princes intéreſſés s'y tranſporterent: elle fut ſignée offenſive & défenſive par le Chancelier de Morvilliers à la tête des Plénipotentiaires François. Il excepta *Pere Anſelme. P. Daniel.*

1462. pour le Roi les Rois de Caſtille, d'Ecoſſe & de Sicile, comme les Plénipotentiaires Arragonois excepterent pour leur maître les Rois de Portugal, de Naples & le Duc de Milan.

Favin. Cette ligue ne changeoit rien à l'emprunt que demandoit le Roi d'Arragon. Le 23. de Mai on mit au net le contrat; le Roi s'y obligeoit de prêter 500 mille écus d'or à 64 au marc qui ſeroient employés à lever deux armées, l'une de 700 lances garnies avec un train d'artillerie pour faire lever le ſiége de Gironne; l'autre de 400 pour ſervir en Arragon. On régla les termes où cet argent devoit être rendu, & on donnoit au Roi pour ſûreté les revenus des Comtés de Rouſſillon, de Cerdagne & le cautionnement des principaux ſerviteurs du Roi d'Arragon, entr'autres de l'Archevêque de Sa-

ragoſſe (*a*) & du gouverneur de Rouſſillon (*b*). 1462.

Lorſqu'il ſembloit qu'il n'y avoit plus qu'à conſommer le traité, le Roi fit de nouvelles difficultés. Le ſiége de Gironne avançoit, & Louis XI. qui ſentoit la preſſante ſituation du Roi d'Arragon, s'expliqua ainſi: Qu'il ne pouvoit fournir en argent que 200 mille écus d'or, dont pour le revenu il ne vouloit plus ſe contenter d'un intérêt qui ne convenoit qu'à un négociant; ſur-tout fourniſſant au Roi ſon Allié une armée pour reduire ſes ennemis, ſervice trop important pour ne procurer pas à ſa couronne un avantage plus ſolide. Il demanda que le Roi d'Arragon lui fît une vente en bonne forme des deux Comtés racheta-

(*a*) D. Alphonſe d'Arragon, fils naturel du Roi D. Juan II.

(*b*) D. Carlos d'Ulm.

1462. bles des 200 mille écus d'or, & que le Roi fût mis en poſſeſſion de ces deux Provinces dans le même-tems qu'il feroit marcher ſes troupes contre les Catalans.

Le Roi d'Arragon ne balança pas à accepter ce parti, pour hâter le ſecours qui devoit tirer d'un ſi grand danger la Reine ſa femme & le Prince de Gironne. Le contrat fut conçu dans les termes qu'il plut au Roi de preſcrire; les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne furent engagés au Roi tant pour lui que pour ſes ſucceſſeurs. Il donna auſſitôt ſes ordres pour faire entrer en Catalogne les 700 Lances qui étoient ſur la frontiere.

Invent. des P. du Duc de Rohan. L'exécution du contrat fut rapide. Toutes les portes des villes des deux Comtés furent ouvertes aux François. Le Roi en prit poſſeſſion & mit par-tout des garniſons. Il croyoit ſi peu que le Roi

d'Arragon fût jamais en état d'y rentrer, qu'il fit conduire à Perpignan une colonie Françoiſe, n'ignorant pas l'affection des habitans pour leurs anciens maîtres. Au mois de Juillet de l'année ſuivante, il confirma les privileges de la Province, mais avec quelques changemens. Il nomma du Fou Gouverneur des deux Comtés. 1462. *Dargentré.*

Dans le même-tems que le Roi uniſſoit à ſes états deux Provinces ſi importantes, il fit entrer en Catalogne pour remplir ſes engagemens, le Maréchal de Rohaut & le Duc de Nemours, qui avec un corps de 4000 Cavaliers & de l'Infanterie à proportion, s'avancerent vers Gironne. Il étoit tems que ce ſecours arrivât. Dom Lecigi Deſpuch, Grand-Maître de Monteſa enfermé dans la place avec la Reine d'Arragon & ſon fils, mal- Levée du ſiége de Gironne. *Mariana.*

gré ſa belle défenſe, avoit été
1462. obligé d'abandonner la ville aux Catalans & de ſe retirer dans le château nommé Gironela, qui eſt le vieux château de Gironne, où il étoit prêt d'être forcé. Rien ne réſiſte à la premiere impétuoſité des François. Les deux généraux forcerent les lignes des aſſiégeans, jetterent du ſecours dans Gironela, reprirent la ville & contraignirent les Catalans de lever le ſiége. Ils les pourſuivirent du côté de Barcelone; le Roi d'Arragon ſurvenant de l'autre avec ce qu'il avoit pû aſſembler de troupes, les Rebelles furent battus dans toutes les occaſions. Il y eut une rencontre auprès d'Yxar, mais on n'en vint pas aux mains, les François & les Caſtillans reſpectant leur ancienne alliance.

Parlement de Bordeaux.

Le Roi étoit reſté à Bordeaux pour obſerver la priſe de poſſeſ-

sion du Rouſſillon & les ſuites de la guerre de Catalogne. Il mit dans cette ville la derniere main à un ouvrage commencé par le feu Roi. Il confirma par une déclaration du 10 de Juin l'inſtitution du Parlement de Bordeaux dont il étendit le reſſort aux Sénéchauſſées de Bordeaux, d'Auch, de Bazas, d'Agen, de Perigueux & de Limoges. C'étoit un établiſſement bien utile pour cette grande Province, dont les habitans ne pouvoient qu'avec beaucoup de fatigues & de frais aller plaider à Paris ; le Roi dans ſa déclaration créoit ce Parlement pour tout le tems qu'il lui plairoit, ne perdant aucune occaſion de faire tout dépendre de ſa volonté. Ce nouveau Parlement ne s'ouvrit qu'à la ſaint Martin. Jean Tudert pourvu de l'office de premier Préſident y fit vérifier le 12. de Novembre l'or-

1462. *Conf. des Ordon.*

donnance qui en portoit la création.

1462. Naissance de Madame Anne de France. *Pere Anselme.*

Pendant le séjour du Roi en Guyenne, la Reine accoucha d'une fille qui fut nommée Anne. Elle ne remplaçoit pas le Dauphin, mais elle laissoit l'espérance que de plus heureuses couches combleroient les vœux du Roi & du Royaume.

Le 25 de Juin mourut à Paris la Duchesse de Baviere (*a*) Princesse du sang. C'étoit cette célébre Catherine d'Alençon qui sous le regne de Charles VI. avoit été si avant dans la faveur de la Reine Isabelle de Baviere en 1413. Cette Reine l'avoit mariée à Louis Duc de Baviere son frere (*b*). Ce mariage n'avoit pas été heureux. Un fils unique qui en sortit mourut pres-

(*a*) Fille de Pierre II. Comte d'Alençon.

(*b*) D. Pedre d'Evreux, Infant de Navarre, Comte de Mortain, fils du D. Carlos II. Roi de Navarre.

que au berceau. Le Duc de Baviere fut obligé de quitter la France pour ſe retirer dans ſes états où la Ducheſſe ne le ſuivit point. Elle mourut dans la vieilleſſe la plus avancée, & fut enterrée à ſainte Génévieve. Elle eut pour héritier le Duc d'Alençon ſon neveu. 1462.

Les affaires de la maiſon d'Anjou prenoient un mauvais tour en Italie, & ne ſe ſoutenoient preſque plus que dans un coin de la Pouille. Le Duc de Calabre faiſoit vivement preſſer le Roi de le ſecourir. Il ſembloit que les nœuds du ſang & l'honneur de la nation duſſent y engager ce Prince, mais il ne vouloit pas ſe ſervir des voies immédiates qui ſeules dans l'occurrence pouvoient réuſſir : il craignoit la dépenſe & les revers que les François avoient ſi ſouvent éprouvés dans ce climat. De plus, il ne

Les François chaſſés du Royaume de Naples. *P. Faure, Hiſt. Eccl.*

ſouhaitoit pas l'élévation de la
1462. maiſon d'Anjou déja trop puiſſante en France.

Comme il diſſimuloit ſes ſentimens qui lui euſſent fait peu d'honneur, il ne put s'empêcher à l'extérieur de faire des mouvemens & des démarches pour cette maiſon. Il donna les ordres les plus favorables pour les intérêts du Duc de Calabre, en faiſant partir au commencement de l'année une ſolemnelle ambaſſade d'obedience pour Rome. Elle étoit compoſée du Cardinal d'Arras, des Evêques d'Angers & de Saintes, de quelques Abbés & de Pierre d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont, qui avoit la conduite des affaires, & qui paſſoit pour avoir autant de capacité que de probité.

Les Ambaſſadeurs arriverent à Rome le 3 Mai, & ſe rendirent d'abord très-agréables au Pape par

par (*a*) la ratification qu'ils portoient de l'abolition de la Pragmatique & par la cérémonie de l'obédience, mais ils connurent bientôt qu'il y a peu à eſpérer des Papes lorſqu'ils ne craignent & ne deſirent plus rien. Chaumont s'étant plaint de la protection que le Pape accordoit à un uſurpateur, & ayant demandé qu'il accordât l'inveſtiture du Royaume de Sicile au Roi René ; le Pape répondit qu'il lui étoit impoſſible, l'ayant déja donné au Roi Dom Fernand qu'il en avoit trouvé en poſſeſſion : que ſi le Duc d'Anjou avoit des prétentions ſur ce Royaume, il devoit faire ceſſer la voie des armes & s'adreſſer à lui Pape, comme à ſon Seigneur ſuzerain, qu'alors il lui rendroit juſtice. 1462.

Le Pape croyoit par cette réponſe ſatisfaire, en quelque ma-

(*a*) Pie II.

niere, le Roi, dont il pénétroit
1462. peut-être les ſecrets ſentimens.
En effet, ce Prince avoit ſi peu
Com. l. 7. c. 5. à cœur la proſpérité de la Maiſon d'Anjou, que la République de Florence l'ayant conſulté ſur une ligue défenſive que le Roi de Naples lui propoſoit; le Roi permit, ou ſelon quelques-uns, commanda aux Florentins de la conclure, ce qui ſe fit avec un profond ſecret. En public Louis XI. paroiſſoit toujours s'intéreſſer pour le Duc de Calabre ſon couſin germain.

Hiſt. Eccl. ibid. Le Pape, malgré ſa réponſe, s'occupoit du projet d'une ligue entre tous les Princes Chrétiens contre les Infideles, qui, ſous leur jeune Sultan Mahomet, faiſoient des progrès prodigieux. Dans cette vûe, il envoya un Nonce en France (*a*) pour ſolliciter le Roi d'y entrer, & de

(*a*) Laurent Evêque de Ferrare.

fournir pour ſon contingent dix mille hommes. Louis XI. pour éluder, prétexta ſon mécontentement, & dit au Nonce qu'il envoyeroit des Ambaſſadeurs au Pape, tant ſur cette ligue, que ſur les affaires de Sicile. 1462.

Le Nonce paſſa à la Cour du Duc de Bourgogne. Cette démarche devoit être plus efficace. Ce Prince depuis quelques années s'étoit croiſé contre les Infideles, pour rendre graces à Dieu d'être échappé d'une grande maladie. S'il trouva de grands obſtacles à remplir ſes engagemens, il prouva du-moins ſa ſincérité par pluſieurs efforts qu'il fit contre les Turcs. Il envoya cette année douze mille écus d'or au Grand-Maître de Rhodes, (*a*) qui ſervirent à conſtruire le Fort S. Nicolas à l'en-

Vertot; Hiſt. de l'Ordre de S. Jean.

(*a*) D. Fernand I. fils naturel du Roi D. Alphonſe d'Arragon.

trée du port de Rhodes, alors
1462. le Boulevart de la Chrétienté. Sur les flancs du Fort on éleva les Armes de Bourgogne, comme un monument de la généroſité du Prince & de la reconnoiſſance de l'Ordre.

Hiſt. Eccl. ibid. Les affaires s'aigriſſoient à Rome. Le Roi écrivit une lettre au Pape, où il ſe plaignoit dans les termes les plus forts, du ſecours qu'il donnoit au Roi de Naples. Le Pontife y paroiſſant peu ſenſible, Chaumont le ménaça de ſe retirer, & de faire rappeller tous les François. Le S.-Pere répondit aſſez ſéchement qu'ils étoient les maîtres; & comme ils y étoient venus librement, ils en pouvoient ſortir de même. Le ſacré Collége qui prévit les conſéquences de cette démarche fit des remontrances au Pape, & tâcha de calmer un peu l'Ambaſſadeur.

La ſeconde Ambaſſade du Roi arriva, & propoſa une trêve entre les deux Prétendans à la Couronne de Naples. Mais la négociation échoua par la rapidité des évenemens qui ſurvinrent dans ce Royaume. 1462.

Le Duc de Calabre n'ayant pas profité de la victoire de Sarno, avoit vû diminuer ſes troupes & ſes conquêtes. Il ſe ſoutenoit encore dans la Pouille avec une armée délabrée, mais compoſée de vaillans hommes. Le grand nombre de Nobleſſe Napolitaine, qui lui paroiſſoit toujours attaché, entretenoit ſes eſpérances. Les principaux Seigneurs étoient le Prince de Tarente (*a*) & le Duc de Melfe, (*b*) vraiſemblablement irréconciliables avec le Roi de Naples. Il avoit pour Lieutenant-Général *Addition à l'Hiſt. de Louis XI. t. 4.*

(*a*) Antoine des Urſins.
(*b*) Troyan Caraccioli.

Picchinin, le plus fameux des
1462. Avanturiers Italiens.

Les meilleures Places que le Duc occupoit encore étoient Troya & Urſaria; le Roi de Naples mit le ſiége devant cette derniere. Les François, quoiqu'inférieurs en nombre, marcherent pour le faire lever. Le Roi de Naples, craignant d'être forcé dans ſes lignes, alla au-devant d'eux pour les combattre. Le Duc, plus foible, ſe retira ſous le canon de Troya, où ſon ennemi alla l'attaquer. Il y eut le 17. d'Août une bataille ſanglante, où le nombre accabla la valeur. Le Duc fut défait; & quoique la victoire n'eût pas eu d'abord de fâcheuſes ſuites pour le vaincu, elle ſervit au vainqueur à regagner les Seigneurs Napolitains, qui naturellement volages, & ne voyant plus d'apparence à placer la Maiſon

Hiſt. Eccl. ibid.

d'Anjou ſur le Trône, écouterent les propoſitions du Roi de Naples. Le Prince de Tarente fut le premier à donner à tous les autres un exemple d'infidélité qui ne fut que trop contagieux. 1462.

Cette nouvelle parvenue à Rome, détermina le Pape à ſuivre, ſans ſcrupule, ſes véritables ſentimens. Il rompit les conférences qui ſe tenoient pour une trêve entre les deux Rois.

Peu s'en fallut qu'il ne s'en repentît bientôt. Picchinin ayant rétabli ſon armée prit pluſieurs Places voiſines de l'Etat Eccléſiaſtique, dont la priſe allarma le S. Pere: mais le Roi de Naples ayant trouvé le ſecret de corrompre Picchinin lui-même, & de l'attirer à ſon ſervice; le Duc de Calabre ſe trouva preſque abandonné de tous les Italiens, & prêt à tomber entre les mains de ſon ennemi.

1462. Il ſe ſauva dans l'Iſle d'Yſchia, dont il étoit encore le maître, déteſtant la perfidie des Italiens, & la nonchalance du Roi qui n'avoit fait aucun effort efficace pour le ſecourir. Le Roi de Naples prit ſoin de le venger des premiers. Suivant le génie de ſa nation qui ne pardonne jamais, & qui ne ſe fie point à des ennemis réconciliés; il perſécuta tous les Italiens rentrés dans ſon parti; & regardant Picchinin comme un traître, toujours prêt à tout ſacrifier à ſon intérêt, il le fit arrêter ſous un vain prétexte, & le fit empoiſonner ſecrettement.

Machia, Hiſt. de Florence.

Maiſon de Savoye.

Le Roi apprit avec aſſez d'indifférence la décadence des affaires de la Maiſon d'Anjou en Italie. On a déja vû que ce n'étoit que par honneur, ou par politique, qu'il s'y intéreſſoit. Il ne fut pas plus ſenſible à la mort

Pere Anſelme.

de la Ducheſſe de Savoye (*a*) ſa belle-mere, qui mourut le 2. de Novembre après une longue adminiſtration mêlée, ſur la fin de ſa vie, de chagrins aſſez cuiſans. 1462. Elle étoit fille de Jean II. Roi de Chypre, allié à la Maiſon Royale par ſa mere Charlotte de Bourbon. C'étoit une des plus ſpirituelles Princeſſes de ſon ſiécle ; ſon mari bon Prince, mais d'un génie borné, s'étoit repoſé ſur elle des ſoins du Gouvernement. Elle avoit maintenu la paix dans ſes Etats par l'union intime & l'eſpece de ſubordination dans laquelle la Maiſon de Savoye vivoit pour-lors avec les Rois de France, ſur-tout depuis le mariage de Charlotte, ſa ſeconde fille, avec Louis XI.

Deux revers domeſtiques avoient troublé la félicité de la Ducheſſe. Elle avoit marié Louis

Gratian. G. de Chyp.

(*a*) Anne de Chypre.

ſon ſecond fils avec ſa niéce
1462. Charlotte, (*a*) héritiere de la Couronne de Chypre. Ce mariage, qui ſembloit combler les vœux de la Ducheſſe, ne ſervit qu'à répandre ſur ſa vie une amertume que rien ne put adoucir. Louis monta ſur le Trône de Chypre; mais il mécontenta Jacques (*b*) Archevêque de Nicoſie, frere naturel de ſa femme: cet ambitieux implora le ſecours du Soudan d'Egypte, & avec une armée qu'il en obtint, détrôna ſa ſœur & ſon beaufrere, qui furent depuis errans en Italie dans les Cours de divers Princes. L'infortuné Louis ſe retira dans le Chablais, triſte azile pour un Roi, & ſpectacle de douleur toujours renaiſſante pour une mere.

(*a*) Fille de Jean III. Roi de Chypre, & d'Hélene Paléologue.

(*b*) Jacques de Luſignan, fils naturel de Jean III. & de Marie Patras.

Elle avoit eu ſix autres fils. Amedée, Janus, Jacques, Philippe, Jean & François. L'aîné étoit Prince de Piémont; le ſecond étoit deſtiné à l'Evêché de Genève. On avoit déja aſſigné à Jacques le Comté de Romont. Les autres, trop jeunes encore, n'avoient point de partage. Philippe étoit cependant d'un âge à en avoir un; on lui en eût donné en effet, s'il ne l'eût point trop deſiré. Son avidité ambitieuſe détermina le Duc & la Ducheſſe à l'en priver encore pour longtems, comme s'il n'en eût jamais dû obtenir : on l'appelloit à la Cour de Savoye, *le Prince ſans terre.* 1462. *Spon. Hiſt. de Genève.*

Plus chagrin de l'effet que du ſurnom, il exhaloit ſes plaintes, & faiſoit des cabales. Protecteur des malheureux, il ſe déclaroit toujours contre les Miniſtres, il appuyoit ſur leurs fautes & ſur

leurs injuſtices ; caractere dan-
1462. gereux & toujours propre à ſéduire. Il ſe rendit par-là agréable aux peuples, & ſe fit un parti de tous les mécontens. Bientôt il décria la conduite de la Ducheſſe, ſur qui rouloit le ſoin du Gouvernement. Il l'accuſa de ſuivre aveuglement les conſeils de ſes Miniſtres, la plûpart Chypriots & Italiens, ingénieux à inventer de nouveaux impôts, & qui les faiſoient lever avec dureté. Enfin, n'ayant pû réuſſir à commettre la Ducheſſe avec ſon époux, prévenu avec juſtice de ſon habileté ; il en vint à cette extrémité de faire poignarder le Maître d'Hôtel de cette Princeſſe, & d'enlever le Chancelier du Duc, à qui il fit faire le procès, & qu'il fit condamner à être noyé.

Epouvanté de ces crimes, craignant qu'il ne les portât plus

loin, le Duc ſe retira à Genève, où la Ducheſſe le ſuivit, & où elle mourut peu de jours après autant de la douleur qui l'accabloit, que d'une fiévre qui lui ſurvint. 1462.

Les affaires d'Eſpagne dont nous parlerons bientôt obligerent le Roi à un troiſiéme voyage en Guyenne. Le Duc de Savoye prit le tems de ſon paſſage à Lyon, il vint l'y trouver pour ſe plaindre de ſon cinquiéme fils, & pour lui demander ſon ſecours. Le Roi lui fit l'accüeil le plus obligeant, & lui promit d'arrêter la fougue de ce jeune homme. Il profita de cette occaſion pour retirer quelques places du Dauphiné engagées aux Ducs de Savoye par Humbert dernier Dauphin & ſes prédéceſſeurs. Les affaires de Lyon. *Mezeray, Abbr. chr.*

La remiſe que le Duc lui fit des titres qui établiſſoient les foires de Généve, procura à la *Spon. Hiſt. de Genève.*

France un avantage encore plus
1462. important. Le Duc les avoit tirés des Archives de cette ville que l'Evêque ſon fils lui avoit ouvertes. Le Roi continua ſa route, incertain à quelle ville de France il communiqueroit cet avantage dont il vouloit priver Généve. Il choiſit d'abord Bourges, comme il paroît par une Ordonnance rendue à Dax ; mais réflechiſſant ſur la ſituation de Lyon, ville à portée d'y raſſembler tout le commerce de France, d'Italie & d'Allemagne, il y fixa par une Ordonnance du mois de Mars les quatre foires franches qu'on y tient encore. Il y créa un office de Conſervateur, & régla tous les priviléges qu'il vouloit y donner aux Marchands & qui pouvoient y en attirer un plus grand nombre.

Conférence des Ordonnances.

1463. Les affaires d'Eſpagne occa-

sionnoient ce troisiéme voyage du Roi en Guyenne. Il avoit intérêt d'affermir son alliance avec le Roi d'Arragon, & de renouveller les anciens traités avec le Roi de Castille. Ces deux Monarques venoient d'entrer en guerre pour la Catalogne. Quoique le secours de la France eût delivré la Reine d'Arragon du péril de tomber entre les mains des Catalans, il s'en falloit beaucoup que ces peuples se fussent rangés au devoir, toujours prévenus qu'elle avoit avancé les jours du Prince de Viane; ils ne vouloient ni lui obéir ni obéir au Roi son mari. Trop foibles pour secouer le joug par eux-mêmes, ils se jetterent entre les bras du Roi de Castille. (*a*) Ce Roi n'avoit aucun prétexte pour soutenir leur rebellion. Il étoit fils d'une tante du

1463. Pâques le 10 d'Avril. Le Roi arbitre des Rois d'Espagne. *Mariana. Rerum Hisp.*

(*a*) D. Enrique IV. fils de Dona Léonore Infante d'Arragon.

Roi d'Arragon. C'en fut assez
1463. pour fonder son droit. Il s'étoit déja emparé de quelques places de Navarre que cette nouvelle guerre lui donnoit occasion de retenir. Il accepta les offres des Catalans qui le proclamerent leur Souverain, & il s'alluma une guerre assez vive entre ces deux Rois.

La proximité où le Roi se trouva de l'Epagne, le peu d'intérêt qu'il avoit aux différens des Rois, la réputation de son mérite & de sa capacité le firent choisir par toutes les parties pour terminer leurs prétentions. Chacun se flatoit qu'il entreroit dans ses intérêts. Les Catalans parce qu'ils le croyoient juste, & que la politique vouloit qu'il affoiblît un Roi son voisin. Le Roi d'Arragon s'appuyoit sur la derniere alliance qu'il venoit de contracter avec lui, & sur la session qu'il

lui avoit faite de deux belles Provinces. Le Roi de Caſtille ſe rappelloit les anciens traités qui uniſſoient les deux Royaumes de France & de Caſtille, de Roi à Roi, de peuple à peuple, de ſujet à ſujet. Enfin les Navarrois qui croyoient avoir un droit inconteſtable ſur les places que leur retenoient les Caſtillans, ne doutoient point que le Roi ne les leur fît reſtituer, puiſqu'elles devoient paſſer un jour au jeune Comte de Foix mari de ſa ſœur (*a*). 1463.

Le Roi ayant accepté cet arbitrage, ſe rendit à Bayonne où ces puiſſances envoyerent leurs Députés pour l'inſtruire & expoſer leurs raiſons. Pendant cette négociation le Roi envoya l'Amiral à la Cour de (*b*) Caſtille rendre viſite de ſa part au Roi,

(*a*) Madame Catherine de France.
(*b*) L'Amiral de Montauban.

à la Reine & leur faire des com-
1463. plimens. Ils étoient pour lors à Almaçan. Ils reçurent l'Amiral avec tous les honneurs dûs à ſon caractere & à la connoiſſance qu'ils avoient de ſa faveur auprès de leur juge. Rien n'étoit alors plus magnifique ni plus galant que la Cour de Caſtille où une jeune Reine avide de plaiſirs ne penſoit qu'à s'en procurer. Les fêtes, les jeux, les feſtins ſe ſuccéderent les uns aux autres. Dans un bal ſomptueux la Reine voulut danſer avec l'Ambaſſadeur qui fut ſi ſenſible à cet honneur, qu'il fit ſerment de ne danſer de ſa vie avec aucune autre femme, comme s'il eût prétendu dire qu'il ne s'en pouvoit trouver qui pût être comparé à cette Princeſſe, ni qui pût lui procurer autant de gloire qu'il en avoit reçu.

Lorſqu'il quitta cette Cour,

il proposa au Roi de Castille une entrevûe avec Louis XI. pour 1463. serrer encore plus étroitement l'alliance des deux Rois, & y conférer tant sur les intérêts de la Couronne de Castille avec les Rois ses voisins, que sur ceux des deux Monarchies qui avoient encore quelques discutions pour le commerce & l'exécution des traités. Le Roi de Castille & ses favoris, excités par la curiosité & par le desir de signaler leur magnificence, accepterent avec joie la proposition. On convint que l'entrevûe se feroit à la riviere de Bidassoa, entre S. Jean du Luz & Fontarabie, frontiere des deux états.

Le Roi s'étoit instruit des chefs sur lesquels il devoit prononcer. La matiere étoit délicate; peu de Souverains avoient eu entre leurs mains de plus grands intérêts à décider. Il s'agissoit de

1463. dépouiller le Roi d'Arragon de la Catalogne, portion la plus importante de ſes états ; de maintenir ou de détruire la liberté d'un grand peuple ; de rendre ou d'ôter à la Navarre des places qui lui ſervoient de barriere. Eſtelle & quelques autres villes avoient été confiées au Roi de Caſtille pour ſûreté d'un traité. Il eſt vrai qu'il avoit d'anciennes prétentions ſur ces villes : enfin le Roi rendit à Bayonne la Sentence arbitrale. Il condamna le Roi de Caſtille à quitter le titre de Comte de Barcelone ; à retirer ſes troupes de Catalogne, & à ne plus ſe mêler des affaires de cette Province. Il ordonna que les Catalans retourneroient ſous l'obéiſſance de leur Souverain. A l'égard des places de Navarre, il prononça qu'elles ſeroient évacuées par le Roi de Caſtille, à qui il adjugea pour

tous ſes droits la ville d'Eſtelle & ſes dépendances. 146

Cette Sentence déplut preſque à tous les intéreſſés, ſurtout aux Catalans & aux Navarrois. Les premiers crierent à l'injuſtice, & jurerent de ne point obéir. Les autres ne pouvoient ſupporter que les Caſtillans demeuraſſent en poſſeſſion d'une clef de leur Royaume. Le Roi de Caſtille fut mécontent d'être obligé de renoncer à une ſi belle Province & d'être dépouillé des villes de Navarre. Il étoit difficile de concilier tant d'intérêts oppoſés, dans le fonds le jugement paroiſſoit plein d'équité.

On ſe diſpoſa à l'entrevûe; toutes ces Puiſſances ſe propoſerent de s'y rendre. Elles eſpéroient d'y faire réformer ce qu'elles trouvoient de trop dur dans la Sentence.

Ce fut ſur la fin d'Avril que ſe
1463. fit cette fameuſe entrevûe qui
L'entrevue de la Bidaſſoa. eut des ſuites ſi contraires aux
vûes de ceux qui l'avoient con-
Com. l. 2. c. 8. certé. Le Roi ſe rendit à S. Jean
de Luz dans le même-tems que
le Roi de Caſtille arriva à Fon-
tarabie. Leurs Cours les accom-
pagnoient. Comme celle de Caſ-
tille étoit nombreuſe, elle logea
dans toutes les places des envi-
rons. Pluſieurs Eſpagnols mêmes
choiſirent indifféremment des
villes de la domination Fran-
çoiſe, il en arriva un grand nom-
bre à Bayonne, où d'abord ils
prirent querelle avec les Fran-
çois. On n'en dit point la cauſe,
mais on ſe battit bien malgré l'é-
troite alliance des deux couron-
nes. C'étoit un aſſez mauvais au-
gure pour l'entrevûe.

Les deux Cours s'avancerent
vers la petite riviere de Bidaſſoa
qui ayant ſa ſource dans la baſſe

Navarre va ſe jetter dans l'Océan à Andaye & ſépare les deux Royaumes de France & de Caſtille. Les Eſpagnols la paſſerent pour venir en deçà. On prétend que ce fut par déférence pour la prééminence de la couronne de France, mais ils ſoutiennent que ce fut parce que cette riviere appartenoit en entier à la Caſtille. Leurs hiſtoriens racontent que le Roi s'étoit rendu ſur le bord en deçà pour recevoir le Roi Dom Enrique IV. qui étant arrivé demeura quelque tems ſur la gréve juſqu'où venoit l'eau, & que tenant ſa canne dans la riviere il dit au Roi. *Voilà les frontieres de nos deux Royaumes. Je ſuis encore dans mes états.* Qu'enſuite laiſſant un de ſes pieds ſur la gréve mouillé & avançant l'autre ſur le ſec, il ajouta: *Je ſuis en même-tems en France & en Eſpagne.* On ajoute que le Roi con-

1463.

Mariana Rerum Hiſp.

vint de l'une & de l'autre propo-
1463. ſition.

L'entrevûe de l'Iſle des Faiſans en 1659. prouve le contraire de ces faits & que la Bidaſſoa étoit en commun aux deux Rois puiſqu'on bâtit une maiſon dans l'Iſle des Faiſans ſituée au milieu de cette riviere & qu'on regarda ce bâtiment comme la borne des deux états. Les Eſpagnols du XVIIe ſiécle, n'étoient ni moins éclairés, ni moins épineux que ceux du XVe.

Comines, ibidem. Mariana. Le Roi de Caſtille ne fit aucune difficulté de venir avec ſa Cour juſqu'au château d'Urtebie deux lieues en deçà de la Bidaſſoa & ſans contredit de la domination Françoiſe.

Les Caſtillans paſſerent cette riviere dans des barques magnifiques avec une ſuite & des équipages où l'or brilloit de tous côtés. On obſerva que celle du Comte

Comte de Ledesme (*a*) favori de Dom Enrique avoit des voiles d'or. La garde de ce Roi étoit de 300 Grenadins mêlés de quelques Mores, la plus leste cavalerie de l'Europe. Le Roi Dom Enrique quoiqu'assez laid naturellement relevoit sa mauvaise mine par des habits superbes. Celui du favori étoit d'une étoffe d'or brodée de perles & de diamans, ses brodequins mêmes en étoient couverts. Les autres Seigneurs étoient presque aussi richement vêtus. L'Archevêque de Tolede (*b*) & le grand-Maître de (*c*) Saint Jacques premiers Ministres, le grand-Maître d'Alcantara, le grand Prieur de Castille, quatre Evêques (*d*) & un 1463.

(*a*) D. Bertrand de la Cuéva.

(*b*) D. Alphonse de Carilo & d'Acugna.

(*c*) D. Juan de Pachéco, Marquis de Viléne.

(*d*) Les Evêques de Burgos, de Leon, de Sigovie & de Calaora.

grand nombre d'autres gens de
1463. qualité accompagnoient le Roi de Caſtille.

La ſuite du Roi n'étoit ni moins nombreuſe, ni moins remplie de nobleſſe. Il avoit une garde brillante, & étoit accompagné des deux Comtes de Foix, du Duc de Bourbon, de l'Archevêque de Tours, de l'Amiral & du Seigneur du Lau, mais avec des habits négligés, ſimples, tels que des gens qui faiſoient voyage & qui ne penſoient point à briller. Le Roi ſur-tout étoit très-mal vêtu ; il n'avoit qu'un habit de bure, eſpece de drap très-groſſier & encore ſi court & ſi étroit qu'il déparoit ce Prince, qui déja n'avoit pas trop bon air : C'étoit beaucoup ſi cet habit n'étoit point retourné, le Roi pouſſant l'économie juſqu'aux épargnes les plus ſordides, rien ne le diſtinguoit que ſon chapeau différent des autres,

Saiſſel, Comp. Diction. de Bayle. La Motte. Le Vayer.

étant couvert de diverſes médailles du plus bas prix, entr'autres 1463.
d'une Notre-Dame de plomb qu'il baiſoit de tems en tems par une dévotion déplacée ; quelquefois en voyage & au milieu d'une campagne, il ſe jettoit à genoux & ſaluoit ſa Notre-Dame.

L'entrevûe de la Bidaſſoa eſt peut-être la ſeule occaſion ou la nobleſſe Françoiſe n'ait pas paru avec éclat. Son genie qui la porte à la politeſſe & au bon goût l'a toujours diſtinguée dans les grandes cérémonies. L'exemple du Prince regle les courtiſans. Tous les François paroiſſoient ſi peu auprès des Eſpagnols qu'on les eut pris pour leurs valets. Ces étrangers les regarderent avec un mépris, inſultant mépris qui leur attira l'indignation des François. Les Eſpagnols attribuoient cette négligence à dedain ou à pauvreté, les François traitoient la richeſſe

de cette parure de faſte & d'or-
1463. gueil.

Comines, ibid. Dans ces diſpoſitions chacun ſe regardoit de mauvais œil ; on ſe rendit au château d'Urtebie où arriverent auſſi la Reine d'Arragon & les députés de Catalogne. Ils venoient dans l'eſpérance que le Roi voudroit examiner de nouveau leurs droits & réformer ſa Sentence.

Le Roi en fit faire la lecture à Urtebie. La Reine d'Arragon inſiſta ſur les griefs du Roi ſon mari, ſur ceux des Navarrois, & tâcha de lui faire rendre du-moins la ville d'Eſtelle. Le Roi ne fit nulle attention à ſes remontrances, & confirma ſa Sentence qu'il ne pouvoit changer avec honneur. Les Députés voyant ſi peu d'apparence à obtenir ce qu'ils deſiroient, ſe contenterent de reprocher, dans les termes les plus amers, au Roi de Caſ-

Mariana.

tille l'injuſtice de ſon procédé, d'abandonner contre ſa foi, & au préjudice d'un traité ſolemnel, des peuples qui s'étoient donnés à lui avec tant de confiance. 1463.

Ce fut tout ce qui ſe traita à l'entrevûe. Elle ne dura qu'un moment; mais un moment ſuffit pour allumer bien des haines. Le Roi déja un peu inſtruit du caractere de D. Enrique, en démêla toute la médiocrité, & conçut pour lui un grand mépris. D. Enrique ne l'eſtima pas davantage. Deux peuples amis ceſſerent de s'aimer, de s'eſtimer, & ſe ſéparerent mécontens. La Reine d'Arragon emporta de la conférence un chagrin contre Louis XI. qu'elle communiqua au Roi ſon mari, qui devint ennemi des François.

On ſe hâta de ſe ſéparer, les deux premiers Miniſtres du Roi de Caſtille, maîtres de ſes mouvemens, *Comines, ibid.*

l'ayant trouvé à propos. Les
1463. deux Rois retournerent à S. Jean de Luz & à Fontarabie. L'Archevêque de Tolede, le Grand-Maître de S. Jacques & le Comte de Ledeme allerent rendre viſite au Roi à S. Jean de Luz. Ce Prince les y reçut avec diſtinction; il connoiſſoit leur mérite : ſçachant l'empire que les deux premiers avoient ſur le Roi de Caſtille, il n'oublia rien pour s'inſinuer dans leur eſprit, & pour ſe les rendre favorables. Il y employa les careſſes & les préſens; appas invincibles, quand les Rois ſçavent les mettre en œuvre à propos.

P. Daniel. Le Roi reprit auſſitôt la route de Paris; dans ſon voyage il regagna à ſon ſervice le Captal de Buch qui avoit été juſques-là tout dévoué aux Anglois. A Miret en Cominges il accorda le 26. de Mai des Lettres de légi-

Pere Anſelme.

timation au Maréchal d'Armagnac. Il y eſt énoncé qu'il eſt né d'Arnaud Guillen de Leſcun & d'Anne d'Armagnac de Termes, alors libre ; ce qui n'a pas détruit l'opinion que ce Maréchal étoit fils du Comte d'Armagnac Jean IV. & peut-être né du commerce inceſtueux de ce Prince avec ſa ſœur. 1463.

Ce fut encore à Miret que le Roi fit l'Edit de la régale. Cet Edit lui attribuoit la diſpoſition de tous les Bénéfices vacans en régale, juſqu'à la preſtation de ſerment, & attribuoit aux Juges Royaux la connoiſſance de tous les procès intentés en conſéquence. Edit de la régale.

Le Roi le fit enregiſtrer au Parlement le 14. de Juin. Il vouloit faire connoître au Pape que l'abolition de la Pragmatique n'étoit pas un mal ſans reméde, qu'il avoit en mains les moyens *Conf. des Ordonn.*

de reprimer l'orgueil & les ve-
1463. xations de la Cour de Rome. Il ſe plaignoit infiniment du Pape qui, loin de remplir les engagemens exigés pour cette abolition, s'étoit déclaré ennemi de la Maiſon Royale de France; & qui au lieu de penſer à la guerre contre les Turcs, dont le ſuccès étoit ſi éloigné & ſi incertain, devoit rendre juſtice aux Princes Chrétiens & les pacifier. Il fit encore deux autres Edits; par le premier il accorda, de ſon chef, aux Officiers du Parlement la pleine jouiſſance de l'Indult. Par le ſecond il attribua aux Juges Royaux la connoiſſance du poſſeſſoire de tous les Bénéfices, pour empêcher que les François traduits hors du Royaume n'allaſſent porter & conſumer leur argent à Rome.

Le Pape attaqué ſi vivement fit partir un Légat pour ſe juſti-

fier, & pour propoſer en faveur du Roi René une trêve de cinq ans dans le Royaume de Naples. Afin de rendre cette Légation plus efficace, il fit accompagner ſon Légat d'un Député du Sacré Collége : mais le Roi eut peu d'égards à cette démarche, d'autant plus illuſoire que la trêve propoſée étoit très-déſavantageuſe au Roi de Sicile, puiſqu'elle laiſſoit ſon ennemi en poſſeſſion. 1463.

Il ne fut pas plus favorable aux exhortations du S. Pere pour contribuer aux frais de la Guerre ſainte. Le Duc de Bourgogne, à qui le Pape avoit envoyé en même-tems un Nonce pour l'engager d'accomplir ſon vœu, & de venir attaquer l'ennemi commun avec une armée, fit une réponſe plus ſatisfaiſante. Le Duc manda au S. Pere, par un Envoyé, qu'il étoit déterminé à

partir au printems prochain, ou
1463. à envoyer ſes troupes ſous un chef de réputation.

Secours accordé a la Reined'Angleterre.

Les nouvelles que le Roi reçut en ce tems-là d'Angleterre ſe trouverent très-contraires à ſes deſirs & à ſes intérêts. Depuis la victoire de Taunton, le nouveau Roi Edouard s'étoit toujours affermi ſur le Trône. Tout s'étoit ſoumis, juſqu'au Duc de Sommerſet, Prince de la Maiſon de Lancaſtre, & l'un de ſes plus fideles Partiſans. Le Duc de Bourgogne s'étoit hâté de renouveller avec Edouard la trêve marchande de ſes Etats.

Du Cheſne, Hiſt. d'Angl.

Il reſtoit l'Ecoſſe & la France encore attachées au parti de Henri VI. La Reine Marguerite d'Anjou ne ceſſoit de ſolliciter le Roi de la ſecourir contre un uſurpateur. Deux raiſons preſſantes y excitoient aſſez le Roi. La politique qui exigeoit

qu'il entretînt les guerres civiles d'Angleterre ; les nœuds du ſang qui l'obligeoient à ſecourir ſa couſine germaine. Foible motif pour les Rois, mais dont ils ſont touchés, quand il eſt joint aux maximes d'Etat. 1463.

Il fit équiper une flotte dans les Ports de Normandie, & chargea l'Amiral d'y veiller. Le rendez-vous étoit à Honfleur. Il ne donna à cette Reine que 500. hommes d'armes de débarquement, qui avec leurs archers devoient faire un corps de près de 3000. hommes : le ſecours paroiſſoit médiocre ; mais il ſuffiſoit pour conduire cette Princeſſe en Angleterre, & pour y ranimer ſon parti. Brezé, Grand-Sénéchal de Normandie, fut nommé pour commander ce corps ; Général plein de cœur, d'expérience, & que le Roi étoit ravi d'éloigner de ſa Cour, les *Pere Anſelme.*

affaires de Naples tombées en
1463. décadence ne lui permettant plus de l'y envoyer.

Du Chesne. Rapin Thoiras, H. d'Ang. Cette petite flotte alla débarquer à l'embouchure de la Fine. Les François s'emparerent de plusieurs petites Places, & firent de grands ravages dans le pays. La Reine d'Angleterre espéroit toujours que les peuples se joindroient à elle; mais un corps de troupes supérieur, laissé pour la garde de la province, la contint & tomba si impétueusement sur les François, qu'il les obligea de se rembarquer. Une tempête qui survint sur les côtes sépara le bâtiment que montoit la Reine Marguerite, du reste de la flotte, & la contraignit de se sauver avec peine à Bervick, la seule Place qui lui étoit restée de deux grands Royaumes.

Brezé continuant de suivre ses ordres tenta une nouvelle des-

cente à Bambourg. Le bâtard Ogle qui commandoit dans ces quartiers repouſſa les François, qui furent contraints de ſe retirer dans l'Iſle de Lindisfarne. Ogle qui avoit des petits vaiſſeaux les y ſuivit ; il y eut une action dans cette Iſle où près de 400. François furent tués, & un grand nombre faits priſonniers. Brezé fut réduit à ſe jetter dans un bateau de pêcheur, qui le porta à Bervick. Il y a apparence que le reſte de la flotte alla joindre en Ecoſſe l'armée qui s'y aſſembloit pour le ſervice de la Reine d'Angleterre. 1463.

Cette Princeſſe arrivée à Edimbourg intéreſſa ſi puiſſamment le Roi & la Reine d'Ecoſſe, fit valoir ſi à propos les intelligences qu'elle avoit en Angleterre, qu'elle obtint de ce Prince une armée qu'on tenoit prête depuis longtems pour ce ſujet. Le Roi

Bataille d'Exham en Angleterre. *Rapin Thoiras. Du Cheſne.*

Henri & la Reine ſa femme rentrerent une ſeconde fois dans le Royaume, pour tenter la fortune & tâcher de recouvrer leurs Etats. Ils menoient avec eux leur fils qui n'étoit que dans ſa huitieme année, mais dont la vûe rappelloit dans le cœur des Anglois les droits de cet enfant ſur le Trône où il étoit né.

1463.

Lorſqu'ils furent dans le Northumberland, leur préſence ſi bien appuyée émut toute la province. Les peuples vinrent groſſir leur armée. Le Duc de Sommerſet oubliant des ſermens que la néceſſité lui avoit arrachés, accourut avec ſes amis ſous leurs enſeignes. Le Duc de Cheſter & pluſieurs autres Lords l'imiterent. Tous les François répandus dans la province, & échappés du naufrage ou de la défaite de Lindisfarne, vinrent joindre le Roi Henri, & firent avec ceux

qui étoient auprès de lui un petit corps de troupes d'une valeur éprouvée. 1463.

Cette armée pénétra vers le mois d'Août juſques dans le Cumberland, où elle rencontra le Marquis de Montaigu (*a*) qui venoit au-devant avec un corps de troupes Angloiſes. Les Généraux ſe hâterent de le combattre, inſtruits qu'il étoit ſuivi d'une ſeconde armée où étoit le Roi Edouard & le Comte de Varvick. On combattit auprès d'Exham, mais avec tant de malheur que l'armée du Roi Henri, après une longue & belle défenſe, fut taillée en pieces & diſſipée d'une maniere à ne pas laiſſer de reſſource.

Sommerſet fut pris, & avec lui un grand nombre de gens de qualité. Le Roi Henri, triſte

(*a*) Jean de Névil, frere du Comte de Varvick.

jouet du ſort, ſe trouva coupé
1463. par des bataillons qui lui fermoient le chemin d'Ecoſſe. Réduit à tout tenter pour ſauver ſa vie, réſervé à de nouveaux malheurs, il prit le parti de s'enfoncer en Angleterre; il arriva dans la Province de Galles, dont les peuples qui n'avoient plié que par force ſous le joug Anglois eurent pitié de lui, & lui accorderent une ſûre retraite. Il fut forcé de ſe tenir dans l'obſcurité. Situation pour un Roi auſſi difficile qu'humiliante.

Du Chesne, ibid. La Reine Marguerite ſe trouva dans un embarras encore plus grand. Opiniâtrée à voir le ſuccès de la bataille, elle ſe vit abandonnée des chefs & des ſoldats à qui on avoit confié ſa garde & celle de ſon fils. Elle reſta ſeule dans un chemin avec le Prince de Galles, & même à pieds. Dure extrémité, qui pa-

roîtroit incompatible avec la Majeſté Royale, ſi les Rois n'étoient en effet des hommes. Le courage invincible de cette Reine fut encore au-deſſus d'une pareille adverſité. Elle prit entre ſes bras ſon fils, & courant de toute ſa force, elle entra dans une épaiſſe forêt qui ſe trouva ſur le chemin, & qui la déroba aux yeux de ceux qui la pourſuivoient. Elle s'y enfonçoit avec ce cher & pénible fardeau, lorſqu'elle rencontra des voleurs qui alloient lui rendre ſon azile funeſte, ſoit en l'immolant elle & ſon fils à leur avidité, ſoit en les livrant aux vainqueurs. 1463.

C'eſt le propre des héros de conſerver dans les plus grands périls tout leur ſang froid. La Reine d'Angleterre, loin d'être épouventée de la rencontre de ces voleurs, la prit pour une faveur de la fortune. Allant au-

devant du premier d'entr'eux ;
1463. dans le moment qu'elle ne pouvoit plus porter ſon fils, elle le lui remit entre les mains, & avec cet air de dignité & d'autorité qui ne quitte jamais les Rois. *Tiens mon ami*, lui dit-elle, *ſauve le fils de ton Roi.*

Ces paroles, & le ton dont elles furent prononcées, firent une impreſſion ſi vive & ſi prompte ſur l'eſprit de ces voleurs, que changeant tout-à-coup de naturel, ils devinrent les protecteurs de ces infortunés. Ils fuirent avec eux, & les conduiſirent par des ſentiers qu'ils connoiſſoient juſqu'aux bords de la mer, qui n'étoit pas fort éloignée du lieu où on avoit combattu. Il s'y trouva heureuſement un bâtiment, ſoit par hazard, ſoit qu'il fût de la flotte qui portoit les vivres de l'armée vaincue. Ils s'y embarquerent

avec la Reine & le Prince, & arriverent en peu de jours à l'Ecluſe, qui alors étoit un port de la domination du Duc de Bourgogne. 1463.

Le Roi Edouard & le Comte de Varvick ayant joint les vainqueurs après la victoire, comprirent aiſément qu'elle n'étoit qu'imparfaite, puiſque les chefs leur avoient échappés. Conſolé par le ſuccès, Edouard fit décapiter, ſur le champ de bataille, le Duc de Sommerſet (*a*) & les autres Seigneurs priſonniers qui avoient abuſé de ſa clémence. Il répara bientôt les pertes qu'il avoit faites. Varvick ſoumit le Cumberland & le Northumberland. Il aſſiégea les François dans toutes les petites Places où ils s'étoient enfermés, & les ſerra de ſi près qu'il les força de capi- *Rapin; ibid.* *Du Cheſne.*

(*a*) Jean de Beaufort, Duc de Sommerſet.

tuler, mais à des conditions ho-
1463. norables. On s'obligea de leur
Pere Anſelme. fournir des vaiſſeaux pour re-
tourner en France. Brezé les y ramena couvert de gloire, & ſans que le mauvais ſuccès de l'expédition eût rien diminué de ſa réputation. Un de ſes ſubalternes aſſiégé dans Alnevic s'y défendit même ſi bien, qu'il donna le tems au Comte d'Angus, Général Ecoſſois, de le ſecourir. Cette Place & Bervick demeurerent dans le parti de la Maiſon de Lancaſtre.

DuCheſne, ibid. La Cour du Duc de Bourgo-
Chr. de 1400. gne devint encore l'azile des partiſans de cette Maiſon, à qui on peut dire qu'il ne reſtoit que l'eſpérance. Le Duc de Cheſter & Edmond, nouveau Duc de Sommerſet, s'y refugierent, mais ſans oſer ſe montrer aux yeux du Duc, allié trop étroitement avec le Roi Edouard; on ne ſçait

pourquoi ils ne choisirent point la France, peut-être se croyoient-ils en Flandre plus à portée de profiter des événemens. Ils furent réduits à des extrémités en quelque maniere honteuses; le Duc de Chester fut contraint pour vivre de se faire domestique. Ils furent reconnus, & le Duc leur donna, par honneur, à chacun une modique pension, aux risques de déplaire au Roi Edouard. 1463.

Ce Duc fut assez embarrassé, lorsqu'il apprit l'arrivée de la Reine d'Angleterre à l'Ecluse, & qu'ayant laissé le Prince de Galles à Bruges, elle s'étoit rendue à Lille auprès du Comte de Charolois. Il vouloit ménager le Roi Edouard, il n'aimoit ni cette Reine, ni sa Maison; mais jaloux de rendre à la dignité Royale ce qui lui est dû par-tout, il lui envoya une escorte qui l'a- *C. de 1403.*

1463. mena à S. Paul, où ce Prince la reçut magnifiquement. On y amena peu après le Prince de Galles; le Duc les fit conduire tous deux à Nancy après les avoir comblés de préſens.

Traité de Chinon avec la Reine d'Angleterre. *Du Tillet.*

La Reine d'Angleterre étoit en ſûreté à Nancy; elle étoit dans les Etats de ſon frere, (*a*) & auprès du Roi René ſon pere; mais elle y étoit ſans reſſource pour rétablir ſes affaires; la ſituation du Duc de Calabre, dans le Royaume de Naples, exigeoit des efforts plus grands que ceux que pouvoit faire ce vieux Roi. Auſſi s'adreſſa-t-elle à la France pour obtenir de nouveaux ſecours. Elle envoya des Députés au Roi qui étoit à Chinon. Il lui prêta vingt mille francs, mais à des conditions qui marquoient aſſez l'extrémité où étoit réduite

(*a*) Jean d'Anjou, Duc de Lorraine & de Calabre.

cette Princeſſe. Ils ſignerent un traité; elle s'obligeoit, lorſque le Roi ſon mari ſeroit rétabli, de faire donner le Gouvernement de Calais au Comte de Pembroc, (*a*) ou au Comte de Candale, (*b*) qui auroient pouvoir de remettre cette Place au Roi, ſi dans l'an le Roi d'Angleterre ne rembourſoit les vingt mille francs. Le Roi s'obligeoit, en recevant la Place, de payer cent quarante mille livres pour le reſte de ſon évaluation : ſa politique n'étoit pas facile à comprendre dans ce traité. Pouvoit-il s'imaginer qu'il fût ſerieux, & que pour une ſomme ſi modique les Anglois conſentiſſent & ſe déſaiſiſſent d'une Place de cette importance ? Le traité fut ſans exécution, & les vingt mille livres furent perdues, ſans que le 1463.

(*a*) Gaſpard Tider, Comte de Pembroc.
(*b*) Jean de Foix, Comte de Candale.

Roi en retirât ſeulement l'honneur du bienfait.

1463.

Premiere trêve avec l'Angleterre. *R. Thoiras.*

Le traité ſe fit au mois de Mars, ſelon les apparences, avant la trêve qui fut conclue à S. Omer, entre la France & l'Angleterre, par l'entremiſe du Duc de Bourgogne. Elle devoit durer juſqu'au 15. de Novembre de l'année ſuivante: il y étoit porté expreſſément, que chaque Puiſſance ne pourroit ſecourir les ennemis de ſon allié. C'étoit enlever à la Reine d'Angleterre toute ſa reſſource pour remonter ſur le Trône. Le Roi qui ne vouloit pas s'attirer pour ennemi le nouveau Roi d'Angleterre, ſacrifia à ſa politique les diſpoſitions où il étoit de ſecourir cette Princeſſe. Le Duc de Bourgogne renouvella, de ſon côté, avec le Roi Edouard la trêve marchande de ſes Etats.

Arrêt contre le Comte de Damartin.

Pendant la courte & légere expédition de Brezé en Angleterre,

terre, le Roi continua de ſignaler ſa haine contre le Comte de Damartin, & de la porter aux plus grandes extrémités. Ce Comte n'ayant pû fléchir le Roi à Bordeaux s'étoit retiré en Allemagne, où il étoit à couvert de la colere du Roi. Mais il ne put ſoutenir les ſuites de ſa retraite qui avoit augmenté l'audace de ſes ennemis, & réduit ſa famille au plus pitoyable état. On avoit perſécuté la Comteſſe ſa femme (*a*), quoiqu'on ne pût rien lui imputer des prétendus crimes de ſon mari. On l'avoit honteuſement chaſſée de ſes Terres qui lui appartenoient de ſon chef, & elle s'étoit vûe contrainte à aller mendier un azile & du pain chez l'Abbé (*b*) du couvent de Damartin, qui l'a-

1463. *Cabinet de Louis XI.*

(*a*) Marguerite de Nanteuil.

(*b*) Jean de Chabannes, Seigneur de S. Fargeau.

voit retirée & nourrie par cha-
1463. rité, avec ſon fils âgé ſeulement de 18. mois.

Cette indignité & la contumace qui alloit intervenir contre le Comte frappèrent Jean Vigié ſon oncle. Il ne put ſoutenir l'idée, ni de la miſere de cette famille, ni de la honte qui réjailliroit ſur elle. Il écrivit à ſon neveu que ſa fuite devenoit criminelle, & que l'honneur l'obligeoit de revenir ſe juſtifier. Damartin goûta ce conſeil; il ſe rendit à Paris, il alla ſe mettre à la Baſtille, préſentant lui-même une Requête pour qu'on lui fît ſon procès.

Quelque favorable préjugé que donnât une pareille conduite, il éprouva combien il eſt dangéreux de ſe livrer à la haine des Rois. Melun Normanville, qui vouloit faire ſa Cour au Roi, ſe déclara ouvertement contre

lui, & les Juges intimidés rechercherent ſévérement ſes actions dans toutes les places qu'il avoit remplies ſous le dernier regne. Il eſt preſque impoſſible qu'une perſonne publique échappe aux formalités lorſqu'elle eſt pourſuivie avec la derniere rigueur, & qu'elle a pour Partie ſon Roi. On tourna de tant de côtés les démarches du Comte, les ordres qu'il avoit donnés, les excès des troupes qu'il avoit commandées, qu'on trouva matiere à le déclarer criminel de léze-majeſté. 1463.

Les Juges n'oſerent le condamner à mort. Ils ſentoient l'iniquité de leurs procédures. Ils ſe contenterent de le bannir à Rhodes, & de confiſquer tous ſes biens, dont le Roi donna une partie à Normanville. *Pere Anſelme.*

Cet Arrêt fut rendu le 20. d'Août. On ne put comprendre

1463. dans la confiſcation, ni le Comté de Damartin, ni les belles Terres de S. Fargeau & de Blanquefort, héritage de la Comteſſe; mais le Roi qui avoit envie de la derniere, obligea la Comteſſe de l'échanger le 12. de Janvier, avec la Terre de Gournay ſur Marne, qu'il déclara, de même nature que Blanquefort, membre du Comté de Damartin.

Le Roi ne voulut point que l'Arrêt s'exécutât pour l'exil du Comte à Rhodes. Il craignit ſon reſſentiment, & qu'il ne ſe joignît aux ennemis de l'Etat. Il commua la peine, & ordonna qu'il demeureroit priſonnier à la Baſtille.

Rachat des villes de Somme.

Le Royaume étoit dans une profonde tranquillité. Tout fléchiſſoit ſous l'autorité du Roi, & il ne tenoit qu'à ce Prince de paſſer ſa vie dans ce calme, en jouiſſant du plus beau Royaume

du monde. Mais ſon génie n'étoit pas porté au repos ; il étoit monté ſur le Trône avec le deſſein de ſe rendre indépendant des loix, & d'établir le deſpotiſme. On peut dire que ſur le pied qu'étoit alors la France, ce projet paroiſſoit impraticable, pour ne pas dire chimérique. La Nobleſſe y étoit en poſſeſſion d'une infinité de droits accordés par les Rois, ou uſurpés ſur eux. Le plus grand nombre de Princes, de Seigneurs & de grands Vaſſaux étoient en état de s'y maintenir. Les Ducs d'Orleans, d'Anjou, de Bourbon, de Bourgogne & de Bretagne ; les Comtes d'Armagnac, de Foix & d'Albret, avoient de grands appanages, de riches Fiefs, des vaſſaux & des ſujets prêts à tout entreprendre pour eux. Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne poſſédoient des Provinces 1463.

1463. jalouſes de leurs libertés & de leurs priviléges. Le Duc de Bourgogne ne pouvoit être heurté impunément : il avoit autrefois fait chanceler la Couronne ; il étoit le plus puiſſant Feudataire du Roi par ſon Duché de Bourgogne, par ſes Comtés de Flandre & d'Artois ; il jouiſſoit en ſouveraineté du Comté de Bourgogne & de la plûpart des Provinces des Pays-Bas. Sa puiſſance alloit preſque de pair avec celle du Roi, ſur-tout ſi le Roi indiſpoſoit ſes autres Feudataires.

Il ne faut pas croire que Louis ſe propoſât d'attaquer & d'humilier en même-tems tous ces Princes. L'entrepriſe eût été téméraire & impoſſible. Il eût riſqué ſa Couronne. Un Prince ſi ſage & ſi prudent n'étoit pas capable de faire une pareille faute. Il réſolut ſeulement de profiter

de toutes les occaſions qui ſe préſenteroient de les abaiſſer, d'employer pour les ſoumettre tous les moyens que lui pourroient fournir l'autorité Royale bien ménagée, & la ſcience des conjonctures qui eſt d'un ſi grand uſage pour les Princes habiles. Voilà le projet qu'il forma dès le premier moment qu'il monta ſur le Trône, peut-être même avant qu'il y fût monté. Il ne le perdit jamais de vûe. Il agit toujours conſéquemment; adreſſe, détours, fineſſes, politique, ſoupleſſes, ruſe & violence, tout fut mis en uſage ſelon les occurrences, & tout fut couvert de prétextes ſpécieux. La ſuite de ſon regne développera ces vérités. Ce plan fut la ſource de tous les événemens. Il lui ſacrifia ſon repos. C'eſt à ce projet qu'il dut tous les malheurs & tous les ſuccès de ſon regne. 1463.

1463. C'étoit ſur-tout les Ducs de Bourgogne & de Bretagne que le Roi avoit en vûe. Il eût tenté ſans ſuccès de diminuer la puiſſance des autres; ces deux Princes les euſſent inévitablement ſoutenus & protégés. Il ne pouvoit ſe flatter d'abattre entierement le Duc de Bourgogne qui poſſédoit pluſieurs Provinces indépendantes de la France. Le Duc de Bretagne plus éloigné de ſecours, & confiné dans un coin du Royaume, pouvoit être plus facilement opprimé. Il eſpéroit d'humilier & de ranger enſuite tous les autres au devoir.

Ce fut par le Duc de Bourgogne qu'il commença; la demande qu'il lui fit étoit ſi juſte que ſi ſa conduite précédente n'eût pas inſpiré le ſoupçon & la défiance, perſonne n'eût trouvé à redire à la pourſuite de ſes

droits, & on n'eût pu qu'y applaudir; mais dans la crainte qu'on avoit des ſuites, on en tira des conſéquences pernicieuſes, & on obſerva avec plus d'attention ſes moindres démarches. 1463.

Par le traité d'Arras conclu en 1435. entre le feu Roi & le Duc; ce dernier Prince dévoué juſques-là aux intérêts des Anglois, dont il avoit bien voulu ſe déclarer le Feudataire, étoit rentré ſous l'obéiſſance de la France. Ce coup important avoit affermi la Couronne ſur la tête de Charles VII. & rétabli la Monarchie. Auſſi avoit-on ſigné aveuglément toutes les conditions que ce Duc avoit impoſées. Celles de lui abandonner la jouiſſance de toutes les villes ſituées ſur la Somme & aux environs, alors au pouvoir de ce Duc. Comme honteux de dé- *Com. l. 2.*

pouiller ſon Roi, le Duc avoit
1463. couvert cette uſurpation du prétexte qu'il lui étoit dû quatre cens mille écus d'or, & il avoit conſenti qu'elles fuſſent rachetables pour cette ſomme; elle étoit ſi conſidérable dans ce ſiécle, qu'il n'y avoit nulle apparence que Charles VII. encore tout environné des Anglois qui poſſédoient la Guyenne, la Normandie, & un grand nombre d'autres Places, fût jamais en état de faire ce rachat. De plus, la politique ne permettoit pas que Charles osât jamais ſe commettre avec le Duc de Bourgogne, & le mécontenter. Quoique le feu Roi eût renvoyé les Anglois dans leur Iſle par une ſuite incroyable de proſpérités, il n'avoit jamais penſé à uſer de ſon droit, & lui avoit préféré l'amitié de ce Prince.

Le Roi tranquille dans ſes

Etats, & en paix avec ſes voiſins, ſe mit au-deſſus d'une politique ſi timide; il réſolut de rentrer dans tant de Places ſi néceſſaires à la ſureté du Royaume, qu'elles laiſſoient tout découvert, Paris étant devenu en quelque maniere frontiere. On comptoit juſqu'à vingt-deux villes importantes que le Duc poſſédoit en Picardie, le reſte de cette Province n'étoit preſque plus d'aucune conſidération. Ces Villes étoient ſur la Somme, Amiens capitale de la Province, Abbeville & le reſte du Comté de Ponthieu, Corbie, Bray, Peronne & S. Quentin, les Prévôtés de Beauvoiſis, de Vimeu & de Foulay. Au-delà de la Somme, S. Riquier, le Crotoy, Rue, Montreuil, Terouane, Erkingaud, le Comté de Guines, Ardres, Dourlens, Beauqueſne, Arleux, Ramilly près

1463. *Procès verbal de* 1468.

de Cambray, S. Souplet & Mor-
1463. tagne ſur l'Eſcaut; en deçà de la Somme, Roye, Mondidier & Crévecœur.

Quelque fondé que fût le droit du Roi, il n'étoit ni ſûr, ni facile de le faire reconnoître au Duc de Bourgogne, & de le faire conſentir à cette reſtitution. La ſeule propoſition alloit indiſpoſer ce Prince, & en faire un ennemi. Les Souverains ne manquent jamais de prétextes pour ſe diſpenſer de ſe déſaiſir d'une Province, & le Duc en avoit un ſpécieux dans pluſieurs contraventions faites au traité d'Arras; qu'il avoit diſſimulées pour le bien de la paix, & en conſidération de la jouiſſance des villes de Somme. Le Comte de Charolois étoit trop éclairé ſur ſes intérêts, trop avide de biens, trop mécontent du Roi, pour
Com. l. 1. ne pas s'oppoſer à l'exécution

de ce rachat. Il ſe plaignoit amérement que le Roi ne lui eût conféré le Gouvernement de Normandie que par illuſion ; puiſqu'on n'avoit pas voulu l'en laiſſer jouir, ni lui en continuer les appointemens, dont il n'avoit reçu que le premier quartier. 1463.

Une conjoncture heureuſe applanit ce dernier obſtacle. Le Duc avoit pour premiers Miniſtres les Seigneurs de Croï & de Chimai (*a*) freres, qui depuis longtems le ſervoient avec une fidélité incroyable, & qu'il regardoit comme les appuis & les ſoutiens de ſa puiſſance. *Mezeray. Com. l. 1.*

Ce grand crédit les avoit rendus odieux au Comte de Charolois qui prétendoit qu'à ſon âge, héritier néceſſaire de l'Etat, il devoit être initié au Gouver-

(*a*) Jean Sire de Croï & Antoine de Croï, Seigneur de Chimay.

nement, & que le Duc ſon pere
1463. auroit dû le préférer à deux de ſes ſujets. Mais ce deſir de gouverner étoit préciſément ce qui l'en éloignoit. Le Duc étoit d'autant plus jaloux de ſon autorité, qu'il lui reſtoit moins de tems à en jouir.

Cette diſpoſition du Duc ſe trouvoit du goût des Croï, qui redoutoient l'humeur impérieuſe du Comte. Ils exécutoient à la rigueur les volontés du Duc. Le Comte en murmura, s'en plaignit, & n'oſant s'en prendre à ſon pere, accuſa les Miniſtres de dureté à ſon égard, décriant ſurtout leur adminiſtration. Le Duc déſapprouva ſes plaintes, & ne balança point à faire ſa propre querelle de celle de ſes Miniſtres. Le Comte plein de chagrin & d'indignation quitta la Cour de Bourgogne, & ſe retira dans ſon Gouvernement d'Hollande.

Né le plus laborieux des Princes, & le plus équitable, il s'y acquit parmi ces peuples une grande réputation. 1463.

Le Roi choisit le tems où le Duc étoit livré aux conseils de ses Ministres, pour les gagner, & pour faire agréer à ce Prince une proposition si dure. Dès le commencement de son regne, ayant déja cette affaire en vûe, il avoit pensé à s'acquérir Croi, en le faisant Grand-Maître de France. Il s'étoit aussi concilié Montagu (*a*) Lieutenant-Général dans les Etats du Duc, en lui assignant le 3. de Juillet de l'année précédente une pension de vingt mille florins, pour le dédommagement de quelques pertes qu'il prétendoit que le Roi lui avoit causées. *Pere Anselme.*

L'estime du Roi pour Chimay *C. de 1400.*

(*a*) Jean de Neuchatel, Seigneur de Montagu.

lui faiſoit craindre de ne pouvoir
1463. le corrompre : c'étoit un caractere ferme. Ambaſſadeur du Duc à la Cour de Louis XI. il y ſoutint les intérêts de ſon Maître ; & en parla en des termes ſi fiers & ſi relevés, que le Roi lui demanda ſi le Duc de Bourgogne étoit d'un métail plus précieux que les autres Princes. *Oui Sire*, répondit Chimay, *puiſqu'il vous a ſoutenu contre le Roi votre pere, & qu'il n'y avoit que lui de Souverain dans l'Europe qui l'eût voulu faire.* Le Roi ne repliqua rien, ne jugeant pas à propos de relever un diſcours ſi hardi ; mais fondé. Le Comte de Dunois qui avoit été préſent à l'entretien, témoigna à Chimay ſa ſurpriſe d'avoir oſé parler au Roi ſur ce ton là. Chimay lui répondit : *Si j'avois été éloigné du Roi de 50. lieues, je ſerois accouru pour lui faire cette réponſe.*

Ce fut apparemment à Croï que le Roi s'adreſſa pour faire réuſſir ſon deſſein. Croï gagna ſon frere. On ne peut douter que le Roi n'employât pour les mettre dans ſes intérêts, les préſens & l'eſpoir des plus grands bienfaits; mais ils furent déterminés par une vûe plus profonde. Le Duc étoit dans un âge très-avancé. Son ſucceſſeur les haïſſoit. Ils devoient s'attendre, non-ſeulement à une diſgrace certaine, mais encore à toutes les extrémités où ſe porte naturellement un Prince violent, irrité & tout puiſſant. Plus leurs établiſſemens étoient grands, plus le Comte de Charolois ſeroit porté à les en priver. Leur dépouille ne pouvoit manquer d'exciter la cupidité de ſes courtiſans. Il falloit ſe préparer un port contre l'orage, ils le trouvoient dans la protection du Roi 1463.

& dans le grand nombre de Terres qu'ils poſſédoient en Picardie; elles alloient paſſer après le rachat ſous la domination du Roi, & ils y devoient trouver un azile aſſuré. Ils promirent au Roi de le ſervir auprès du Duc, de le diſpoſer à recevoir ſon rembourſement, & à lui remettre les villes de Somme.

1463. *Com. l. 1. Mezeray.*

Il ne leur fut pas difficile d'y réſoudre ce Prince, qui ſe conduiſoit par leurs conſeils. Ils lui expliquerent l'intention du Roi; ils lui firent comprendre que Sa Majeſté ne demandoit rien que d'équitable; qu'un refus entraîneroit une rupture qui troubleroit le repos du reſte de ſa vie, & qui expoſeroit ſes ſujets aux malheurs d'une guerre injuſte. Le Duc aimoit également le repos & ſes peuples; frappé de la juſtice des demandes de Louis, il ne balança pas à conſentir au

rachat, & il en donna ſa parole aux Ambaſſadeurs que le Roi lui envoya pour conſommer cette affaire. C'étoit le Patriarche de Jéruſalem (*a*) & l'Amiral. Ils négocierent auſſi une entrevûe entre le Roi & le Duc. 1463.

Lorſque le Comte de Charolois apprit ces nouvelles, il entra dans une colere violente contre les Croï. Il ſe plaignoit du Roi qui, ſans ſe ſouvenir de tous les bienfaits qu'il avoit reçus de la Maiſon de Bourgogne, ne penſoit qu'à l'affoiblir & à l'abaiſſer : il ajoutoit que la France, coupable de tant de contraventions au traité d'Arras, n'avoit plus droit de demander l'exécution de l'article du rachat : que du-moins la reconnoiſſance obligeoit le Roi à ne l'exiger, ni pendant la vie du Duc de Bourgogne, ni pendant la ſienne. A *Comines, l. 1. c. 11.*

(*a*) Louis d'Harcour, Evêque de Bayeux.

l'égard des Croï, il les traitoit
1463. d'infideles, de traîtres, & ſe promettoit de les punir de tant d'outrages qu'il prétendoit en avoir reçus. Il prit en même-tems le chemin de la Flandre, peut-être pour voir s'il y auroit encore quelque moyen d'empêcher la reſtitution de tant d'importantes Places. Mais quand il arriva, tout étoit conclu, & le Roi étoit déja à Hedin.

Entrevûe de Hedin. *Mezeray. Chron. de 1400.*

Le Duc qui vouloit recevoir le Roi à Hedin étoit parti pour s'y rendre. Il paſſa par Abbeville, & arriva à Hedin peu de tems avant le Roi, qui y entra le 28. de Septembre. Le Duc le reçut avec toute la magnificence qui convenoit à deux ſi grands Princes. Là, on mit la derniere main au traité. Le Roi s'engagea à ne point changer les Gouverneurs des villes rachetées. Les quatre cens mille écus d'or furent com-

ptés, & le Duc donna ſes ordres pour la reſtitution des Places. 1463. On ne pouvoit rien ajouter à l'intelligence qui paroiſſoit entre les deux Princes. Le Roi, pour flatter le Duc, donna à Croï le Comté de Guines, la capitale étoit entre les mains des Anglois; mais ce don pouvoit avoir lieu dans la ſuite par quelque révolution imprévûe, & il y en avoit une partie qui appartenoit encore à la France. Erkingaud en étoit la ville principale, Croï en fut mis en poſſeſſion; il ajouta depuis à ces titres celui de Comte de Guines. Le Roi lui donna encore la Baronie de Roſay; il y joignit une penſion de deux cens livres pour le Comte de Porcien ſon néveu; & voulant s'acquérir plus étroitement le Maréchal de Neuchâtel, (*a*) il *Pere Anſelme.*

(*a*) Thibaud IX. Seigneur de Neuchâtel, Maréchal de Bourgogne.

1463. lui fit préſent de la ville d'Epinal en Lorraine, bienfait équivoque ; le Roi n'étoit pas trop le maître de lui en aſſurer la poſſeſſion. Les habitans de cette ville, affectionnés au Duc de Lorraine, n'avoient juſques-là reconnu la France qu'à titre d'en être protégés ; lorſqu'ils virent que le Roi diſpoſoit d'eux, ils refuſerent ouvertement de lui obéir. Ce fut la ſource d'une longue querelle entre Neuchâtel & ces habitans.

P. Daniel. Le Duc ayant appris que le Comte de Charolois étoit arrivé en Flandre, lui manda que le Roi étoit à Hedin, & qu'il trouvoit à propos qu'il s'y rendît. Le Comte, encore plus outré des bienfaits du Roi envers les Croï qui ne ſe cachoient point, à ce qu'il diſoit, de recevoir le prix de leur trahiſon, répondit nettement au Duc qu'il ne vouloit

point ſe trouver dans un lieu où étoient des Miniſtres infideles qui donnoient au Duc des conſeils pernicieux. 1463.

Cette réponſe fut cachée au Roi; mais des faits ſi publics ne pouvoient être ignorés. Le Roi, ſans s'en embarraſſer, paſſa plus de trois ſemaines à Hedin, ne paroiſſant occupé que de plaiſir, tandis qu'il formoit de nouveaux projets. Il tenta deux négociations avec le Duc, qui euſſent été bien avantageuſes à la Couronne, ſi elles euſſent pû réuſſir.

La premiere étoit la reſtitution des villes de Lille, de Douay & d'Orchies, autrefois du Domaine de la Couronne; mais que le Roi Charles V. avoit rendues à Louis II. Comte de Flandre, en conſidération du mariage de Marguerite ſa fille unique avec Monſieur, Philippe Duc de Bourgo-

gne, frere de ce Roi. Louis XI.
1463. représentoit une promesse secrette de Philippe, de remettre ces trois villes à la France à la mort du Comte de Flandre son beaupere. Le Roi demandoit l'exécution de cette promesse. Le Duc l'éluda en remontrant la nullité des contre-Lettres, & qu'elles n'avoient aucune force contre les traités publics, surtout lorsqu'il s'agissoit de mariage.

La seconde regardoit la ville de Hedin, où le Roi témoignoit se plaire, & qu'il prioit le Duc de lui céder; offrant en échange Tournay & Mortagne, Places plus importantes, d'un plus grand revenu, & plus à la bienséance du Duc, qui ne voulut point écouter cette proposition. Il la soupçonnoit d'artifice; de plus, Hedin lui étoit d'une très-grande importance pour couvrir l'Artois,

tois, ſur-tout à préſent que la reddition des villes de Somme le laiſſoit expoſé. 1463.

Le Roi & le Duc parlerent enſuite de la guerre des Turcs, ſur laquelle le Pape les preſſoit ſi vivement, croyant immortaliſer ſon Pontificat par le renouvellement des Croiſades. La ſituation de l'Europe & les intérêts des Princes n'admettoient plus ces expéditions éloignées, ſi périlleuſes pour les Etats, & dont une triſte expérience avoit montré le peu de fruit. Le Duc s'y étoit engagé témérairement par un vœu. Le Pape, que ce vœu autoriſoit, lui avoit écrit depuis peu pour l'engager à l'accomplir. Le Roi en fit ſentir au Duc le danger, auſſi-bien que l'indiſcrétion & l'impoſſibilité. *Hiſt. Eccl. tome* 23. *C. de* 1460.

Le Duc ſe contenta de faire partir pour l'Orient une petite flotte chargée de 6000. hom- *P. Daniel.*

mes, commandée par deux de
1463. ſes fils naturels. Il promettoit au
Pere Anſelme. S. Pere de partir en perſonne l'année ſuivante ; mais il y étoit ſi peu diſpoſé, que dès la fin de celle-ci il fit ſolliciter le Pape de le diſpenſer de ſon vœu. Le Roi, quoique ſans engagement, envoya auſſi à Rhodes, au mois de Février, le Seigneur de Tais avec un petit corps de troupes au ſecours des Chevaliers.

Hiſt. Eccl. t. 23. Le Duc de Bourgogne devoit ſçavoir gré au Roi d'un conſeil qui ſembloit ne partir que de zele & d'affection. Mais ce conſeil n'étoit pas auſſi pur qu'il le paroiſſoit. Le Roi craignoit, ſi le Duc quittoit ſes Etats, que le Comte de Charolois qui en auroit indubitablement la Régence, ne prît ce tems pour entrer en guerre avec la France. La docilité du Duc n'étoit pas auſſi un effet de ſa complaiſance;

en garde contre toutes les actions du Roi, il ne vouloit plus quitter ſes Etats, où il craignoit que Louis ne portât ſes armes. 1464.

Le 19. d'Octobre le Roi partit de Hedin accompagné du Duc de Bourgogne, qui le conduiſoit à Arras que le Roi ſouhaitoit voir. Le Duc continua de le traiter ſomptueuſement. De-là le Roi mena à ſon tour le Duc à Tournay, qui étoit du Domaine Royal. Le Comte de S. Paul y vint ſur un ſauf-conduit, & rendit hommage de ſes Terres au Roi qui l'en ſollicitoit depuis long-tems. Le Roi à Tournay. *C. de 1400.*

C'étoit un Prince de la Maiſon de Luxembourg (*a*). Ses Terres étoient ſituées preſqu'également dans les Etats du Roi & dans ceux du Duc; elles étoient ſi conſidérables qu'il n'y *P. Daniel.*

(*a*) Louis de Luxembourg.

1463. avoit point en France de Seigneur plus riche que lui. Son mérite, ſa valeur & ſon expérience étoient encore au-deſſus de ſa fortune. Il s'étoit attaché au Comte de Charolois, dont il étoit le favori. Soit par complaiſance pour ce Prince, ſoit par l'envie qu'on porte ordinairement aux Miniſtres, S. Paul s'étoit déclaré aſſez ouvertement ennemi des Croï, quoiqu'il eût donné une de ſes filles en mariage au fils de l'aîné. Le Roi qui connoiſſoit tout ce que valoit le Comte, n'oublia rien pour le détacher des intérêts du Comte de Charolois, & pour l'attirer à ſon ſervice; ce fut alors inutilement.

Le Roi avoit auſſi mandé à Tournay le Seigneur de Genlis, pour rendre ſon hommage. Il le refuſa opiniâtrément, n'oſant ſe mettre entre les mains du Roi.

C'étoit Genlis qui avoit été l'un des négociateurs du traité conclu ſecrettement entre le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois. Il appréhendoit que ce traité n'eût tranſpiré. 1463.

De Tournay le Roi alla à Lille, l'une des plus belles villes de Flandre, où le Duc de Bourgogne qui s'y plaiſoit beaucoup, faiſoit ſon ſéjour ordinaire. Ce Prince y redoubla encore ſa magnificence pour honorer la préſence de ſon Souverain. Louis ſatisfait retourna à Paris dans le mois de Novembre.

Il envoya auſſitôt des Commiſſaires pour prendre poſſeſſion des villes de Somme. Le Chancelier & Cruſſol, (*a*) Maître des Requêtes étoient les principaux. Ils n'y trouverent aucune difficulté contre la clauſe qui lioit le Roi, & qui l'engageoit à ne

Le Roi ſe met en poſſeſſion des villes de Somme. *Pere Anſelme.*

P. Daniel.

(*a*) Geraud de Cruſſol, Comte de Lyon.

1463. point changer les Gouverneurs. Saveuſe & Haubourdin, qui l'étoient de S. Quentin & de Mortagne, furent deſtitués ; le Duc agréa ce changement en faveur de Lanoy neveu des Croï : il étoit déja Gouverneur de Lille, de Douay & d'Orchies.

C'eſt ainſi que le Roi réunit à ſa Couronne cette belle Province de Picardie, qui en étoit ſéparée depuis quarante-cinq ans. Il effaça par cette réunion juſqu'aux traces des guerres civiles commencées ſous le regne de Charles VI. Le Royaume reprit ſon ancienne ſplendeur : l'acquiſition du Rouſſillon & de la Cerdagne en avoit accru les bornes, & aſſuré la tranquillité du côté de l'Eſpagne.

Premier traité avec les Suiſſes ſous ce regne.

Le Roi trouva à Paris le Duc de Savoye (*a*) ; il venoit encore implorer ſon ſecours contre les

(*a*) Louis I. pere de la Reine.

entrepriſes du Prince Philippe, le plus jeune de ſes fils, qui mépriſant la foibleſſe de ſon pere, & n'étant plus contenu par l'autorité & le génie de la Ducheſſe ſa mere, donnoit un plein eſſor à ſon ambition. Prenant pour prétexte la mauvaiſe conduite des Miniſtres, il s'oppoſoit aux ordres du Duc; il animoit le peuple, aſſembloit la Nobleſſe: on commençoit à ſoupçonner qu'il aſpiroit à la Souveraineté & à faire exclure de la ſucceſſion le Prince de Piémont ſon frere, comme incapable de regner. Le Roi accueillit favorablement le Duc, & lui promit de mettre un frein à l'audace de ce jeune Prince.

1463. *Chron. d* 1400. *Spon. Hiſt de Genève Mezeray.*

Il donna en même-tems audience aux Ambaſſadeurs des Suiſſes, qui venoient renouveller avec la France l'alliance que le feu Roi avoit conclue en

Mém. de Com. Preuves du 5e. livre.

1453. Cette nation qui s'étoit
1463. soustraite à l'obéissance de la Maison d'Autriche, faisoit alors peu de figure dans le monde. Elle n'étoit composée que de neuf Cantons (*a*), & n'avoit pas encore trouvé l'art de se rendre tous les Rois comme tributaires, en engageant la liberté de ses sujets. Le feu Roi avoit cru que l'alliance des Suisses lui pouvoit être de quelque utilité. Le Roi consentit à en contracter une semblable. On copia le traité de 1453. qui fut signé des deux parts le 27. de Novembre; bien qu'ils stipulassent des pensions, il paroît par les termes du traité qu'ils se croyoient honorés d'être reçus dans l'alliance du Roi. Leur fortune & les conjonctures changerent bien dans la suite la face des choses.

(*a*) Zuric, Berne, Soleure, Lucerne, Urits, Guits, Underval, Zoug & Claris.

Peu de jours après la ſignature de ce traité, le Roi reçut la triſte nouvelle de la mort de la Reine ſa mere (*a*). Toute la France la pleura comme une Princeſſe qui en avoit été l'admiration & l'ornement. Elle étoit douée des plus grandes vertus, & les avoit pratiquées dans l'une & dans l'autre fortune, ce qui eſt ſi rare parmi les hommes. On la regretta encore par un motif d'intérêt. On croyoit que le reſpect que le Roi avoit pour elle, le contenoit & l'empêchoit de ſe livrer à toutes ſes paſſions. 1463. Mort de la Reine Mere. *Pere Anſelme.*

Depuis la mort de Charles VII. elle avoit encore ajouté à ſes œuvres de piété & de mortifications. Cette année elle alla en pélérinage à S. Jacques de Compoſtelle. On ne peut douter que ce voyage, dans un âge

(*a*) Marie d'Anjou-Sicile, née le 19. d'Octobre 1404.

avancé, n'acheva d'altérer une
1463. ſanté déja uſée par les afflictions & la douleur. Elle tomba malade à ſon retour, & mourut à l'Abbaye de Chateliers en Poitou le 29. de Novembre, âgée de 59. ans un mois & 15. jours. Son corps reſta en dépôt dans l'Egliſe de cette Abbaye juſqu'au mois de Janvier, qu'il fut porté à S. Denis, où elle fut inhumée le 27. auprès du feu Roi : ſa mémoire eſt encore en vénération à Bourges, où elle avoit fondé deux hôpitaux pour les malades, & un pour les paſſans. Elle y avoit auſſi fondé un collége pour les pauvres orphelins. Le 24. Décembre le Duc de Bourgogne lui fit faire de magnifiques obſéques à Bruges.

C. de 1400. La groſſeſſe de la Reine, alors déclarée, fut pour le Roi un grand ſujet de conſolation. C'étoit la quatriéme; il ſe flattoit

que cette Princeſſe lui donneroit un ſecond Dauphin, dont la naiſſance étoit ſi néceſſaire pour ſon intérêt particulier, & pour le bien général de tout le Royaume. 1463.

Vers le même tems mourut une autre Princeſſe d'une vertu auſſi recommandable ; c'étoit Marie d'Armagnac, (*a*) femme du Duc d'Alençon. Pendant les malheurs & la captivité de ſon mari, elle s'étoit retirée aux Hoſpitalieres de Mortagne. On l'enterra dans l'Egliſe Collégiale de Touſſaint ; elle ne laiſſa au Duc que deux enfans, René Comte du Perche, & Catherine d'Alençon mariée au Comte de Laval. *Pere Anſelme.*

Ce fut à peu près vers ce tems-là, que le Duc de Calabre revint en France. Sa retraite dans l'Iſle Retour du Duc de Calabre en France.

(*a*) Fille aînée de Jean IV. Comte d'Armagnac, & d'Iſabelle Infante de Navarre. *Hiſt. Eccl. t. 23.*

d'Iſchia acheva de décourager
1463. tout ce qui lui reſtoit de partiſans dans le Royaume de Naples. Le Prince de Tarente (*a*) qui avoit commencé de traiter avec Ferdinand, & qui eût pû être ramené au devoir par les careſſes & les bienfaits, ſe déclara ouvertement contre le Duc. La mort de ce Prince, arrivée peu de tems après ſon changement, nuiſit plus encore au Duc que ſa vie. Il laiſſa dans ſon tréſor un million, dont Ferdinand s'empara, & qui lui ſervit à gagner les Seigneurs encore attachés aux François. Ayant levé de nouvelles troupes, il réduiſit les Places des Provinces de Barry & d'Otrante, qui tenoient encore pour eux, & il obligea la garniſon du Château de l'Oeuf à lui livrer cette Fortereſſe, der-

(*a*) Jean d'Anjou, Duc de Calabre.

hiere reſſource du Duc de Calabre. 1463.

Ce Prince qui ne pouvoit plus ſubſiſter dans ſon Iſle où il étoit à la veille d'être inveſti, & peut-être de tomber entre les mains de ſon ennemi, prit le parti de s'embarquer & de revenir en France, ſe réſervant pour un tems plus heureux. Il débarqua à Marſeille qui, comme le reſte de la Provence, obéiſſoit toujours au Roi ſon pere. Delà il le vint trouver en Lorraine, rempliſſant de ſes plaintes tous les lieux où il paſſoit. Il imputoit ſes diſgraces à l'abandon du Roi, qui au milieu de la paix, & jouiſſant d'un floriſſant Royaume, n'avoit daigné aider du moindre ſecours un Prince ſon couſin germain. Lorſqu'on ſçut en Italie qu'il étoit repaſſé en France, & qu'il étoit hors d'état de pourſuivre ſes droits, chacun

Pere Anſelme.

Machiavel, Hiſt. de Florence.

se hâta de se soumettre au Roi
1463. Ferdinand, qui se vit enfin tranquille possesseur du Royaume de Naples.

Alliance avec Milan. *Mailly, Hist. de Genes, l. 8.*

Le Roi s'embarrassa peu des plaintes de ce Duc. Ce n'étoit pas vers l'Italie qu'il tournoit ses espérances; & s'il eût osé, il se fût allié avec Ferdinand dont il estimoit la sagesse & la conduite. Il le fit bien connoître par celle qu'il tint avec les Génois & avec François Sforce Duc de Milan. Les premiers, sur la fin du regne précédent, s'étoient mis sous la protection de la France, & depuis y avoient renoncé en chassant honteusement les François, & en rétablissant leur ancien gouvernement.

Le second s'étoit emparé de l'Etat de Milan au préjudice de la Maison d'Orléans à qui il appartenoit légitimement par Valentine de Milan, mere du Duc

d'Orleans (*a*). Ce Duc avoit fait de longs & d'inutiles efforts pour recouvrer ſon héritage. Le Roi n'avoit pas été plus diſpoſé à le ſecourir. Il ne le trouvoit déja que trop puiſſant en France, & ſa qualité de premier Prince du Sang lui faiſoit plutôt deſirer de l'abaiſſer. L'alliance avec le Duc de Milan lui parut préférable à des droits incertains, dangereux, & à une guerre contraire à ſes intérêts. Le Duc de Milan pouvoit de plus d'une maniere lui être utile. C'étoit un allié qui lui devoit être d'autant plus fidele, qu'il le contiendroit par la crainte. 1463.

Ce Duc, l'un des plus grands politiques de ſon tems, cultivoit avec ſoin les diſpoſitions favorables où le Roi ſe trouvoit à ſon égard. Elles pouvoient mettre le dernier ſçeau à ſes proſpérités.

(*a*) Charles d'Orléans.

1463. L'Etat de Genes lui manquoit encore, & il ne pouvoit s'en emparer tant que la France lui feroit contraire. Il fit donc demander au Roi ſon amitié ; il lui offrit de contracter avec lui l'alliance la plus étroite, & de le ſervir envers & contre tous de toutes les forces de ſon Duché.

Pere Anſelme. Le Duc de Milan avoit en vûe de retirer des mains du Roi quelques Places que la France poſſédoit encore dans les Etats de Genes, entr'autres Savone dont Boiſſy (*a*) étoit Gouverneur, & où il y avoit une bonne citadelle. Les habitans de Savone étoient affectionnés à la France, *P. Daniel.* le Roi leur avoit depuis peu confirmé leurs priviléges par des Lettres-patentes où il prenoit la qualité de Seigneur de Genes.

(*a*) Louis Seigneur de Boiſſy-le-Château en Brie.

Mais Savone qui ne tenoit point à la France, & qu'il falloit toujours ravitailler par mer, lui étoit plus onéreuſe qu'utile. Il n'y avoit que la gloire de la nation qui pût déterminer le Roi à la conſerver. C'étoit un ſentiment qui ne le touchoit pas infiniment, & il crut ne pas trop acheter l'amitié du Duc de Milan en lui cédant cette place. 1463.

Les Ambaſſadeurs de ce Duc ne trouverent aucune difficulté à leur négociation: le Roi ſigna avec eux un traité auſſi avantageux à leur Maître, que peu honorable à la France. Ce Duc s'obligeoit de la ſervir envers & contre tous, de n'avoir que les mêmes amis & les mêmes ennemis; le Roi lui cédoit tous ſes droits ſur la Seigneurie de Genes, & lui remettoit la ville de Savone. La Cholétiere (*a*) en fit tranſporter *Mailly, ibidem.* *P. Anſelme.*

(*a*) Jean Cholet, Seigneur de la Cholétiere, Maître de l'Artillerie de France.

l'artillerie à Beaucaire, & l'A-
1463. miral alla à Milan au commencement de l'année 1464. pour la ratification du traité. Les Génois abandonnés de la France furent contraints de ſe ſoumettre au Duc de Milan. C'étoit la moindre peine dûe à leur inconſtance & à leur infidélité.

La Maiſon d'Orléans reſſentit vivement le mépris & l'indifférence du Roi, qui en reconnoiſſant cet uſurpateur lui ôtoit le prétexte, auſſi-bien que les moyens, de révendiquer ſon bien. Elle groſſit le nombre des mécontens que les proſpérités du Roi réduiſoient à une douleur impuiſſante.

Le traité d'alliance que Louis XI. ſigna avec les Ambaſſadeurs de Pogebrac Roi de Bohéme, cette même année, fut regardé comme aſſez inutile, le Royaume ayant peu de choſes à démê-

ler avec un pays ſi éloigné ; mais il ne put être que déſapprouvé par le Pape, qui avoit excommunié ce Prince comme fauteur des Huſſites. Le Roi crut y remédier en faiſant une proteſtation qui déclaroit que cette alliance n'avoit de rapport qu'aux intérêts de ſon Etat, & qu'il n'entendoit pas favoriſer les erreurs des Huſſites. En effet, la différence de Religion ne doit pas détourner de contracter des alliances avec les Princes étrangers, pour l'avantage des ſujets & le bonheur des Etats. 1463.

Affaires du Parlement. *Du Tillet, des Pairs.*

Il ſe paſſa cette année au Parlement de Paris, qui eſt la Cour des Pairs, quelques événemens qui méritent d'être remarqués.

L'Archevêque de Rheims (*a*) fut reçu à faire appeller ſes Cauſes par rolle, quoique les Pairs Eccléſiaſtiques n'euſſent point

(*a*) Jean Jouvenel des Urſins.

droit de tenir grands jours. Il ſe prétendoit excepté de la regle générale, comme premier Pair de France. Le Procureur Général ſe contenta de faire ſa proteſtation.

1463.

P. Anſelme Le 16. de Novembre Guillaume de Corbie, Premier Préſident de Grenoble, fut pourvû par le Roi d'un Office de Préſident à Mortier au Parlement de Paris.

Du Tillet, ibid. Enfin le 4. de Décembre le Roi donna une Déclaration en faveur du Comte d'Angoulême, (*a*) portant que ſes Cauſes & celles de ſes ſujets reſſortiroient par appel au Parlement de Paris, & non au Parlement de Bordeaux. La Pairie annexée au Comté d'Angoulême lui donnoit ce droit. Cette Déclaration avoit été précédée d'une autre du 13. d'Octobre, qui avoit or-

(*a*) Jean d'Orléans.

donné que pour ſa perſonne & les droits de ſa Pairie, il ne ſeroit tenu de répondre qu'au Parlement de Paris. 1463.

Le calme de la Cour & de l'Etat laiſſoit le Roi en liberté de ſatisfaire ſa paſſion pour la chaſſe. Il acheta le 15. de Février, du Baron de Maillé, (*a*) la Terre & le Château de Montil, voiſin du Pleſſis-les-Tours, afin d'étendre le terrein de ſes chaſſes. Il y employoit la plus grande partie de ſon tems, & les plus rudes fatigues lui tenoient lieu de divertiſſement. Il avoit pour Grand-Fauconnier le Seigneur de la Bruillebant, (*b*) & pour Garde & Tendeur des toiles, François de la Boiſſiere. Ils n'oublioient rien pour pré- Défenſe de la chaſſe. *Pere Anſelme.*

(*a*) Hardoin IX. Baron de Maillé, Conſeiller & Chambelan du Roi, Sénéchal de Saintonge, Gouverneur de la Marche.

(*b*) George de la Châtre.

1463. venir les desirs du Roi ; mais ils n'approchoient pas de l'habileté d'Olivier Salart, que le Roi avoit pris depuis peu à son service en qualité de Fauconnier. C'étoit un Brabançon qui avoit été Maître de la Fauconnerie du Comte de Charolois, & qui avoit cru accélérer sa fortune. Il ne se trompa pas. Le Roi charmé de sa capacité le fit Grand-Fauconnier en la place de Bruillebant, & lui donna douze cens francs d'appointement, qui étoit le tiers plus que son prédécesseur. Ces circonstances font comprendre que c'étoit la chasse de l'oiseau qui faisoit alors les délices & l'amusement du Roi.

C. de 1400. Ce Prince en étoit si éperdu, ainsi que de la chasse en général, qu'il fit enlever de tous les Châteaux de l'Isle de France, tous les rêts & tous les filets qui pouvoient servir à prendre des bêtes

fauves : en même-tems il rendit une Déclaration qui défendoit la chaſſe à toute perſonne de quelque qualité & condition qu'elle fût, ſous peine de la vie, à moins qu'elle n'en eût une permiſſion par écrit du Roi. Un Auteur a dit que ſous ſon regne il eût mieux valu tuer un homme qu'un cerf, ou un ſanglier. 1463. *Saiſſel Comp.*

Cette Déclaration qui n'avoit jamais eu d'exemple, & qui n'en aura peut-être jamais, émanée de la ſeule volonté & de la ſeule autorité du Roi, produiſit un mécontentement général. La Nobleſſe fut plus ſenſible à la privation de ce plaiſir, prérogative de ſa naiſſance, qu'à toutes les taxes dont il auroit pû la charger. Elle crut avoir perdu ſa liberté; il ſe forma dans ſon cœur, contre le Roi, un levain d'averſion qui ne pouvoit, dans la ſuite, que produire de funeſ-

tes effets. L'exception qu'il mettoit à ſon Ordonnance étoit un foible lénitif. Le Roi accordoit difficilement ces permiſſions; toute la petite Nobleſſe qui n'avoit que la chaſſe pour s'occuper & pour ſubſiſter, pouvoit-elle accourir des extrémités du Royaume pour demander cette grace, incertaine encore de l'obtenir?

1463.

Hiſt. des Evêques de Perigueux.

On levoit en même-tems le droit des Francsfiefs dans tout le Royaume. Il paroît que les Sénéchaux étoient chargés de régler cette taxe.

Au milieu de ces plaiſirs & de ces occupations, le Roi donnoit une partie de ſon tems à divers exercices de piété. Il régla le procès qui duroit depuis le regne de Charles VI. entre les Bénédictins de Cadoin en Perigord, & les Toulouſains, pour la relique du S. Suaire qui avoit

avoit été tranſporté dans l'Egliſe du Taur. Les écoliers Perigordins, jaloux de faire rendre cette précieuſe relique à leur Province, avoient commencé à ſe rendre juſtice, & l'ayant enlevée de l'Egliſe du Taur, l'avoient dépoſée à l'Abbaye d'Aubaſine, d'où le feu Roi avoit ordonné qu'elle fût reportée à Cadoin. Louis XI. confirma cet ordre, qui fut exécuté cette année, & le S. Suaire eſt reſté juſqu'à préſent dans cette Abbaye, où il eſt en grande vénération. 1463.

Réconciliation du Comte de Charolois avec le Duc de Bourgogne.

La Cour de Bourgogne faiſoit un contraſte avec la Cour de France; dans celle-ci tout paroiſſoit tranquille, & tous les Grands ſoumis, tandis que les peuples étoient mécontens. Dans l'autre ce n'étoient qu'intrigues & diviſions entre le pere & le fils, entre les Miniſtres & les Seigneurs, pendant que les ſujets

jouiſſoient dans l'abondance de
1463. la plus parfaite tranquillité. Le
C. de 1409. Comte de Charolois étoit encore en Hollande, & ne vouloit pas revenir auprès de ſon pere, toujours livré aux Croï, que le Comte regardoit comme ſes ennemis.

Le Duc, de ſon côté, peu content que ſon fils voulût lui faire la loi ſur ſes Miniſtres, attribuoit cette conduite aux jeunes gens attachés à ce Prince, & qui lui donnoient de pernicieux conſeils; il prétendoit qu'il les chaſſât : le Comte s'affectionnoit encore plus à ſes favoris, perſuadé que l'averſion du Duc pour eux lui étoit ſuggérée par les Croï; il étoit naturel que la volonté du pere prévalût, mais il étoit vieux & infirme. La grandeur future du Comte déterminoit les Grands en ſa faveur, & le Duc lui-même, qui ſe ſentoit affoiblir, n'oſoit pouſ-

ſer à bout un fils ſon unique héritier, & que dans le fond il aimoit tendrement. 1463.

Les plaintes du jeune Prince touchoient les Seigneurs attachés à la Maiſon de Bourgogne. On voyoit qu'il entendoit mieux ſes intérêts que le Duc, qui ne ſe défioit point aſſez du Roi, dont les apparences d'amitié favoriſoient le deſſein que ce Prince avoit formé d'abaiſſer la puiſſance du Duc de Bourgogne. *Mezeray. C. de 1400.* Le Roi avoit donné azile au Comte d'Etampes, (*a*) Prince de la Maiſon de Bourgogne, mais que le Duc & ſon fils ne regardoient pas moins comme un mortel ennemi. Ce Comte & ſon frere aîné, Comte de Nevers, prétendoient que le Duc avoit uſurpé ſur eux le Duché

(*a*) Jean de Bourgogne, Comte d'Etampes, frere puîné de Charles Comte de Nevers.

de Brabant & pluſieurs autres
1463. Provinces. Ils ne perdoient point de vûe les occaſions de les revendiquer. On avoit accuſé le Comte d'Etampes d'avoir voulu employer les plus grands crimes pour y parvenir, juſqu'à empoiſonner le Duc & le Comte de Charolois : le ſoupçon étoit peut-être injuſte ; mais la fuite du Comte d'Etampes, qui ſur ces bruits injurieux avoit quitté la Cour de Bourgogne, donnoit lieu à le croire coupable. Le Comte prit pour prétexte de ſa retraite le refus qu'on lui faiſoit de rendre juſtice à lui & au Comte ſon frere, ſur leurs prétentions. Le Roi l'avoit reçu avec diſtinction, & l'avoit comblé de faveurs.

Les nôces de la Princeſſe de Bourbon (*a*) avec le jeune Duc

(*a*) Catherine de Bourbon, fille de Charles Duc de Bourbon, & d'Agnès de Bourgogne.

de Gueldres, ne purent rappeller le Comte auprès de ſon pere. 1463.
Cette Princeſſe étoit ſœur de la Comteſſe de Charolois. Ce fut le 18. de Décembre que ce mariage ſe célébra avec la magnificence naturelle au Duc de Bourgogne ; il avoit pour toute la Maiſon de Bourbon un penchant qui ne lui permettoit pas de la diſtinguer de ſa propre famille. Tous les Princes de Bourbon étoient nés de celle de ſes ſœurs qui lui avoit été la plus chere. Il la dota à ſes frais d'une ſomme de quarante mille florins ; mais il la fit renoncer à la ſucceſſion de ſon pere & de ſa mere. Il croyoit par cette alliance établir avantageuſement ſa jeune niéce, auſſi belle que vertueuſe, & acquérir en même-tems pour allié, un Prince voiſin qui pouvoit lui être très-utile. Ces vûes, quoiqu'appuyées

Du Tillet, Invent. de Clermont.

1463. sur la plus saine politique, échouerent contre le caractere de l'époux, que le Duc n'avoit pas approfondi. Le Duc de Gueldres (*a*) alla aussitôt à la Haye rendre visite à sa belle-sœur.

Chr. de 3400. Les Seigneurs de la Cour du Duc les plus sages & les mieux intentionnés, gémissoient de la division du pere & du fils : le Duc ayant assemblé les Etats à Bruges, ils se réunirent tous pour le prier de recevoir son fils en grace. Il se laissa fléchir ; on manda au Comte de Charolois qu'il pouvoit se rendre auprès de son pere. On ne parla point des sujets de mécontentement qu'ils avoient l'un contre l'autre. Le Comte arriva à Bruges le 13. de Février. Le pere & le fils se racommoderent & parurent dans une parfaite intelligence. Ils ne demeurerent pas

(*a*) Adolphe d'Egmont.

long-tems enſemble. Le 17. le Comte repartit pour la Hollande, & le Duc revint à Lille. 1463.

Le Roi fait arrêter le Prince Philippe ſans Terres. *Spon, Hiſt. de Genève. Mezeray.*

Le Duc de Savoye étoit toujours à la Cour, où il avoit fait venir deux des Princeſſes ſes filles, & la Princeſſe de Piémont (*a*). Leur ſéjour groſſiſſoit la Cour de la Reine, & la rendoit plus brillante. Le Duc preſſoit le Roi de le tranquilliſer ſur les entrepriſes du Prince Philippe, qui continuoit à faire le maître en Savoye. Le Roi envoya un exprès au jeune Prince, & le pria de le venir trouver, l'aſſurant qu'il vouloit le racommoder avec ſon pere. Il joignit un ſauf-conduit à ſa lettre. Le Prince, ſur cette ſureté, n'héſita pas à ſe rendre auprès du Roi, ſuivi de la Roche du Vai-

(*a*) Bonne & Agnès de Savoye. Yolande de France, ſœur du Roi.

nel (*a*), & de dix ou douze jeunes
1463. Seigneurs qui l'eſcortoient par honneur, & qui comptant ſur cette réconciliation, étoient bien-aiſes d'être préſens pour ménager leurs intérêts.

Pere Anelme. Le Roi les vit arriver avec plaiſir. Complices & compagnons du jeune Prince, il n'y avoit qu'à s'aſſurer d'eux pour rendre le calme à la Savoye, & ôter juſqu'à la ſemence des troubles. Il les fit tous arrêter ainſi que le Prince Philippe, ſans reſpecter ſon ſauf-conduit. L'Hermite eut ordre de le conduire à Loches, où Leſcoët (*b*), en qui le Roi avoit confiance, fut chargé de le garder étroitement. On avoit mis les Seigneurs Savo-

Chron. de 400.

Pere Anelme.

(*a*) Guy de la Baume, Seigneur de la Roche-Vainel.

(*b*) Roland de Leſcoët, Grand-Veneur de France, Gouverneur de Loches à douze cens francs d'appointemens.

yards à Vincennes, d'où l'Hermite les transféra à Tours le 12. de Mars. Ce procédé, dont l'irrégularité n'étoit pas honorable pour le Roi, pacifia les Etats du Duc. S'il étoit permis de pécher pour faire un bien, ses peuples eurent sujet de s'en applaudir. 1463. *Pere Anselme.*

C'est ici une des premieres occasions où le Roi mit en œuvre la vigilance & l'exactitude de l'Hermite, qui se rendit si fameux dans la suite de ce regne, en renchérissant encore sur l'exécution des ordres séveres & souvent cruels de Louis XI. Le pere de Jean l'Hermite étoit gentilhomme & Seigneur de Moulins-sur-Charante. Jean avoit servi dans l'Artillerie sous Charles VII. avoit été fait Intendant de Justice & enfin Chevalier au siége de Fronsac. Le Roi ayant pénétré sa dureté & son inflexi- Tristan l'Hermite. *Pere Anselme.*

ble exactitude (qualités que ce
1463. Prince exigeoit dans ſes ſerviteurs, & que Triſtan l'Hermite poſſédoit au ſouverain degré) le fit Prevôt des Maréchaux, c'eſt-à-dire Grand-Prevôt.

Députation des Genévois. *Spon, ibid.*

Les Genévois ſeuls furent ſenſibles à l'avanture du Prince Philippe ſans Terres, & envoyerent des Députés au Roi pour le ſupplier de lui rendre la liberté. Elevé dans leur ville, il s'en étoit fait aimer. Ces Députés étoient encore chargés de demander au Roi qu'il rendît à Genève ſes foires, qu'il avoit transférées à Lyon ſans leur participation & à leur préjudice. Pour engager le Roi à les ſatisfaire, ces Députés firent intervenir les Ambaſſadeurs Suiſſes. Le Roi ne ſe laiſſa pas fléchir. Il leur propoſa néanmoins d'accorder ces deux articles, s'ils vouloient reconnoître le Duc de

Savoye pour Souverain. En effet, les Ducs de Savoye commençoient à publier leurs droits sur la ville de Genève, qu'ils se sont efforcés dans la suite de faire valoir, quoiqu'inutilement. Les Députés ne voulurent pas écouter cette proposition qu'on pouvoit dire être un refus injurieux. 1463.

Le Roi René de Sicile qui tenoit sa Cour à Nancy, & qui malheureux dans toutes les expéditions que lui & le Duc de Calabre son fils avoient entreprises pour recouvrer la Couronne de Naples, s'avisa de rétablir l'Ordre du Croissant. Il vouloit réunir sa Noblesse, se l'attacher plus étroitement, & l'engager à seconder les nouveaux projets qu'il formoit. On disoit que cet Ordre avoit été en vigueur sous les Rois de la premiere Maison d'Anjou : qu'il 1464. Pâques le 1 d'Avril. L'Ordre du Croissant. *Favin. Théat. d'honn.*

n'en étoit aucun qui animât plus
1464. vivement la jeune Nobleſſe, & qui lui fît rechercher la gloire plus avidement. Le colier de cet Ordre préſentoit aux yeux & annonçoit à tous les ſpectateurs les hauts faits des Chevalier.

Il avoit pour ſimbole un croiſſant d'or, ſur lequel étoit gravé ce mot françois, *Loz*, ou renommée, comme ſignifiant qu'en imitant le croiſſant, il falloit que la gloire des Chevaliers s'accrût ſans ceſſe; & pour qu'elle ne fût point inconnue, il pendoit du croiſſant autant de billettes d'argent qu'ils s'étoient trouvés à des batailles où à des ſiéges. Ils portoient ce colier en ſautoir, enſorte que la médaille pendoit ſur le côté droit. Leur habit de cérémonie étoit une veſte longue de damas blanc ſous un manteau de velours cramoiſi, avec le mantelet de velours blanc.

Le Roi de Sicile voulut pour rendre cet Ordre plus recommandable, qu'il ne fût composé que de trente-six Chevaliers ; il en étoit le souverain Chef & Grand-Maître. On a conservé le nom des douze premiers, à qui il est juste de donner place dans cette histoire, puisqu'il n'est pas de preuves de Noblesse moins équivoques que celles qui se tirent des Ordres de Chevalerie, dont les grandes Maisons ont été décorées. Premier. Jean d'Anjou, Duc de Lorraine & de Calabre, fils unique & héritier présomptif du Roi de Sicile. 2. Le Vicomte de S. Balory. 3. Saladin d'Anglure, Vicomte d'Estage. 4. Bertrand de Beauveau (*a*), Seigneur de Précigny. 5. Jean du Plessis, 1463.

(*a*) Bertrand de Beauveau, Seigneur de Précigny, Grand-Maître d'Hôtel du Roi de Sicile, Président en sa Chambre des Comptes, Gouverneur du Château d'Angers.

Seigneur de Pinnay. 6. Guichard
1464. de Monberon, Seigneur de Mortagne. 7. André d'Harcour, Seigneur de Bandenbourg. 8. Le Seigneur de Maillé Brezé. 9. Le Seigneur de Loüé de Laval. 10. Jacques de Paſſetis. 11. Frédéric de Lorraine, Comte de Vaudemont. 12. Gaſpard de Coſſa.

Naiſſance de Madame Jeanne. *Chr. ſcand. Conf. des Ordonn.*

La Reine avançoit heureuſement dans ſa groſſeſſe. Près de ſon terme, elle choiſit Nogent-le-Roi pour y faire ſes couches; & y alla peu après Pâques. Le Roi s'y rendit vers la fin d'Avril. Il y a apparence que le Conſeil l'y ſuivit, puiſqu'il paroît une Ordonnance du 21. de ce mois, datée de Nogent: par cette Ordonnance le Roi attribue aux Conſeillers & aux Echevins de Lyon, la connoiſſance de tous les procès des Marchands qui y trafiquoient; le commerce de

cette ville, depuis l'établiſſement des foires, s'étant accru conſidérablement. 1464.

Le 15. de Mai la Reine accoucha; mais les vœux du Roi & de la France ne furent point remplis. Elle ne mit au monde qu'une fille, qui fut nommée Jeanne; Si ſon ſexe l'empêcha de porter la Couronne de France, ſa piété & ſa vertu lui aſſurerent celle du ciel. Ce fut la bienheureuſe Jeanne dont la mémoire eſt en bénédiction parmi les François. Le Roi mortifié retourna à Paris le même jour des couches de la Reine. *Chr. ſcand. Annal de C. édit. de 1723.* *C. de 1400.*

Sur la fin de Mai Charles Comte de Nevers, Prince du Sang (*a*), mourut dans la capitale de ſon appanage, & fut enterré à S. Cyr de Nevers. Il ne Mort du Comte de Nevers. *Pere Anſelme.* *C. de 1400.*

(*a*) Charles de Bourgogne, Prince du Sang, Comte de Nevers & de Rhétel, Baron de Donzy, Pair de France.

laiſſa point d'enfans de Marie
1463. fille de Charles II. Sire d'Albret; mais il avoit eu de trois maîtreſſes un fils & deux filles que le Roi avoit légitimés l'année derniere.

Cette branche de Bourgogne Nevers avoit toujours été en mauvaiſe intelligence avec le Duc de Bourgogne, quoique chef de la Maiſon, à cauſe des prétentions qu'elle avoit ſur le Duché de Brabant qu'elle prétendoit lui être ſubſtitué. Le Duc lui fit faire à Bruges un ſervice magnifique le 25. de Mai: l'honneur & la bienſéance l'emportant ſur le reſſentiment.

Jean Comte d'Etampes, ſon frere, lui ſuccéda en toutes ſes Seigneuries. Le Roi, par des Lettres-patentes du 30. de Juillet, confirma en ſa faveur l'érection de Nevers en Pairie. Le ſçachant irréconciliable avec le Duc

Du Tillet, les Pairs.

de Bourgogne, il fomentoit sa haine pour s'en servir contre ce Prince. Les bienfaits qu'il répandoit sur le Comte fortifioient son attachement au service du Roi, & redoubloient l'animosité des Princes de Bourgogne. 1464.

On peut ranger ici les Ordonnances que le Roi fit cette année, quoique faites en différens tems & en différens lieux. Il paroît que ce Prince, malgré les vastes projets qu'il formoit, ne perdoit pas de tems pour établir le bon ordre dans son Royaume, & remédier aux abus qui s'y étoient introduits. Son Conseil le suivoit par-tout; il travailloit sans relâche aux affaires de son Etat, dont il croyoit que la base étoit sa propre autorité.

Diverses Ordonnances. *Conférence des Ordonnances.*

Le 9. de Juin étant à Luxieu près de Dourlens, il attribua au Parlement la connoissance de

toutes les collations des Bénéfices vacans en régale : & il voulut que les Juges Royaux puſſent prononcer ſur le poſſeſſoire des Bénéfices litigieux. 1464.

Du Tillet, des Officiers de la Maiſon du Roi.

Ce fut apparemment de ce même endroit qu'il écrivit le 14. du même mois au Parlement, une lettre qui dut y être agréable. Elle lui ordonnoit d'adjuger les offices à ceux qui ſeroient les premiers en date par leurs proviſions ; ce qui fait connoître un abus de la Chancellerie dans ce ſiécle, où on ſcelloit apparemment tout ce qu'on y préſentoit. Le Roi mettoit une exception à la regle qu'il impoſoit. C'étoit, ſi l'un des pourvûs étoit Officier de ſa Maiſon, ou de celle de la Reine, d'en être inſtruit, afin qu'il déclarât ſa volonté.

Conf. des Ordon.

A Dampiere, en revenant de Hedin, le Roi rendit le 30. de Juin une Déclaration contre les

exactions de la Cour de Rome : par le premier article il défendoit de payer aucune finance aux Officiers de cette Cour pour les dépouilles des Prélats & de ceux qui avoient poſſédé des Bénéfices incompatibles, & à ces Officiers de rien recevoir ſur peine de la vie & de confiſcation. Par le ſecond il prohiboit à ſes ſujets, ſous les mêmes peines, d'entrer en compoſition ſur ces droits avec la Cour de Rome. Enfin par le troiſieme article il permettoit de ſe pourvoir en répétition à tous ceux qui auroient payé indûment. 1464.

Celle de Rue en Ponthieu, du 10. de Septembre, étoit encore plus forte & plus contraire aux droits de la daterie. Elle aboliſſoit en quelque maniere l'uſage des Bulles expectatives, l'un des plus grands abus qu'on ait vû dans l'Égliſe. Les Papes

1464. les accordoient pour les Bénéfices électifs, au rang desquels étoient même les Evêchés ; ils les accordoient à tous ceux qui les sollicitoient & qui sans doute en traitoient, pour en être pourvûs aussitôt qu'ils viendroient à vaquer. C'étoit une source de crimes inouis, le droit des Electeurs étoit aboli : aucun François ne pouvoit être sûr d'être élû. Chacun vendoit ses héritages pour acheter ces graces à Rome. Tout l'argent de France y passoit, & les pourvûs attentoient sur la vie des Bénéficiers pour faire vaquer leurs Bénéfices, & accélérer le moment où leurs Bulles auroient leur exécution.

Le Roi défendit à tous ses sujets d'obtenir de ces Bulles, & d'envoyer aucun argent à Rome pour les payer, tant pour la France que pour le Dauphiné ;

pour prévenir juſqu'au prétexte, il défendit même aux François légitimement élûs aux Evêchés, ou à d'autres Bénéfices, d'envoyer de l'argent à Rome pour leurs Bulles, ſans ſon exprès conſentement, à peine de confiſcation & d'amende. 1464.

C'étoit un funeſte coup pour la Cour de Rome; elle put alors reconnoître que l'abolition de la Pragmatique, dont elle s'étoit tant applaudie, n'étoit pour elle qu'un triomphe imaginaire, qu'un Roi habile & éclairé ſçavoit le tourner à l'avantage même de ſon Etat.

Le 25. d'Octobre le Roi étant à Rouen, fit auſſi une Ordonnance pour le Languedoc. Il aſſujettiſſoit aux impoſitions de la Taille les privilégiés, pour les ſucceſſions ou les donations qui leur échoiroient des contribuables, étant naturel qu'ils ſup-

portaſſent les charges des biens qui n'auroient pas été originairement de leur patrimoine.

1464.

Rétabliſſement de la Cour des Aydes.

Louis XI. ayant reconnu la néceſſité de la Cour des Aydes, combien les matieres dont elle traite ſont étrangeres aux Officiers des Parlemens, inſtruits ſeulement des maximes de la Juriſprudence ordinaire, la rétablit à Paris; il la compoſa des anciens Conſeillers & des Généraux des Finances. Le Doyen des Conſeillers y préſidoit: mais le Roi voulant avoir un Préſident dévoué à ſes intérêts, nomma l'année ſuivante Raguyer, Evêque de Troyes.

Les Poſtes. *Du Tillet. Chronique. Comines.*

L'établiſſement des Poſtes produiſit au Roi & au Royaume un grand avantage, dont l'utilité reconnue de regne en regne a toujours fait perfectionner cet établiſſement que les Princes étrangers ont admis dans leurs

Etats. La néceſſité d'envoyer ſes ordres en diligence, les grandes vûes que ce Prince avoit, & les intelligences qu'il entretenoit par-tout, lui donnerent l'idée d'établir des couriers réglés, par qui il pût faire tenir promptement ſes ordres, & recevoir les nouvelles de l'exécution. Il mit dans toutes les villes des Bureaux de Poſte, où il y avoit des chevaux tout prêts pour les couriers qui alloient de Province en Province. Il en fit publier l'Edit, & il eut la ſatisfaction d'en recueillir promptement les fruits. Les couriers ne porterent d'abord que les paquets du Roi. On aſſocia dans la ſuite le public à cet avantage, mais en lui faiſant ſupporter les frais de ſes propres affaires & de celles du Prince même. 1464. *Mezeray.*

L'Angleterre ſeule pouvoit troubler la félicité du Roi, & Le Comte de Varvick à Paris.

1464. *Rapin Thoiras, H. d'Ang.*

déranger ſes projets. Le Comte de Varvick, premier Miniſtre du Roi d'Angleterre (*a*), & celui qui lui avoit mis la couronne ſur la tête, crut que pour la lui affermir, ce Prince devoit auſſi vivre en paix avec la France. Un évenement fortuné venoit de couronner les proſpérités d'Edouard. Henri VI. ſon rival, refugié dans la Province de Galles, s'étoit laſſé de vivre dans l'obſcurité & dans l'inaction. Sur quelques faux rapports que les peuples de l'Oueſt étoient diſpoſés à ſe ſoulever, il rentra en Angleterre pour les animer. Il fut trahi & livré à ſon ennemi, qui le fit enfermer dans la Tour de Londres, n'oſant tremper ſes mains dans le ſang d'un Prince qui avoit regné 38. ans, & dont les mœurs étoient reſpectées de la nation. La mort de ce Prince

(*a*) Edouard IV.

n'eût

n'eût pas rendu la condition d'Edouard meilleure, il avoit à la Cour de Lorraine une veuve & un fils qui euſſent été encore plus autoriſés à le venger. Il crut que le mépris qu'il faiſoit paroître en lui laiſſant la vie, empêcheroit les peuples d'y faire attention; il ne ſe trompa pas dans cette conjecture. 1464.

Au milieu de tant de faveurs que la fortune prodiguoit à Édouard, Varvick penſoit à prévenir un revers. Il inſpira au Roi ſon Maître le deſſein de s'allier étroitement par un mariage avec Louis XI. qui pouvoit ſeul relever les vaincus. Le Roi n'ayant ni ſœurs ni filles à marier, Varvick propoſa la Princeſſe Bonne de Savoye, ſœur de la Reine. Elle étoit élevée à la Cour de France, & on ne diſtinguoit pas alors les deux Maiſons de France & de Savoye.

Le Roi Edouard y consentit
1464. pour renouveller l'alliance des deux Couronnes; pour conclure ce mariage, il envoya le Comte de Varvick, son Ambassadeur Plénipotentiaire en France.

Le Roi le reçut à Paris avec la joie & la distinction dûe au mérite de Varvick, & au besoin qu'il en avoit. Ce Prince se voyoit sollicité de la chose du monde qu'il desiroit le plus ardemment. Il songea à en tirer parti pour arriver à ses fins. Déterminé à commencer l'exécution de ses desseins par la ruine du Duc de Bretagne, il falloit ôter à ce Prince l'appui de l'Angleterre & celui du Duc de Bourgogne. On proposa, comme un préalable, une fraternité entre les deux Rois, qui les devoit unir indissolublement. Ensuite on parla de faire un traité pour les intérêts des deux peu-

ples. Le Roi, ſans faire aucune mention du Duc de Bretagne, dit que pour rendre le traité plus ſolide, il falloit y faire entrer le Duc de Bourgogne. En même-tems il fit partir pour Londres Lanoy, Gouverneur d'Amiens, afin de faire entrer dans ſes vûes le Roi Edouard. Il fut arrêté qu'on s'aſſembleroit à Hedin. Le Roi & Varvick convinrent d'y aller trouver le Duc de Bourgogne à qui on le fit ſçavoir, & qui l'agréa. 1464.

Rien ne pouvoit lui faire plus d'honneur. Il ſe voyoit rechercher par les deux plus grands Rois de l'Europe, dont l'un étoit ſon Souverain. Ils demandoient à l'envi ſon alliance, & le rendoient l'arbitre de leurs intérêts. Il ne manqua pas de ſe rendre à Hedin avec ſa Cour qui ne cédoit à celle d'aucun Roi. Sa Maiſon étant ſervie par quartier, & ayant

Le Duc de Bourgogne à Hedin.

Viquefort, des Ambaſſ.

ſes grands & ſes petits Officiers;
1464. il y fut ſuivi par tous les Sei-
C. de 1400. gneurs & par les Dames qui la
compoſoient. Le Comte de Charolois n'y vint pas. Il ne vouloit point entrer dans toutes les négociations que le Roi devoit propoſer. Elles lui étoient toutes ſuſpectes & entierement contraires à ſes vûes.

Le Roi arriva à Hedin le ſoir du 23. de Juin, il fut reçu par le Duc avec les honneurs & la magnificence qui accompagnoient toutes ſes actions. Il le fit défrayer & toute ſa ſuite. Le Roi avoit quelques affaires par-
Mezeray. ticulieres à traiter avec le Duc avant que d'introduire le Comte de Varvick. La principale étoit peut-être le droit qu'il prétendoit avoir d'établir la Gabelle en Bourgogne. Il y a apparence que le Roi ne formoit cette prétention que pour intimider le

Duc, & dans le deſſein, en s'en relâchant, de l'obliger à abandonner le Duc de Bretagne. 1464.

Le Roi ne fut qu'un jour franc à Hedin. On n'a pas ſçu le détail de ſes conférences avec le Duc; il en partit le 25. après dîner, & y revint le 2. de Juillet au ſoir. Le Comte de Varvick & ſa ſuite n'y arriverent que ce jour-là. On y entra en matiere ſur la paix des deux Couronnes : comme l'affaire étoit de diſcuſſion, elle fut renvoyée à un nouveau congrès qui fut marqué à S. Omer, & où les trois Puiſſances envoyerent leurs Commiſſaires, ceux du Duc y faiſant l'office de médiateurs. *C. de 1400.* *R. Thoiras, H. d'Angl.*

On ſe ſépara le 9. de Juillet. Le Roi alla viſiter pluſieurs Places de Picardie; d'Abbeville il ſe rendit à Rouen, & de-là à Novion, bourg voiſin de la forêt de Creſſey; on fut ſurpris du *C. de 1400.*

1464. long ſéjour qu'il y fit, quoique la chaſſe qu'il aimoit y pût ſervir de prétexte; mais un petit corps de troupes qui l'y vint joindre, & certains mouvemens qui lui échapperent & qui firent juger qu'il attendoit quelques nouvelles, fourniſſoient aux courtiſans la matiere de diverſes réflexions. Le Roi annonçoit qu'il devoit retourner à Hedin.

Cette ville étoit le ſéjour des plaiſirs & des fêtes. Le 15. de Juillet la Reine y vint rendre viſite au Duc, ſuivie de Madame Princeſſe de Piémont, de la Princeſſe de Savoye, ſœur de la Reine, & de la Comteſſe d'Eu. Leur voiſinage ne put engager le Comte de Charolois à venir juſqu'à Hedin, quoiqu'il ſe trouvât au Queſnoy; il partit au contraire pour retourner en Hollande. La Reine & les Princeſſes, après avoir été ſuperbe-

ment reçues, quitterent le Duc le 19. Le 11. d'Août le Duc de Savoye, encore en France, alla auſſi rendre viſite au Duc de Bourgogne, & reſta à Hedin juſqu'au 3. de Septembre, avec ſa ſuite toujours défrayée par ce Duc, dont rien n'égaloit la magnificence. 1464.

On apprit en ce tems-là que le Pape Pie II. étoit mort, & l'élection du Cardinal Pierre Bembo, Vénitien, qui prit le nom de Paul II. il fut élû le 31. d'Août. Le Roi lui députa auſſitôt Adam Fumée pour le complimenter. Ce Prince avoit eu lieu d'être mécontent du feu Pape, & avoit intérêt de lui voir un ſucceſſeur avec qui la France pût renouer intelligence. Le nouveau Pape parut dans de favorables diſpoſitions. Pour en convaincre le Roi, il comprit dans la promotion du 18. de

Le Cardinal Balue. *Hiſt. Eccl. tome* 23.

1464. Septembre l'Evêque d'Evreux, l'un des plus intimes ſerviteurs de ce Prince, & l'un de ſes principaux Miniſtres.

Ce Prélat, dont on n'a point encore parlé, ſe trouva tout-à-coup parvenu au comble des honneurs par une courſe ſi rapide qu'on a peine encore aujourd'hui à la comprendre. Il s'appelloit Jean Balue, & n'étoit le fils que d'un pauvre Tailleur de Poitiers : né en 1419. il étudia avec ſuccès, & embraſſa la profeſſion eccléſiaſtique. La beauté de ſon génie le fit eſtimer de ſon Evêque (*a*), & lui procura un Patron dans la perſonne de Jean de Beauveau, Evêque d'Angers, qui lui donna un Canonicat dans ſon Egliſe, & le fit ſon Grand-Vicaire.

Pere Anſelme.

Ayant eu occaſion d'entretenir Melun Normanville, que le

(*a*) Des Urſins.

Roi honoroit pour-lors de la plus étroite confidence, Normanville le préſenta au Roi, qui charmé de ſa phiſionomie, de ſon eſprit net & liant, le retint à ſon ſervice, & le fit ſon Aumônier. L'ayant plus goûté chaque jour, & Balue s'aidant avec habileté, le Roi témoigna qu'il le vouloit élever; il lui procura ſucceſſivement les Abbayes de Feſcamp, du Bec & de S. Ouen de Rouen. Il lui donnoit connoiſſance des affaires de ſon Royaume; le croyant capable de mettre le bon ordre dans ſes Finances, il l'en nomma Intendant. Balue s'y diſtingua d'une maniere qui flatta le Roi, à qui ſes vaſtes projets rendoient cette portion du Gouvernement ſi néceſſaire. Peu de tems après Balue fut élû Evêque d'Evreux, & le nouveau Pape lui accorda le Chapeau, qu'il ne reçut néanmoins que longtems après. 1464. *Chr. ſcand.*

1464. Sa promotion n'augmenta pas le nombre des Cardinaux François, le Cardinal de Foix (*a*) étant mort preſqu'auſſitôt à Avignon âgé de 78. ans.

Hiſt. Eccl. t. 23. Le titre du nouveau Cardinal fut de Ste Suzanne, auquel étoit annexé l'Evêché d'Albano.

Seconde trêve avec l'Angleterre. *Rapin Th. H. d'Angl.* On ne put convenir des conditions d'une paix au congrès de S. Omer. Les droits des deux Couronnes étoient trop difficiles à régler; mais on y prolongea la treve, on l'établit par terre & par mer. Le Comte de Varvick revint enſuite à Paris attendre le Roi qui étoit toujours à Novion, où il ſembloit que quelque grande affaire le retînt. Il avoit été ravi que dans l'arrêté de la treve on n'eût fait aucune mention du Duc de Bretagne, qu'il ſongeoit toujours à humi-

P. Anſelme.

(*a*) Pierre de Foix, Cardinal, frere du Comte de Foix, & mort le 13. Décembre.

lier; mais le Duc nomma Rouville (*a*) ſon Vicechancelier, pour aller traiter avec le Roi d'Angleterre. Le Roi en fut inſtruit & alarmé, ſans pouvoir y remédier. Rouville arriva heureuſement à Londres, & obtint du Roi Edouard une prorogation de treve pour un an. Elle fut ſignée le 1. d'Octobre. Rouville étoit l'un des plus habiles Négociateurs de ce ſiécle. Il avoit cédé ſon droit d'aîneſſe à ſon frere Guillaume, Seigneur de Molineaux, & avoit pris le parti de l'Egliſe. Il étoit Docteur en Droit, & s'étoit attaché au Duc de Bretagne qui l'avoit fait ſon Vicechancelier. 1464.

Après un aſſez long ſéjour à Novion le Roi retourna à Rouen, L'entrepriſe de Rupembré. *Chron. c* 1400. *P. Danie*

(*a*) Jean Seigneur de Rouvile, Docteur en Droit, Vicechancelier de Bretagne, fils de Pierre Seigneur de Rouville en Normandie, & d'Aldonce de Braquemont.

d'où il repaſſa en Picardie, &
1464. s'arrêta quelque tems à Rue. Il revint encore à Novion, toujours ſuivi de quelques troupes. Le 12. de Septembre l'Amiral alla trouver le Duc de Bourgogne à Hedin, une viſite en étoit le prétexte; mais la véritable raiſon étoit de préparer le Duc à un nouveau voyage que le Roi vouloit faire encore à Hedin pour conférer avec lui. Le Duc accepta ſans balancer ce nouvel honneur, & l'Amiral en porta la réponſe au Roi.

Chron. de 1400. Le Comte de Charolois retourné en Hollande y continuoit ſes fonctions de Gouverneur, y parcouroit les villes, & devenoit de jour en jour plus agréable à ces peuples, en leur rendant une exacte juſtice. Il penſa périr par une tempête auprès de Dordrec où il s'étoit embarqué pour Roterdam; il arriva à la Haye les

premiers jours d'Octobre.

Lorſque le Comte s'embarquoit à Dordrec, il aborda à Gorcum, par l'une des embouchures de la Meuſe, un Baleinier, petit bâtiment dont on ſe ſert pour la pêche de la baleine. Il n'étoit monté que de cinquante hommes d'équipage; celui qui les commandoit n'étoit point diſtingué d'eux par ſes habits, & ne paroiſſoit qu'un Marchand. Il deſcendit dans la ville avec quatre ou cinq ſoldats ſeulement; mais étant entré dans une auberge, il y fut reconnu pour le bâtard de Rupembré (*a*). Le Gouverneur, qu'on en avertit, envoya un courier ſur le champ à la Haye, qui n'en eſt qu'à 15. lieues, pour en informer le Comte de Charolois. 1464. *Com. l. 1. c. 12.* *Mezeray.*

Ce Prince ſoupçonneux, & *P. Daniel.*

(*a*) Fils naturel d'Antoine II. Seigneur de Rupembré.

1464. qui dans cette occaſion le pouvoit être avec juſtice, par rapport au déguiſement du bâtard & à tout le myſtere de ſa manœuvre, envoya ordre de l'arrêter. On inveſtit l'auberge, on prit le bâtard & les cinq ſoldats; ceux qui étoient reſtés dans le Baleinier, en ayant avis, mirent à la voile ſur le champ, & ſe ſauverent.

Comines, ibidem.

Il y a apparence qu'on n'apprit rien des deſſeins du bâtard par lui-même; mais on ſçut par les ſoldats arrêtés, que ce petit bâtiment étoit parti de Dieppe, qu'il avoit mouillé au Crotoy, que de-là il avoit traverſé la Flaquée, & avoit abordé à Gorcum : qu'en partant de Dieppe, ils avoient reçu l'ordre d'obéir aveuglement à leur chef, & de faire abſolument tout ce qu'il leur commanderoit.

P. Daniel. Ces dépoſitions jetterent l'a-

larme dans le cœur du Comte de Charolois : plein de haine pour le Roi, en défiance ſur ſes moindres mouvemens, il s'imagina que le bâtard étoit venu dans le deſſein de l'enlever; ſoit dans le tems qu'il navigeoit ſur la Meuſe ou ſur le Rhin, ce qui lui arrivoit ſouvent; ſoit en ſe gliſſant le long des côtes vers la Haye, après avoir pris langue à Gorcum. Comme la priſe du Comte n'eût pas beaucoup avancé les affaires du Roi tant que le Duc eût été libre, le Comte ſe perſuada encore que le Roi vouloit ſe ſaiſir à Hedin de la perſonne du Duc : que c'étoit dans cette vûe qu'il y avoit concerté un troiſieme voyage, pour y arrêter ce Prince auſſitôt qu'il auroit appris que l'entrepriſe du bâtard auroit réuſſi. 1464.

Il falloit que ces idées ne fuſſent dépourvûes ni de bon ſens,

1464. ni de fondement, puiſque les Auteurs contemporains ne les ont point détruites; aujourd'hui encore l'entrepriſe du bâtard de Rupembré eſt un problême, quoique le deſſein d'enlever un Prince dans le cœur de ſes Etas, & le projet d'arrêter un Souverain dans une ville, au milieu de ſa Cour & de ſes Gardes, paroiſſent des chimeres fort au-deſſous du génie d'un Roi habile.

Diction. de Bayle. Le Comte ne mit pas le fait en queſtion, il le ſuppoſa inconteſtablement vrai; il fit partir ſur le champ, pour Hedin, la Marche (*a*), ſon Capitaine des Gardes, pour en donner avis au Duc, à qui il écrivit qu'il eût à ſe défier du Roi, & à éviter la

(*a*) Olivier de la Marche, né en 1426. Page du Duc de Bourgogne, puis Maître d'Hôtel, & enfin Capitaine des Gardes du Comte de Charolois.

conférence qu'il lui avoit demandée. 1464.

Le Duc entra dans les ſoupçons du Comte; il eut à peine dîné, le 7. d'Octobre, qu'il monta à cheval, & partit pour Lille, laiſſant à Raveſtein (*a*) le ſoin de recevoir le Roi, & de chercher un prétexte pour excuſer le Duc. Il lui commanda en même-tems de veiller, avec une grande attention, à la ſureté de la Place. *P. Daniel.*

Toutes les craintes du Comte ne furent bientôt plus un ſecret. La priſon du bâtard étoit un fait public; la Marche répandit le bruit dans Bruges, par les ordres de ſon Maître, que le Roi avoit ordonné au bâtard d'enlever le Comte de Charolois à la Haye, de le lui mener, & que c'étoit la raiſon qui avoit obligé le Comte *Comines, ibid.*

(*a*) Philippe de Cléves, Seigneur de Raveſtein.

à faire arrêter le bâtard.

1464. *P. Daniel.* Le Roi fut indigné de ces bruits injurieux; contre sa coutume de divulguer ses desseins, il publia que les ordres du bâtard ne regardoient que le Vice-chancelier de Bretagne : qu'il sçavoit que ce Ministre étoit allé négocier avec les Anglois contre la fidélité que lui & son Maître lui devoient, & qu'il avoit chargé le bâtard de l'enlever.

Le Duc de Bourbon à Lille. *Com. l. 2. c. 2.* Le Roi étoit encore à Novion, lorsque le Duc de Bourbon (*a*) y arriva. Il venoit, disoit-il, faire sa Cour au Roi, & de-là il comptoit aller rendre visite au Duc de Bourgogne. Dans les termes où étoit le Roi avec la Cour de Bourgogne, cette visite ne devoit pas lui être agréable : mais que pouvoit-il opposer au prétexte spécieux que

(*a*) Jean II. Duc de Bourbon.

le Duc de Bourbon prenoit? Il alloit voir ſa mere (*a*), ſœur du Duc de Bourgogne, ſes freres & ſes ſœurs, qui étoient auprès de ce Prince. 1464.

Le Roi eût été bien plus alarmé, s'il eût ſçu les motifs de ce voyage. Le Duc outré & des injures reçues, & des bienfaits refuſés, étoit déja lié avec la plus grande partie des Seigneurs de Guyenne & de ſon voiſinage, pour ſe ſoulever contre le Roi, & pour l'obliger à gouverner ſelon les loix. Ils ſçavoient les diſpoſitions du peuple, auſſi foulé au milieu de la paix que dans le fort de la guerre; ſur-tout ils pouvoient compter ſur la petite Nobleſſe que la défenſe de la chaſſe avoit extraordinairement irritée.

Le Duc de Bourgogne reçut

(*a*) Agnès de Bourgogne, veuve de Charles I. Duc de Bourbon.

1464. le Duc de Bourbon, ſon neveu, avec une extrême joie. La prédilection qu'il avoit toujours eue pour ſa ſœur la Ducheſſe Agnès, lui faiſoit regarder ſes enfans preſque comme les ſiens. Il n'y avoit rien que cette Maiſon ne fût capable d'obtenir d'un Prince ſi prévenu pour elle. Il étoit difficile d'être attaché par des liens plus étroits; le Comte de Charolois avoit épouſé ſa couſine germaine (*a*), ſœur du Duc de Bourbon. Tous les Princes & toutes les Princeſſes de Bourbon étoient à la Cour de Bourgogne comme dans leur propre Maiſon.

Après avoir vû la Ducheſſe ſa mere, & le reſte de ſa famille, le Duc de Bourbon ſe rendit à Gand où le Comte de Charolois étoit venu de Hollande bien animé contre le Roi. On y con-

(*a*) Catherine ſœur du Duc de Bourbon.

certa toutes les meſures qu'on devoit prendre pour exciter une guerre civile, & tirer raiſon des outrages qu'ils ſe plaignoient d'avoir reçus du Roi. 1464.

Tous ces projets fuſſent demeuré inutiles, ſi on n'eût pas gagné le Duc de Bourgogne. Le Duc de Bourbon, qui pouvoit tout ſur ſon eſprit, retourna à Lille, lui parla à cœur ouvert ſur les ſujets de plaintes que tous les Princes & Seigneurs de France avoient contre le Roi. Le Duc de Bourgogne en doutoit d'autant moins qu'il étoit lui-même piqué du deſſein qu'avoit le Roi d'établir la Gabelle en Bourgogne.

On le fit entrer dans le reſſentiment commun. On ne lui dit pas juſqu'où on vouloit porter les choſes. Le Duc vieux & timide, craignant d'expoſer ſon repos & celui de ſon peuple,

n'y eût jamais consenti : mais on
1464. lui faisoit entendre qu'on ne vouloit qu'intimider le Roi, & l'obliger à se conduire avec plus d'équité ; que pour y réussir, il étoit nécessaire que le Duc se mît en état d'être respecté. Sous ce prétexte on le fit consentir à permettre une levée de troupes. Le tout se faisoit sans bruit & lentement, les choses n'étant pas encore disposées à éclater.

Le Duc de Bourbon passa 40. jours à la Cour de Bourgogne, occupé en apparence de fêtes & de plaisirs. Il ne revint en France que le 23. de Novembre.

Le Comte de Nevers, gouverneur de Picardie. *Conf. des Ordonn.*

Le Roi, qui ignoroit toutes ces trames, se laissoit aller à l'indignation qu'avoient excité dans son cœur les bruits répandus par le Comte de Charolois, sur l'entreprise de Rupembré que le Comte retenoit toujours prisonnier. De Novion il se rendit à

Rouen, où il étoit le 25. d'Octobre. Il y manda les Députés de Tournay & des villes de Somme ; il ſe plaignit amerement à eux de ces bruits offenſans. Pour en marquer ſon reſſentiment, il nomma le Comte de Nevers (*a*) Gouverneur de Picardie. Comme il étoit ennemi des Princes de Bourgogne, c'étoit une verge que le Roi leur montroit ſur leur frontiere, toute prête à être employée contr'eux. Pouſſé du même eſprit, il envoya des troupes s'emparer du Château de Crevecœur, qu'il avoit donné quelque tems auparavant à Antoine l'un des fils naturels du Duc. Ce jeune Seigneur avoit manqué à lui en faire hommage. Il étoit occupé alors à commander l'eſcadre que le Duc avoit envoyée contre les Infideles. C'eût été une excuſe valable 1464.

(*a*) Jean de Bourgogne, Comte de Nevers.

pour tout autre qu'un Roi irrité.
1464. On prit priſonnier le Gouverneur de Crevecœur, & on le conduiſit au Roi. Le bâtard Antoine & ſon frere Corneille revinrent peu de tems après de leur expédition, qui fut aſſez infructueuſe. Inſtruits du procédé du Roi, il n'eſt pas ſurprenant s'ils groſſirent le nombre de ſes ennemis.

Le Chancelier à Lille. *C. de* 1400. Pour rendre ſon reſſentiment public, & détruire un fait qui attaquoit ſon honneur, le Roi fit partir une ambaſſade ſolemnelle, chargée d'en demander ſatisfaction. Elle étoit compoſée du Comte d'Eu (*a*), Prince du Sang, du Chancelier chargé du ſecret de la négociation, & de l'Archevêque de Narbonne. Ils arriverent à Lille le 6. de No-

(*a*) Charles d'Artois, Comte d'Eu; Philippe de Morviliers, Chancelier de France Robert Crepin, Archevêque de Narbonne.

vembre;

vembre; le Duc de Bourgogne leur fit porter un préſent de vin, 1464.
ſuivant la coutume; il leur donna enſuite une audience publique en préſence de tout ſon Conſeil. Le Comte de Charolois y étoit, & peut-être le Duc de Bourbon qui étoit encore à cette Cour.

Le Chancelier parla avec une hauteur & une fierté extrêmes. Il montra tout le ridicule des ſoupçons conçus contre le bâtard de Rupembré; il s'étendit ſur l'inſolence d'Olivier de la Marche qui avoit répandu des bruits infamans contre le Roi, en publiant à Bruges, ville où toutes les nations de l'Europe abordoient, que c'étoit Sa Majeſté qui avoit chargé ce bâtard d'arrêter le Comte à la Haye. Le Chancelier demandoit, au nom du Roi, que la Marche fût renvoyé à Paris pour le faire pu-

1464. nir, & qu'en même-tems le bâtard fût mis en liberté.

Le Duc de Bourgogne répondit modeſtement, mais avec fermeté, que la Marche étoit un Gentilhomme né dans le Comté de Bourgogne : qu'il n'étoit ni ſujet, ni juſticiable du Roi : que s'il étoit prouvé qu'il eût parlé contre l'honneur du Roi, il en feroit informer, & le feroit châtier lui-même : qu'à l'égard de Rupembré, il y avoit eu dans ſa conduite des circonſtances qui autoriſoient le procédé du Comte de Charolois ; & ajouta que s'il ſe fût trouvé en la place du Comte, il eût fait également arrêter le bâtard : qu'il feroit examiner les preuves qu'il y avoit contre lui : que s'il n'y avoit point de charges du crime dont on l'accuſoit, il le feroit auſſitôt renvoyer au Roi.

Le Chancelier reprit la pa-

role, & expoſa que le Comte de Charolois étant venu voir le Roi à Tours en 1461. y avoit ſigné une alliance & une fraternité d'armes avec le Duc de Bretagne, à l'inſçu du Roi, & parla de ce traité en des termes ſi forts, qu'il ſembloit que le Duc de Bretagne eût commis la plus noire perfidie; il évitoit, par reſpect pour le Duc de Bourgogne, de les faire retomber ſur le Comte, mais ils rejailliſſoient ſur lui indirectement. Ce Prince qui ſe piquoit de la plus haute généroſité, ne put endurer que le Chancelier parlât ainſi de ſon allié & de ſon frere d'armes; il voulut ſouvent interrompre le Chancelier qui lui coupoit toujours la parole en lui diſant : *Monſeigneur de Charolois, je ne ſuis point venu ici pour vous parler, mais pour parler à Monſeigneur le Duc;* & il continuoit 1464.

ſon diſcours ſur le même ton.
1464. Le Comte priant ſon pere de lui permettre de parler, le Duc lui répondit : *J'ai dit pour vous, mon fils, tout ce qu'un pere devoit dire. Si vous avez tant d'empreſſement de parler vous-même, prenez le reſte du jour pour penſer à ce que vous devez dire, & demain vous aurez toute liberté.* Le Chancelier finit en ajoutant, avec une eſpece de dédain, qu'il étoit difficile de comprendre pourquoi le Comte avoit fait une pareille alliance, lui qui n'avoit rien encore dans le monde que le Gouvernement de Normandie, que le Roi lui avoit donné avec une penſion de trente-ſix mille francs.

Le lendemain, dans la même aſſemblée, le Comte s'étant mis à genoux devant ſon pere ſur un carreau de velours, parla avec plus de ſageſſe qu'on n'en atten-

doit de ſa vivacité, la préſence de ſon pere lui impoſant. Il juſtifia les raiſons qu'il avoit eues pour faire arrêter le bâtard de Rupembré, & dit que les informations qui s'en feroient, juſtifieroient ſa conduite. Il avoua l'alliance avec le Duc de Bretagne, laquelle n'avoit rien qui préjudiciât ni au ſervice du Roi, ni au bien de l'Etat. Il ajouta un peu plus fierement, qu'il n'avoit ni recherché, ni demandé le Gouvernement de Normandie, non plus que la penſion de trente-ſix mille francs, dont il n'avoit jamais reçu qu'un premier quartier : qu'au reſte il s'en embarraſſoit peu, & que pourvû qu'il eût les bonnes graces du Duc ſon pere & ſon Seigneur, il ſe paſſeroit aiſément de tous autres bienfaits. 1464.

La fin de l'audience fut plus polie & plus calme ; le Duc ſup- *P. Daniel*

1464. plia le Roi de ne point croire légérement tout ce qu'on pouroit lui dire contre lui, ou contre ſon fils, & de leur continuer l'honneur de ſa bienveillance. Le Chancelier l'aſſura que le Roi vouloit être toujours de ſes amis, & lui en donna une preuve en lui remettant, au nom du Roi, les droits ſur le Luxembourg que le feu Roi avoit acquis du Duc de Saxe, à qui il avoit compté la ſomme de vingt mille écus. Le Chancelier ajouta que c'étoit en reconnoiſſance de l'azile que le Duc de Bourgogne lui avoit donné dans ſes Etats, lorſqu'il n'étoit que Dauphin.

Comines, ibid. Les Ambaſſadeurs prirent congé du pere & du fils; mais lorſque le Comte d'Eu & le Chancelier eurent ſalué le Comte qui étoit aſſez éloigné de ſon pere, il dit à l'Archevêque de Narbonne : *M. l'Archevêque*,

recommandez-moi bien aux bonnes graces du Roi, & lui dites qu'il m'a bien fait ici laver la tête par son Chancelier ; mais qu'avant qu'il soit un an, il s'en répentira. 1464.

Dans le compte qui fut rendu au Roi de cette ambaſſade, l'Archevêque n'oublia pas la commiſſion dont le Comte l'avoit chargé. Elle donna beaucoup à penſer au Roi ; mais voyant tout le Royaume dans un calme profond, tous les ordres de l'Etat tremblans devant lui, les Etats du Duc de Bourgogne dans une pareille tranquillité, il ne put croire que ces paroles marquaſſent autre choſe qu'une étourderie & une ſaillie de jeune homme. Il n'en interrompit pas l'exécution de ſes projets. Sa haine contre le Comte en reçut ſeulement de nouvelles forces. Il fut confirmé dans cette penſée par l'arrivée du Seigneur de *Pere Anſelme.*

Crequy & de l'Evêque de Tournay ; ils venoient assurer le Roi des bonnes intentions du Duc, & peut-être le remercier de sa libéralité. Le Roi leur donna aussi audience en présence de toute sa Cour.

1464.

Assemblée des Notables à Tours

C. scandaleuse.

C. de 1400.

Pere Anselme.

Mezeray.

Le compliment de ces Seigneurs marquoit assez les dispositions pacifiques du Duc. Le Comte de Varvick étoit toujours à Paris où il se divertissoit, & où il attendoit assez tranquillement que le Roi entrât en négociation avec lui. Le Roi différoit pour contenir le Roi d'Angleterre, & l'empêcher de se mêler des affaires du Duc de Bretagne ; la trêve que ce Duc venoit de conclure avec l'Angleterre, n'étant pas un motif qui pût faire embrasser sa défense aux Anglois. Le Roi se persuada que le moment étoit arrivé qu'il pouvoit soumettre

& humilier ce Prince.

Dans cette vûe, le Roi partit 1464.
de Rouen; après un séjour assez court à Nogent, il se rendit en Touraine, & convoqua à Tours une espece d'Etats où il n'y avoit qu'une partie des Députés des Provinces; mais où étoient les Princes du Sang & les principaux Seigneurs. L'assemblée étoit peu nombreuse, le Roi vouloit en être le maître. Aussi ne la doit-on regarder que comme une assemblée de Notables. Elle se tint le 18. de Décembre, & par un tems très-rigoureux; il avoit commencé de géler dès le 10.

Le Roi y exposa tous les griefs qu'il avoit contre le Duc de Bretagne, & représenta combien l'honneur & la dignité de la Couronne y étoient intéressés. Toute l'assemblée applaudit à la résolution que le Roi avoit prise de contraindre le Duc, même par

la force, de les réparer. Il n'y
1464. eut que le Duc d'Orleans, premier Prince du Sang, qui prévoyant les conséquences osa les remontrer au Roi pour le détourner de ce dessein. Autorisé par son rang, son âge, son expérience, & par les services qu'il avoit rendus, il y joignit un détail des désordres du Royaume; & combien il étoit plus nécessaire d'y remédier que de l'exposer à une guerre avec un Prince Feudataire qui pouvoit être soutenu. Le Roi prit son discours en si mauvaise part, qu'il y répondit avec des termes où le mépris étoit joint à la colere. Le Duc outré à son tour, mais forcé de céder à l'autorité, se retira sur le champ de la Cour, & alla à Amboise.

Ambassade en Bretagne. *d'Argentré, Histoire de Bretagne.*

Le Chancelier partit aussitôt pour la Bretagne. Il trouva le Duc à Nantes, & lui fit défense,

au nom du Roi, de s'intituler déſormais *par la grace de Dieu*, 1464.
de faire battre aucune monnoie d'or ſans ſa permiſſion, de faire aucune levée de deniers ſur ſes ſujets, de ne plus recevoir le ſerment de fidélité des Evêques; le Roi voulant qu'ils le fiſſent entre ſes mains : enfin que dans les hommages qu'on lui rendoit, il ne permettoit plus qu'on inſérât la clauſe *envers & contre tous*; & en cas de refus, qu'il lui déclaroit la guerre au nom du Roi.

C'étoit rallumer la querelle qui avoit commencée ſous le regne de Charles VI. cauſe indirecte de tous les maux qui avoient ſi longtems affligé la France. Ce n'eſt point ici le lieu de diſcuter ſi le Roi étoit fondé à faire ces défenſes, qui du premier coup d'œil paroiſſent très-légitimes, puiſqu'il n'y avoit aucune des

prérogatives conteſtées, qui ne
1464. fût une marque de ſouveraineté peu compatible avec la qualité de vaſſal lige ; mais c'étoit préciſément cette qualité *d'homme lige*, dont les Bretons ne convenoient pas. Tous les hommages de leurs Ducs contenoient ſur cela des proteſtations que les Rois leur avoient permiſes. En un mot, les prétentions du Roi étoient une innovation ; ſes prédéceſſeurs avoient diſſimulé la jouiſſance de tous ces droits régaliens dont les Ducs de Bretagne étoient en poſſeſſion.

La harangue du Chancelier, faite avec la hauteur naturelle au caractere de ce Miniſtre qui ſçavoit mieux que perſonne faire valoir l'autorité Royale, jetta dans le trouble & la conſternation le Duc de Bretagne, Prince pacifique & d'un génie borné ; non pas qu'il ne fût réſolu à dé-

fendre ſes droits, & qu'il ne ſçût
que ſes peuples y concoureroient 1464.
avec lui; mais il ſe trouvoit pour-
lors déſarmé, ſans argent & ſans
alliés. Le Roi avoit un corps de
troupes en Anjou & dans le
Maine, prêt à entrer en Breta-
gne, & il ne pouvoit douter
qu'il ne ſe rendît maître en peu
de tems des principales villes de
la Province.

Dans cette extrémité, il con-
ſulta du Châtel, à qui il avoit
donné azile dans ſes Etats, &
qu'il avoit même honoré de la
charge de Grand-Maître de ſa
Maiſon. Jamais Prince ne fut
mieux récompenſé d'avoir exercé
la généroſité, & d'avoir recueilli
la vertu malheureuſe.

Du Châtel aimoit ſon Prince
& ſa patrie. Il haïſſoit le Roi,
qui l'avoit dépouillé d'une char-
ge, fruits de ſes ſervices & de
ceux de ſon oncle. Ce Prince

n'avoit même daigné lui rem-
1464. bourſer les frais des funérailles du feu Roi. Tous ces motifs le firent entrer dans la ſituation du Duc, & chercher les expédiens qui pouvoient le tirer d'un ſi grand embarras.

Jamais conſeil ne fut plus ſenſé ni plus ſalutaire. Il dit au Duc qu'il falloit ſe donner de garde d'irriter le Roi en renvoyant le Chancelier avec une réponſe dure : qu'il falloit au contraire l'amuſer & gagner du tems : qu'on auroit tout l'hyver pour ſe préparer à une vigoureuſe défenſe ; mais qu'il ne falloit pas l'entreprendre ſeul, la Bretagne n'étant pas capable de meſurer ſes forces avec celles de la France : qu'il falloit y aſſocier le Duc de Bourgogne & les autres Princes, qui tous mécontens du Roi, entreroient dans ce projet, & donneroient tant

d'affaires à ce Prince qu'il n'auroit plus le tems de troubler le repos des autres. 1464.

On dit que la Ducheſſe (*a*) douairiere, malgré ſa piété & ſa retraite dans un couvent de Vannes, où elle avoit fait venir des Religieuſes de Liége, excitée par le péril que couroit le Duc, & par l'attachement qu'elle avoit pour la Maiſon où elle étoit entrée, lui donna le même conſeil qui détermina d'autant plus le Duc, qu'ayant pour elle la plus grande vénération, il ſe perſuada que Dieu le lui avoit inſpiré. *Hiſt. de Françoiſe d'Amboiſe.*

Suivant ce conſeil, le Duc répondit au Chancelier que les demandes du Roi étoient trop importantes pour qu'il pût y répondre de ſon chef : qu'elles intéreſſoient ſes peuples autant que lui : qu'il devoit aſſembler les *d'Argentré. ibid.*

(*a*) Françoiſe d'Amboiſe, veuve de Pierre II. Duc de Bretagne.

Etats de Bretagne pour leur faire
1464. agréer les propoſitions, & faire de concert avec eux une réponſe ſatisfaiſante au Roi, dont il deſiroit ſur-tout de conſerver les bonnes graces. Il ajouta qu'il lui falloit du-moins trois mois pour convoquer les Etats.

Le Chancelier retourna à Tours, & rendit cette réponſe au Roi, qui tout fin qu'il étoit, donna aveuglement dans le piége. Il ne croyoit pas qu'un ſi court délai pût faire naître des obſtacles à l'exécution de ſes deſſeins. Tout étoit calme en France & en Bourgogne. Ses troupes étoient ſur la frontiere de Bretagne, prêtes à y entrer; il s'applaudiſſoit déja d'avoir ſoumis un Prince preſqu'indépendant. Il devoit en retirer des avantages très-réels pour la gloire de ſa Couronne, & pour l'augmentation de ſes revenus. Il ſe pro-

poſoit enſuite d'aſſujettir, ſur ce plan, le Duc de Bourgogne. 1464.

Le Duc d'Orleans qui s'étoit retiré à Amboiſe, accablé de douleur de la maniere outrageante dont le Roi l'avoit traité, y tomba malade preſque auſſitôt, & y mourut le 4. de Janvier, âgé de 73. ans : il avoit paſſé la plus grande partie de ſa vie dans les afflictions. Son corps fut porté dans l'Egliſe Collégiale de Saint Sauveur de Blois. Il avoit épouſé en 1440. Marie de Cleves, niéce du Duc de Bourgogne, dont il laiſſa deux filles, Marie & Anne, & un fils qui n'étoit que dans ſa troiſieme année. Il ſe nommoit Louis, & ſon pere avoit eu des vûes pour le marier un jour avec Madame Louiſe, fille aînée du Roi, née à Genep en 1461. Le Roi avoit même paru les approuver; le ſort en décida autrement, Madame n'ayant ſur-

Mort du Duc d'Orleans. *Pere Anſelme.*

Du Tillet à Louis XI.

Pere Anſelme.

vécu que de peu le Duc d'Orleans.
1464.

Sa veuve ſe retira à la Cour de Bourgogne, où elle ſe remaria à Jean Sire de Rabodange, Gouverneur de Gravelines; alliance fort inégale à la premiere, mais excuſée par le mérite de l'époux, homme de qualité. Rabodange mourut peu après le mariage, & la Ducheſſe revint en France quelques années après, y reprit ſon rang, & veilla avec une grande attention ſur l'éducation du jeune Duc d'Orleans, chez qui la nature avoit jetté les ſemences de toutes les vertus qui devoient, par les ſoins heureux de ſa mere, le montrer un jour aux yeux de l'univers digne de monter ſur le premier Trône du monde.

LIVRE TROISIEME.

PEndant que ſecrettement le Duc de Bretagne prenoit des meſures pour être joint, quand il le faudroit, par ſa Nobleſſe & par ce qu'il pouvoit tirer de troupes des villes de ſon Duché; il faiſoit partir des Envoyés pour tous les Princes qu'il ſçavoit être mécontens, & qui avoient intérêt d'empêcher ſa ruine. Il choiſit des gens obſcurs, mais intelligens, qu'il fit déguiſer ou en Religieux, ou en Marchands, habit qui ne pouvoit être ſuſpect, & qui pouvoit tromper les eſpions du Roi.

1464. La ligue du bien public. *Dargentré. Com. l.* 11.

Les principaux Princes auxquels le Duc s'adreſſoit, étoient le Comte de Charolois, le Duc de Bourbon, le Duc de Calabre,

1464. le Comte de Dunois & le Comte d'Armagnac. Par les lettres dont les Députés étoient chargés, le Duc leur mandoit que le Roi avoit formé le deſſein de les détruire tous : qu'il vouloit commencer par lui, que leur tour ſuivroit immédiatement après, qu'il falloit s'unir, n'avoir qu'un même intérêt, & joindre leurs forces pour ſe garantir de l'oppreſſion.

Tous ces Princes qu'un juſte mécontentement animoit contre le Roi, ſaiſirent ſans balancer l'occaſion qui ſe préſentoit. Le Duc de Calabre fut le ſeul qui héſita. Il croyoit qu'en demeurant neutre, il pourroit profiter des événemens, ſe rendre Arbitre entre le Roi & les Princes, & obtenir pour fruit de ſa négociation, les ſecours néceſſaires pour la conquête de Naples. Il ne répondit pas d'abord aux ſol-

licitations des Princes. Il ſongea ſeulement à ſe mettre en état de ſe faire reſpecter des deux partis. 1464.

Les autres preſſerent la négociation. Ils s'envoyerent des Agens les uns aux autres. Tous dans les mêmes diſpoſitions, ils ne ſe communiquerent que les moyens de l'exécution. Paris fut choiſi comme l'endroit du monde où il étoit le plus facile de ſe cacher. Chacun y envoya un Député, de-là ils concertoient plus promptement leurs meſures. C'étoit dans l'Egliſe de Notre-Dame qu'ils s'aſſembloient pour traiter.

La rigueur de l'hyver, l'un des plus rudes qu'on eût éprouvés ne les arrêtoit point ; au contraire elle facilitoit aux Envoyés le paſſage des rivieres. Elles étoient toutes gélées ; il ne falloit pour les paſſer, ni aller

chercher des ponts, ni des bacs,
1464. où ils euſſent pu être découverts.

Chacun ſe diſpoſa à marcher au commencement du printems. Chacun y prépara ſes vaſſaux & ſes amis. Tout le monde s'engageoit à l'envi, chacun étoit intéreſſé à garder le ſecret. De tant de milliers d'hommes qui entrerent dans la ligue, aucun ne fut tenté de la découvrir au Roi; le péril commun inſpiroit une fidélité ſans exemple.

Le Comte d'Armagnac (*a*) engagea dans le parti le Duc de Nemours (*b*) ſon couſin germain. Ce Duc étoit comblé des bienfaits du Roi. L'exemple eſt contagieux. Nemours croyoit

(*a*) Jean V. Comte d'Armagnac, de Rouergue & de Fezenzac.

(*b*) Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, Comte de la Marche, de Caſtres & de Perdiac.

encore obtenir de plus grands avantages. 1464.

L'activité répondit au ſecret, en trois mois tous les Princes ſe mirent en état d'oppoſer leurs forces à celles de Louis XI. Il eſt étonnant que ce Prince ſi défiant fût reſté dans une ſecurité ſi oppoſée à ſon caractere. Tous les apprêts ſe faiſoient en Flandre, en Lorraine, en Bourbonnois, en Guyenne & en Bretagne. L'éloignement favoriſoit le ſecret, & le déroboit aux yeux du Prince.

Le rendez-vous général fut marqué au 12. de Juillet, Paris fut choiſi. C'étoit le centre de la Monarchie. Chaque chef promit de s'y rendre avec ſon armée; leur jonction ſembloit les aſſurer d'un plein ſuccès.

Arbitrage entre le Roi & le Duc de Bretagne.

Le Roi ayant une armée ſur la frontiere de Bretagne, & les troupes de la Ligue ne pouvant

être prêtes à tems pour prévenir
1464. l'orage qui ménaçoit le Duc de
d'Argentré. Hiſt. de Bretagne. Bretagne ; ce Prince amuſoit Louis par des négociations qui lui perſuadoient que le Duc vouloit ſe ſoumettre. Ce qui choquoit le plus ſa Cour, étoit le droit de régale ſur les Evêchés, & la preſtation de ſermens des Evêques.

Le Duc propoſa de ſoumettre ces droits à des Arbitres. Le Roi accepta avec joie ce parti, aſſuré d'avance de la déciſion. On dreſſa un compromis. Le Roi nomma pour Arbitres le Comte du Maine (*a*) ſon oncle, l'Evêque de Poitiers (*b*), le Maréchal d'Armagnac & le Premier Préſident de Toulouſe. Le Comte de Laval étoit à la tête des Commiſſaires du Duc. On devoit s'aſ-

(*a*) Charles d'Anjou, Comte du Maine, frere de la Reine.

(*b*) Jean Dauvet.

ſembler

ſembler à Poitiers, où le Roi s'étoit rendu avec Monſieur & une partie de la Cour. 1464.

Lorſque les délais furent prêts d'écheoir, le Duc envoya défendre à ſes Commiſſaires de comparoître. Leur abſence donna lieu à un Jugement par défaut, qui régla que par proviſion les fruits de ſes Evêchés en régale ſeroient mis entre les mains du Roi, avec défenſe au Duc de troubler les ſequeſtres, d'exiger le ſerment des Evêques. On nomma en même-tems deux Conſeillers au Parlement pour mettre cette Sentence à exécution; ils commençoient à faire leurs procès verbaux, pour s'inſtaler dans leurs fonctions, lorſque le Duc fit ſignifier un appel au Parlement, ſuſpendit par-là toutes les procédures. Cette Juriſdiction ne devoit pas être plus avantageuſe au Duc. Le

1464. Roi n'auroit pas été mécontent de cet appel, ſi la conduite du Duc ne lui eût inſpiré de la défiance.

Le Duc qui en eut avis & qui en craignoit les ſuites, fit partir des Ambaſſadeurs chargés d'appaiſer le Roi & de le ramener à ſa premiere confiance. Les chefs de cette ambaſſade étoient du Châtel & Rouville. La ſuite fera connoître qu'ils avoient des ordres encore plus ſecrets & plus dangéreux.

Mariage du Roi Edouard. *Rapin Thoiras, H. d'Ang.*

Le Comte de Varvick s'impatienta du long ſéjour qu'il faiſoit en France. Il preſſa le Roi de conclure le mariage de la Princeſſe de Savoye avec le Roi ſon Maître & alla à Poitiers pour terminer le traité. Louis n'ayant plus de prétexte pour différer, étant même bien-aiſe de ſerrer ſon union avec l'Angleterre, en fit dreſſer le contrat,

qu'il ſigna avec le Comte. On regarda l'alliance comme conclue & le Roi nomma des Ambaſſadeurs pour en aller faire compliment au Roi Edouard. La Reine d'Angleterre avoit fait de vains efforts pour en détourner le Roi. Elle voyoit qu'une alliance ſi étroite étoit la ruine de ſon parti & lui ôtoit juſqu'à l'eſpérance. 1464.

Il ſe paſſoit pour-lors en Angleterre des choſes qui renverſoient tous les projets du Roi & ceux du Comte de Varvick. Edouard y devint amoureux d'une jeune veuve d'une grande beauté, d'une vertu & d'un mérite encore ſupérieurs. Elle s'appelloit Eliſabeth de Voodvile ; elle étoit fille du Chevalier Richard de Voodvile & de Jacqueline de Luxembourg S. Paul, veuve du Duc de Betfort. Elle avoit été mariée à Lord Jean

1464. Gray, dont elle avoit deux fils; Thomas & Richard Gray.

La paſſion de ce Prince fut dès ſa naiſſance très-violente. N'eſpérant pas de la ſatisfaire par des voies illégitimes que le caractere de la Dame rendoit impoſſible, il réſolut de l'épouſer. La Ducheſſe d'Yorck (a) ſa mere n'oublia rien pour l'en détourner. Quoiqu'Elizabeth, du côté de ſa mere, fût ſortie d'une des plus illuſtres Maiſons de l'Europe, elle étoit confondue du côté de ſon pere avec tous les Gentilshommes d'Angleterre du ſecond ordre.

Du Cheſne, Hiſt. d'Angl.

La Ducheſſe lui voulut faire ſentir la honte & les inconvéniens d'une méſalliance, elle excita même le Maire de Londres & pluſieurs Lords à lui faire des repréſentations. Si c'eſt vou-

(a) Cecile Newil, veuve de Richard Duc d'Yorck.

loir arrêter le cours rapide d'un torrent que de contrarier les paſſions des amans vulgaires, combien eſt-il moins praticable de s'oppoſer à celles des Rois qui ſe croyent tout permis, qui croyent tout honorer & tout légitimer. Edouard confia ſon deſſein au Comte de Charolois avec qui il étoit en quelque rélation, peut-être ſur les projets de la Ligue ; il le pria de lui envoyer quelques-uns des parens d'Elizabeth qui étoient à ſa Cour & dont la préſence juſtifieroit en quelque maniere ſon mariage. Le Comte fit auſſitôt partir le Seigneur de Richebourg (*a*) oncle d'Elizabeth, qui parut avec une ſuite de cent Gentilshommes & des équipages proportionnés à la grandeur de ſa Maiſon & de ſa fortune. 1464.

(*a*) Jacques de Luxembourg, Seigneur de Richebourg, frere du Comte de S. Paul.

Son arrivée fit grand plaiſir à
1464. Edouard, qui ſe diſpoſa à conclure ſon mariage avec moins de ſcrupule.

La Ducheſſe ſa mere, pour derniere reſſource, fit paroître la Demoiſelle de Lucie (*a*), fille de qualité, dont Edouard avoit eu un fils & qui prétendoit ne s'être rendue qu'aux promeſſes qu'il lui avoit faites de l'épouſer. Edouard le nia & conſentit que des Evêques priſſent connoiſſance des prétentions de cette fille. Soit qu'elle fût intimidée ou ſéduite par des préſens, elle avoua qu'il ne lui avoit rien promis poſitivement; mais que ſur les témoignages de ſa paſſion, elle n'y avoit répondu que dans l'eſpérance qu'il l'épouſeroit. Les Evêques ſur cette réponſe, prononcerent qu'Edouard étoit libre; auſſitôt il épouſa la Dame

(*a*) Elizabeth de Lucie.

Gray ſans trop obſerver les pompes uſitées au mariage des Rois. 1464.
Il créa auſſitôt le frere de la nouvelle Reine, Comte de Rivers & lui fit épouſer la fille unique du Lord Scale, la plus riche héritiere d'Angleterre. Il congédia Richebourg, à qui il fit préſent de 300. nobles à la roſe & de 50. à chaque Gentilhomme de ſa ſuite. *Du Chesne, Hiſt. d'Angl.*

Le Roi reſſentit vivement cet affront ; mais voyant l'inutilité de la vengeance, il la ſacrifia en politique au bien de ſes affaires. Il n'en fut pas de même du Comte de Varvick, quoiqu'il eût de bien plus fortes raiſons que le Roi pour diſſimuler. Outré qu'Edouard l'eût laiſſé achever une négociation que ce Prince ne vouloit & ne pouvoit plus tenir, il prit à injure la conduite de ſon Roi. Il prétendit que l'ayant placé ſur le Trône, il n'y *R. Thoiras, ibid.*

devoit rien faire que de concert
1464. avec lui. Qu'il connoiſſoit peu le cœur humain ! Les Rois ne croyent jamais rien devoir, il eſt même dangereux qu'ils croyent devoir beaucoup. Varvick ſe livra aux idées d'une folle vengeance ; il ſe laiſſa pénétrer par Louis XI. qui n'oublia rien pour l'irriter, pour l'aigrir, concevant déja de nouvelles eſpérances & établiſſant ſon repos ſur la diviſion qui alloit naître entre Edouard & ſon favori. Ce fut dans ces diſpoſitions que Varvick retourna en Angleterre.

Monſieur, Duc de Berry, ſe retire de la Cour en Bretagne. *Chr. ſcand.*

Pendant que le Roi étoit à Poitiers, les Pariſiens lui envoyerent des Députés pour obtenir quelque diminution des Impôts qui ſe levoient dans leur ville & qui apparemment étoient nouveaux. Le Roi qui ne vouloit pas les renvoyer mécontens, leur accorda la révocation de

l'Impoſition foraine. Ce n'étoit pas un Impôt fort onéreux ; mais il eſt ſi rare de voir les Princes renoncer à des droits une fois établis, que les Députés s'en retournerent ſatisfaits. La Chambre des Comptes qui enrégiſtra cette révocation refuſa (on ne ſçait ſous quel prétexte) d'en délivrer l'expédition ; il ſurvint de nouvelles affaires dont l'importance fit oublier & l'Impôt & le bienfait. 1464.

Peu de tems après, les Ambaſſadeurs de Bretagne arriverent & entretinrent le Roi de la diſpoſition où étoit leur Prince de mériter ſes bonnes graces en ſe conformant à ſes volontés. Ils le flatterent par les paroles les plus ſoumiſes, lui promirent même d'amener le Duc à Poitiers, & qu'il y confirmeroit en perſonne leurs promeſſes. Ils ajouterent que les Etats de Bretagne étoient

1464. prêts de s'assembler & que dans trois mois tout seroit réglé à la satisfaction du Roi. Ce Prince qui ne vouloit recourir aux voies incertaines des armes qu'à l'extrémité, ajouta foi à leurs discours; se croyant en état de leur imposer la nécessité de tenir leurs engagemens, il consentit à ce nouveau délai.

Pendant le peu de séjour qu'ils firent à la Cour, ils y apprirent qu'il y avoit quelque froideur entre le Roi & Monsieur, Duc de Berry. Ce fut pour eux une occasion de s'entretenir avec Lescun, Ministre & favori de Monsieur, peut-être même avoient-ils ordre de le seconder; il est vraisemblable que c'étoit le motif le plus intéressant de leur voyage.

Monsieur étoit le plus beau & le plus aimable des Princes; mais aussi le plus foible, le plus

borné & le plus irréſolu. Odet Daidie, Seigneur de Leſcun, étoit au contraire un génie ſolide, étendu, entreprenant. Il voyoit le Roi tenir ſon frere le plus bas qu'il pouvoit; il comprenoit que ſes talens étoient inutiles auprès de ce jeune Prince & que ſa fortune ſeroit toujours dans la médiocrité. C'étoit un Gaſcon ambitieux & déja fatigué des détails inutiles d'un Miniſtre infructueux. 1464.

Rouville (*a*) & du Châtel, Miniſtres déliés, pénétrerent ces deux différens caracteres. Ils ſongerent à gagner Leſcun, par qui ils étoient ſûrs de déterminer Monſieur. Quel avantage n'entrevirent-ils pas pour le parti, s'ils pouvoient y faire entrer l'héritier préſomptif de l'Etat. Ils crurent, ayant bien ſondé Leſ- *Chr. ſcand. P. Daniel.* *d'Argentré.*

(*a*) Jean de Rouvile, Vicechancelier de Bretagne.

1464. cun, pouvoir lui confier le ſecret de la Ligue, & lui expoſer les avantages qu'elle procureroit à ſon Maître & à lui. Leſcun les comprit; mécontent du Roi & de ſa fortune, il n'héſita pas à s'engager. Il ne fut pas difficile de perſuader Monſieur qui ne voyoit que par les yeux de ſon favori. Les nœuds du ſang ne combattirent point une propoſition qui n'alloit à rien moins qu'à une guerre civile, funeſte au Roi & aux peuples. Les deux freres s'aimoient trop peu pour connoître ces mouvemens de la nature. Les deux Seigneurs Bretons repréſenterent au Duc de Berry les déſordres de l'Etat, la conduite violente du Roi. Ils le frapperent par ſon intérêt particulier, en lui diſant que le Roi l'avoit trop maltraité : qu'aucun Fils de France, depuis un ſiécle, n'avoit eu un appanage ſi modi-

que ; que le moindre avantage
que Monſieur retireroit en en- 1464.
trant dans la Ligue, ſeroit de
choiſir quelle autre Province du
Royaume il voudroit pour ſon
appanage.

Monſieur fut aiſément con-
vaincu. Il chargea Leſcun de
tout ce qu'il y avoit à faire ; Leſ-
cun promit aux Ambaſſadeurs
d'emmener Monſieur de la Cour,
de les aller joindre avec ce Prin-
ce & qu'il ſe retireroit avec eux
en Bretagne.

L'exécution ſuivit de près le
projet. Les Ambaſſadeurs pri-
rent congé du Roi & partirent
le 11. de Mars ; ne s'étant éloi-
gnés que de quatre lieues, ils
attendirent l'arrivée de Monſieur
& de Leſcun.

Le Roi qui mêloit à tous ſes
projets & preſque à toutes ſes
actions, des idées de dévotion,
alla le Dimanche 12. de Mars

1464. en pélérinage à Notre-Dame du Pont (*a*) en Limoſin. Il y a près de quinze lieues de Poitiers; il ne pouvoit être de retour de trois ou quatre jours. Leſcun eut le tems & les facilités qu'il pouvoit deſirer pour ſon départ.

Dès le lendemain 13. de Mars, il annonça aux Officiers de la Maiſon de Monſieur une partie de chaſſe à l'oiſeau; il ſortit avec ce Prince & ſes équipages de chaſſe. Mais ils eurent à peine perdu de vûe Poitiers, qu'ils marcherent ſur les traces des Ambaſſadeurs, & les ayant joints ils prirent la route de Bretagne avec une extrême diligence.

Chron. de 1400.

Etonnement & précautions du Roi.

L'étonnement du Roi en apprenant cette nouvelle, fut mêlé de honte, d'affliction & de crainte. Il ſe voyoit joué par deux hommes en qui il avoit eu la

(*a*) Pont, petite ville du Limoſin ſur la Tardouere.

confiance la plus déplacée. Quels ſervices & quelle ſincérité devoit-il attendre de deux Miniſtres qu'il avoit perſécutés ou dépouillés? L'union de la Famille Royale étoit rompue par la démarche de ſon frere, tête ſi chere à l'Etat. Une entrepriſe ſi hardie l'aſſura que le Duc de Bretagne étoit ſoutenu : il ne douta point que le Comte de Charolois n'entrât dans le complot, qu'il n'eût bientôt ſur les bras toutes les forces de la Maiſon de Bourgogne. Il ignoroit encore tous les dangers qui le ménaçoient. 1464.

Il revint de ſon pélérinage à Poitiers, il aſſembla ſon Conſeil pour prendre les meſures convenables dans une ſituation ſi critique. Son embarras croiſſoit à tous momens. Il apprit preſqu'en même-tems que le Comte de Dunois s'étoit auſſi retiré en Bre- *C. ſcand.*

tagne. De combien le parti des
1464. mécontens alloit-il être fortifié, ayant à ſa tête le plus grand Capitaine de l'Europe.

S'armant de courage & de réſolution, il prit trois précautions
C. de 1400. qui ne pouvoient être plus judicieuſes. Il fit partir Lanoy pour l'Angleterre, afin de s'aſſurer du Roi Edouard, & de l'empêcher d'entrer ni dans les intérêts de Monſieur, ni dans ceux du Duc de Bretagne. Il envoya Fumée (*a*) trouver Monſieur, pour le flatter & tâcher de le ramener à la Cour par les promeſſes les plus avantageuſes, connoiſſant la légéreté de ſon eſprit que les dernieres impreſſions déterminoient. Enfin il chargea Balue, Normanville (*b*) & le Prevôt (*c*)

(*a*) Fumée, Maître des Requêtes.

(*b*) Charles de Melun, Seigneur de Normanville.

(*c*) Jean le Prevôt, Sécretaire du Roi.

d'aller en diligence à Paris pour contenir cette Capitale remplie d'eſprits remuans, qui en ſe ſoulevant eût tout d'un coup décidé la querelle en faveur des Confédérés. 1464.

La derniere précaution réuſſit ſeule. Edouard ne reçut les lettres du Roi que pour les envoyer au Comte de Charolois, avec qui il avoit pris des engagemens lorſque Richebourg avoit aſſiſté au mariage de Sa Majeſté Angloiſe. Monſieur fut inflexible & renvoya Fumée ſans réponſe: les trois Commiſſaires munis de l'autorité Royale, firent une ſi grande diligence qu'ils arriverent à Paris le 15. de Mars. Ils deſcendirent à l'Hôtel de Ville, en aſſemblerent les Officiers, y lûrent les ordres du Roi, & firent prendre ſur le champ toutes les meſures qui pouvoient prévenir les deſſeins des mal-inten- *Du Cheſne. H. d'Angl.*

tionnés. On ordonna une garde
1464. exacte, que certaines portes fuſſent murées, que les chaînes fuſſent en état. On arrêta les perſonnes ſuſpectes; la charge d'Huiſſier du Tréſor fut ôtée à Pierre Morins, Tréſorier de Monſieur & donnée à Jacques Tetechére. On ſaiſit auſſi tous les effets de Morins, Gouverneur de la groſſe Tour de Bourges pour Monſieur.

Evaſion de Damartin. *Chr. ſcand.*

Un autre événement, quoique bien moins important, toucha le Roi preſque auſſi vivement que tant de fâcheuſes nouvelles. L'évaſion du Comte de Damartin (*a*) qu'il avoit perſécuté avec acharnement juſqu'à le dépouiller de tous ſes biens & à lui refuſer même la grace de l'exil qu'il avoit converti en une priſon perpétuelle. On ne ſçait ſi ce Seigneur étoit inſtruit de la

(*a*) Antoine de Chabannes.

Ligue du bien public, mais il ſe ſauva dans le tems qu'elle étoit le plus en mouvement. Le Frere bâtard de Vigier, ſon neveu, trouva le moyen de lui faire tenir une corde; il ſe gliſſa du haut en bas d'une des tours de la Baſtille le Dimanche 12. de Mars. Cette évaſion fit un grand bruit à Paris; pluſieurs perſonnes furent arrêtées, étant ſoupçonnées d'y avoir contribué.

1464. *Cabinet de Louis XI. c.* 1.

Damartin ayant recouvré ſa liberté ne demeura pas oiſif. Il raſſembla quelques amis & quelques ſoldats, alla chaſſer de S. Fargeau & de S. Maurice, Geoffroy Coeur, qui en avoit obtenu la poſſeſſion par Arrêt du mois d'Août 1463. Ces Terres avoient appartenu à Jacques Coeur ſon pere, Sur-Intendant des Finances ſous le feu Roi; c'étoit lui qui avoit pris plaiſir à bâtir S. Fargeau. Après la diſ-

grace de Jacques, Damartin
1464. avoit acquis cette Terre; il avoit fait énoncer dans le contrat que c'étoit des deniers de la Comteſſe (*a*) ſa femme & l'avoit unie au Comté de Damartin, afin que ces Terres à couvert des revers du ſort, paſſaſſent ſûrement à ſes enfans. Le Roi n'avoit pû leur ôter S. Fargeau, quoique par l'Arrêt intervenu contre Damartin, tous ſes biens euſſent été confiſqués. Geoffroy Coeur entreprit de faire caſſer l'Arrêt qui avoit renverſé la fortune de ſon pere. Le Roi que tous les actes de ce regne importunoient, le favoriſa. Coeur obtint l'Arrêt qu'il pourſuivoit. Il fut en conſéquence rétabli dans S. Fargeau; mais comme il ne ſe mit point en peine de rembourſer à la Comteſſe l'argent qu'elle y avoit employé,

(*a*) Marguerite de Nanterre.

Damartin ſe crut en droit de l'en dépouiller. 1464.

Le bruit de la Ligue du bien public commençoit à tranſpirer. Damartin ſçut ou pénétra que le Duc de Bourbon y étoit entré, il ſe hâta d'aller le joindre à Moulins. Le Duc le reçut à bras ouverts, lui donna la Lieutenance de ſa Compagnie de Gendarmes; il ſentoit tout le prix d'acquérir au parti un chef de cette importance. Le Roi ne ſentoit pas moins ce qu'il en avoit à craindre.

Monſieur à peine arrivé en Bretagne, publia un manifeſte pour juſtifier ſa ſortie de la Cour. Il étoit du 15. de Mars, il s'adreſſoit à tous les Princes & Seigneurs de France. Il y détailloit tous les déſordres de l'Etat, le violement des priviléges, les malverſations des Juges & les oppreſſions du peuple. Il invi-

Manifeſte de Monſieur. *C. de 1400.*

toit tous les ordres à s'unir à lui
1464. en qualité d'héritier préſomptif de l'Etat, pour réformer ces abus & prévenir les malheurs dont le Royaume étoit ménacé.

d'Argentré. Alors le Duc de Bretagne hâta ſes levées ouvertement & y apporta la plus grande diligence. Il fit partir le Vicechancelier pour aller en Flandre conclure le traité de Ligue avec le Comte de Charolois. Il lui confia ſon petit ſçeau, pluſieurs blancs ſeings & le chargea d'aſſurer ce Prince qu'il ſeroit exact à ſe trouver au rendez-vous dont on étoit convenu.

Le Roi marche contre le Duc de Bretagne. *d'Argentré.* Le Roi ne s'amuſa point à répondre au manifeſte. Il crut que ſes ſuccès le détruiroient aſſez : après avoir envoyé les ordres néceſſaires pour ſe rendre maître de toutes les Terres du Comte de Dunois, il s'avança en diligence du côté de l'Anjou dans

le deſſein d'entrer en Bretagne. Il fut joint à Angers par ſes oncles, le Roi de Sicile (*a*) & le Comte du Maine, avec les troupes qu'ils avoient pû aſſembler, qui avec celles du Roi faiſoient un corps de vingt mille vieux ſoldats. Il avoit envoyé de nouveaux Agens pour eſſayer encore de détacher Monſieur des intérêts du Duc de Bretagne. Le tems n'étoit pas favorable. Ce jeune Prince étoit encore dans la premiere ferveur de ſon entrepriſe, environné de ſes favoris & des courtiſans du Duc de Bretagne, ſi mal diſpoſés contre le Roi. Ces Agens ne furent point écoutés. 1464. *C. ſcand.*

Prêt d'entrer en Bretagne, le Roi apprit que tout le Berry s'étoit ſoulevé. Le bâtard de Bour-

(*a*) René d'Anjou, Roi de Sicile, & Charles ſon frere, Comte du Maine.

bon (*a*) s'étoit jetté dans Bour-
1464. ges avec des troupes & s'étoit joint à Morins, Tréſorier de Monſieur ; le danger eût été grand ſi le bâtard qui paſſoit déja
d'Argentré. pour Capitaine, eût marché contre le Roi dans le tems qu'il eût été engagé en Bretagne ; mais il reſta dans cette Province. Le Roi partageant ſon armée, en laiſſa une partie ſur la frontiere de Bretagne, ſous le commandement de ſes oncles, pour s'oppoſer à l'irruption des Bretons & il courut avec l'autre en Berry, comptant de le pacifier en peu de jours.

Sa préſence arrêta en effet les progrès de la rebellion. Il contint dans l'obéiſſance Iſſoudun & Vierzon ; mais on lui ferma les portes de Bourges. Il ſe diſpo-

(*a*) Louis frere naturel de Jean Duc de Bourbon.

ſoit

ſoit à l'aſſiéger, lorſque les nouvelles qu'il reçut du Bourbonnois lui firent comprendre toute la grandeur du danger ; il vit qu'il avoit à combattre une hydre qui renaîtroit dans une Province quand il l'auroit détruite dans une autre. 1464.

Révolte du Duc de Bourbon. *C. ſcand.*

Le Duc de Bourbon ayant concerté à Lille ſa révolte avec le Comte de Charolois, dès le mois de Novembre, avoit fait ſecrettement ſes préparatifs pendant l'hiver. Il avoit fait plus : il avoit gagné par ſes Emiſſaires le Comte d'Armagnac & le Sire d'Albret, les deux plus puiſſans Princes de Guyenne. Le Comte d'Armagnac avoit auſſi gagné le Duc de Nemours. Tous trois s'étoient engagés à conduire toutes leurs forces au ſecours du Duc de Bourbon. Ce Prince à la premiere nouvelle de l'évaſion de Monſieur, prit ouvertement

les armes, & ſe ſaiſit des deniers
1464. Royaux dans les quatre (*a*) Provinces de ſon obéiſſance. Il fit en même-tems arrêter à Moulins Doriole & Trainel (*b*), que les affaires du Roi y avoient conduits; ſe défiant auſſi du Seigneur de Cruſſol qui paſſoit à Coſne avec ſa famille, il envoya ordre qu'on s'en aſſurât.

On armoit en Guyenne pour le ſoutenir; & par une audace qui dut piquer vivement le Roi, le Duc de Nemours lui députa un Gentilhomme nommé Lanzac, pour lui déclarer que des raiſons auſſi valables que juſtes
Cabinet de Louis XI. l'avoient déterminé à s'unir aux Confédérés. Lanzac étoit même chargé d'une commiſſion ſecrete pour parler aux Princes &

(*a*) Le Bourbonnois, le Forêt, le Beaujolois & l'Auvergne.

(*b*) Pierre Doriole, Général des Finances, & Guillaume Jouvenel des Urſins, Seigneur de Trainel.

aux Seigneurs qui étoient auprès du Roi, & pour les engager dans le parti. On ne ſçait s'il n'y réuſſit point à l'égard de quelques-uns, du moins fit-il naître des défiances. 1464.

Le Duc de Bourbon qui connoiſſoit le Roi & ſon activité, jugea ſagement qu'il ſeroit difficile de lui réſiſter, s'il ne préparoit à ce Prince des occupations capables de l'arrêter. C'étoit du côté de Flandre qu'elles pouvoient naître ; le Duc réſolut d'envoyer ſes deux freres, le Cardinal de Bourbon & le Seigneur de Beaujeu (*a*), pour accélérer la marche du Comte de Charolois, & obtenir de lui un détachement pour le Bourbonnois ; il comptoit être en état de le défendre en attendant le ſe- *Com. l. 2. c. 2.*

(*a*) Pierre de Bourbon, Comte de Beaujeu, & Charles de Bourbon, Archevêque de Lyon.

cours qui devoit lui venir inceſſamment de Guyenne.

1464.

Le Roi marche en Bourbonnois.

Pere Anſelme. d'Argentré

La prévoyance du Duc de Bourbon ſe trouva fondée. Le Roi qui ne croyoit pas le Comte de Charolois en état de ſe mettre ſitôt en campagne, plus piqué contre ce Duc ſon beau-frere, que contre aucun des autres Confédérés, partit pour le Bourbonnois, avec une incroyable célérité, au commencement d'Avril. Il laiſſa un petit corps de troupes à Gaucour pour contenir le Berry, & s'avança à grandes journées vers le Bourbonnois, groſſiſſant ſon armée par tous les lieux où il paſſoit. Il comptoit ſoumettre facilement cette Prov nce, & revenir enſuite du côté de Paris faire face à ſes ennemis qu'il croyoit vaincre ſéparément.

Traité de Nantes entre le Duc

On ne perdoit pas le tems en Flandre. Le Vicechancelier de

Bretagne, Rouville, étoit arrivé auprès du Comte de Charolois, & lui avoit porté le traité ſigné par le Duc de Bretagne : le 22. de Mars le Comte le ſigna & en délivra le double au Vicechancelier. 1464. de Bretagne & le Comte de Charolois. *Com. l. 1. c. 1. Preuves du 1. livre.*

Ce traité portoit que le Duc & le Comte inſtruits que des eſprits pernicieux ayant aliéné Sa Majeſté de l'affection qu'elle avoit eue pour les Princes de ſon ſang, & l'ayant déterminée à entreprendre ſur leurs Etats, ils avoient fait enſemble une alliance & une confédération pour ſe défendre envers & contre tous, même contre le Roi, s'il en venoit aux voies de fait; ils comprenoient dans le traité Monſieur, Duc de Berry, les Ducs de Calabre & de Bourbon.

Un événement, quoiqu'aſſez triſte, favoriſa l'entrepriſe. Le Duc de Bourgogne tomba ma- Diſgrace des Croï. *Com. l. 1. c. 1.*

lade à Bruxelles ſi dangéreuſe-
1464. ment qu'on le crut mort pendant
C. de 1400. quelques momens ; quoiqu'il revînt de cette attaque, on étoit perſuadé qu'il ne pourroit aller encore bien loin. Alors chacun tourna les yeux vers le Comte
Pere Anſelme. de Charolois, Prince dans la fleur de ſon âge, inſtruit dans l'art de regner, adoré de tous les peuples, ſur-toût des Gantois, toujours prévenus pour leur Prince futur, toujours en garde contre le Prince regnant.

Le Comte lui-même crut être parvenu au moment de ſatisfaire la haine qu'il avoit contre le Roi & contre les Croï, Miniſtres impérieux, qui avoient dominé le Duc ſi long-tems & qui avoient tenu le Comte dans une ſi grande dépendance. La Ligue du bien public lui donnoit l'eſpérance la mieux fondée de ſe venger du Roi. Celle de punir les Croï

étoit plus préſente & plus facile. Le rachat des villes de Somme étoit une injure qu'il ne leur avoit jamais pardonnée. Le 22. Mars, lorſque le Duc étoit ſi mal, le Comte qui ſembloit n'écouter que ſa piété en faiſant ordonner par-tout des prieres publiques pour une ſanté ſi précieuſe, ſe livroit à toute la fureur de ſa vengeance, en faiſant chaſſer du Palais les Seigneurs de Croï (*a*) & de Chimay, en donnant les ordres pour les dépouiller de toutes leurs Terres, & en les faiſant déclarer publiquement ennemis de l'Etat. 1464.

Il fit auſſi arrêter le Seigneur de Lanoy. Il ôta ſa Charge au Seigneur de Comenran leur créature. Tous leurs parens & leurs

(*a*) Antoine Sire de Croï, Comte de Porcien, Chevalier de la Toiſon d'Or & premier Chambelan du Duc de Bourgogne, & Jean de Croï, Prince de Chimay, Gouverneur de Hainaut.

amis furent perſécutés ; il mit
1464. en place le Seigneur Daimeries leur ennemi, tout obéiſſant aux volontés de ce jeune Prince irrité. Les Croï néanmoins ne jugerent pas à propos de ſortir de Bruxelles. Ils ne ſe crurent pas perdus tant que le Duc de Bourgogne reſpireroit ; le Comte lui-même n'oſa porter contr'eux la violence à l'extrémité.

Chron. de 1400. Le Duc ſe trouva preſque rétabli vers le 10. d'Avril, alors il apprit la diſgrace des Croï & toute la manœuvre du Comte ſon fils. Jaloux de ſon autorité, attaqué dans l'affection qu'il avoit pour des Miniſtres fideles, il s'emporta contre lui & s'abandonna à tous les tranſports de ſa colere. De-là une diviſion ouverte entre le pere & le fils, elle pouvoit être la ſource d'un grand déſordre. Le Roi n'eût pas manqué d'en profiter. Déja Arſ-

cot (*a*) fils de Croï, reçu en ſurvivance de la Charge de premier Chambelan, étoit revenu auprès du Duc, dont il pouvoit fomenter le reſſentiment. 1464. *Com. l. 1. c. 2.*

Les Chevaliers de la Toiſon, c'eſt-à-dire les plus grands Seigneurs de cette Cour, voyant toutes les conſéquences de ces mouvemens, s'aſſemblerent & convinrent de travailler à la réunion du pere & du fils. Ils choiſirent le Vendredi-Saint 12. d'Avril, ils allerent en corps ſupplier le Duc de pardonner à ſon fils. La vûe de tant de gens de qualité que le ſeul intérêt de l'Etat ſembloit animer, une députation ſi reſpectable, tout émut & attendrit le Duc. Il conſentit que le ſaint jour de Pâques n'é- *Chron. de 1400.*

(*a*) Philippe de Croï, Seigneur d'Arſcot, fils aîné du Sire de Croï, & qui avoit épouſé Jacqueline de Luxembourg, fille du Comte de S. Paul.

clairât pas une inimitié auſſi ſcan-
1464. daleuſe que celle d'un pere & d'un fils ; il accorda au jeune Prince un pardon ſincere & généreux, oubliant & pour ainſi dire ratifiant tout ce qui s'étoit paſſé.

1465. Pâques le 14. d'Avril. Le Comte de Charolois Lieutenant Général du Duc de Bourgogne ſon pere. *Comines, l. 1. c. 2.*

La réconciliation du Comte de Charolois avec le Duc de Bourgogne ſon pere, eut les ſuites naturelles aux diviſions de famille où entrent les étrangers, ils en ſont ordinairement les victimes. Le Duc ſatisfait des ſoumiſſions de ſon fils, plus content encore d'avoir recouvré ſa ſanté & de voir le calme dans ſa Cour, ſe livra à toute ſa tendreſſe pour ce fils unique rempli d'éminentes qualités ; ce Prince lui étoit d'autant plus cher qu'il en avoit toujours été infiniment reſpecté & qu'il avoit moins de tems à le poſſéder. Dans la vûe de profiter de ces diſpoſitions, le Comte

convoqua à Cambray une assemblée des principaux Seigneurs des Etats du Duc; il l'y conduisit & le logea dans le Palais de l'Evêque (*a*) de Cambray, frere naturel du Comte & tout dévoué à ses intérêts. 1465.

Le Comte de S. Paul (*b*) s'y trouva & le Maréchal de Bourgogne (*c*) qui étoient comme les chefs de la Noblesse. Le Comte étoit le favori du Comte de Charolois, moins recommandable par sa naissance & par les deux grandes alliances (*d*) qu'il

(*a*) Jean de Bourgogne, Evêque de Cambray, fils naturel du Duc de Bourgogne.

(*b*) Louis de Luxembourg, Comte de S. Paul & de Ligny, né en 1418.

(*c*) Thibaud de Neuchâtel, Maréchal de Bourgogne, Seigneur de Neuchâtel, d'Epinal, de Châtel-sur-Moselle, Chevalier de la Toison.

(*d*) Sa premiere femme étoit Marguerite de Lorraine. Sa seconde, Jeanne de Bar, Comtesse de Marle & de Soissons, Vicomtesse de Meaux, Dame d'Oisy, de Dunkerque, de Bourbourg & de Gravelines.

avoit contractées & qui l'avoient
1465. rendu le plus riche particulier de l'Europe, que par ſon expérience dans l'art militaire & par l'étendue de ſes lumieres. Quoiqu'il eût donné ſa fille au fils aîné des Croï (*a*), il n'étoit pas moins ſon ennemi. Il prétendoit qu'on l'avoit trompé dans ce mariage. Cette inimitié l'avoit encore rendu plus cher au Comte de Charolois.

Dans cette aſſemblée on traita de la Ligue du bien public, des entrepriſes du Roi contre les Ducs de Bretagne & de Bourbon : on délibéra qu'il falloit les ſecourir, perſuadé que le Roi ne verroit pas plutôt les forces du Duc de Bourgogne unies à celles de ces Princes, qu'il leur accorderoit la paix. On cacha

(*a*) Jacqueline de Luxembourg mariée à Philippe de Croï, Seigneur d'Arſcot, fils du Seigneur de Croï.

au Duc les deſſeins de la Ligue qui ne tendoit à rien moins qu'à renverſer l'autorité du Roi & à l'humilier. Il n'eût pas voulu entrer dans une entrepriſe ſi difficile & de ſi longue haleine. Pour le débarraſſer même du détail & des ſuites de cette guerre, on lui propoſa de s'en repoſer ſur le ſoin & la conduite de ſon fils; on lui perſuada qu'il devoit lui accorder la Lieutenance Générale de ſes Etats. Environné des amis de ſon fils, trop ſenſible à l'amour du repos, à peine rétabli d'une maladie qui l'avoit conduit aux portes de la mort, foible d'eſprit & de corps, il ſe démit en quelque maniere de ſa puiſſance & la dépoſa entre les mains de ſon fils en lui accordant la dignité qu'il ſouhaitoit. 1465.

Le premier acte qu'en fit le Comte dut faire promptement repentir le Duc de ſa condeſ-

cendance. Il fit déclarer dans le
1465. Conseil tous les Croï ennemis du Duc & du Comte ; en conséquence tout ce qui avoit été ordonné contr'eux à Bruxelles fut ratifié. On donna des ordres pour les arrêter. Le reste de leurs biens fut saisi, & on les cherchoit par-tout pour les immoler à la haine du Comte. Le Duc trouva ce procédé bien amer ; mais on l'obsédoit & il ne pouvoit s'y opposer sans exciter des troubles que son âge & sa foiblesse ne lui permettoient plus de soutenir.

Pere Anselme. Les Croï avoient prévû l'orage & s'y étoient soustraits. Ils s'étoient retirés dans les Terres qu'ils avoient en Picardie, où le Roi les mit sous sa protection. Kievrain (*a*), fils du Seigneur

(*a*) Philippe de Croï, Seigneur de Kievrain, fils de Jean Prince de Chimay & de Marie Dame de Kievrain.

de Chimay fut le plus exposé ; premier Chambelan du Duc, il rempliſſoit auprès de lui les fonctions de ſa charge, lorſqu'il apprit la proſcription de ſa Maiſon. C'étoit un jeune Seigneur très-aimable & ſi bien né que le Duc avoit conçu pour lui une affection ſinguliere, raiſon pour être encore plus odieux au Comte de Charolois. Inſtruit que ſa vie étoit en danger, que le Comte avoit ordonné qu'on le tuât, il précipita ſa fuite & partit ſans prendre congé du Duc. 1464. *Comines, ibid.*

Outre les Confédérés que le Comte de Charolois avoit en France, il penſoit à s'aſſurer des Princes d'Allemagne ; il vouloit diſpoſer de leurs troupes contre le Roi. Sa premiere négociation fut avec l'Electeur de Treves (*a*) qui lui oppoſa que dans le dernier traité qu'ils avoient fait en- Nouvelles alliances du Comte de Charolois. *Oſerv. ſur Com. de* 1723. *t.* 3.

(*a*) Jean de Bade.

1465. ſemble le 4. de Mai 1462. la perſonne du Roi y avoit été nommément exceptée. Le Comte leva cette difficulté en renonçant à cette exception. On fit le 31. de Mai une nouvelle alliance envers & contre tous, excepté l'Empire.

Le Comte envoya auſſi des Ambaſſadeurs, comme Lieutenant Général du Duc de Bourgogne, au Duc de Baviere (*a*) & à l'Electeur Palatin (*b*); ſes Ambaſſadeurs conduiſirent ces traités à leur concluſion. Pierre de Hakenbac & Ferry de Cluni, Archidiacre de Beſançon, ſignerent à Nuremberg celui du Duc de Baviere le 4. de Juin, & delà allerent conſommer le 15. le traité avec l'Electeur Palatin à Heidelbert. Le Duc de Bourgogne ratifia dans la ſuite ces

(*a*) Louis Duc de Baviere Landshut.
(*b*) Fréderic de Baviere, Electeur Palatin.

traités & engagea même dans ſes intérêts Robert Electeur de Cologne. 1465.

L'entrepriſe fut plus hardie & plus heureuſe de détacher l'Ecoſſe des intérêts de la France, avec qui elle étoit liée depuis tant de ſiécles par une union qui ſembloit indiſſoluble. Le Comte de Charolois y réuſſit en gagnant les Ambaſſadeurs que le Roi d'Ecoſſe avoit envoyé au Duc ſon pere. Les Commiſſaires du Comte leur repréſenterent que Sa Majeſté Ecoſſoiſe étant alors en tréve avec l'Angleterre, n'avoit aucun beſoin du Roi de France : que ce Prince avoit ſoulevé contre lui tous ſes grands Feudataires : qu'il y avoit une Ligue pour l'obliger à leur rendre juſtice. Ce ſecret fut ſi bien obſervé & le traité ſi habilement conduit, qu'il fut ſigné vers la fin de Mai. Le Roi d'Ecoſſe s'o-

bligea de fournir un certain nom-
1465. bre de troupes au Comte de Charolois, l'engagement étoit réciproque. Il y a apparence que l'argent eut plus de part à ces alliances que la politique. On ne voit pas pourquoi tous ces Princes (ſur-tout le Roi d'Ecoſſe) euſſent voulu ſe déclarer ennemis du Roi qui n'avoit rien eu à démêler avec eux. Le Roi d'Ecoſſe ſtipula que le traité ne ſubſiſteroit qu'autant de tems qu'il ſeroit en treve avec les Anglois. Il ne paroît point que le Comte ait retiré aucun avantage de toutes ces alliances. Elles ne contribuerent au plus qu'à augmenter ſa réputation & l'effroi de Louis XI.

Armée du Comte de Charolois. *Com. l. 1. c. 2.*

Le Comte de Charolois ne cachoit plus ſes deſſeins. Revêtu de l'autorité, il avoit convoqué toute la Nobleſſe des Etats de ſon pere; tous couroient en foule

pour ſe ſignaler ſous les yeux d'un Prince qui devoit être bientôt leur Souverain. 1465.

C'eſt ici l'époque où ceſſa la félicité des ſujets du Duc de Bourgogne. On ne peut dire à quel dégré l'avoit portée la longue paix dont ce Prince les avoit fait jouir, jointe au plus ſage & au plus juſte Gouvernement, l'amour réciproque du Prince & des peuples avoit concouru pour leur commun bonheur. On voyoit régner par-tout l'abondance, le commerce, la joie. Ce n'étoit dans les grandes villes que fêtes & réjouiſſances publiques. La galanterie & le bon goût de ſa Cour s'étoient répandus dans les Provinces, fruits d'un regne pacifique, préférables aux avantages d'une guerre, qui toute glorieuſe qu'elle peut être pour le Souverain, entraîne ordinairement la ruine des ſujets.

1465. Il n'eſt pas ſurprenant qu'au milieu de cette opulence & dans un ſi grand Etat, le Comte de Charolois eût levé en ſi peu de tems une puiſſante armée. Elle s'aſſembla avec une vigilance qui trompa le Roi. Il s'y trouva dans la revûe que le Comte en fit à la Fontaine-au-Pire en Artois, onze cens hommes d'armes & cinq mille Archers pour le corps ſeulement que le Comte devoit commander. Le Comte de S. Paul & le Seigneur de Beures y conduiſirent chacun trois cens hommes d'armes & quatre mille Archers. Raveſtein, de Haubourdin, de Contay & un nombre infini d'autres Seigneurs y amenerent un ſi grand nombre de ſoldats qu'on fut obligé d'en renvoyer une partie après avoir choiſi les meilleurs.

Toutes ces troupes étoient bien montées, mais aſſez mal

armées & ſans expérience. Il y avoit un beau train d'artillerie pour ce ſiécle où elle n'étoit pas encore à ſa perfection ; la funeſte habileté des hommes ne l'a conduite que trop loin. 1465.

Les principaux chefs étoient le Comte de S. Paul, Raveſtein, de Beures, de Haubourdin & de Contay.

Le Comte de Charolois avoit toutes les qualités néceſſaires pour devenir un grand Capitaine; courage, vigilance, activité & l'amour de la diſcipline.

Le Comte de S. Paul, grand Capitaine, réuniſſoit la valeur, la ſcience de la guerre & le génie. On pouvoit dire qu'il étoit l'ame de cette armée.

Raveſtein (*a*) avoit le courage, la naiſſance & le bon eſprit.

(*a*) Adolphe de Cléves, ſecond fils du Duc de Cléves & de marie ſœur du Duc de Bourgogne.

Il manquoit auſſi d'expérience.

1465. Haubourdin (*a*) étoit fils naturel du feu Connétable de Luxembourg ſi fameux ſous le regne de Charles VI. Il étoit né d'Agnès de Brie, la plus chere des maîtreſſes de ce Connétable, qui avoit laiſſé à ce fils la Terre de Haubourdin. C'étoit l'un des hommes de l'Europe le mieux fait. Sa conduite & ſes exploits militaires avoient illuſtré le dernier regne; il joignoit la politeſſe & la galanterie à la bravoure; il ſe faiſoit appeller le Chevalier de la belle Pélerine. Le Duc de Bourgogne l'avoit légitimé en 1443. Il alloit de pair avec les plus grands Seigneurs & le Comte l'avoit nommé l'un de ſes Lieutenans Généraux.

Obſerv. ſur Comines. Preuves du 1. Livre.

Hiſt. de la Tremoille.

Beures (*b*) étoit fils naturel

(*a*) Jean de Luxembourg, fils naturel de Valeran Connétable.

(*b*) Antoine de Bourgogne.

du Duc de Bourgogne & de Jeanne de Preſle. Outre la Seigneurie de Beures, il poſſédoit les Comtés de Ste Méhenoud, de Guiſnes & de Château-Thierry. Il revenoit d'une expédition contre les Turcs, qui l'avoit rendu plus habile dans le métier de la guerre. 1465.

Contay (*a*) avoit paſſé ſa vie dans les armes & avoit beaucoup de réputation. Il avoit ſuccédé dans le Gouvernement d'Arras à Robert ſon pere, mort âgé de 92. ans le 19. d'Avril 1463. Son frere puîné, Evêque d'Amiens & de Terouanne, avoit été élevé au Cardinalat. *C. de 1400.* *Preuves du 1. Livre.*

Il eſt incroyable quelle affluence de Nobleſſe groſſit l'armée du Comte de Charolois, tant de Bourgogne que de Picardie, de Flandre & d'Artois. Nobleſſe qui ſuit le Comte de Charolois.

(*a*) Guillaume le jeune, Chevalier, Seigneur de Contay.

1465. Nous n'en marquerons ici que les principaux Seigneurs dont la poſtérité ſubſiſte encore en France & aux Pays-Bas.

Pere Anſelme. Antoine Seigneur de Crevecœur, Conſeiller & Chambelan du Duc de Bourgogne; Philippe ſon frere, depuis Seigneur des Querdes, déja fort eſtimé & qui parvint aux premiers honneurs de la guerre.

Jean V. Sire de Crequy, premier Chambelan du Duc apparemment depuis la diſgrace des Croï.

Le jeune Lalain ſon neveu (*a*), jeune homme d'une valeur diſtinguée & de la plus grande eſpérance.

Preuves du 1. Livre. Jean de Baudricour, Seigneur de Buſſi en Champagne; Pierre Second, Seigneur d'Urfé, Mai-

(*a*) Philippe de Lalain, fils de Guillaume Seigneur de Lalain & de Jeanne de Crequy.

ſon

ſon de Foreſt. Il y avoit auſſi deux Princes étrangers. 1465.

Jacques de Savoie Comte de Romont, jeune Prince ambitieux, d'un génie inquiet: quoique beaufrere du Roi il avoit cru faire une grande fortune en s'attachant au Comte de Charolois.

Edmont Duc de Somerſet, Prince de la Maiſon de Lancaſtre & qui ayant trouvé un azile à la Cour de Bourgogne, entroit par reconnoiſſance dans ſes intérêts. *C. ſcandal.*

Enfin on y voyoit les deux Ainés (*a*) de la Maiſon de Montmorency tranſplantés aux Païs-Bas par une avanture qui s'expliquera dans ſon lieu.

Le Duc de Bretagne avoit fait ſes diſpoſitions de meilleure heure que le Comte de Charolois, ce- Armée du Duc de Bretagne.

(*a*) Jean & Louis fils de Jean II. Sire de Montmorency & de Jeanne Dame de Nivelle & de Foſſeux.

1465. pendant les levées ne s'étoient pas faites avec tant de diligence. Com. liv. 1. c. 5. Tout l'armement consistoit en 800. hommes d'armes & 6000. Archers, presque tous Bretons; de ces 800. hommes d'armes, il n'y en avoit que 300. levés par le Duc. Les Seigneurs Bretons d'Argentré. avoient amené les autres. C'étoit le Duc qui soudoyoit tout; la plûpart de ces troupes avoient été des Compagnies d'ordonnance du Roi qu'elles avoient quitté pour suivre leur Prince naturel. Cette armée moins nombreuse que celle de Bourgogne étoit plus estimable comme étant plus aguerrie. On voyoit à leur tête Monsieur, Duc de Berri, frere unique du Roi, le brave Comte de Dunois & le Comte de Damartin, qui du Bourbonnois, étoit venu joindre le Duc de Bretagne.

On comptoit parmi les Sei-

gneurs Bretons, Loéhac (*a*) que le Roi avoit deſtitué de l'Office de Maréchal de France, le Marechal de Bretagne, (*b*) les Seigneurs de Beſſil, de Chaumont & de Gaucour. Jean Beraud (*c*) Conſeiller au Parlement de Paris s'étoit refugié auprès de Monſieur dont il avoit pris trop hautement à Paris les intérêts. Il aſſuroit que ce jeune Prince y avoit pluſieurs partiſans, & le Duc de Bretagne avoit encore des émiſſaires à Paris pour y ſoulever les Pariſiens, quand l'occurrence ſeroit favorable. 1465. *Cabinet de Louis XI.* C. *ſcand.*

Le Duc de Calabre (*d*) aſſembloit auſſi une armée en Lorraine. Ce Duché étoit l'héritage de Armée du Duc de Calabre.

(*a*) André de Laval Sire de Loéhac.

(*b*) Jean Sire de Rieux & de Rochefort, Comte d'Harcourt.

(*c*) Pierre d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont.

(*d*) Jean d'Anjou, Duc de Calabre & de Lorraine.

sa mere ; (a) il y regnoit indé-
1465. pendamment du Roi de Sicile son pere, quoiqu'il vécût bien avec lui, & qu'il conservât pour lui un profond respect. On ne sçavoit point encore pour qui cette armée se déclareroit. Le Roi de Sicile & le Comte du Maine son frere étoient si avant dans les intérêts du Roi, qu'il leur avoit confié une partie de ses forces pour défendre les frontieres de Bretagne. Il étoit naturel de présumer que le Duc fils de l'un & neveu de l'autre ne prendroit pas un parti opposé ; mais le Duc étoit bien éloigné d'approuver leur conduite. Toujours indigné que le Roi l'eût abandonné dans la conquête de Naples ; il vouloit s'en venger & même obtenir les armes à la

(a) Isabelle, fille & héritiére de Charles I. Duc de Lorraine.

main des troupes & de l'argent pour recouvrer ce beau Royaume. Il avoit ſigné la ligue dès le 10 Decembre, il ne ſe déclaroit pas encore, ſon armée n'étoit pas prête, la prudence ne permettoit pas qu'il le fît inutilement. Ses forces ſe trouverent monter à 900. hommes d'armes & à 6000. Archers, levés en Lorraine, dans les deux Bourgognes & en Allemagne. On y voyoit 400. Cranequiniers ou Arbalêtriers à cheval que l'Electeur Palatin lui avoit prêtés, 120. hommes d'armes preſque tous Italiens, reſte des troupes qu'il avoit ramenées d'Italie & conduites par deux excellens Chefs, Genouillac (*a*) & Campobache, enfin 500. Suiſſes qu'il avoit levés dans les ſept Cantons. 1465.

Preuves du 1. Livre.

(*a*) Jacques Galliot de Genouillac, Seigneur d'Acier, & Nicolas de Montfort, l'Amauri, Comte de Campobache.

1465. Les premiers qui ſortirent de leur païs pour engager leur vie & leur liberté à des Princes Etrangers.

Autres armées des Confédérés. La quatriéme armée fut celle que le Comte d'Armagnac, le Sire d'Albret & d'autres Seigneurs avoient levée en Guyenne & qui marchoit déja vers le Bourbonnois : elle devoit être de 6. à 700. hommes d'armes, on ſuppoſe toujours les Archers à proportion.

La cinquiéme de 300. hommes d'armes, commandée par le Duc de Nemours. La ſixiéme enfin en Bourbonnois, elle avoit à ſa tête le Duc de Bourbon, & étoit compoſée d'environ 500. hommes d'armes. Une nombreuſe Infanterie ; un nombre prodigieux de Valets & d'équipages ſuivoient ces armées.

Forces du Roi. Pour oppoſer à tant de puiſſances conjurées, le Roi n'avoit que les troupes deſtinées à la garde

du Royaume, augmentées depuis un an de quelques levées, encore étoient-elles affoiblies de pluſieurs Compagnies d'Ordonnance qui étoient allé joindre Monſieur en Bretagne, ou qui avoient pris en Guyenne le parti des Confédérés. Les principales forces du Roi étoient réduites à l'armée qu'il conduiſoit en Bourbonnois & à celle qu'il avoit laiſſé au Comte du Maine. La premiere étoit compoſée de 25. mille hommes dont il n'y avoit que 1100. lances, ce qui ſuppoſant huit à neuf mille hommes de Cavalerie fait connoître que le reſte n'étoit que de l'Infanterie. Le Comte du Maine n'avoit que 800. Lances. Le Roi qui ne pouvoit croire que le Comte de Charolois mît ſur pied, ſi promptement, tant de Gendarmes, n'avoit donné au Maréchal de Rohaut que 300. Lances pour 1465.

1465. défendre la Picardie. Le Comte de Nevers avoit peu de troupes pour réſiſter à un ſi grand orage, mais le Roi ſe flattoit de pacifier aſſez promptement le Bourbonnois pour joindre & ſoutenir le Maréchal.

Il ſongeoit auſſi à implorer le ſecours de ſes Alliés : ne pouvant en tirer aſſez promptement de l'Ecoſſe & de la Caſtille, il envoya des Agents en Italie pour engager le Duc de Savoie ſon beau-pere, le Duc de Milan, encore plus ſon ami que ſon allié, & Pierre de Medicis Gonfalonier de Florence, à faire partir les troupes qu'ils pouvoient avoir ſur pied. Quelque diligence que fiſſent les deux premiers, leur ſecours fut tardif & aſſez inutile au Roi.

Du Tillet. Armes des Fils de France.

Medicis ne fit aucun mouvement, quoique lié très-étroitement avec le Roi qui, vers ce

tems-ci, à ce qu'on croit, lui avoit permis de joindre à ſes armes celles de France. Nanteuil la Foſſe (*a*) que le Roi envoya en Suiſſe pour y lever des troupes de cette nation, ne réuſſit pas mieux, ſoit qu'il n'eût pas l'argent néceſſaire pour les émouvoir, ſoit qu'ayant déja fourni 500. hommes au Duc de Calabre, ils ne vouluſſent pas expoſer leurs ſujets à combattre dans les deux partis; délicateſſe qu'ils n'ont pas eu dans la ſuite. 1465. *Pere Anſelme.*

Le Roi arriva ſur la frontiere du Bourbonnois vers le milieu du mois de Mai. Le Duc de Bourbon fut extrêmement ſurpris n'étant point en état de réſiſter à une ſi grande armée: ſoit pour adoucir le Roi, ſoit qu'il eſpérât quelque choſe de leur entremiſe; il mit en liberté, Trainel, Che- Guerre de Bourbonnois. *Chr. ſcand.*

(*a*) Humbert de Neuchatel, Seigneur de Montreuil la Foſſe.

valier, Louviers & de Moulins.
1465. Ils vinrent trouver le Roi dans son camp. Il leur ordonna de partir au plutôt pour Paris, & il les chargea d'une lettre pour le Corps de Ville. Il exhortoit les Parisiens à persévérer dans leur fidélité; il les remercioit des témoignages qu'ils lui en avoient donnés. Le bruit couroit que la Reine étoit grosse, fausse nouvelle, il les assuroit comme d'une marque de sa confiance & de sa reconnoissance, qu'il l'envoyeroit faire ses Couches à Paris. Ces quatre Gentilshommes s'y rendirent le 21. de Mai & s'y acquitterent exactement de leur commission.

Après leur départ, le Roi alla mettre le siege devant S. Amand Lalier: il l'emporta d'assaut le jour de l'Ascension 23 de Mai, ce qui jetta une grande terreur dans le Païs; de-là il alla pren-

dre Monluçon. Jacques Bourdon qui le défendoit capitula, ſortit avec 35. hommes d'armes qu'il commandoit & s'engagea de ne plus porter les armes contre le Roi. 1465.

Ce Prince s'avança juſqu'à S. Pourcain, où Madame, Ducheſſe de Bourbon (*a*) ſa ſœur, vint le trouver. Elle lui témoigna ſa douleur de la conduite du Duc & voulut lier une négociation pour le reconcilier avec le Roi. Inſtruit chaque jour des mouvemens des Confederés dont il avoit grand intérêt de diminuer le nombre, le Roi le ſouhaitoit. Le Duc feignit d'approuver les démarches de la Ducheſſe, mais il ne cherchoit qu'à amuſer le Roi en attendant le ſecours qui lui venoit. Le Roi qui le reconnut rompit la négocia-

(*a*) Jeanne de France, Ducheſſe de Bourbon, ſœur du Roi.

tion & marcha vers Moulins d'où
1465. le Duc ſortit ne s'y trouvant pas en ſûreté.

Com. liv. 1. c. 2. Les ſecours qu'il attendoit arriverent bientôt. Le Cardinal de Bourbon & le Comte de Beaujeu s'étant rendus à la Cour de Bourgogne avoient repréſenté ſi vivement le danger auquel l'irruption du Roi expoſoit leur frere que le Comte de Charolois fit partir ſur le champ un corps de troupes commandé par le Maréchal de Bourgogne, (*a*) le Seigneur de Montagu & le Marquis de Rotelin : Les deux Princes de Bourbon les ſuivirent. Ce ſecours arriva à propos pour empêcher le Duc de ſuccomber.

Ch. 6. Preſque en même tems, l'armée des Confédérés de Guyen-

(*a*) Thibaud de Neuchatel, Maréchal de Bourgogne, Rodolphe de Hœbert, Marquis de Rotelin & Claude de Montagu, Seigneur de Conches.

ne accourut auſſi au ſecours du Duc, elle avoit à ſa tête le Comte d'Armagnac, le Sire d'Albret, (*a*) le Duc de Nemours, & montoit à 6000. hommes. 1465.

Ces deux ſecours n'étoient pas encore ſuffiſants pour tenir tête au Roi qui avoit des troupes plus nombreuſes & plus aguerries, mais c'en étoit aſſez pour arrêter ſes progrès & tirer la guerre en longueur. C'étoit ce que le Roi redoutoit ſur toutes choſes, étant rappellé du côté de Paris par des motifs preſſants.

De Monluçon où il étoit encore, il envoya Ives du Fou vers le Duc de Nemours lui demander une entrevue. C'étoit celui des Confédérés qu'il croyoit pouvoir regagner le plus aiſément comme celui qu'il avoit le plus *Cab. de Louis XI.*

(*a*) Alain Sire d'Albret, Comte de Gaure, de Pentievre & de Perigord, Vicomte de Tartas & de Limoges.

comblé de bienfaits. On tint con-
1465. seil sur cette députation. L'Archevêque de Bourges qui étoit venu avec ces Princes, & l'un des plus zélés partisans de Monsieur, fut d'avis qu'au lieu d'accepter la conférence il falloit profiter de la confiance où étoit le Roi & aller subitement l'enlever à Monluçon.

Le projet étoit hardi & d'une exécution difficile, aussi ne fut-il point approuvé. Nemours consentit à voir le Roi, mais il demanda pour ôtage du Lau, l'un des favoris & Cominges. Le Roi les accorda sans balancer. Le Duc de Nemours vint le trouver, ce Prince n'oublia rien pour le ramener dans son parti & pour appaiser les autres Princes : ses efforts furent inutiles. Ceux du Comte d'Armagnac & du Sire d'Albret, furent plus efficaces auprès de du Lau, ils trouverent

le moyen de l'engager secretement dans leur parti, & de lui faire promettre de les servir dans quelque occasion importante. Du Lau devint par-là un ennemi mille fois plus dangereux que ceux qui étoient déclarés ouvertement contre le Roi, la confiance de ce Prince fournissoit à du Lau les moyens de lui nuire plus sûrement. 1465.

Il se préparoit de tous côtés de plus grandes diversions en faveur du Duc de Bourbon. Le Batard de Bourgogne (*a*) commença les hostilités en reprenant par la voie des armes Arleux & Crevecœur en Cambresis, dont le Roi l'avoit dépouillé l'année précedente. Le Comte de Charolois ayant fait la revue générale de son armée à la Fontaine au

Entrée du Comte de Charolois en France.

(*a*) Antoine, Seigneur de Beures.

Pire, en partit le 25. de Mai & séjourna trois jours à Honnecour. Enfin il entra en France le 29. & s'arrêta cinq jours à Rosel en Vermandois.

1465.

Diction. de Bayle.

Ce fut dans ce tems-là que les Liégeois & les habitans de Dinan leurs alliés envoyerent déclarer la guerre au Duc de Bourgogne. La témérité de ces peuples irrita plus ce Prince qu'elle ne le surprit. La conjoncture rendoit cette démarche moins hardie & très désagréable à ce Prince : le Comte de Charolois qui en fut instruit n'en interrompit point ses projets ; il comptoit qu'après avoir humilié le Roi, il auroit du tems & des moyens de reste pour punir cette insolence ; il continua sa route & arriva le trois de Juin à Bray sur Somme.

Le Comte de Nevers & le

Maréchal de Rohaut, (*a*) étoient chargés de défendre la Province; mais ils n'avoient pas des forces suffisantes. Ils ne trouvoient pas même les peuples disposés à les seconder; les partisans des Princes faisant valoir leur dessein d'abolir les impôts, & de procurer le soulagement du peuple. Ces deux Généraux firent tout ce qui dépendoit d'eux pendant que le Comte munissoit les principales Villes & qu'il veilloit aux mouvemens des habitans. 1465. C. de 1400.

Le Maréchal avec ce qu'il avoit de troupes, sortit de Peronne & observoit la marche des Bourguignons, côtoyant leur armée, paroissant tantôt à la tête, *Com. l. 1 c. 2.*

(*a*) Joachim Rohaut, Maréchal de France, Seigneur de Chatillon, Sire de Gamache, né auprès de Thouars en Poitou, de Jean Rohaut & de Jeanne de Bellay, avoit épousé Françoise de Volvire.

tantôt à la queue, quelquefois
1465. ſur les ailes, faiſant la manœuvre d'un chef expérimenté qui cherche à profiter des moindres hazards.

Le Comte de Charolois s'embaraſſoit peu de ces mouvemens, il ne ſouffroit point qu'aucun ſoldat de ſon armée s'écartât, publiant qu'il ne venoit que pour les intérêts de la nation; il faiſoit payer régulierement tout ce qu'il prenoit & ne commettoit aucune hoſtilité: Villes, Payſans, perſonne n'étoit allarmé. On laiſſoit entrer des pourvoyeurs dans les Villes. Il ſembloit qu'il fût un Allié & qu'il marchât dans un Païs ami.

Le ſix de Juin, il paſſa la Somme & alla à Lihons en Santerre,
Chr. ſcand. où il ſéjourna juſqu'au dix. Il détacha de ſon armée le bâtard de Bourgogne pour aller ſoumettre Roye & Mondidier. Roye ouvrit

ſes portes : le Comte s'y rendit & y fit publier l'abolition de tous les impôts nouveaux, ſur-tout celui de la Gabelle, faiſant vendre le ſel au prix du marchand : ſpectacle ſéduiſant pour les peuples & qui lui concilioit tous les cœurs. Il tint la même conduite dans toutes les Villes & dans tous les lieux où il ſe rendit maître. Le 20 de Juin il aſſiégea le Château de Beaulieu où le Maréchal avoit jetté une bonne garniſon qui ne tint que trois jours. Il prit enſuite la route de Noyon : les deux Généraux du Roi voyant l'ennemi prêt d'entrer dans l'iſle de France, ceſſerent leur manége inutile, ils allerent s'y jetter, le Maréchal dans Noyon, & le Comte dans Compiégne, pour défendre ces deux places ; c'étoit un expédient plus sûr pour retarder les progrès de l'ennemi. En même-temps on rompit les

1465.

Cab. de Louis XI.

Pere Anſelme.

1465. Ponts de Chamois & de Beaumont pour lui ôter deux passages sur l'Oise.

Chr. scand. Du côté du Gatinois, la garnison de S. Maurice qui obéissoit au Commandant que Damartin y avoit laissé, faisoit des courses dans tout le païs voisin & le désoloit: on envoya de Paris quelque Cavalerie & des Arbaletriers qui se joignirent aux Milices rassemblées par les Baillis de Sens & de Melun. Ces deux Chefs assiégerent cette place, & la forcerent de capituler.

Siége de Riom. *Com. liv. 1. chap. 2.* Le Roi qui ignoroit encore les progrès du Comte de Charolois s'opiniâtroit à soumettre le Duc de Bourbon. Malgré les deux renforts que ce Duc avoit reçus, il n'osoit tenir la campagne devant le Roi. Il n'avoit point d'argent pour soudoyer ces deux Corps auxiliaires qui, vivant aux dépens du païs, le fouloient ex-

trêmement & faiſoient crier les peuples. Le Cardinal de Bourbon ayant fait entrer dans Moulins les Bourguignons, il ne fut plus queſtion d'entreprendre le ſiége de cette place. Le Roi ſe rabbatit ſur Riom qu'il alla inveſtir avec 25 mille hommes. L'entrepriſe étoit aſſez hardie, le Duc & tous les Princes ſes alliés s'y étoient renfermés pour la défendre. La valeur & l'expérience des troupes Royales eût rendu leur réſolution inutile, ſi le Roi eût eu le tems de ſuivre ce ſiége dans les formes; mais il recevoit de jour en jour de plus fâcheuſes nouvelles de Picardie & de Bretagne. Il vit avec grand plaiſir la Ducheſſe de Bourbon deſirer de renoüer des propoſitions d'accommodement: le Duc ſon mari y donna les mains dans la crainte d'être opprimé, & voyant avec douleur que le fardeau de la guer- 1465.

re eut commencé de tomber ſur lui.

1465.

Priſe du Pont Sainte Maixence &de Lagny, par le Comte de Charolois.

Le Comte de Charolois laiſſant à côté Noyon & Compiégne, où il comprenoit qu'il trouveroit trop de réſiſtance, coucha à Beſons le 25 de Juin, paſſa le 26. à S. Remi en Beauvoiſis, & s'arrêta le 27 à Frenoy, ſans doute juſqu'à ce qu'on eût conclu le marché avec Muderey qui commandoit à Pont Ste. Maixence ; il n'étoit que Lieutenant de d'Ermenonville (a) qui en étoit Gouverneur. D'Ermenonville n'étant pas trop homme de guerre, s'étoit repoſé, pour la défenſe de cette place, ſur Muderey, vieux Officier de réputation. Muderey n'ayant fait dans le ſervice, qu'une médiocre fortune, ſaiſit l'occaſion de s'enrichir. Il vendit la place au Comte. Pour colorer ſa

Chronique de 1400.

Com. l. 1. c. 3.

(a) Pierre l'Orfévre, Seigneur d'Ermenonville.

trahiſon, il ſe mit au nombre des mécontents & embraſſa la ligue. 1465.
Il rendoit au Comte un ſervice eſſentiel: il eût été embarraſſé à paſſer l'Oiſe & eût conſumé beaucoup de tems, s'il lui eût fallu former un ſiége régulier devant Ste. Maixence.

Le 30. de Juin, le Comte fit paſſer l'Oiſe à toute ſon armée ſur le Pont de Ste. Maixence, d'où il s'étendit dans l'iſle de France ſans la moindre difficulté. Il vint coucher à Baron ſur l'Onette, petite riviere qui paſſe à Senlis; il y reſta deux jours, pendant qu'un détachement alla ſoumettre Damartin, Nantouillet & toutes les petites places voiſines. Le deux de Juillet, l'armée campa à quatre lieües de S. Denis à Mitry. Un autre détachement s'empara de Lagny ſur Marne; poſte important pour la conduite des vivres dans Paris, & à la con-

Chron. de 1400.

Chr. ſcand.

1465. ſervation duquel on auroit dû pourvoir avec plus de précaution. On y publia auſſi-tôt l'abolition des impôts, le débit du Sel au prix du marchand; & on y brula tous les Regiſtres des Aydes, feu de joie pour les Peuples. Les Pariſiens en euſſent fait volontiers de pareils, ſi la force ne les eût retenus.

Le Maréchal de Rohaut ſe jette dans Paris. *Chr. ſcand.*

Malgré les précautions qu'on avoit priſes à Paris, l'effroi & l'épouvante commençoient de s'y répandre. Le Dimanche 11. de Juin, on y avoit fait une Proceſſion generale, on y avoit porté les Chaſſes de Sainte Geneviéve & de S. Marcel, ce qu'on n'a accoutumé de faire que dans les plus grandes calamités. L'Olive, Docteur de Sorbonne, qui avoit prêché, n'avoit point parlé dans ſon ſermon de l'approche des Bourguignons; il avoit dit ſeulement que cette Proceſſion ne

ne ſe faiſoit que pour demander à Dieu la ſanté du Roi, d'heureuſes couches pour la Reine, l'union des Princes & une abondante récolte. Mais quelques jours après on ne diſſimula plus le péril & on avoua que le Comte de Charolois s'approchoit de Paris avec une puiſſante armée. 1465.

Alors on fit toutes les diſpoſitions pour ſoutenir un ſiége. On tint un conſeil à l'Hôtel de Ville, on ordonna que ſix portes (*a*) de la Ville ſeroient fermées & qu'on feroit le guet la nuit ſur les Parapets. Le 24 de Juin on commanda à chaque Bourgeois ſous peine de priſon & ſous une amende d'un écu, de tenir un ſceau d'eau devant ſa porte. Le 25. on ordonna d'étendre les chaînes pour qu'elles puſſent être ten-

(*a*) Les portes de S. Martin, de Montmartre, du Temple, de S. Germain des Prez, de S. Victor & de S. Michel.

dues dans un moment ſelon l'oc-
1465. caſion: & on envoya des billets à tous les chefs de famille pour tenir leur armes prêtes.

Cab. de Louis XI. Le Maréchal de Rohaut ayant appris que le Comte de Charolois avoit paſſé l'Oiſe, jetta 500. Archers dans Peronne, partagea l'arriereban de l'iſle de France entre cette Ville, Noyon & Compiégne: ayant laiſſé au Comte de Nevers le ſoin de veiller ſur la ſûreté de la Picardie, il ſe retira dans Paris avec 110. lances. Le jeune Baluë, frere de l'Evêque d'Evreux, & qui faiſoit les fonctions d'Intendant des Finances, y entra avec lui le 30. de Juin.

Chr. ſcand. A meſure que les Bourguignons avançoient, on redoubloit à Paris les précautions. Vers le premier de Juillet, on ordonna un Guet de 200 Chevaux pour faire la ronde autour des murs

depuis minuit juſqu'au jour : cette garde avoit chaque jour un nouveau Commandant. Le 2. le Maréchal la commença avec l'Evêque d'Evreux, au bruit des Clairons, Trompettes & des autres inſtruments de guerre contre la coûtume obſervée dans ces ſortes de rondes de les faire en ſecret ; mais on étoit bien aiſe d'épouvanter les mal intentionnés, & que perſonne n'ignorât ces mouvemens. 1465.

Le 4. on commanda à chacun d'enfermer ſes chiens ſur peine de la vie, & de tenir chaque nuit une lanterne allumée ſur ſes fenêtres. Le Maréchal d'Armagnac & le Seigneur de S. Simon (*a*) entrerent dans Paris pour ſervir à ſa défenſe ſous le Maréchal de Rohaut. Normanville y avoit auſſi la qualité de Lieutenant Général.

(*a*) Gilles de S. Simon, Bailly de Senlis

1465. Traité de Moiſſiat e Bourbonnois. *Com. l.* 1. 2.

En Bourbonnois, le ſiége de Riom continuoit, mais foiblement, le Roi vouloit plutôt épouvanter les Princes qui s'y étoient enfermés, qu'il n'eſpéroit les réduire. Il étoit inſtruit de la marche des Bourguignons. On lui mandoit encore du Maine que le Duc de Bretagne étoit prêt d'entrer en France : quelles ſuites n'eût point eûes la jonction de ces deux armées ! Paris tout rempli de mécontents leur eût peut-être ouvert les portes. Le reſte du Royaume eût *ſuivi* ſon exemple, & Louis eût été forcé de ſe livrer à leur diſcretion. L'autorité Royale n'avoit jamais été en un plus grand danger. Qui ſçait même juſqu'où les Vainqueurs n'euſſent pas porté leur audace ! C'étoit une néceſſité indiſpenſable de s'accommoder avec les Princes aſſiégés pour courir au ſecours de Paris & du Royaume.

Les Princes enfermés dans Riom, ignoroient les progrès du Comte de Charolois, & l'extrémité où le Roi étoit réduit. Ils étoient preſſés, ſans argent, avec peu de vivres, dans une aſſez mauvaiſe place. L'intelligence que le Duc de Nemours entretenoit avec du Lau, étoit leur derniere reſſource. Ce Duc avoit formé le projet d'enlever le Roi; du Lau devoit lui faire ſçavoir les démarches de ce Prince, & s'il y avoit lieu de réuſſir dans une ſi grande entrepriſe qui eût tout d'un coup terminé la guerre. Le caractére défiant du Roi, fit échoüer l'entrepriſe. Les Confédérés renonçant à cette eſpérance, entrerent dans les voies d'accommodement que la Ducheſſe de Bourbon propoſoit. Nemours envoya Lanſſac porter au Roi un projet concerté avec les Princes. On dit que Lanſſac con- 1465.

ſulta encore ſecretement du Lau
1465. ſur l'enlevement, mais qu'ayant ſçu qu'il n'y avoit aucune eſpérance de ſuccès ils prirent enfin le parti de traiter.

C. ſcand. On s'aſſembla au Château de Moiſſiat. La conjoncture ne permit à aucun des deux partis de chicanner. Le Roi pardonna tout & reçut en grace les quatre Princes ; ils lui jurerent une fidélité inviolable, lui promirent de ſe rendre médiateurs, & jurerent que ſi les Confederés ne l'acceptoient pas, les quatre Princes les abandonneroient & ne prendroient jamais les armes contre le Roi. Les inſtrumens du Traité furent doubles, ils s'obligerent à l'exécuter devant deux Notaires Apoſtoliques, & ſe ſoumirent à l'excommunication, ſi tous, ou l'un d'eux y contrevenoient. C'étoit une formule uſitée en ce ſiécle ſans lier les contractans :

la politique fournit aux hommes assez de prétextes pour rompre les engagemens les plus saints. 1465.

Le Roi fit partir sur le champ le Chevalier du Guet, (*a*) pour porter à Paris la nouvelle de ce Traité. Il y arriva le 4. de Juillet & rendit au Prevost des Marchands (*b*) des Lettres que le Roi écrivoit à la Ville; il y remercioit les habitans des preuves de leur affection & se servoit des expressions les plus flateuses, ajoutant qu'il seroit à Paris dans 15. jours avec son armée.

La Ville pour témoigner la joie de ces heureuses nouvelles ordonna pour le 6. de Juillet une Procession générale.

Le Roi suivit de près le Chevalier du Guet, il partit pour Paris avec toutes ses forces; c'é-

(*a*) Jean de Harlay, Chevalier du Guet.
(*b*) Henri de Livry, Prevôt des Marchands.

toit un coup de partie d'empêcher que l'armée de Bretagne ne joignît celle des Bourguignons. 1465.

Le Comte de Charolois devant Paris.

Ceux-ci qui avoient une grande avance arriverent bien plutôt devant Paris. Le 4. de Juillet, le Comte de Charolois partit de Mitry & s'avança vers S. Denis, qui ne se trouvant pas en état de défense, lui ouvrit ses portes. On croit qu'il y reçut le Coudrai-Monins, (a) que le Roi qui craignoit toujours les intelligences des Confederés dans Paris, avoit envoyé au Comte pour entamer quelque négociation. Le Comte fier des heureux commencemens de son expédition, n'écouta rien; il resta deux jours à S. Denis pour faire ses dispositions, pour attendre des nouvelles de Monsieur & de celles

Chronique de 1400.

Pere Anselme.

(c) Louis du Puy, Seigneur du Coudray-Monins, Chambelan du Roy, Senechal de la Marche, Gouverneur de Chatéleraud.

du Duc de Bretagne. Le Vice-Chancelier, Rouville, lui produiſoit de tems en tems des lettres du Duc qui marquoient qu'il étoit en marche & qu'il arriveroit bientôt. L'effet ne ſuivoit point, cette lenteur cauſoit au Comte un chagrin qui auroit été plus vif s'il eût ſçû que ces lettres n'étoient que des blancs-ſeings que ce fin Normand rempliſſoit ſuivant le beſoin, pour amuſer le Prince & ſes Officiers Généraux. 1465.

Le 6. de Juillet, on prit 22 Chevaux chargés de Marée qui alloient à Paris, mais un parti qui étoit allé pour inſulter Saint Cloud, fut repouſſé avec perte. *Chr. ſcand.*

Il y avoit dans Paris une grande multitude de Peuple, ſans diſcipline & aſſez mal armée. Le nombre de gens de guerre ſous le commandement de Normanville, Lieutenant général du Roi

Attaque du Fauxbourg Saint-Denis. *Pere Anſelme.*

& du Maréchal de Rohaut, étoit
1465. fort petit & incapable de faire une longue défenſe ; une bonne artillerie & des fortifications aſſez régulieres pour le tems, loin d'arrêter le Comte, exciterent
Chr. ſcand. ſon jeune courage. Dès le Dimanche 7. de Juillet, pluſieurs détachements vinrent caracoler devant Paris & furent reçus à grands coups de canons dont il y eut pluſieurs Cavaliers de tués.
Cabinet de Louis XI. Quelques violences que les troupes firent à S. Denis, preſque inévitables à la guerre, déterminerent le Comte à les en tirer & à avancer chemin pour aller au devant du Duc de Bretagne.

Com. l. 1. c. 2. Il voulut auparavant faire un ſecond effort contre la Ville, il s'en approcha le Lundi 8. avec toute ſon armée & ſon artillerie ; il envoya quatre Hérauts à la porte S. Denis, où commandoient d'Ermenonville & Cer-

celles (*a*) demander des vivres & la permiſſion de paſſer dans Paris. Ils ajouterent, que ſi on refuſoit le paſſage, l'armée le prendroit par force. 1465.

Pendant qu'on écoutoit ces Hérauts à qui on n'étoit pas diſpoſé de rien accorder, le Comte fit ſonner la charge, & on attaqua ſubitement la Ville; l'avant-garde pouſſa ſi vivement ſa pointe, qu'elle pénétra juſqu'à S. Lazare: elle vouloit gagner la barriere & forcer la porte S. Denis. Tout ceda à ce premier effort; les Pariſiens furent ſurpris & effrayés; le menu peuple fuyoit, épouvanté; l'artillerie des Bourguignons tiroit en même-tems; les traits voloient de toutes parts, & ſi ce déſordre eût continué, cette grande Ville couroit riſque d'être emportée. Mais le Maré- *Chr. ſcand*

(*a*) Jean de Popaincourt, Seigneur de Cercelles.

1465. chal de Rohaut étant ſurvenu avec ce qu'il avoit de troupes reglées, repouſſa les Bourguignons, & regagna le terrein dont ils s'étoient emparés; l'artillerie de la Ville les foudroyoit de tous côtés : tout le monde reprit cœur, & le Comte fut obligé de faire ſonner la retraite.

Les Bourguignons s'étant retirés, ſe mirent en bataille, le Comte tint Conſeil, Haubourdin & tous les Gens de guerre, lui conſeilloient de faire recommencer l'aſſaut, & l'aſſuroient du ſuccès n'ayant à combattre qu'une vile populace, déja effrayée, & à ſe rendre maître d'une Ville ſans fortifications réguliéres. Ils ne ſçavoient pas que depuis peu de tems on en avoit fait de très-bonnes. Le Comte mieux inſtruit ne jugea pas à-propos de déférer à cet avis qui n'eût fait que redoubler la honte

& la perte des Bourguignons : il reprit le chemin de S. Denis. Il y eut plusieurs Soldats de part & d'autre tués dans cette attaque, mais personne de considération. 1465.

Le lendemain 9. de Juillet, on tint un nouveau Conseil à S. Denis, pour décider si on continueroit d'aller au devant de Monsieur & du Duc de Bretagne, ou si on s'en retourneroit. Le plus grand nombre étoit du dernier avis & remontroit que le rendez-vous avoit été fixé au 10. que le Duc de Bretagne y manquant, on étoit quitte envers lui de tout engagement : qu'on se trouvoit au milieu de la France fort exposé, sans vivres, & sans aucune place qui pût servir de retraite. Le Comte de S. Paul soutenoit au contraire qu'il y auroit de la honte à abandonner une entreprise si heureusement

Prise de S. Cloud, par le Comte de Chabrolois. *Com. l. 1. c. 2.*

commencée & preſque exécutée;
1465. que le terme du rendez-vous n'étoit pas encore paſſé, que, ni Monſieur, ni le Duc de Bretagne n'y manqueroient pas. Rouville de ſon côté, continuoit à remplir ſes blancs-ſeings qui aſſuroient que les deux Princes s'approchoient. Le Comte qui y ajoutoit foi, décida qu'il falloit continuer l'entrepriſe. Tous les Chefs & même les ſoldats fatigués d'une marche ſi longue & ſi périlleuſe en furent indiſpoſés contre le Comte de S. Paul, & en murmuroient tout haut contre le Vice-Chancelier.

Chr. ſcand. Un détachement paſſa la Seine, & voulut inſulter S. Cloud; il fut encore repouſſé. Le lendemain 10. le Comte de S. Paul y conduiſit la plus grande partie de l'armée & toute l'artillerie; elle fut en batterie à ſix heures du ſoir, il y eut bientôt bréche;

& le Comte fit donner un assaut si vif, que le Gouverneur capitula sur le champ. C'étoit un Bourgeois de Paris, peu accoutumé à de pareilles occasions ; il consentit de demeurer entre les mains des Confédérés, jusqu'à ce que les Parisiens eussent rendu cinq ou six prisonniers qu'ils avoient fait ce jour-là sur les Princes. 1465.

La force n'ayant pas réussi contre Paris, le Comte de Charolois voulut tenter la négociation, s'appuyant sur le grand nombre de mécontens qui y étoient, & principalement sur les intelligences qu'il y entretenoit ; il vint loger à Boulogne, où il reçut un billet d'une femme de qualité, qui lui mandoit que le Roi avoit quitté le Bourbonnois & qu'il s'avançoit à grandes journées contre les Confédérés : le Comte n'avoit pas de tems à per- *C. de 1400. Com. l. 1. c. 2.*

dre pour ſonder les cœurs des
1465. Pariſiens.

Chr. ſcand. Il envoya à Paris, le 12. de Juillet, deux Hérauts, prier les Magiſtrats de nommer des députés pour venir le trouver: il promettoit de leur confier les motifs qui lui avoient fait prendre les armes, & qui l'avoient conduit juſqu'aux portes de Paris. On aſſembla auſſi-tôt le Conſeil de l'Hôtel-de-Ville, il y fut réſolu qu'on y choiſiroit ces Députés, mais qu'avant qu'ils allaſſent trouver le Comte, il falloit qu'il donnât des ôtages pour leur ſûreté, & qu'on lui notifiât que les Députés ne vouloient rien apprendre de lui, qu'à condition de le rapporter au Roi où à ſon Conſeil.

Les deux Hérauts demanderent qu'il leur fût permis d'acheter de l'encre, du papier & du parchemin, ce qui leur fut ac-

cordé. On ne comprend pas par quel caprice on leur refuſa du ſucre & quelques épiceries. Les Pariſiens avoient-ils peur qu'on ne les accusât d'avoir fourni des vivres à l'ennemi. Les Confédérés furent indignés de ce refus, & le Comte rejetta les conditions qu'on vouloit lui impoſer, pour ſa conférence avec les Députés. 1465.

La Dame qui avoit informé le Comte, de la marche du Roi, étoit bien inſtruite. Ce Prince qui craignoit pour Paris, étoit parti de Moiſſiat vers le 2. de Juillet, & faiſoit toute la diligence qui pouvoit convenir à une armée qu'on veut ménager. Elle faiſoit ſon uniqûe reſſource: 50 lances de l'ariereban de Dauphiné, l'avoient joint, & comme il ne menoit avec lui aucune artillerie, ſa marche étoit moins embarraſſée ; il paroît qu'il en prit quelques piéces dans les Vil- Marche du Roi vers Paris. *Com. l. 1. c. 2.* *Ch. 3.*

les où il paſſa. Son principal ob-
1465. jet étoit de prévenir le Duc de Bretagne, & d'empêcher ſa jonction avec le Comte de Charolois ; il ſentoit tout le péril de cette jonction, capable de faire chanceler le Trône.

C. ſcandal. Il ordonna à la Borde & à Couſinot, de prendre les devants pour inſtruire les Pariſiens de ſa marche. Il chargea ces deux Gentils-hommes de lettres pour les Magiſtrats qui n'étoient proprement que des lettres de créance. Ces deux Envoyés dirent au Conſeil de Ville, que le Roi comptoit être à Paris le 18 de Juillet, qu'il ſacrifieroit tout pour courir à ſon ſecours, & qu'il aimeroit mieux avoir perdu la moitié de ſon Royaume, que de voir arriver quelque malheur à ſa bonne Ville de Paris. Couſinot dit encore, que le Roi prioit qu'on pourvût au logement des trou-

pes & qu'on fixât les vivres à un prix raisonnable. Le Prevôt des Marchands promit de donner tous les ordres nécessaires pour satisfaire le Roi. 1465.

En même-tems que le Comte de Charolois étoit devant Paris, que le Roi se hâtoit d'y accourir du fonds du Bourbonnois, le Duc de Bretagne partoit des frontiéres de son païs. Les difficultés de rassembler sa Noblesse & ses troupes, l'avoient empêché de tenir parole, il ne fut en état de partir que vers le 9. de Juillet. Après avoir fait sa revue à Chateaubriant, il se trouva à la tête de dix mille six cents hommes très-bien en ordre & presque toute Cavalerie; il avoit aussi quelques pieces de Campagne: tout rendoit cette armée redoutable. On y voyoit Monsieur, Duc de Berry, & les plus grands Capitaines de France, le Comte

Marche du Duc de Bretagne.

Com. l. 11. c. 3. d'Argentré

de Dunois, le Seigneur de Loé-
1465. hac, le Comte de Damartin, qui
Comines, ibid. du Bourbonnois étoit paſſé en Bretagne, le Comte de Sancerre (*a*) & une infinité d'autres, tous animés d'un deſir de vengeance contre le Roi qui avoit ôté aux uns leurs charges, aux autres leurs dignités & leurs appointemens, & à Damartin ſes terres & la liberté.

Chr. ſcand. Le Roi de Sicile & le Comte du Maine, qui avoient ſous eux l'Amiral & le Seigneur de la Borde, étoient ſur la frontiére de Bretagne avec 800. hommes d'armes pour s'oppoſer à la marche des Bretons. Lorſqu'ils le virent entrer dans le Maine & marcher droit à eux, ils reculerent peu-à-peu, n'oſant pas, plus foibles de moitié, en venir à une action. Ils ſe tenoient ſeulement devant eux à trois ou quatre

(*a*) Antoine de Beuil, Comte de Sancerre.

lieues pour les intimider & pour être à portée de profiter du moindre déſordre. 1465.

Eſpoir inutile, l'armée Bretonne conduite par d'excellents Chefs, marchoit ſans s'écarter, & gardant bien ſes rangs. Les Royaliſtes s'éloignoient toujours; les Bretons prenoient réguliérement le ſoir le logement que les François avoient occupé le matin; il ſembloit que ceux-ci ne fuſſent que leurs fouriers. *d'Argentré.*

Le Roi de Sicile que ſon âge ne rendoit pas ſuſceptible d'une longue fatigue, quitta l'armée & ſe retira à Angers. Le Comte du Maine continuoit ſa manœuvre, & en ſe retirant s'approchoit inſenſiblement de la route du Roi. Le Duc de Bretagne paſſa le ſoir à Bouchemaine, entrant dans l'Anjou. Le Comte alloit toujours devant lui à pareille diſtance. Les Bretons traverſerent

l'Anjou & la Touraine: comme ils furent prêts d'entrer en Beauce, le Comte qui jugea que tout ce qu'il faiſoit étoit inutile, & qui apprit que le Roi étoit déja dans l'Orléanois & par conſéquent en état de ſe poſter entre les Bourguignons & les Bretons, alla le joindre avec toutes ſes forces.

1465. *Comines, ibid.*

Les Bretons continuerent tranquilement leur marche; dans toutes les Villes où ils paſſoient, le Duc & les Princes faiſoient crier à ſon de trompe *liberté, rabais de tailles, abolitions de tous impôts nouveaux*, ainſi qu'avoit fait de ſon côté, le Comte de Charolois, & que la ligue l'avoit concerté.

Approche des armées.

Le 15 de Juillet, dès la pointe du jour, le Comte de Charolois & toute ſon armée décamperent de Boulogne & allerent paſſer la Seine ſur le Pont de S. Cloud, le Comte de S. Paul conduiſant

Com. l. 1. p. 2.

l'avantgarde. Leur deſſein étoit d'aller en avant pour joindre Monſieur & le Duc de Bretagne qui ne pouvoient être fort éloignés aux termes des lettres que faiſoit voir Rouville & qui, toutes ſuppoſées qu'elles étoient, avoient beaucoup de vraiſemblance. 1465. *C. de 1400.*

Le Roi étoit arrivé le 14. à Orléans, où, pendant qu'il faiſoit repoſer ſon Infanterie, il ordonna aux Gendarmes de défiler vers Eſtampes. Il la ſuivit de près & apprit en chemin que le Comte avoit paſſé la Seine. Il fut joint alors par le Comte du Maine, il précipita ſa marche, ſentant l'armée Bretonne derriere lui, dont il craignoit tant la jonction avec le Comte de Charolois. *P. Daniel.*

Par l'arrivée des troupes du Comte du Maine, le Roi ſe trouva à la tête de toutes les Compagnies d'ordonnances de ſon

1465. Royaume, qui montoient à 2200. hommes d'armes & environ 14000. Archers à cheval. Il y avoit outre cela l'arriéreban de Dauphiné, commandé par le Baron de Saſſenage dont la Sœur avoit été aimée du Roi lorſqu'il étoit dans cette Province, encore Dauphin en 1454.

On comptoit dans cette armée un grand nombre de Seigneurs qui ne s'étoient pas laiſſé ſéduire par l'exemple des Confédérés & dont la fidélité devoit être d'autant plus chere au Roi. Le Comte du Maine ſon Oncle, les Comtes du Perche (*a*) & de Vendôme Princes du Sang, l'Amiral de Montauban, le grand Sénéchal Brezé, le Comte de Penthiévre, (*b*)

(*a*) René d'Alençon, Comte du Perche, fils du Duc d'Alençon, & Jean II. de Bourbon, Comte de Vendôme.

(*b*) Jean II. de Broſſe, Seigneur de Bouſſac & de S. Severe, Comte de Penthiévre à cauſe de ſa femme Nicole de Blois.

Barbazan,

Barbazan, (*a*) Salazar, (*b*) Coligny, (*c*) S. Simon, (*d*) d'Etoutteville, (*e*) & la Riviére (*f*). 1465.

Ces forces quelque conſidérables qu'elles fuſſent, n'empêchoient pas le Roi d'être dévoré des ſoucis les plus cuiſans. Tant d'ennemis en campagne contre lui & la difficulté d'arriver à Paris, n'étoit pas ce qui l'agitoit de plus. Il craignoit cette même Nobleſſe armée pour

(*a*) Jean de Faudoas, Baron de Barbazan.

(*b*) Jean de Salazar, Chevalier Eſpagnol, Conſeiller & Ecuyer du Roi, Seigneur de S. Juſt, Capitaine de 100. hommes d'armes qui avoit épouſé Marie Batarde de la Tremoille, & avoit bien ſervi Charles VII.

(*c*) Jean III. Seigneur de Coligny & de Chatillon-ſur-Loing.

(*d*) Jean II. Seigneur de Rouvroy, Seignenr de S. Simon.

(*e*) Robert d'Etoutteville, Seigneur de Beine.

(*f*) Poncet de la Riviere, Chevalier, Bailly de Monferand, Maire de Bordeaux, né en Bigorre, confident du Roi avec du Lau & d'Urſé.

le défendre, & qu'elle n'eût de
1465. ſecrets engagemens avec les Confédérés. Il ſoupçonnoit ſurtout le Comte du Maine & le grand Sénéchal. Il croyoit que le premier auroit pu mieux manœuvrer pour arrêter la marche des Bretons; il avoit offenſé le ſecond, & le bruit couroit qu'il avoit ſigné la ligue. Pour s'en éclaircir, quelquefois la vérité échappe à travers les nuages de la diſſimulation, il lui demanda comme en riant, s'il avoit donné ſon ſeing aux Confédérés. Brezé qui joignoit à la plus haute valeur & à la ſcience de la guerre un enjouement qui le rendoit, par ſes bons mots, les délices de la Cour, répondit au Roi ſur le même ton. *Oui, Sire, ils ont mon ſeing, mais qu'ils le gardent; vous avez mon bras & il combattra pour vous.* La naïve plaiſanterie de cette réponſe, diſſuada

Diction. de Bayle.

le Roi, Brezé ne pouvoit, quelque parti qu'il eût pris, répondre autrement. La vérité chez les habiles gens, se cache quand il le faut, sous les apparences de la raillerie. On l'accusoit de n'avoir pas quelquefois épargné le Roi. Un jour qu'il montoit un double Bidet, Brezé lui avoit dit *que ce Cheval étoit le plus robuste du Royaume.* Comment cela, dit le Roi, *c'est qu'il porte votre Majesté & tout son Conseil.* Sous le voile de la louange la plus fine, le grand Senéchal reprochoit au Roi le mépris qu'il faisoit du Conseil de ses Ministres & de ses plus fideles serviteurs. 1465.

Le Roi s'approchant toujours des Confédérés, tint Conseil sur le parti qu'il devoit prendre, il y eut divers avis, les uns pour la bataille, les autres pour l'éviter. Le Roi ne les demandoit

1465. que pour la forme, il avoit pris la réſolution de ne point s'expoſer à une bataille, dont les ſuites trop dépendantes du hazard le pouvoient jetter dans le plus grand péril; il vouloit ſeulement ſe rendre à Paris, d'où il donneroit ſes ordres avec plus de sûreté & de tranquilité aux affaires de ſon Royaume & d'où il pourroit mieux renverſer tous les projets de la ligue. On ne ſçait s'il ſe laiſſa pénétrer, mais en ſortant du Conſeil, le grand Sénéchal dit à un de ſes amis, en parlant du Roi & du Comte de Charolois. *Je les mettrai aujourd'hui ſi près l'un de l'autre, que le plus habile ne pourra les ſéparer.* Prétendoit-il acquérir de la gloire dans une journée qui alloit le rendre ſi néceſſaire? vouloit-il humilier le Roi en l'expoſant à toute la fureur de ſes ennemis & le contraindre à ſatisfaire tant

de Princes qu'il avoit offenſés?

L'Armée Royale continua de marcher, le grand Sénéchal étoit à l'avant-garde dont le Roi lui avoit donné le commandement. 1465. *Com. liv. I. c. 5.*

Celle du Comte de Charolois, après avoir paſſé S. Cloud, s'avançoit auſſi ſur le grand chemin d'Etampes. Il avoit communiqué aux principaux chefs, qu'une Dame lui avoit écrit de Paris, mais ſans la nommer. Ils connurent par-là que le Roi ne pouvoit être loin. Dans cette idée, le Comte ſe détermina à riſquer une bataille; peut-être étoit-il flaté de l'eſpoir de vaincre ſans le ſecours du Duc de Bretagne.

Le ſoir du 15 de Juillet, il alla loger à Lonjumeau, l'avant-garde que conduiſoit le Comte de S. Paul, avoit paſſé juſqu'à Montlhery qui eſt deux petites lieues au-delà. On avoit envoyé encore plus loin des Coureurs

1465. pour avoir des nouvelles de la marche du Roi. Ils firent un prisonnier, par qui on apprit que le Comte du Maine avoit joint le Roi un peu en deçà d'Orléans. Ce n'étoit pas les instruire tout-à-fait de la diligence que faisoit le Roi, quoiqu'on la dût supposer. Le Comte de Charolois se persuada que le Roi n'étoit pas encore prêt d'arriver.

On tint Conseil à Lonjumeau pour choisir le champ de bataille, on le fixa au lieu même où étoit campé le Comte. On renvoya sur le champ à Montlhery le Comte de S. Paul, pour en ramener les troupes qui y étoient restées.

Le Roi plus près qu'ils ne pensoient, déconcerta ce projet. Ces trois armées s'approchoient sans le sçavoir, car le Duc de Bretagne étoit déja aux environs d'Ably en Beauce.

Les armées en présence.

Ce jour là même 15. de Juil-

let, le Roi & ſon armée marchérent ſans s'arrêter, ſes troupes continuant leur chemin une partie de la nuit du 15 au 16. paſſerent dans ſon obſcurité, le Bois de Tréfou qui n'eſt qu'à deux lieues de Montlhery, on n'y paſſa pas ſans difficulté, le défilé étant aſſez étroit. Au ſortir de ce Bois, ſuivant le deſſein du Roi, de ne pas hazarder de Bataille, il falloit quitter le grand chemin & en prendre un à côté qui éloignât de l'armée Bourguignone; mais Brezé qui avoit ſes vues, fit égarer les guides en les ſubornant, ou en les trompant; l'avant-garde arriva à Châtre que le jour ne paroiſſoit pas encore; alors il n'y eut plus à reculer. On avança vers Montlhery pendant que le Roi repoſoit un moment à Châtre : la tête de l'armée parut au point du jour à la vue de Montlhery & découvrit l'avant-

1465. *Com. l. 1. c. 3.*

garde des Bourguignons campée
1465. dans le Valon un peu en deçà.

Com. ibid. A la premiere découverte, le Comte de S. Paul fit partir au grand galop un Courier pour en donner avis au Comte de Charolois. Il lui mandoit qu'il n'étoit plus poſſible d'aller le joindre ſans ſe couvrir de honte par une marche précipitée qui auroit l'air d'une fuite, ou ſans s'expoſer à être attaqué à ſon déſavantage.

Après cette précaution, il prit celle de faire faire à ſes troupes un retranchement de leurs Chariots, de faire mettre pied à terre à ſes hommes d'armes & à leurs archers. Ils ſe débotterent & planterent chacun un pieu devant eux. Diſpoſition pour le combat qu'on tenoit des Anglois à qui elle avoit été très-ſouvent ſalutaire. Rien ne ſéparoit les armées que Montlhery qui étoit à la droite des Bourguignons &

à la gauche des François, il y avoit un grand fossé bordé d'une haye devant ceux-ci, & à une petite demi-lieue du camp des Bourguignons un petit bois épais, mais qui pour le combat ne pouvoit leur être d'aucune ressource. 1465.

L'avis du Comte de S. Paul jetta le trouble dans l'armée du Comte de Charolois où il y avoit bien plus d'hommes que de soldats. L'ordre de la marche & de la bataille fut dérangé. On s'étoit imaginé qu'on auroit le tems de suivre toutes les dispositions qu'on s'étoit proposées, & que la bataille se donneroit comme un Tournois ou un combat à la Barriere. La peur succeda au trouble. On craignit le succès. On murmura contre les retardemens du Duc de Bretagne. On commença de comprendre que le Vice-Chancelier avoit amusé les

1465. Chefs & s'étoit joué de leur crédulité. On parloit assez mal & assez haut contre lui.

Le Comte de Charolois fit partir sur le champ & fort vîte son frere naturel Antoine, avec tout le corps qu'il commandoit pour aller joindre le Comte de S. Paul & le soutenir. Indécis sur ce qu'il devoit faire lui-même : il suivit enfin le Bâtard d'assez près, il n'y avoit point d'autre parti à prendre, il le joignit à 7. heures.

Dans la confusion de cette marche, le Vice-Chancelier de Bretagne se déroba aux yeux des Chefs & prit la route de Chartres par où il étoit naturel que vînt le Duc de Bretagne. Cette conduite pouvoit être excusée dans un homme de Robe peu propre aux combats, mais on dut trouver étrange le procédé de Muderey, Gouverneur de Pont Ste. Mai-

xence qui fuit avec lui. Mude-
rey craignoit de tomber entre les 1465.
mains du Roi qui ne lui eût pas pardonné ſa trahiſon.

L'armée du Roi ſe raſſembloit vis-à-vis celle des Bourguignons & ſe rangeoit à meſure qu'elle arrivoit. On voyoit déja tout le long du foſſé qui ſéparoit les deux armées, ſix enſeignes du Roi & *Com. l.* 1. environ 400 hommes d'armes. *c.* 4. Leurs Archers s'étant étendus juſqu'à l'un des coins de Montlhery & les Archers de la garde en occuperent le Château. Le terrein où ſe mettoient en bataille les deux armées, étoit très gras, tout couvert de bled, de féves & d'autres graines, eſpoir des Laboureurs.

Le Comte de Charolois approuva d'abord la diſpoſition où il trouva le corps de troupes du Comte de S. Paul, il fit mettre auſſi pied à terre à ſa Cavalerie.

1465. L'armée étoit dans un bel ordre & témoignoit beaucoup d'impatience d'en venir aux mains, ce qui flatoit l'ambition du Prince. Un moment après il désaprouva ce qu'il avoit fait, de concert avec le Comte de S. Paul, il fit remonter à cheval presque tous les hommes d'armes. En même-tems il donna l'ordre de bataille, prenant pour lui la droite du côté du château & donnant la gauche au Comte de S. Paul. Il fut arrêté que les deux ailes marcheroient en même-tems, mais qu'en chemin elles s'arrêteroient deux fois pour reprendre haleine, la marche étant très rude par rapport à la force & à la hauteur des grains prêts d'être coupés. On vouloit aussi faciliter la marche du peu d'Infanterie qui devoit suivre. Enfin on ordonna qu'on marcheroit en trois troupes successives à trois fois pour éviter la confusion.

Ce fut alors que le Comte ſuivant la coûtume, fit des Chevaliers. Entr'autres du Fay (*a*) & la Marche, celui-là même que le Roi avoit demandé qu'on lui livrât. 1465. *Pere Anſelme.*

Il reſta un corps de Chevaliers & d'Ecuyers à pieds, pour ſuivre ſans doute le premier plan. Dans ce corps étoient les Seigneurs Desquerdes, ſon frere & le jeune Lalain aſſez mal armé pour combattre à pied, mais qui avoit crû par-là trouver l'occaſion de ſe ſignaler. Rien ne diſtinguant plus le courage des gens de qualité que de ſe mêler avec ceux qui combattent à pied, leur valeur & leur confiance en augmentent. *Com. liv. 2. c. 3.*

Le Comte perdit beaucoup

(*a*) Evrard Bouton, Seigneur du Fay, Chambelan du Duc de Bretagne, & qui s'étoit voüé avec lui dans le voyage d'Outremer.

1465. de tems à tous ces changemens : ſi en arrivant il eût chargé les Royaliſtes qui n'étoient que 4. ou 500. hommes d'armes il les eût facilement enfoncés & eût jetté l'épouvante dans le reſte de l'armée ; le tems qu'il employa à ces différentes diſpoſitions, laiſſa à ſes ennemis celui d'arriver, de ſe ranger & de ſe préparer au combat. Il n'eſt point de circonſtances où il ſoit plus important de profiter du moment qu'à la guerre, on ne retrouve plus celui qu'on a laiſſé échapper.

Contay s'impatientant, quoiqu'un peu tard, de tout ce manége, dit au Comte que s'il vouloit avoir l'honneur de cette journée, il falloit ſe hâter d'attaquer l'ennemi. Il en expoſa les raiſons, en même-tems les principaux Chefs s'aſſemblerent autour du Comte. Le réſultat de ce con-

seil fut qu'on changea encore les mesures qu'on avoit prises, & qu'il y eut pour le combat de nouveaux arrangemens. 1465.

Bataille de Montlheri, le Mardi 16. de Juillet. *Com. l. 2. c. 3.*

Pendant que le Comte se proposoit tant de différentes manœuvres, les Archers des deux armées qui se trouverent trop près les uns des autres & presque dans Montlheri, commencerent la bataille. Les Archers du Roi, maîtres du Château, s'étendoient dans le Bourg; ceux des Confédérés en touchoient la tête. Riviere qui commandoit les premiers soldats d'élite, attaqua brusquement les Bourguignons, qui avoient à leur tête Lalain & du Maës, gens de naissance & d'expérience. L'escarmouche fut vive, il y eut bien du monde tué. Lalain en combattant vaillament perdit la vie à la fleur de son âge, & destiné à une grande fortune. Les Bourguignons qui se trouve-

rent en plus grand nombre ;
1465. firent reculer les François & ſe ſaiſirent d'une maiſon dont ils démonterent les portes qui leur ſervirent de remparts. De-là ils pénétrerent dans une rue où ils mirent le feu à un grand logis. Le vent en pouſſoit les flammes contre les Royaliſtes qui monterent à Cheval & ſe retirerent au Château. C'étoit un heureux prélude pour le Comte de Charolois.

Au bruit de cette eſcarmouche, aux cris des mourans & à la vûe des flâmes, le Comte donna le ſignal de l'attaque, il mena toute ſon aîle gauche contre la droite du Roi. Hommes d'armes, Archers, Infanterie, tout marcha ; mais ſans obſerver aucunes des diſpoſitions projettées. Par ce manque d'ordre, il ſembloit que ce Prince voulût perdre & ſacrifier toutes ſes troupes.

On ne pouvoit aller au combat en plus mauvais ordre. Le Comte de Charolois étoit à la tête de ſes hommes d'armes, tous à Cheval & avoit devant lui ſes Archers à pied. Les Archers dans ce ſiécle, où les armes à feu n'étoient pas encore d'uſage, faiſoient toute la force d'une armée par leur adreſſe à tirer des traits & à lancer le javelot. L'art en étoit venu des Anglois, les meilleurs Archers de l'Europe. On avoit auſſi appris d'eux à ne pas donner aux Archers des Chevaux d'un trop grand prix, de peur que la crainte de les perdre ne les rendît trop circonſpects & même qu'ils ne s'en ſerviſſent pour fuir plus promptement. 1465.

Le Comte emporté par le deſir de vaincre, courut contre les Royaliſtes, qui ayant paſſé par les deux côtés de la haye qui les

1465. ſéparoit des Bourguignons, marchoient en deux corps, l'un qui formoit l'aîle droite avoit le grand Sénéchal à ſa tête, l'aîle gauche étoit menée par le Roi lui-même. Une marche ſi rapide fatigua infiniment les Archers & l'Infanterie à qui le Comte ne donna pas un ſeul moment pour reprendre haleine. Il couroit avec 1200. hommes d'armes dont il y en avoit à peine 400. cuiraſſés & dont il n'y en avoit pas 50. qui ſçuſſent coucher une lance en arrêt. La longue paix dont avoient joui les Etats du Duc de Bourgogne, faiſoit leur ignorance. On remarquoit qu'ils n'avoient pas un ſeul valet armé; tant d'inconvéniens préparoient aux Bourguignons un mauvais ſuccès.

Arrivés à portée de mettre les lances en arrêts, au lieu de s'arrêter & de donner le tems aux

Archers de faire leur décharge, ils rompirent leur ordonnance, les laiſſerent derriere eux & ayant le Comte à leur tête ſe jetterent avec impétuoſité ſur les François qui ne purent ſoutenir une charge ſi furieuſe. Ceux qui s'y expoſerent furent tous renverſés morts. La hardieſſe & la valeur du Comte faiſoient paſſer dans tous les ſiens ſon feu & ſon activité. Comines (*a*) étoit auprès de lui, jeune-homme encore & qui faiſoit ſes premieres armes. Sans expérience & ne connoiſſant point le péril, il étoit dans une aveugle ſecurité. Il s'étonnoit qu'il y eût quelqu'un ſur la terre qui oſât ſe défendre contre le Comte de Charolois, qu'il croyoit le plus grand & le plus puiſſant Prince du monde. Idée naïve d'une jeuneſſe vive 1465.

(*a*) Philippe de Comines, Auteur des Mémoires.

& ignorante. Il apprit bien de-
1465. puis à penſer plus judicieuſe-
ment; cependant par les gran-
des choſes que fit alors le Com-
te, Comines ne ſe ſeroit pas
trompé, ſi la valeur & la har-
dieſſe étoient les vertus eſſen-
tielles d'un Capitaine.

Dans ce premier choc fut tué le Grand-Sénéchal (*a*), qui contre la volonté du Roi, avoit engagé la bataille : il n'étoit pas homme à reculer, & peut-être fut-il ſurpris de l'irrégularité du combat, qui ſouvent déconcerte les anciens Capitaines & prévaut ſur la diſcipline.

Com. l. 1. *c.* 4. La mort de ce chef mit le déſordre dans toute l'aîle droite du Roi. Rien ne put réſiſter à la fougue des 1200. hommes d'Armes du Comte de Charolois; il fit tout plier, terraſſa tout & en

(*a*) Pierre de Brezé, Seigneur de la Varenne, Grand-Sénéchal de Normandie.

très-peu de tems il vit ſes ennemis fuir devant lui. On mit au rang des fuyards (choſe honteuſe pour la Nation) un corps entier de 800. hommes d'Armes & parmi eux le Comte du Maine, le Seigneur de la Borde & bien d'autres qualifiés. Cette fuite étoit ſi étonnante qu'on ſoupçonna de trahiſon le Comte du Maine qui commandoit ces 800. hommes. Cette conduite fortifia la défiance que le Roi avoit de lui, même avant la bataille. Comines aſſure qu'elle étoit ſans fondement. C'eſt l'excuſer d'infidélité pour le charger d'un grand manque de tête ou de courage. Le Roi ne lui rendit plus depuis ſa premiere confiance : on doit convenir qu'une grande terreur avoit ſaiſi tous les François, *puiſqu'ils fuyoient avec tant de viteſſe & ſi peu de pudeur qu'ils coururent pendant* 1465. *Chr. ſcand.* *Saiſſel Comp.* *Com. liv. 1. chap. 9.*

1465. *deux jours ſans boire, ſans manger, & qu'il y eut un homme d'un grand rang qui ne s'arrêta qu'à Luſignan en Poitou, environ à quatre-vingts lieues du champ de bataille. Telles ſont les cataſtrophes à quoi on doit s'attendre, lorſqu'après une longue paix on voit combattre les peuples pour la premiere fois. Tous ces fuyards annonçoient par-tout la perte de la bataille.* Il faut excepter Barbazan du nombre des fuyards. Il fut bleſſé & pris par les Bourguignons. Lui & Salazar commandoient ſous Brezé.

En même-tems que le Comte de Charolois avec ſon aîle gauche attaquoit la droite des François, le Comte de S. Paul avoit marché contre l'aîle gauche que le Roi commandoit en perſonne & où étoit l'élite de ſon armée avec l'arriere-ban de Dauphiné & quelques Gendarmes Italiens

que le Duc de Savoye lui avoit envoyés. 1465.

Le Comte de S. Paul avoit avec lui ſon frere Richebourg & le Seigneur de Raveſtein. A la vûe des troupes du Roi, il leur ſembla que les leurs n'étoient point en nombre ſuffiſant pour ſe flatter de les vaincre. Mais trop engagés pour ſuſpendre l'attaque & n'ayant plus le tems d'attendre du renfort, Richebourg & Raveſtein qui avoient chacun les deux pointes de l'aîle droite, tomberent rapidement ſur les Royaliſtes qui les reçurent de bonne grace & les attaquerent à leur tour avec impétuoſité. Le choc fut rude dans cet endroit, il ſe fit de part & d'autre de belles actions. Le Roi s'y diſtingua plus qu'aucun des chefs de ſon armée & y courut ſouvent riſque de la vie. Le grand nombre enfin l'emporta. Les

Ste Marthe Hiſt. de la Tremoille.

Comines; l. 1. c. 3.

Chr. ſcand.

Com. ibid.

Bourguignons s'abandonnerent à
1465. leur tour à une fuite peu différente de celle de l'aîle droite Françoiſe. Il n'y eut plus ni ordre, ni combat. Le champ de bataille demeura au Roi & les campagnes ne furent couvertes que de morts, de fuyards & des vainqueurs qui les pourſuivoient; les uns couroient *tant que terre pouvoit les porter*, dit Comines. Les autres s'arrêtoient au camp, clos de chariots; un moment après ne s'y croyant plus en ſûreté, ils recommençoient à fuir. Il s'y arrêta cependant quelques Fantaſſins.

Chr. ſcand. Le Comte de S. Paul qui au milieu de cette déroute conſerva ſeul le jugement, tâcha en ſe retirant de garder quelque ordre & entra avec ce qui lui reſtoit d'hommes d'Armes, dans la forêt à demi-lieue en-deçà de Montlhery & où, à ſon exemple, pluſieurs

pluſieurs des fuyards ſe rallierent. Le reſte ne donna point de bornes à ſa terreur ; on couroit errant par les campagnes. Les uns tâchoient de gagner Pont-Sainte-Maixence, d'autres fuyoient du côté de Paris. Dans tous les lieux où ils arrivoient & par où ils paſſoient, ils publioient que le Comte de Charolois avoit été défait : un Seigneur de diſtinction ne débrida qu'au Queſnoy, ville preſque auſſi éloignée du champ de bataille que Luſignan. *C'étoit pour que tout fût égal entre les deux partis. Il eſt bien ſûr que ces deux Seigneurs, l'un au Queſnoy & l'autre à Luſignan, ne pouvoient pas ſe mordre*, dit encore Comines. 1465.

Com. l. 1. c. 4.

Le Roi crut alors avoir vaincu, tous les chefs le penſoient comme lui ; cependant le Comte de S. Paul n'étoit pas ſans eſpé-

1465. rance dans la forêt où il s'étoit retiré. Le Roi ainſi que le Comte ignoroit le ſuccès des deux autres aîles ; il s'agiſſoit de s'en éclaircir. Le Roi, quoiqu'il ne parût plus devant lui d'ennemis, ſe retira dans ſon premier poſte au-delà du foſſé. Son artillerie y étoit, le célebre Canonier Giraud avoit eu le tems de la mettre en batterie ; un détachement de l'aîle victorieuſe pourſuivoit les fuyards Bourguignons & s'engagea même trop loin dans cette pourſuite.

Si le Roi croyoit avoir vaincu ; le Comte de Charolois étoit dans la même illuſion ; mais bien plus fortement. Il continuoit dans les campagnes, au-delà de Montlhery, de pourſuivre les fuyards Royaliſtes, quoiqu'il n'eût qu'une poignée de monde avec lui & que ceux qu'il pourſuivoit fuſſent en bien plus grand nombre ;

mais la peur leur ôtoit la vûe & le jugement; encore cette poignée s'écartoit-elle à droite & à gauche pour piller dans les diverſes routes qu'ils prenoient. Inſenſiblement ce Prince ſe trouva accompagné de très-peu de perſonnes. Malgré cela il continuoit à frapper, à tuer & à épouvanter ces fuyards, dont aucun ne réſiſtoit; il courut juſqu'à une demi-lieue au-delà de Montlhery. 1465.

Sur le champ de bataille où le Comte avoit d'abord combattu, Contay & la plûpart des autres chefs étoient reſtés avec une partie des troupes, mais qui s'écartoient d'un côté & d'autre ſans vûes & ſans deſſeins. Il y a lieu de croire que ces chefs furent informés de l'avantage que le Roi avoit remporté ſur l'aîle droite. Contay qui vit le Comte ſi éloigné & l'armée preſque diſ-

parue, comprit l'excès du dan-
1465. ger qui les menaçoit, ſi l'armée Royale inſtruite de leur état & déja victorieuſe, venoit à tomber ſur eux : il partit pour en donner avis au Comte & le retirer d'une pourſuite ſi périlleuſe. En effet, il ne ſe pouvoit que les fuyards n'ouvriſſent enfin les yeux & qu'ayant honte d'être ſuivis par un ſi petit nombre, ils ne ſe ralliaſſent pour l'attaquer en même-tems que le Roi avec ſes troupes victorieuſes viendroit lui ôter tout eſpoir de retraite.

Antoine le Breton, Gentilhomme de Luxembourg, avoit fait les mêmes réflexions que Contay ; il l'avoit prévenu en ſuivant le Comte & en les lui repréſentant : mais le Breton étoit trop peu conſidérable pour être écouté. Fier de ſa victoire, voyant devant lui tout fuir & tout céder, le Comte ne put croire

qu'il reſtât encore des obſtacles à ſa gloire. Il continua ſa courſe rapide & furieuſe. Le Breton lui répéta en vain trois fois les mêmes choſes. Contay ſurvint qui les lui expoſa plus vivement. Le Prince perſiſtoit à ne le pas croire. Contay alors prit un ton d'autorité, qui ſied ſi bien à un vieux Officier, & força par-là le Comte de réfléchir ſur l'évidence du danger. Il en enviſagea enfin l'étendue & prit le parti de tourner bride pour regagner le champ de bataille, pour y raſſembler les vainqueurs & ſe mettre en état d'achever la victoire en attaquant l'aîle gauche du Roi, dont il ne ſçavoit pas au vrai le ſuccès. 1465.

Il éprouva alors les ſuites inévitables du déſordre où conduit un courage dépourvû de prudence. Il ne put jamais raſſembler que 100. Lances. Le reſte

étoit diſperſé. Il ne put même
1465. rappeller ceux qui étoient déja engagés à la pourſuite des François & à qui il arriva une partie de ce que Contay avoit prévû : courant & s'affoibliſſant en prenant divers chemins, ils firent remarquer leur petit nombre aux vaincus, qui tournerent viſage & en prirent pluſieurs priſonniers.

Le Comte ayant repris le chemin de Montlhery, rencontra un bon nombre de Fantaſſins Royaliſtes qui plierent devant lui. La prudence vouloit qu'il les négligeât en ſuivant ſon plan de rejoindre & de raſſembler ſon armée : mais toujours emporté par cette ſoif de vaincre, il ſe mit encore à les pourſuivre. Il penſa lui en coûter cher. Un d'entr'eux ſuivi de trop près, ſe retourna & donna au Comte, dans l'eſtomac, un coup d'une

eſpece de hallebarde qui l'eût percé, ſi ſa cuiraſſe n'y eût réſiſté. Il lui fit néanmoins une groſſe contuſion. Ce malheureux fut mis en piéces par les gens du Comte. Les autres Fantaſſins ſe ſauverent par les jardins de Montlhery, où la Cavalerie ne les put ſuivre. 1469.

Un plus grand danger l'aſſaillit bientôt. Paſſant aſſez près du château de Montlhery, il vit devant la porte les Archers de la Garde du Roi. Il ne lui falloit pas moins pour le détromper & pour lui ôter l'idée que toute l'armée du Roi fût en déroute. Revenu de ſa ſurpriſe, il ne put douter qu'il ne reſtât beaucoup à faire pour vaincre entierement. Cependant ces Archers ſe tinrent dans leur poſte, ſans être tentés par l'occaſion.

Le Comte avançoit toujours vers le champ de bataille où il

s'étoit trouvé le matin. Comme
1465. il ne marchoit pas en trop bon ordre, ſes hommes d'Armes s'écarterent de lui inſenſiblement; il n'avoit plus que quarante Lances, lorſque 160. Cavaliers Royaliſtes, de ceux apparemment qui s'étoient ralliés, l'attaquerent à l'improviſte, tuerent d'emblée d'Ognies (*a*) ſon Ecuyer tranchant, qui portoit le Guidon de ſes Armes, & jetterent l'épouvante dans cette troupe.

Ce fut alors que la valeur & l'intrépidité du Comte lui furent d'un grand uſage. Mais dans la premiere ſurpriſe il fut mal ſecondé des ſiens. On lui porta pluſieurs coups d'épée, entr'autres un dans la gorge par le défaut de ſa barette, qui ayant été mal attachée, étoit tombée. Le coup ne lui fit qu'une bleſſure,

(*a*) Philippe d'Ognies, Grand-Bailly de Bruges.

dont il porta la marque toute ſa vie. En même-tems deux hommes d'Armes François, Geoffroy de S. Belin & Gilbert de Graſſay, le ſaiſirent & l'un d'eux lui dit: *Monſeigneur, rendez-vous, je vous connois; ne vous faites pas tuer.* Le Comte ne lui répondoit qu'en ſe défendant vigoureuſement. Jean Cadet un de ſes domeſtiques, fils d'un Médecin de Paris, qui s'étoit attaché à ce Prince, voyant un ſi grand danger, ſe jetta bruſquement au travers de ces deux Gentilshommes. Comme il étoit fort gros & fort péſant, qu'il montoit un cheval de bataille très-puiſſant, il les accabla pour ainſi dire de ſon poids & les força de lâcher priſe. Il y a apparence que le reſte des Lanciers du Comte vint à ſon ſecours & même que ce fut en cet endroit que périt S. Belin, qui fut tué à cette journée. 1465.

1465. Les autres Cavaliers du Comte repouſſerent auſſi les quatorze autres hommes d'Armes avec leſquels il y eut une eſpece de combat. Le bâtard de Bourgogne étoit du nombre des premiers. Son Enſeigne fut tellement dépecée, qu'elle n'avoit pas un pied de longueur. Mais ce qui détermina les François à ſe retirer, fut un petit corps de Cavalerie qu'ils virent de loin venir au ſecours du Comte.

P. Daniel. Ce Prince ſe tira d'une mort ou d'une captivité preſque certaine; quoiqu'il attribuât ſon ſalut à ſa belle défenſe, il ſentit la grandeur du ſervice de Cadet & lui donna depuis une belle charge en Flandre.

Com. liv. 1. c. 4. Les hommes d'Armes François allerent joindre le Roi dans ſon camp au-delà du foſſé. Ce petit corps de Cavalerie qu'ils avoient vû, étoient trente hom-

mes d'Armes Bourguignons que le Comte tout enſanglanté alla joindre. Il arriva dans ſon poſte après avoir pris le cheval d'un de ſes Pages. Là, il rallioit ſes Cavaliers à meſure qu'il en découvroit, & pluſieurs ſe rendirent auprès de lui; mais la troupe étoit ſi épouvantée, que ſi 100. Lances ſeulement fuſſent venues pour l'attaquer, ils euſſent fui à l'envi l'un de l'autre. 1465.

Heureuſement perſonne ne parut; la troupe groſſit par pelotons de dix & de quinze hommes ſucceſſivement, tant à pied qu'à cheval, la plûpart des gens de pied bleſſés. A peine au commencement étoient-ils cent hommes; mais il étoit impoſſible de les découvrir. Il faiſoit une pouſſiere ſi affreuſe qu'on ne pouvoit même diſcerner les corps morts, ni le champ qui en étoit tout couvert auſſi bien que de chevaux & d'armes.

1465. Dans cette ſituation il ſortit de la forêt un gros de cavalerie qui étoit derriere le camp des Bourguignons. C'étoit le Comte de S. Paul qui s'y étoit ſauvé avec le reſte de ſon corps & qui y avoit raſſemblé pluſieurs hommes d'Armes. Les ayant raſſurés, il les rangea ſous ſon Enſeigne & retourna vers le champ de bataille. Il n'avoit d'abord que 40. hommes d'Armes avec leurs Archers; mais il lui en venoit de nouveaux de tous côtés. En marchant ils ramaſſoient des Lances & ce corps groſſit juſqu'à 800. hommes d'Armes & preſque point d'Infanterie. Cela devoit faire au ſtile de ce tems-là, près de 5000. hommes. Le Comte de Charolois l'envoya prier trois ou quatre fois de ſe hâter & de le venir joindre; il ne s'en preſſa pas davantage. Il marchoit au pas en bon ordre;

ce flegme ne contribuoit pas peu à inſpirer de la confiance aux ſiens & à faire revenir les fugitifs. Enfin il joignit le Prince, cette jonction rendit le cœur & l'aſſurance à tous les Bourguignons, au Comte de Charolois lui-même. Comme perſonne ne revenoit plus au gros de l'armée, il connut que c'en étoit le reſte; alors il s'apperçut de la grande perte qu'il avoit faite & il s'en fallut bien qu'il s'attribuât une entiere victoire. 1465.

Le Comte reprit le premier poſte qu'il avoit occupé le matin. Le Roi étoit auſſi dans le ſien, où il avoit fait la même manœuvre, raſſemblant les ſoldats épars & les raſſurant. Mais il avoit bien moins de troupes que ſes ennemis.

Ce fut vers les quatre heures du ſoir que les deux armées ſe trouverent encore en préſence,

1465. chacune affoiblie de plus des deux tiers. Devenues ſages par l'événement, elles ſe craignoient bien davantage & n'oſoient plus ſe commettre l'une avec l'autre. On avoit auſſi dreſſé l'artillerie du Comte ; on commença des deux côtés à ſe canonner ſans beaucoup d'effet. On n'oſa même eſcarmoucher, quoiqu'ils ne fuſſent qu'à trois jets d'arc les uns des autres. Haubourdin fut le ſeul qui appuyé de quelques chefs, inſiſtoit à recommencer la bataille ; il diſoit qu'il ne voyoit devant lui qu'un gros de fuyards : il eſt certain que s'il y eût eu ſeulement cent Archers, le reſte de l'armée du Comte eût marché & eût mis en fuite les Royaliſtes, tant ils étoient épouvantés.

Le Roi qui voyoit leur contenance étonnée, chancelante & diſpoſee à l'abandonner, ſe tenoit

ferme à la tête des Gendarmes, montrant un air assuré, leur parlant avec bonté & les maintenant dans leurs rangs. Il réussit à les contenir. Tel est l'effet que produit dans une armée la présence d'un Roi; sans lui elle se seroit abandonnée à une honteuse fuite. 1465.

L'excès de précaution du Comte de Charolois lui déroba le soir la victoire, comme l'excès de hardiesse la lui avoit fait perdre le matin; se voyant fort affoibli, ignorant que ses ennemis l'étoient encore davantage, il craignit d'être attaqué par derriere & que le Maréchal de Rohaut avec les troupes qui étoient dans Paris & les hommes d'Armes qu'il y commandoit, ne vînt le surprendre lorsqu'il seroit aux mains avec le Roi. Il est certain qu'alors la perte des Bourguignons eût été infaillible; le Ma-

réchal n'eût pas manqué cette
1465. manœuvre, s'il eût été instruit de ce qui se passoit & s'il eût osé laisser Paris dégarni. On y avoit appris de bonne heure la défaite de l'aîle droite des Bour-
C. Scand. guignons. Il en sortit plus de trente mille hommes qui allerent sur le grand chemin de Paris à Montlhery. Au bruit de cette déroute il étoit même venu de tous les villages voisins un nom-
P. Daniel. bre prodigieux de gens qui cherchoient à en profiter. Le Maréchal lui-même étoit sorti de Paris avec une partie de ce qu'il
C. Scand. avoit de troupes réglées ; mais il ne s'éloigna pas. Il y eut seulement un grand nombre de fuyards tués. On en prit quelques-uns prisonniers & on fit un butin, tant de leurs armes que des bagages, qui monta à près de deux cens mille écus d'or.

Pendant que les deux armées

ſe regardoient, toutes deux aſſez épouvantées, & qu'elles ſe canonnoient inutilement, la nuit ſurvint. C'étoit un délai pour prendre ſon parti & pour ſe ſouſtraire au danger. Le Roi fut le premier qui ſe détermina. Il y avoit plus de ſeize heures qu'il n'avoit ni bû, ni mangé. Il avoit toujours été à cheval & s'étoit extrêmement fatigué, tant dans la bataille qu'à la pourſuite des vaincus & à réunir ſes troupes. Son eſprit avoit encore plus ſouffert que ſon corps. Voyant le moment de ſe retirer ſans honte, il partit avec les Ecoſſois de la Garde & entra dans le château de Montlhery; mais il le fit ſans en avertir le reſte de l'armée, ce qui produiſit un très-mauvais effet. Ceux qui ne l'avoient pas vû partir & qui n'entendoient plus parler de lui, s'imaginerent qu'il avoit été tué, ou qu'il étoit 1465.

tombé entre les mains des ennemis; le bruit s'en répandit assez généralement. Ce fut une occasion de fuite ou de dispersion pour une partie de ses troupes. Le reste se retira assez en désordre. Les Confédérés n'en étant point instruits, ne purent en profiter. Ils étoient dans leur camp, toujours convaincus que le Roi occupoit le même poste. Ce Prince s'étant un peu rafraîchi à Montlhery, se retira à Corbeil.

1470.

Com. l. 1. c. 4.

Telle fut la journée de Montlhery, où l'incapacité des chefs, leurs fautes réciproques & le peu d'expérience des troupes, sauverent l'un ou l'autre parti d'une entiere défaite. Le Comte de Charolois laissa échapper trois fois de ses mains la victoire. La premiere, quand il n'attaqua pas les Royalistes avant qu'ils fussent tous arrivés. La seconde, lorsqu'ayant vaincu l'aîle droite, il

s'amuſa à pourſuivre les fuyards, au lieu d'achever de vaincre. La troiſieme, lorſqu'ayant raſſemblé ſes forces, il ne tint qu'à lui d'accabler ſon ennemi. Le Roi qui combattit malgré lui, fit la faute de ne pas marcher contre le Comte de Charolois, lorſqu'ayant vaincu le Comte de S. Paul, il pouvoit empêcher que le Comte de Charolois ne revînt ſur le champ de bataille. Mais peu inſtruits les uns & les autres de leur ſituation, ils furent hardis quand il falloit de la prudence, & furent prudents quand il falloit de la hardieſſe. 1465.

Au milieu du trouble & de l'incertitude, on apperçut tout-d'un-coup de grands feux dans le camp du Roi. C'étoit une caque de poudre où quelqu'un peut-être en ſe retirant, avoit mis le feu & qui s'étoit comuniqué le long de la grande haye

La nuit d'après la bataille. *Com. l.* 1. *c.* 4.

aux charettes de bagage qu'on
1465. avoit abandonnées. Auſſitôt les Confédérés crurent que c'étoit des feux que l'armée allumoit pour ſe reconnoître & pour ſe diſpoſer à recommencer le combat. Cette erreur fit penſer que le Roi étoit reſté à la tête de ſes troupes. La terreur redoubla. Le Comte de S. Paul & Haubourdin firent amener tous les chariots de l'armée, dont on ſe fit un rempart à la mode du tems.

Dans ce moment on vit revenir pluſieurs Cavaliers du côté du grand chemin de Paris. C'étoient ceux qui s'étoient opiniâtrés à pourſuivre les fuyards de l'aîle droite des Bourguignons & qui retournoient joindre leur armée, qu'ils croyoient victorieuſe. Leur erreur coûta la vie à pluſieurs d'entr'eux qui furent tués par l'ennemi. Un plus grand nombre échappa, favoriſé par l'obſcurité.

Le camp étant clos de chariots, chacun ſe logea comme il put aſſez confuſement & comme il y avoit un grand nombre de bleſſés, l'abattement & l'épouvante regnoit par-tout. 1465.

A dix heures du ſoir on détacha cinquante Lances pour s'approcher du camp ennemi & l'obſerver. Un ſi grand nombre s'en ſépara qu'ils ne reſterent plus que vingt enſemble, encore n'allerent-ils pas loin.

Alors le Comte de Charolois outré de fatigue prit un peu de nourriture. Il fallut ôter quatre ou cinq corps morts pour placer deux bottes de pailles, ſur leſquelles il s'aſſit. Son breuvage fut un peu de tiſane. On lui panſa auſſi la plaie qu'il avoit au cou. De ces corps morts qu'on avoit ôtés & qui ayant été dépouillés étoient tout nuds, on s'apperçut qu'il y en avoit un de vivant.

C'étoit un des Archers du corps
1465. du Comte, ſoldat fort renommé. On le penſa avec ſoin & il guérit.

Le Comte de Charolois tint Conſeil avec les Officiers Généraux. Le Comte de S. Paul dit qu'on étoit dans un danger évident, ſans vivres, ſans retraite, entre l'armée du Roi & celle qui alloit ſortir de Paris. Il dit qu'il falloit brûler partie des chariots, ne permettre d'en emmener que ceux qui commandoient dix Lances, c'eſt-à-dire 70. chevaux, n'emmener que l'artillerie & à la pointe du jour reprendre le chemin de Bourgogne. Haubourdin & trois ou quatre autres chefs applaudirent à cet avis. Perſonne même ne penſoit à attendre le retour du détachement qu'on avoit envoyé pour reconnoître l'ennemi.

Contay s'oppoſa ſeul à ce parti;

il repréſenta qu'auſſitôt qu'on auroit publié cet ordre, tout fuiroit à la débandade, en ſuppoſant que tout étoit perdu & qu'on étoit ſans reſſource. Que ce qui reſteroit enſemble ne feroit jamais deux lieues ſans être pourſuivi, atteint, pris en pays ennemi & accablé par la multitude : qu'il falloit paſſer le reſte de la nuit le mieux qu'on pourroit & à la pointe du jour attaquer le Roi : qu'il y avoit des occaſions où il n'étoit point de milieu entre vaincre & mourir : que celle-ci en étoit une, & que ſi le ſuccès n'étoit pas aſſuré, il étoit du moins plus glorieux & à coup ſûr plus utile qu'une fuite honteuſe. 1465.

Le Comte de Charolois ſe rangea ſans balancer de ce dernier avis. Il congédia le Conſeil, commanda qu'on allât repoſer deux heures & que chacun fût

1465. prêt au ſon de la trompette. Il parla obligeamment à pluſieurs Officiers, tâchant de les animer & les exhortant à aller encourager leurs ſoldats.

A minuit le détachement envoyé pour reconnoître l'armée Royale, revint & rapporta que le Roi étoit dans ſon camp & poſté de la même maniere qu'avant la bataille. Ce ne pouvoit être qu'une conjecture, ils n'étoient pas allés aſſez près pour s'en inſtruire & rien n'étoit plus faux, ſuivant ce qu'on a rapporté. Il eſt ſurprenant que vingt Gentilshommes fuſſent aſſez livrés à la peur pour s'accorder à faire un faux rapport dans une occaſion ſi eſſentielle. Soit qu'on ſe défiât, ſoit qu'on voulût être mieux informé, on fit partir à une heure après minuit un ſecond détachement pour aller encore obſerver les mouvemens qui ſe faiſoient

ſoient dans l'armée ennemie.

A deux heures après minuit, chacun ſe prépara pour recommencer la bataille ; mais c'étoit avec ſi peu d'eſpérance, ou plutôt avec ſi peu de courage, qu'on ſe fût apperçu aiſément à leur contenance qu'ils étoient tous dans une diſpoſition prochaine de fuir à l'envi les uns des autres. 1465.

Le jour parut enfin & découvrit la vérité. Les Cavaliers du ſecond détachement rencontrerent un chartier qui venoit de Montlhery ; il étoit Bourguignon & avoit été pris la veille, dès le matin, par les Royaliſtes. Il apprit au Commandant du détachement que les François s'étoient retirés & qu'il n'y avoit plus perſonne dans leur camp.

Le Comte de Charolois ſur le champ de bataille. *Com. ibid.*

Le Commandant envoya porter au Comte cette agréable

nouvelle, alla la vérifier ſur les
1465. lieux & revint la confirmer à ce Prince.

Alors il ſe fit une prompte révolution dans l'armée Bourguignone, tout ſe livra à la joie. Braves quand il n'y avoit plus d'ennemis, ceux-mêmes qui une heure auparavant étoient ſans force & ſans courage, parloient le plus haut & crioient qu'il les falloit pourſuivre.

Le Comte plein d'eſpérance, fit ſonner le bouteſelle au grand jour & rangea l'armée en bataille. Les rangs étoient fort éclaircis, ce qui marquoit aſſez la grande perte qu'on avoit faite; mais il revenoit des hommes à tous momens, ſur-tout de ceux qui étoient reſtés cachés dans le plus épais du bois. Pour augmenter encore le courage, le Prince apoſta un Cordelier qui

feignit de venir de l'armée du Duc de Bretagne & qui assura qu'il joindroit le jour même. Son discours réjouit toute l'armée, quoique plusieurs n'y ajoûtassent pas de foi. 1465.

A dix heures on reçut une nouvelle qui avoit un fondement bien plus solide. Le Vice-Chancelier de Bretagne & Muderey qui avoient quitté le camp la veille sur le point de la bataille, revinrent avec deux Hoquetons du Duc de Bretagne, qui apprirent au Comte que le Duc & son armée s'approchoient très-réellement & qu'ils arriveroient bientôt à Etampes. Ces deux fuyards avoient couru du côté de la Beausse, par où le Vice-Chancelier comprenoit que le Duc étoit en marche, & l'avoient trouvé en deçà de Chartres. Ils avoient instruit ce Prince de ce

qui ſe paſſoit a Montlhery &
1465. étoient revenus ſur leurs pas pour fortifier & ranimer le parti.

Alors on ne douta plus de l'approche des Bretons ; la joie fut ſincere & univerſelle ; on recouvra la confiance ; on careſſa Rouville & Muderey ; on les loua même de leur fuite, ſur-tout de leur retour. On ne ſe contenta pas d'excuſer une démarche qu'on auroit regardée comme infame dans un autre tems, on la relevoit encore comme glorieuſe. Ces deux hommes retiroient de l'honneur, du principe même de leur honte.

Le Comte demeura le reſte du jour ſur le champ de bataille, pour prouver qu'il avoit remporté la victoire, & il ſe le perſuada. Vanité qui lui coûta cher dans la ſuite. Il devint un autre homme. Enivré de gloire, il n'é-

couta plus de conſeils & crut ſe ſuffire à lui-même. Auparavant Prince pacifique, il n'aimoit que la juſtice & qu'à gouverner avec équité ſes peuples. Depuis cette fatale journée, tout fier de ſa bravoure & de ſes faits d'armes, il ne reſpira plus que la guerre & les conquêtes, ſans réfléchir que perſonne, ſur-tout qu'un grand Prince ne doit jamais trop préſumer de ſoi. Il ne médita plus que de vaſtes projets, que de grandes entrepriſes auxquelles il fit ſervir trois talens merveilleux dont la nature l'avoit libéralement pourvû ; l'amour du travail, la force du corps & l'intrépidité. C'étoit au milieu des plus grands dangers qu'il paroiſſoit le plus tranquile & le plus aſſuré. 1465.

Fin du premier Volume.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, le manuſcrit de l'*Hiſtoire de Louis XI*, dans lequel je n'ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, ce 11 Janvier 1754.

LASERRE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & feaux Conſeillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand'Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; Salut. Notre amée Mademoiſelle DE LUSSAN Nous a fait expoſer qu'elle deſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage de ſa compoſition, qui a pour titre *Hiſtoire de Louis XI*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſante, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer ledit Ouvrage, autant de fois que bon lui ſemblera, de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de douze années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi d'imprimer, ou faire

imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit de ladite Exposante ou de ceux qui auront droit d'elle, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à ladite Exposante ou à ceux qui auront droit d'elle, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes; que l'Impétrante se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le sieur de la Moignon, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le sieur de la Moignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sçeaux de France, le sieur Demachault, Commandeur de nos Ordres: le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ladite Exposante ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement: Voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur

de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Verſailles, le vingt-quatriéme jour du mois de Mars, l'an de grace mil ſept cens cinquante-cinq, & de notre Regne le quarantiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

PERRIN.

Regiſtré ſur le Regiſtre XIII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 502. *fol.* 392. *conformément au Réglement de* 1723, *qui fait défenſes, article IV, à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leur nom, ſoit qu'ils s'en diſent Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, huit Exemplaires preſcrits par l'article* CVIII *du même Réglement. A Paris ce* 21 *Mars* 1755.

Signé DIDOT, *Syndic.*

De l'Imprimerie de P. AL. LE PRIEUR, Imprimeur du Roi.

63707